

REVUE D'HISTOIRE ET DE PROSPECTIVE DU MANAGEMENT



L'avenir vu en 1830 !

REVUE D'HISTOIRE ET DE PROSPECTIVE DU MANAGEMENT

Éditorial : Des besoins aux profits : un long chemin managérial / p. 3

Articles

Jean-Guy DEGOS, *Origines et premières années de l'Ecole supérieure de commerce de Bordeaux et vie quotidienne d'un écolier* / p. 5

Jacques MICHEAU, *Livres de comptes et activités de Fortaney Dupuy, marchand de Bordeaux à l'aube de la Renaissance (1505-1523)* / p. 29

Despina MERGIANI et LUC MARCO, *Pyramide des besoins et risque du consommateur : une origine commune dans l'histoire des plans d'affaires* / p. 47

Mohamed Ali ABDELWAHED et LUC MARCO, *Éléments pour une nouvelle épistémologie de l'histoire du Management* / p. 69

Margarita BORISOVA, *Les grands professeurs d'économie politique en Bulgarie de la fin du XIX^e siècle au milieu du XX^e* / p. 79

Cédric POIVRET et LUC MARCO, *Les anti-utopistes : trois auteurs oubliés* / p. 89

Documents

ANONYME, *Farce nouvelle de Mahuet Badin natif de Baignolet (c. 1500)* / p. 107

Joseph GABRIEL, *Note introductive à la traduction d'E.T. Jones (1803)* / p. 117

Jean-Guy DEGOS, *E. T. Jones, génie trop encensé ou prétentieux trop arrogant ? Une analyse à charge et à décharge* / p. 121

Ernest GLUCK, *L'évolution des profits des sociétés industrielles et commerciales françaises dans l'immédiat après-guerre (1945-1947)* / p. 129

Notes de lecture

Bureaucrats and Bourgeois Society, de Ralph Kingston, par LM / p. 145

Le Dictionnaire historique de comptabilité des entreprises, par VA / p. 147

Une thèse sur l'histoire de l'enseignement d'économie au Lycée, par MT / p. 148

G O U V E R N A N C E

Rédacteur en chef : Luc MARCO (Pr. UP 13, SPC & CEPN)

Stagiaire: Magdalena SACZAWA (Science Académie)

Comité scientifique

- BAUJARD, Corinne, Maître de Conférences HDR en Sciences de Gestion (Université d'Evry).
- BORISOVA, Margarita, Assistante en Economie (Université nationale et mondiale de Sofia, Bulgarie).
- DEGOS, Jean-Guy, Professeur émérite en Sciences de Gestion (Université de Bordeaux).
- FONTAINE, Philippe, Professeur d'économie (Ecole Normale Supérieure, Cachan et Institut Universitaire de France).
- MIHAYLOVA, Stefka, MCF HDR en Sciences de Gestion (Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, CEPN).
- PAUGET, Bertrand, Professeur de Management (*European Business School*, Paris).
- POIVRET, Cédric, PRAG-docteur en Sciences de Gestion (Université de Marne-la-Vallée).
- SMIDA, Ali, Professeur en Sciences de Gestion (Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, CEPN).
- TCHANKAM, Jean-Paul, Professeur de Stratégie, HDR (Kedge Bordeaux).

Tarif d'abonnement

40 euros pour un an, 22 euros par numéro (envoi compris). Paiement par chèque à l'ordre de : Association IHPM, chez Luc MARCO, 3, rue James Watt, 93200 Saint-Denis. Les articles non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs. Les ouvrages pour notes de lecture doivent être adressés au rédacteur-en-chef.

Site internet : <http://ihpm.hypotheses.org>

ISSN : 2429-7631 © Editions de la Gestion, Saint-Denis, 2016.

Des besoins aux profits : Un long chemin managérial

Luc MARCO

Rédacteur en chef

Le premier ouvrage ayant mis le mot « besoin » dans son titre a été celui de Pierre Viret en 1551 : *Du devoir et du besoing qu'ont les hommes à s'enquérir de la volonté de Dieu par la parole, & de l'attente & finale résolution du vray concile* (Genève, Jean Girard, 218 p.). Cet auteur était un réformateur suisse qui démontra qu'il n'y avait rien de bon à attendre d'un concile réuni par le pape et dont les règles étaient fixées pour faire triompher la doctrine catholique d'une espérance dans l'au-delà. Le mot « besoing » signifie ici attente et demande d'une éternité après la mort. En matière économique le besoin s'applique alors seulement aux objets dont on manque et qu'on veut acheter à un bon prix (voir ci-après la farce de Mahuet Badin qui concerne les œufs et les fromages).

A l'autre bout du champ lexical, la meilleure analyse du mot « profit » semble bien avoir été celle de Jean Nicot, dans son *Thresor de la langue française* en 1606. Cet érudit fut l'auteur du plus grand ensemble de dictionnaires français-latin, conçus au XVI^e siècle. Mais la première apparition du mot « profit » dans un titre d'ouvrage est largement antérieure, puisqu'elle date, dans sa version imprimée, de 1486 pour un texte écrit en Italie 150 ans plus tôt. Il s'agit du livre de Pierre de Crescens : *Le livre des prouffitz champestres et ruraulx* (Paris, J. Bonhomme, 1486). Le roi de France, Charles V, en avait exigé l'édition sous la forme d'un manuscrit dès 1373. Crescens comme Nicot se fondent sur la langue romaine et l'adaptent à leur temps. Le profit est donc la manière d'enrichir l'agriculteur en lui donnant un revenu supérieur aux coûts de production agricoles.

Cela confirme notre hypothèse (voir RHPM n° 1, 2015) que le sens des principaux mots de la gestion, comme « distribution », « profit » ou « besoin », ont été fixés à la fin du seizième siècle et au début du dix-septième. Le mot s'écrivait alors « prouffit », mais Nicot précise : « On devroit escrire Profict, parce qu'il vient de Profectus, nom verbal de Proficio ; [il] est gaing, augmentation, utilité, avancement, progrez, *Vtilitas, Emolumentum, Quaestus, Lucrum*, comme, Je ne fay pas mon profit de cela, *Nihil ex ea re mihi quaestus obuenit, non augmenti, quicquam* (p. 522).

Il livre ensuite toute une liste de citations latines. Prenons-en seulement les premières : Petit prouffit et gaing, *Lucellum*. Le prouffit du labeur, *Operae pretium*. Prouffits de fief sont les emolumens et deniers casuels qui sont deubs au seigneur feodal à muance de vassal, comme Quints, Requints, Rachapt et autres droits de relief. Les profits ruraux sont donc liés à la répartition du surplus entre les propriétaires et les locataires de la terre.

Il ajoute enfin: Prouffits seigneuriaux sont les emolumens et deniers casuels qui sont deubs au seigneur Censier pour la vendition d'un heritage estant en sa Censive, *Obuentiones ex venditione fundi censualis*. Autant de jours ne courent point, et sont au prouffit de l'acheteur, *Totidem dies procedunt emptori*. Le profit c'est ce qui reste quand tout a été décompté.

Donc, pour passer des besoins aux profits, il faut prendre le long chemin managérial qui conduit de l'intuition au calcul, et du calcul probabilisé à la décision scénarisée. C'est ce chemin que ce numéro étudie en long, en large et en travers. Nous présentons donc dix articles ou documents ayant trait à ces problèmes de définition des principaux concepts de la gestion d'entreprise, y compris ceux d'épistémologie.

Dans la partie « articles » sont retenus six textes : le premier sur la genèse de l'école de commerce de Bordeaux, le deuxième sur les comptes d'un marchand de la même ville, le troisième sur la pyramide des besoins en lien avec le risque de création de la firme, le cinquième sur une nouvelle épistémologie du management, et le sixième sur trois anti-utopistes de formation comptable.

Dans la partie « documents » sont publiés quatre textes : le premier sur la farce du juste prix, le deuxième sur la traduction du fondateur de la méthode Jones de comptabilité en partie double, le troisième sur la biographie intellectuelle de cet auteur, et le quatrième sur les profits des grandes sociétés françaises d'après la seconde guerre mondiale.

Des illustrations et des publicités remplissent les espaces disponibles entre les articles. Nous avons essayé de tenir compte de la spécificité des textes retenus.

Deux notes de lecture analysent une thèse sur l'histoire de l'administration française, vu par un américain, et un dictionnaire historique paru récemment, signé par 80 auteurs. Le résumé d'une thèse d'histoire de l'enseignement secondaire de l'économie en France, soutenue en Norvège, terminera le tout. Nous espérons que ce numéro vous apportera plusieurs plaisirs dus aux découvertes que vous ferez en sa lecture. Tel est tout le bien que nous vous souhaitons. Rendez-vous pour le numéro 4, en fin d'année, avec de nouvelles surprises...

Origines et premières années de l'Ecole supérieure de commerce de Bordeaux, et vie quotidienne d'un écolier

Jean-Guy DEGOS

ESC Bordeaux promotion 1966
Centre de recherches IRGO - Université de Bordeaux

*Nous entrerons dans la carrière quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons la poussière et la trace de leurs vertus.
La Marseillaise, chant de guerre pour l'Armée du Rhin (1792).*

L'auteur a été étudiant à l'Ecole supérieure de commerce de Bordeaux de 1963 à 1966. Il a suivi les cours de la préparation intégrée à l'Ecole en 1962-1963 et a été admis à l'école à sa première tentative en 1963, quelques jours avant l'assassinat du président John Fitzgerald Kennedy. Agrégé de l'université en 1971, titulaire de trois doctorats, il a également enseigné à l'école de 1972 à 1975, la théorie des systèmes, la théorie des organisations et la comptabilité approfondie. Expert-comptable, commissaire aux comptes, professeur des universités, président du jury national du diplôme d'expertise comptable, il a écrit de nombreux articles et livres, en français et en une dizaine d'autres langues, sur la finance (évaluation, diagnostic, stratégie, ingénierie), la comptabilité, l'histoire de la comptabilité, l'histoire de l'expertise comptable et l'histoire des relations orageuses entre les avocats et les experts comptables. L'Ecole supérieure de commerce de Bordeaux lui a apporté le goût du travail, le goût de la compétition et lui a donné l'ambition de ne pas se contenter d'une vie repliée sur elle-même, de sentir le vent et les embruns du large souffler sur son corps et sur son esprit. D'accepter la découverte, les nouveautés, sans jamais négliger la tradition. Mots-clés : Enseignement, Commerce, CCI, Bordeaux, Genèse, France.

The author was student to the College of business of Bordeaux from 1963 till 1966. He attended the class of the preparation integrated into the School in 1962-1963 and was admitted in the school in his first attempt in 1963, a few days before the murder of the president John Fitzgerald Kennedy. The aggregated by the university in 1971, holder of three doctorates, he also taught to the school from 1972 till 1975, the theory of the systems, the theory of organizations and the thorough accounting. Chartered accountant, statutory auditor, university professor, national foreman of the jury of the diploma of chartered accountancy, he wrote numerous articles and books, in French and in about ten the other languages, on the finance (evaluation, diagnosis, strategy, engineering), the accounting, The history of the chartered accountancy and the history of the stormy relations between lawyers and chartered accountants. The College of business of Bordeaux brought him the taste of the work, the taste of the competition and gave him the ambition not to content itself with an introverted life, to feel the wind and the sea sprays of the wide to blow on its body and on its spirit. To accept the discovery, the novelties, without ever neglecting the tradition. Keywords: Education, Business, CCI, Bordeaux, Genesis, France.

Introduction : Bordeaux, ville de commerce et de négociants

Mondialement connue pour ses vins, la première activité de la ville de Bordeaux était le commerce de l'étain et du sel, alors qu'elle s'appelait encore Burdigala, à sa fondation par les Bituriges Vivisci, 200 ans avant J.-C. Plus tard, selon un schéma de développement assez classique, Bordeaux et sa région ont produit les céréales indispensables à la nourriture des populations laborieuses et le vin sans lequel il n'y a pas de fête digne de ce nom. Poursuivant ses objectifs économiques, la ville et ses habitants ont développé le commerce de proximité, et ensuite toute la palette du commerce, maritime, fluvial et colonial. La période la plus euphorique pour la ville de Bordeaux, comme nous l'avons longuement expliqué par ailleurs (Degos, Prat, 2007 et 2009) commence en 1701 et finit en 1848. La première date - 1701 - marque le début de la guerre de succession du trône d'Espagne qui a eu de grandes conséquences sur quelques lieux stratégiques d'Europe et d'Amérique. Cette guerre, sur laquelle on n'insiste pas assez dans les manuels d'histoire mondiale a eu pour cause essentielle le fait que le roi de France, Louis XIV a donné à Philippe V, roi d'Espagne le droit de lui succéder et réciproquement, il est devenu lui-même le premier héritier du roi d'Espagne, ce qui provoqué la fureur des Hollandais, des Anglais et de l'empereur d'Allemagne. Les alliés, déjà irrités par l'arrogance et la prépondérance de la France, redoutaient la réunion de celle-ci et de l'Espagne en un royaume unique dirigé par le français Louis XIV ou par l'espagnol Philippe V. La guerre s'est mal terminée pour les Français et les Espagnols, en 1713. Par le traité d'Utrecht, la France céda Terre Neuve, l'Acadie et la Baie d'Hudson à l'Angleterre, Philippe V renonça au trône de France et céda Gibraltar et Minorque à l'Angleterre. L'Autriche reçut les Pays-Bas, Milan, Naples et la Sardaigne et enfin le Duc de Savoie reçut la Sicile. La seconde date - 1848 - est celle de la seconde République française, qui fut très mal acceptée car Bordeaux fut la dernière des grandes villes françaises à proclamer très tardivement la République et à entrer avec réticence dans l'ère nouvelle. Triomphante, décadente ou martyrisée, la ville, capitale provinciale, s'est presque toute entière consacrée à l'activité apparemment paisible du commerce.

La Chambre de commerce, créée en 1701-1705 (Cavignac, 1967, p. 28) et l'Académie royale de Bordeaux créée en 1712 ont réveillé la vie économique et intellectuelle de la Guyenne (Pariset, 1968, pp. 85-86). La croissance du commerce à Bordeaux était deux fois plus rapide que celle de la France et Bordeaux devint le premier port français devant Le Havre, Rouen et Marseille, longtemps en tête à cause de l'armement militaire. Le commerce colonial crût en parallèle avec le commerce maritime. Bordeaux a profité au maximum de la demande française et européenne pour le sucre et le café, et les colonies françaises, progressivement mises en valeur grâce aux esclaves noirs ont fourni de gros excédents, en particulier à Saint Domingue et les coûts de production des îles françaises étaient nettement inférieurs à ceux des *British West Indies*. Bordeaux a également conquis la place de premier port colonial français. Ceci était dû d'abord à des privilèges juridiques : Bordeaux était l'un des 5 ports français qui avaient le droit de faire la traite des esclaves noirs (commerce de Guinée) et bé-

néféciait ainsi de la franchise et des exemptions fiscales liées aux fournitures en tout genre attachées à l'entretien sommaire des esclaves. C'était aussi l'un des 13 ports qui pouvait faire le commerce avec les colonies en exemption de droit (C. Julian, 1895, p. 521). Mais surtout, Bordeaux, plus loin que ses concurrents et plus mal placé pour faire du commerce avec l'Europe du nord, put utiliser sa région et son arrière-pays pour se focaliser sur les colonies et produire le vin, les alcools, la farine de blé, les salaisons dont les colons des îles étaient friands, car ils refusaient de manger la farine de manioc des esclaves et les produits locaux des îles. Le textile, dont le poids est faible et les marges commerciales garanties, était aussi une matière première exportée de Bordeaux en grandes quantités (Degos, Prat, 2009).

Ville de négociants, port tourné vers l'Amérique et les Antilles, mais aussi vers Terre-Neuve et le Canada, port consacré à la grande pêche et au commerce triangulaire des esclaves, Bordeaux était un havre de paix, contrastant avec les théâtres d'opération de ses marins et de ses négociants. Mais le luxe, toujours présent dans le commerce bordelais ne cache pas toujours la misère, même à Bordeaux. L'éclat de façade de la lumière a son pendant du côté de l'ombre des affaires obscures, il n'était pas rare que les négociants fassent plusieurs faillites successives et ici plus qu'ailleurs, ils manquaient parfois de bases et de références théoriques à la pratique de leur art, et la formation des jeunes élites était souvent problématique. La chambre de commerce fut fondée en 1705 par une ordonnance de 1701. C'est la troisième institution consulaire, fondée un peu après celles de Rouen (1703) et de Toulouse (1704). Celle de Lille verra le jour en 1714. Elle est créée dans le but de donner au roi Louis XIV les moyens commerciaux de concurrencer la marine anglaise et la marine néerlandaise. Plus tard, la création d'une école supérieure de commerce sera un des grands dossiers traités par la Chambre de commerce. L'idée d'une école formant les futurs cadres responsables du commerce et de l'industrie commença à faire son chemin.

Bordeaux, à qui le gouvernement avait longtemps refusé une Faculté de droit car "par sa position géographique, par les productions acquises du sol et l'étendue de son commerce, Bordeaux est assez favorisée par la nature et la fortune pour qu'il fut du devoir de la saine politique de placer ces institutions (les écoles de droit) dans des contrées moins bien heureuses" (Malherbe, 1996). De Paris, Bordeaux paraissait être un havre juridique, avec une Cour impériale et un barreau renommé et un havre commercial béni des dieux. Mais dans les années 1873-1874, tout sourit à Bordeaux, à ses édiles et à ses consuls puisque l'inauguration de la faculté de droit date du 20 novembre 1873 et un an après, le mardi 3 novembre 1874, l'Ecole supérieure de commerce de Bordeaux accueille les 33 élèves de sa première promotion, plus tard baptisée "Promotion Ausone". Bordeaux se donnait enfin les moyens d'un enseignement juridique, commercial et technique digne d'elle et oubliait la période obscure commencée en 1792-1793, lorsque "le 12 janvier 1792, la nouvelle municipalité bordelaise, issue de la Révolution demanda leur suppression [nb : des universités]. La loi du 15 septembre 1793 devait réaliser ce vœu en décrétant l'abolition de l'enseigne-

ment supérieur sur tout le territoire de la République" (Brives-Cazes, 1879 ; Barckhausen, 1886 ; Jaubert, 1976, p. 14).

1 - La fondation de l'Ecole supérieure de commerce de Bordeaux

Juste après la guerre de 1870, un large mouvement de l'opinion française pencha en faveur de l'enseignement commercial. Le mouvement n'était pas nouveau puisque les parisiens Brodard et Legret avaient fondé en 1820 l'Ecole spéciale de commerce, qui disparut en 1830 après dix années de fonctionnement, fut reprise un temps par Adolphe Blanqui, professeur d'histoire du commerce et d'économie politique, qui en fit une école de renommée mondiale, l'Ecole Blanqui. A la mort du propriétaire, sa fille accepta une transaction avec la Chambre de commerce de Paris (Léautey, 1886, p. 10) et pour le prix de vente de 120 000 francs et la location annuelle de l'immeuble de 25 000 francs, la Chambre de commerce de Paris se dota d'une école de commerce dont elle confia la direction à un ancien professeur de ladite école, le polytechnicien, M. Schwaebli. "Fondée sur une idée dont on a longtemps contesté la vertu pratique" (Léautey, 1886, p. 11), l'école supérieure de commerce de Paris, aux fortunes diverses, servit de modèle à ses sœurs. On peut citer l'école des sciences et des lettres de Rouen, fondée en 1871 et rapidement rebaptisée en 1878 école supérieure de commerce et d'industrie, l'école supérieure de commerce de tissage de Lyon, fondée en 1872 et parrainée par l'école supérieure de commerce de Mulhouse, ouverte en 1866 et fermée en 1872, l'école supérieure de commerce de Marseille, créée en 1872 et l'école supérieure de commerce du Havre, fondée en 1871. Les deux dernières grandes écoles consulaires issues de cette période de frénésie commerciale furent l'école supérieure de commerce et d'industrie de Bordeaux, en 1874, et *the last but not least*, l'école des hautes études commerciales, HEC, en 1881.

1.1 - Genèse et fondation de l'ESC Bordeaux au 19^e siècle

Selon Roussigné (1937), c'est la brochure "De l'influence du gouvernement sur la prospérité du commerce" du négociant lyonnais Vital-Roux qui déclencha le mouvement parisien de création des écoles de commerce qui finit par aboutir à la création d'écoles provinciales que nous venons d'évoquer. La Chambre de commerce de Bordeaux, à l'initiative de deux de ses membres, Lucien Faure et Marc Maurel voulait, dès 1872 fonder une école commerciale digne de ce nom dans une ville où elle faisait cruellement défaut. Ces préoccupations rejoignaient celles du Conseil municipal bordelais qui souhaitait créer une école des arts et métiers qui lui était refusée par le Ministre de l'Instruction publique. Une troisième entité, la Société Philomathique, créée en 1808 (Bosquet, 1909), avait en projet d'organiser des cours du soir en matière commerciale et industrielle. En janvier 1873, les trois parties intéressées, représentées par M. Faget, adjoint au maire de Bordeaux, M. Faure, président de la chambre de commerce et M. Villette président de la société philomathique se réunirent et adoptèrent l'idée de créer une commission pour approfondir le projet. Ladite commission, composée de 9 membres se réunit les mardi 11 février et mercredi 5

mars 1873 et élaborèrent un texte en 13 articles, dont les deux plus importants sont les deux premiers :

Article premier. - L'école projetée portera le titre d' "École supérieure de commerce et d'industrie", sous la direction de la Société Philomathique et sous le patronage et avec le concours de la Ville et de la Chambre de commerce.

Article 2. - Le siège de cette École sera établi dans le local de l'École professionnelle, rue Saint-Sernin, déjà mis, par la Ville, à la disposition de la Société Philomathique pour ses cours gratuits.

Les autres articles portaient sur l'administration de l'école, confiée à la Société Philomathique, à la composition d'une commission mixte de surveillance de 15 membres, aux programmes d'étude, à l'admission des élèves, à la durée et à la nature de l'enseignement, aux subventions accordées et à la gestion des excédents de financement. La commission de surveillance, réunie pour la première fois le 12 août 1873 se préoccupa de chercher un directeur pour la nouvelle école. Après une campagne de presse qui suscita 12 candidatures, c'est M. Julien Manès, ingénieur civil de l'école centrale des arts et manufactures, diplômé en 1859 qui fut choisi comme directeur. Il prit ses fonctions le 22 octobre 1873, un peu plus d'un an avant la première rentrée officielle des élèves de la première promotion (promotion Ausone) le 3 novembre 1874. Entre temps, le directeur visita quelques écoles en fonction, en France et en Belgique et ramena de son périple la documentation nécessaire au bon fonctionnement du futur établissement. Parallèlement, la commission mixte se préoccupa des finances de l'école et de l'organisation des cours.

Le projet de budget de 60 000 francs se divisait ainsi :

Budget du personnel non enseignant :	
Section du Commerce	8 000
Section de l'Industrie	8 000
Sous-total	16 000
Budget du personnel enseignant :	
Section du Commerce	17 140
Section de l'Industrie	21 860
Sous-total	39 000
Budget des dépenses accessoires	5 000
Total général	60 000

La ville de Bordeaux finança 50 % du budget initial (séance du conseil municipal du 2 février 1874, décision ratifiée par le Ministre de l'intérieur le 27 février 1874). La municipalité finança également les travaux d'appropriation de l'immeuble et le mobilier scolaire. La Chambre de commerce se limita à 20 000 francs par an, et à la demande

de la commission mixte, le Conseil général accorda une subvention annuelle de 5 000 francs. Le budget prévisionnel n'était pas totalement couvert, 55 000 francs au lieu des 60 000 prévus. Mais cette somme était "d'autant plus suffisante pour établir le budget de l'École que la ville de Bordeaux mettait gracieusement à la disposition de ses cours le bâtiment de l'École professionnelle de la rue Saint-Sernin ... qui n'a pas coûté moins de 500 000 francs" (Léautey, 1886, p.154). En contrepartie de ses subventions La mairie demanda 12 bourses gratuites pour ses candidats, la Chambre de commerce 8 et le Conseil général 5. Le Ministère du commerce demanda aussi, par une dépêche ministérielle du 22 février 1875, le bénéfice de 5 bourses. Ces 30 bourses n'étaient pas négligeables, puisque la première promotion des élèves comportait 37 candidats ; 29 ont été admis sur concours, et 4 autres titulaires du baccalauréat en sciences ou en lettres (deux années d'études après le baccalauréat de l'enseignement secondaire) ont été admis sans concours.

1.2 - La scolarité d'une école de commerce moderne

L'architecte du bâtiment du 66, rue l'Abbé-de-l'Epée anciennement rue Saint-Sernin, M. Grelet aîné, avait prévu la construction extérieure, mais s'était aussi préoccupé de l'aménagement intérieur. La vocation à la fois commerciale et industrielle de l'école supposait de nombreux aménagements spécifiques telles que paillasses de physique et de chimie, laboratoire, atelier de forge, atelier de mécanique, de menuiserie, d'électricité, bibliothèque, cabinet des curiosités comportant des échantillons de matières premières et de produits fabriqués, installation hydraulique de simulation d'écoulement de l'eau (Léautey, 1886, pp.162-165 ; Roussigné, 1937, p. 39).

Dès l'ouverture, l'ESC comportait deux sections, une section industrielle et une section commerciale et deux années de scolarité. La section commerciale avait l'objectif modeste de former des commis possédant une formation et un potentiel qui leur permettrait, après quelques années de pratique, de diriger d'importantes sociétés de la place. La section industrielle permettait de former des ouvriers qualifiés et des contremaîtres possédant une culture scientifique qui leur permettrait, après quelques années de pratique également, de devenir des capitaines d'industrie. L'enseignement se voulait à la fois théorique et pratique. L'enseignement théorique ne posait pas de gros problèmes, puisqu'il était conforme à la tradition académique, notamment des facultés de droit et de lettres, l'enseignement pratique était beaucoup plus original et innovant, tant par sa diversité que par sa pertinence. Les élèves faisaient beaucoup d'exercices divers, de travaux de laboratoire, de manipulations chimiques ou commerciales, de simulation de bureaux commerciaux français, étrangers ou coloniaux, de visites d'établissements industriels et commerciaux, de projets de tous ordres, pour développer leur sens de la synthèse et de la créativité. La partie commerciale était sans doute la plus intéressante :

"Les élèves sont répartis, comme à l'école de Marseille, en un certain nombre de maisons et de bureaux, avec correspondance et livres spéciaux pour traiter les affaires aux cours du jour, d'après les circulaires et prix courants régulièrement adressés à

l'école. Toutes les fois que c'est nécessaire, la correspondance étrangère est revue par les professeurs spéciaux. Actuellement, le bureau commercial de l'école comprend quatre maisons ou comptoirs : une maison française, une maison anglaise, une maison allemande et une maison de banque. Les différentes maisons s'ouvrent des crédits, s'achètent ou se vendent diverses marchandises, s'envoient des billets à ordre, traites, lettres de change, etc., dressent des bilans et des inventaires, établissent des prix de revient, déterminent des dividendes, calculent des amortissements ..." (Léautey, 1886, p. 163).

A l'origine, les cours de la section commerciale comprenaient les matières suivantes :

- Première année : Calligraphie, Français, deux langues vivantes (anglais, allemand, espagnol), arithmétique, géographie commerciale et industrielle, physique, chimie, économie politique, droit commercial et maritime, bureau commercial.
- Deuxième année : Calligraphie, Français, deux langues vivantes, économie politique, connaissance et analyse chimique des marchandises, géographie commerciale et industrielle, droit commercial et maritime, histoire des développements du commerce, statistique, armements, bureau commercial.

Dans ces matières, il y a quelques grandes absentes, les unes compréhensibles : la réclame (publicité), l'organisation du travail, la fiscalité, d'autres plus étranges comme la comptabilité, mais on peut penser que la tenue des livres faisait partie intégrante du bureau commercial, à une époque où le statut des comptables était plus que vague, puisque le premier diplôme d'expert-comptable de la société académique de comptabilité sera créé en 1905 et le premier diplôme d'État (brevet d'expert-comptable) sera créé en 1927.

Les cours de la section industrielle sont beaucoup plus scientifiques :

- Première année : Français, dessin, arithmétique, géométrie, arpentage et nivellement, trigonométrie, algèbre, géométrie descriptive, mécanique, physique, chimie, économie politique.
- Deuxième année : Dessin, construction de machines, physique industrielle, chimie industrielle et métallurgie, architecture et travaux publics, mines et chemin de fer, coupe des pierres, bois et fer, comptabilité, économie politique.

Curieusement, c'est dans la section industrielle qu'est professé le cours de comptabilité de l'école.

Dans son ouvrage de 1886, pp. 166-167, Eugène Léautey donne le détail des emplois du temps des élèves : 38 heures de cours par semaine pour la section commerciale et 42 heures pour la section industrielle. En principe, les élèves étaient présents 8 heures par jour, sauf le jeudi, 4 heures. En milieu de journée, deux heures étaient prévues pour les repas. Les élèves passaient fréquemment des examens :

- il y avait d'abord les examens mensuels sur les cours courants ;
- les examens trimestriels sur l'ensemble des matières du trimestre ;
- les examens de passage de première en seconde année ;
- et enfin l'examen de sortie, comportant des écrits et des oraux où les notables de la ville (négociants, armateurs, membres des tribunaux, professeurs de lycée et de faculté) participaient abondamment aux jurys des épreuves. Tous les examens étaient notés sur 20 avec l'obligation d'avoir la moyenne de 10. Le diplôme de sortie était conféré aux étudiants qui avaient une moyenne générale d'au moins 12,5 sans avoir de notes au-dessous de 7. On attribuait aux meilleurs diplômés des bourses de voyage, en Europe ou hors d'Europe. Le diplôme et les examens avaient une utilité pour les élèves, mais c'était aussi un moyen de communication efficace *urbi et orbi*. On n'a pas fait mieux depuis. Cette communication efficace a permis à l'ESC d'obtenir de nombreuses récompenses : en 1878 une médaille de bronze pour sa participation à l'Exposition universelle, en 1889 la médaille d'or de l'enseignement technique à l'Exposition universelle, en 1893 le diplôme hors concours de l'Exposition de Chicago, en 1906 le diplôme d'honneur de l'Exposition internationale de Liège et la médaille d'or à l'Exposition de Saint-Louis (USA).

En 1890, la section commerciale de l'école fut reconnue, par un décret du 22 juillet, au même titre que les écoles du Havre, de Lyon, de Marseille, de Paris et HEC comme école supérieure de commerce reconnue par l'État et recrutant par voie de concours. En 1897, une classe préparatoire fut créée pour que les étudiants préparent plus efficacement le concours d'entrée.

En 1902, une section coloniale et une section électricité furent créées et en 1907 les différentes filières furent réaménagées : désormais il y eut 4 sections : Commerce-Banque, Section coloniale, Travaux publics, Électricité.

Les programmes et les méthodes pédagogiques de l'ESC Bordeaux sont assez proches de celles de ses concurrentes : toutes les écoles se ressemblent et elles se sont toutes inspirées des structures de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, créé en 1847 à l'initiative d'A. Deschamps, ministre des affaires étrangères belge, soutenu par H. Matthysens, négociant en vue et notable de la ville. L'institut supérieur de commerce d'Anvers était organisé sur le modèle d'une université, mais faisait une large place au bureau commercial, lieu privilégié d'acquisition de connaissances pratiques et d'entraînement à réalité quotidienne d'une entité commerciale (Léautey, 1886, pp. 581-615).

Tableau 1 – Les 7 meilleures écoles de commerce de 1872 à 1886

Ecoles	Année de création	Tutelle	Durée des études	Diplômés 1872-1886	Frais scolaires
Ecole supérieure de commerce de Paris	1819	Chambre de commerce de Paris	3 ans	1 750	1 000 FF
Hautes études commerciales HEC	1881	Chambre de commerce de Paris	3 ans	495	300 FF
Ecole supérieure de commerce et de tissage de Lyon	1871	Chambre de commerce de Lyon Société anonyme	2 ans	1 519	650 FF
Ecole supérieure de commerce de Marseille	1872	Chambre de com. De Marseille Société anonyme	2 ans	1 453	400 FF
Ecole supérieure de commerce du Havre	1871	Chambre de com. du Havre Société anonyme	2 ans	330	600 FF
Ecole supérieure de commerce de Rouen	1871	Académie de Caen Société anonyme	2 ans	674	300 FF
Ecole supérieure de commerce de Bordeaux	1874	Ville, Chambre de commerce, Conseil général	2 ans	928	200 FF

Source : L'auteur et E. Léautey, 1886

Les 11 premières écoles françaises étaient divisées en deux groupes, un peu comme les écoles américaines : les américains distinguaient les *Business schools*, des *Commercial schools*, les français distinguaient les 7 premières écoles supérieures de commerce des 4 écoles commerciales qui avaient une bonne réputation et qui étaient reconnues par l'Etat.

Tableau 2 – Les 4 écoles commerciales reconnues de 1872 à 1886

Ecoles Plus modestes	Année de créa- tion	Tutelle	Durée des études	Diplômés 1872- 1886	Frais scolaires
Ecole commer- ciale de l'Avenue Trudaine	1863	Chambre de com- merce de Paris	4 ans	7 369	220 FF
Institut commer- cial de la Chaussée d'Antin	1884	Société anonyme	3 ans	6 540	250 FF
Ecole pratique de commerce et de comptabilité	1850	Strictement Privée (Pigier)	3 mois	2 095	180 FF
Ecole municipale de Reims	1875	Ville de Reims Ministère instruc- tion publique	2 ans	23	Gratuité

Source : E. Léautey, 1886

2 - Direction de l'école, moyens financiers et contrôle de gestion

La direction de l'École supérieure de commerce de Bordeaux, sur la période que nous étudions 1874-1968 a été d'une grande stabilité : les quatre directeurs qui se sont succédés ont eu le temps de développer leur stratégie. L'école a eu, aussi en permanence des problèmes financiers et des problèmes de contrôle de gestion, pour harmoniser les emplois et les ressources. A l'origine comme aujourd'hui, une école de commerce devait trouver le dosage des financements publics et privés, subventions de tous ordres, frais de scolarité versés par les étudiants, subsides des chambres de commerce, mécénats d'entreprises locales, dons et legs, et consacrer ce financement aux investissements, au service général de ceux-ci, à l'optimisation de l'enseignement, au soutien des élèves en général et des plus modestes (bourses) en particulier. La seule différence par rapport aux écoles d'aujourd'hui concerne la visibilité internationale et l'obligation de faire de la recherche académique. Mais les écoles sont, comme elles l'étaient autrefois, des entreprises risquées qui doivent optimiser leurs ressources en fonction de leurs objectifs, parfois contradictoires. A l'origine, les écoles avaient pour but essentiel d'apprendre un métier à leurs élèves, et dans la grande majorité des cas, elles atteignaient cet objectif. La concurrence internationale a fait que les écoles ont voulu se donner une image flatteuse et moderne de re-

cherche constante de qualité et de progrès et elles ont parfois eu du mal à concilier l'obligation de pourvoir leurs élèves de métiers et de techniques éprouvées, et d'obliger leurs enseignants à accroître la notoriété de l'école en faisant de la recherche de haut niveau et en intégrant les résultats de cette recherche dans les programmes d'enseignement. Jusqu'en 1969, l'Ecole supérieure de commerce de Bordeaux et ses directeurs successifs se sont concentrés, le plus souvent avec succès, sur le premier objectif : faire en sorte que les élèves diplômés fassent honneur à leur diplôme et tiennent honorablement leur rang dans les entreprises et les autres organisations, tout en donnant à leur école les moyens financiers, intellectuels et pédagogiques nécessaires à son fonctionnement quotidien et nécessaires à sa pérennité.

2.1 - Les directeurs de l'école

Le premier directeur fut Julien Manès, Ingénieur des arts et manufactures (1859), membre de la commission des monuments historiques et des travaux publics du département de la Gironde, officier d'Académie. Nommé dès la fondation de l'école, il avait effectué 14 années de service, 10 dans différentes compagnies de chemin de fer et 4 au service des travaux publics de la ville de Bordeaux. Le corps professoral, comportait de nombreux professeurs de premier plan, en particulier MM. Auguste Ribéreau (droit maritime, agrégé en 1867), Fernand Faure (économie politique, agrégé en 1878), Henri Saint-Marc (économie politique, agrégé en 1882), Paul-Emile Vigneaux (droit administratif, agrégé en 1872, major), enseignant à la Faculté de droit toute proche, et bon nombre de polytechniciens, centraliens, anciens élèves de l'école des ponts et chaussées ou des arts et métiers. Le sérieux et le professionnalisme de la direction, du corps enseignant et des élèves, trouva "sa récompense dans la renommée grandissante de l'utile établissement qu'il dirige et dont l'effectif scolaire s'accroît constamment" (Léautey, 1886, p. 92). Julien Manès, qui avait donné à l'école son impulsion première et qui avait choisi les bons axes de développement fondés sur la qualité de l'enseignement et son approche concrète, prit sa retraite à la fin de l'année scolaire 1906, et décéda quelques années après, le 2 avril 1909, à la suite de quelques semaines de maladie. Il avait donné un exemple décisif à l'école.

En 1906, le second directeur nommé fut François-Joseph Meckling, né le 27 avril 1849 et diplômé de l'Ecole normale de Strasbourg. Il avait d'abord été sous-chef du bureau commercial de l'école supérieure de commerce de Marseille, et devint à Bordeaux professeur du bureau commercial et professeur d'allemand. Il obtint sa licence en droit, fut aussi directeur général de la Société philomathique et membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique. F.J. Meckling mourut accidentellement, en chutant d'une terrasse, à Sainte-Maxime-de-la-Mer le 2 septembre 1927, alors qu'il visitait l'un de ses fils dans le Var. Professeur à l'école, il connaissait tous ses rouages de l'intérieur, le microcosme de la chambre de commerce et les personnes qu'il fallait connaître dans la ville, et il avait des correspondants efficaces à Paris, en particulier parce qu'il était membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique. Sous sa direction, dans les années 1909-1910, une réforme de fond des statuts primitifs de l'école vit le jour, les frais de scolarité augmentèrent, parallèlement à la modernisa-

tion des locaux de la section industrielle, qui accompagna l'allongement de la durée des études (3 ans) jusqu'en 1922. L'école de Bordeaux aurait pu devenir la première école coloniale, associée à la faculté des lettres, mais la mobilisation du 2 août 1914, changea le destin de nombreux acteurs. Les locaux de la Société philomathique et de l'ESC furent successivement occupés par l'infanterie coloniale, le ministère des P.T.T. et le ministère du commerce et de l'industrie, réduisant l'activité de l'école et de son directeur à la portion congrue. Mais il s'obstina à assurer la rentrée des classes de 140 élèves, dont la première jeune fille (Roussigné, 1937, p. 61). Le livre d'or de la grande guerre publié par les survivants note que 501 élèves ont été mobilisés, et que 98 d'entre eux moururent pour l'honneur. Leur nom figure sur les plaques commémoratives inaugurées le 7 mai 1921 à l'école. Cette période troublée fut difficile pour l'école et pour son budget, déficitaire entre 1919 et 1922 et les frais de scolarité augmentèrent en même temps que le nombre d'élèves : 199 en 1918. La question de la suppression de la section industrielle, considérée comme peu productive et budgétivore, commença à se poser.

Après un court intérim assuré par M. Gauguet capitaine-trésorier en retraite chargé du secrétariat et de la comptabilité, Etienne Pagès, professeur à l'école depuis 1921, fut désigné le 16 janvier 1928, dans une *short list* de 6 candidats, comme troisième directeur. Ancien élève d'HEC, licencié en droit, il était également titulaire du certificat d'aptitude à la direction des écoles pratiques de commerce et d'industrie et donc particulièrement apte à diriger une école supérieure de commerce. Il eut à réorganiser l'école sur le plan technique, administratif et financier et à rajeunir les cadres, après un audit sévère de l'école, de ses structures et de ses pratiques, mené en mai 1927 par M. Dhommée, Inspecteur général de l'enseignement technique. Pour assurer le financement de ces réformes, la Chambre de commerce ajouta 2 centimes additionnels à la patente de ses adhérents (Roussigné, 1937, p. 71). M. Pagès assura la direction de l'école jusqu'en 1944, maintenant l'établissement à un niveau honorable pendant la durée de son mandat, perturbé par les événements politiques et militaires de deux décennies éprouvantes pour la France.

Hervé Caillau fut le 4^e et dernier directeur de la période s'achevant en 1969, par la migration de l'école du 66, rue de l'Abbé-de-L'Epée, au Domaine de Raba, avenue de la Libération à Talence, dans la banlieue bordelaise. Hervé Caillau, né à Lavardac (Lot-et-Garonne) le 16 avril 1903, appartenait à la promotion 1924-26, section D – Commerce, de l'Ecole Normale de l'Enseignement Technique, créée par un décret du 26 octobre 1912, qui deviendra en 1932 l'Ecole normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET). Elle sera transférée en 1957 à Cachan 61, avenue du Président Wilson, et par décret du 24 juillet 1985, prendra son nom actuel d'ENS Cachan. La promotion d'Hervé Caillau comportait 7 garçons et 8 filles, et il était condisciple d'Henry Court, inspecteur général de l'éducation nationale. Sorti major de l'ENSET en 1926, Hervé Caillau passa aussi le brevet d'expert-comptable, créé en 1927, et tout le long de sa carrière à l'ESC Bordeaux il fit des cours de comptabilité, ce qui lui permettait de connaître tous les élèves spécialisés de la section Finance-comptabilité. Il avait

une grande admiration (justifiée) pour Léon Retail, qui l'avait précédé à l'ENSET et à l'expertise-comptable (promotion 1912-1914) expert en évaluation d'entreprise, en comptabilité des sociétés et des fusions, dont il commentait largement les ouvrages dans ses cours magistraux. Très attaché à l'école, à la réussite de ses élèves et très attentif aux résultats comparés de ses principaux concurrents, Hervé Caillau était un directeur qui alliait la finesse d'un militaire de haut grade et la bonté que lui dictaient ses convictions religieuses. Aidé d'Yves Seillan, docteur en droit et ancien maître-assistant à la Faculté de droit, l'une de ses dernières tâches fut de concevoir une nouvelle pédagogie, pour une nouvelle école qui devait prendre ses quartiers dans un nouveau bâtiment. Hervé Caillau quitta ses fonctions le 1^{er} octobre 1970, remplacé par Yves Seillan. Le Président de la Chambre de Commerce, satisfait des 26 années de direction de M. Caillau et conscient de sa compétence unanimement reconnue, proposa à l'assemblée générale de la Chambre de commerce de le nommer conseiller technique et de le charger des relations avec les administrations, notamment avec le Ministère du développement industriel et scientifique, des relations avec les autres chambres de commerce d'Aquitaine pour les problèmes de formation professionnelle, et de faire des études préalables au traitement par ordinateur des comptabilités de la Chambre de commerce de Bordeaux et du fichier régional des commerçants et industriels (Extraits des procès-verbaux, lettres et mémoires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, année 1970, séance du 17 septembre, pp. 264-265).

2.2 – La préparation et la fondation d'une nouvelle école

Lors de sa création, nous l'avons vu plus haut, les besoins financiers (les comptables diraient : les emplois) étaient de 16 000 francs par an pour les salaires du personnel administratif, 39 000 francs pour les salaires du personnel enseignant et 5 000 francs de dépenses accessoires. Ils étaient financés par trois types de ressources : les dotations de la ville de Bordeaux, décidées par son conseil municipal, les subventions de la Chambre de commerce et celles du Conseil général. La participation des étudiants était modeste, 200 francs par an, le tarif le moins élevé des écoles de première catégorie, cinq fois moins cher que l'Ecole Supérieure de commerce de Paris (1 000 francs par an), trois fois moins cher que celle du Havre (600 francs par an) ou deux fois moins cher que celle de Marseille (400 francs par an).

L'Ecole eut une reconnaissance officielle par l'Etat le 22 juillet 1890 (*J.O.* du 23 juillet, pp. 3796-3802), premier pas de sa montée en puissance et en indépendance. Plus tard, après concertation entre ses bailleurs, une première délibération du 10 novembre 1927 de la Chambre de Commerce déclarait qu'elle était "disposée à assumer seule la gestion éventuelle de l'Ecole". Ni la Société Philomathique ni la mairie de Bordeaux ne soulevant d'objection, une délibération complémentaire du 6 août 1928 précisa : "La gestion de l'Ecole Supérieure de Commerce donnera lieu à l'établissement, par la Chambre de Commerce, de comptes et de budgets dressés en la forme administrative et alimentés, le cas échéant, par une imposition spéciale établie sur les assujettis aux centimes pour frais de Bourse et de Chambre de Commerce" (Roussi-

gné, pp. 68-72). Après décision de la Préfecture de la Gironde et du Comité départemental de l'enseignement technique, cet impôt supplémentaire pouvait être imputé sur le versement de la taxe d'apprentissage, créée par l'article 25 de la loi de finances du 13 juillet 1925. Cette situation financière, où les besoins de l'école étaient financés pour partie par les élèves, pour partie par la Chambre de commerce (en particulier en payant les salaires des professeurs employés) et pour partie par la taxe d'apprentissage perdura jusqu'à la fin des années 1960. En cas de gros investissements, il était possible, avec l'aval du Ministère de l'industrie, d'obtenir des prêts à des taux avantageux. Mais l'ouverture de la France sur le monde, la croissance des pays européens, la transformation radicale des mentalités après 1968, le désir d'imitation des américains et des performances de leurs *business schools*, la concurrence des autres écoles de commerce et de gestion françaises, rendaient inévitable une mutation drastique. Cette mutation avait été autorisée par un arrêté du 23 juillet 1964 du Ministère de l'industrie, et il fallut 5 années, pour passer de l'Ecole de 1874 à une nouvelle école, inaugurée le 25 octobre 1969 par M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre et maire de Bordeaux. Dans les anciens locaux du centre-ville, l'école était à l'étroit et les responsables choisirent la formule du campus en banlieue. Les nouveaux bâtiments, construits sur 3 hectares, financés pour moitié par la Chambre de Commerce de Bordeaux et pour l'autre moitié par la Ville de Bordeaux et par le département de la Gironde, ont été conçus par M. Perrier, architecte, qui a privilégié le verre représentant une surface de 2 500 m² et l'acier utilisé pour l'ossature (385 tonnes). La structure initiale offrait de larges possibilités d'extension future. Cette école n'aurait pas été nouvelle si les nouveaux locaux n'avaient abrité une organisation et une pédagogie nouvelles (*Semaine économique*, 21 octobre 1969). La Chambre de commerce a fondé un Comité de recherches pédagogiques, d'orientation et de perfectionnement ayant pour objectif l'adaptabilité optimale de la pédagogie. La scolarité était fractionnée en 6 semestres et la structure élémentaire était le module. La première année était consacrée à l'introduction à la vie des entreprises et des organisations, aux connaissances indispensables aux affaires et à l'acquisition de raisonnements et de réflexes nécessaires à un futur cadre opérationnel. La seconde année était centrée sur la mise en application des connaissances de base et la troisième année était une année de synthèse où les étudiants apprenaient à intégrer et à gérer des problèmes de plus en plus complexes. Dans les trois années (précédées de deux années préparatoires), on insistait sur l'étude des langages, deux langues étrangères, mathématiques appliquées à l'économie et à l'économétrie, psychosociologie, sur l'étude de l'environnement commercial, économique et juridique et sur la préparation à l'exercice des responsabilités. A cette occasion, l'école a recruté des professeurs permanents, assurant leurs propres cours mais assistant aussi les étudiants en difficulté ou en manque d'explications. Chaque semaine les étudiants subissaient deux contrôles continus et chaque semestre était clôturé par des examens permettant d'affiner les orientations et de déceler les aptitudes des étudiants. La direction de l'école a voulu privilégier deux axes : une pédagogie active, permettant de travailler presque exclusivement par petits groupes 20 heures sur 25 et une pédagogie intégrée, essentiellement matérialisée par trois stages, un stage de 4 semaines de pure

exécution en première année, un stage de 6 semaines avec obligation de résultat en deuxième année, et un stage de 8 semaines lors du 5^e semestre, débouchant sur un mémoire soutenu devant un jury. Les responsables pédagogiques ont aussi revu les options du diplôme : les sections classiques de Finance-Comptabilité, Distribution-Commerce Extérieur et Section Juridique ont été remplacées par une option Gestion financière approfondissant la comptabilité, le contrôle de gestion, les méthodes statistiques, la fiscalité et le droit des affaires, une option Gestion scientifique centrée sur la recherche opérationnelle, les statistiques multidimensionnelles, l'économétrie et l'informatique, et une option Gestion commerciale privilégiant le marketing, la gestion des ventes, les langues étrangères, l'économie internationale et le droit des échanges. Avec un tel outil, l'école, qui comprenait 350 étudiants dans le cycle ordinaire et 180 élèves dans le cycle préparatoire, guidés par 70 professeurs, a commencé à s'ouvrir à l'international, à développer les techniques modernes d'information et de communication et a commencé, timidement à faire de la recherche. Un processus fondé sur une stratégie de long terme qui a conduit aux structures actuelles. Certains, au début de cette ère nouvelle, avaient quelques regrets de la vie étudiante antérieure.

3 - La vie quotidienne à l'ESC au début des années 1960

Jusqu'au début des années 1960, pour un étudiant bordelais, les institutions universitaires étaient regroupées au centre de la ville. Si l'on prend la mairie et la cathédrale Pey-Berland comme points de repère, la faculté de droit était située face à la cathédrale, place Pey-Berland, la faculté des lettres, cours Pasteur, à moins de 500 mètres de la cathédrale, la faculté de médecine et de pharmacie, place de la Victoire, à 500 mètres aussi. Seules la faculté des sciences et l'école de Santé navale étaient un peu excentrées, cours de la Marne, près de la gare à environ un kilomètre et demi de la place Pey-Berland. L'école supérieure de commerce était à environ 800 mètres de la faculté de droit et à 300 mètres de la place Gambetta. Il fallait donc entre cinq et dix minutes pour aller d'un point à un autre. Tous ces lieux bordelais sont chargés de souvenirs, pour les historiens en tout cas. Les étudiants bordelais du centre historique vivaient dans un milieu où il y avait aussi de nombreux cinémas et restaurants, entre la rue Judaïque, la place Gambetta et le cours de l'Intendance. La bibliothèque municipale, située rue Mably n'était pas très loin non plus (800 mètres de la Place Gambetta et 700 mètres de la place Pey-Berland). Tous les étudiants fréquentaient les grands bars du centre : le New York, le Régent, le Grand-café, l'Intendance, le Musée mais les étudiants de l'ESC avaient surtout leurs habitudes au Postal et aux PTT, deux des principaux bars de la rue Judaïque et à la Chope, rue Porte-Dijeaux. Trois restaurants universitaires étaient pris d'assaut, le Voltaire, rue Voltaire près du marché des grands hommes, le Central, rue Sauteyron près de la place de la Victoire et le Bordeaux étudiants club (BEC) rue de Cursol. Il suffisait de faire quelques pas pour entrer dans les grands cinémas d'exclusivité bordelais, le Rio, l'Olympia, le Français qui se transformaient à l'occasion en salle de spectacle. Les étudiants peu portés sur la littérature qui avaient subi dans leur scolarité secondaire les matinées classiques

du Grand-théâtre, ne revenaient pas volontiers dans cet établissement pourtant respectable. En ce temps où les hypermarchés n'avaient pas encore été inventés, les Nouvelles Galeries, les Dames de France, le Printemps, dans le quartier rue Sainte-Catherine - place Gambetta, étaient des grands magasins bien approvisionnés qui comportaient aussi des salons de thé propices aux conversations intimes. Les deux grandes librairies bordelaises, Mollat, rue Vital-Carles et Ferret, rue de Grassi attiraient aussi les écoliers de l'ESC. Quelques dancings, comme l'Alhambra ou l'Aiglon, qui feraient rire les étudiants d'aujourd'hui, complétaient la panoplie des distractions, auxquelles s'ajoutaient les joies des fêtes foraines des Quinconces en mars et en octobre, du carnaval en février et mars et du stade municipal facilement accessible de la place Gambetta par la ligne d'autobus numéro 13. Le tramway, longtemps moyen de transport privilégié, avait commencé à perdre son monopole vers 1953 et la dernière ligne, la ligne n° 1 qui allait de la gare au centre de la ville, cessa son activité en 1958. Cette absence du tramway bordelais dura presque 50 ans. Les étudiants bordelais en général et ceux de l'École en particulier avaient tout ce qui était nécessaire aux nourritures intellectuelles, culturelles et terrestres à portée de la main. La culture sportive des écoliers était plus tournée vers le rugby que vers le football et le *basket ball*, et quelques *happy few* ne juraient que par le golf et le tennis qu'il était difficile au commun des mortels de pratiquer. Le judo commençait aussi à se développer, au gymnase universitaire Barbey près de la gare Saint-Jean et chez quelques maîtres japonais comme maître Haku Michigami (9^e dan de judo et 8^e dan de karaté). En ce temps-là, on pourrait presque dire que, même s'il n'y avait pas de campus, une bonne partie des étudiants vivaient ensemble dans le centre historique de Bordeaux presque comme sur un campus, mangeaient, travaillaient, se distrayaient, ensemble à chaque instant de la journée et de la nuit.

Jusqu'en 1963, les journées universitaires, à l'École comme à la Faculté de droit étaient de trois heures le matin et de trois heures l'après-midi, entre chaque heure de travail, il y avait un quart d'heure de pause, avec une pause de deux heures pour le repas de midi, où les étudiants expédiaient leur repas le plus rapidement possible pour s'éterniser dans les cafés. Les étudiants qui suivaient à la fois les cours de l'école et de la faculté de droit avaient largement le temps, d'une heure à l'autre, de changer d'établissement. Après 1963, le régime a été modifié et on est passé au système de 4 heures de cours le matin et 4 heures l'après-midi avec seulement 5 minutes de pause entre les cours. Il devint plus difficile de suivre à la fois les cours de l'école et de la faculté de droit, mais la direction de l'école, consciente de ce problème, organisait des cours universitaires spéciaux pour les étudiants souhaitant suivre parallèlement les deux types d'études. Ceci n'était pas facile, mais ceux qui ont réussi à le faire ont pu concilier l'approche théorique des études juridiques et économiques de la faculté avec l'approche concrète, professionnelle et efficace des disciplines de l'école. Et cette différence existait dans les cours qui auraient pu paraître communs, comme les mathématiques financières, les statistiques ou le calcul des probabilités. Les cours avaient lieu du lundi matin 8 heures au samedi soir 18 heures et la fin de semaine était très courte. Le samedi matin était consacré aux contrôles : une trentaine dans

l'année universitaire. Et jusqu'en 1968, un examen national complétait les contrôles périodiques. Un étudiant diplômé de l'ESC avait subi, lors de sa scolarité de trois années environ 120 contrôles continus ou nationaux, en plus des contrôles et des colles qu'il avait pu subir en classe préparatoire. Dans les principales matières, droit, économie, comptabilité, langues, les étudiants étaient bien formés. Les vacances étaient longues, de la fin juin à la mi-novembre, mais l'administration avait prévu un système de devoir de vacances, en particulier en comptabilité, chaque série étant à envoyer tous les mois. Le 66 de la rue l'Abbé-de-l'Epée, siège, comme on l'a vu plus haut de la Société Philomathique et de l'école supérieure de commerce, comportait essentiellement deux amphithéâtres de 400 et 150 places, quelques petites salles de classe et 4 salles de grande capacité sur deux étages et trois niveaux : au rez-de-chaussée le grand amphithéâtre était utilisé pour les examens et contrôles, mais aussi pour les manifestations de prestige et réunions officielles : conférences, séances de cinéma privées, assemblées générales. Au premier étage, il y avait la salle des étudiants de la classe préparatoire, avec des pupitres d'écoliers typiques du 18^e siècle et des escabeaux inconfortables et l'amphithéâtre des étudiants de première année où il était difficile d'écrire rationnellement, les tables d'écritures faisant à peine 15 cm de large. Au second étage, il y avait les deux salles de deuxième et de troisième année, dotée de bureaux scolaires plus classiques. Dans chaque salle, capable de contenir 120 élèves, les garçons étaient séparés des filles (environ 80 % de garçons vers la fin de notre période) et chaque étudiant occupait une place en fonction de son classement, les bons élèves devant et les derniers au fond de la classe. Les cours de langues avaient lieu en catastrophe là où c'était possible, surtout le samedi après-midi. Seules les jeunes filles apprenaient la dactylographie.

Un atelier, survivance des premiers temps de l'école supérieure de commerce et d'industrie et de la section industrielle, dont nous avons parlé plus haut, n'était plus utilisé. Le bâtiment comportait deux escaliers : le grand escalier d'honneur, réservé aux professeurs et où on tolérait les étudiants de 3^e année, et un escalier minuscule en colimaçon où tous les autres étudiants se bousculaient à chaque heure. Le contrôle des présences et des retards était très stricts, et comme beaucoup de tâches administratives il était réalisé par un surveillant responsable d'une année : il y avait donc 4 surveillants, le Directeur de l'école, le secrétaire général et la secrétaire du directeur et un ouvrier chargé de quelques tâches spécifiques telles que l'ouverture des portes, la mise en place des rétroprojecteurs ou l'effaçage du tableau entre les cours. La logistique générale (chauffage, électricité, entretien) qui dépendait de la société philomathique à l'origine avait été transférée, en 1928, à la Chambre de commerce. Il n'y avait pas de vrai salon des professeurs, ces derniers faisaient anti-chambre près du bureau du directeur. Il n'y avait pas non plus de véritable bibliothèque, le prêt ou la consultation des livres n'étant pas prévus, mais une grande salle de travail, carrée, accueillait les étudiants les plus studieux ou ceux qui n'aimaient pas travailler dans les bars ou à la bibliothèque de la faculté de droit de la place Pey-Berland ou encore de la bibliothèque municipale de la rue Mably. Le clivage entre les années était important : les étudiants de la classe préparatoire n'étaient pas vraiment

considérés comme faisant partie de l'école (sauf pour apporter du poids à l'équipe de rugby), même si, à l'extérieur, ils n'hésitaient pas à entretenir l'équivoque "je fais Sup' de Co.", les étudiants de première année étaient complexés, car ils étaient les souffre-douleur des étudiants de deuxième année qui les avaient bizutés au premier trimestre, en décembre, après deux mois de brimades diverses. Les étudiants de deuxième année étaient les plus arrogants et les rois de l'école. Cette primauté ne leur était pas vraiment contestée par les étudiants de troisième année, qui les prenaient pour des gamins immatures. Les étudiants de 3^e année sentaient qu'ils allaient bientôt quitter la condition d'étudiant, pour leur premier emploi, leur service militaire, leur mariage et la plupart d'entre eux, en troisième année, étaient moins impliqués dans la vie de l'école que leurs jeunes camarades. Le système d'enseignement était également un peu différent: les premières années, la primauté était donnée aux grands cours annuels de plusieurs dizaines d'heures en troisième année, il y avait une multitude de séminaires de courte durée, sur des questions d'actualité, et l'enseignement avait moins d'unité, les questions d'actualité étaient plus contingentes et les avis des étudiants sur ces cours d'actualité étaient très partagés. Il y avait toujours quatre sections - en théorie - Finance et comptabilité, Distribution commerce extérieur, Section juridique, Œnologie, mais seules les deux premières sections, les dernières années, étaient choisies par les étudiants. La section Finance-comptabilité qui permettait de préparer l'expertise comptable, bénéficiait d'équivalences nationales non négligeables et les étudiants qui étaient tentés de choisir la section juridique qui leur aurait demandé moins de travail, choisissaient quand même la section qui leur permettait d'avoir des équivalences.

Les tenues vestimentaires étaient ultra classiques : ni pantalon ni décolleté pour les filles : seulement des tailleurs sobres ou des jupes foncées et des *pull-overs* sombres. Pour les garçons des costumes, des vestes de tweed ou des blazers noirs ou bleus, avec l'insigne de l'école à la boutonnière, des chemises anglaises ou américaines, des cravates sombres, des pantalons de flanelle et des chaussures à pampilles. Les rares porteurs occasionnels de *blue jeans* et de blousons noirs étaient regardés de haut par leurs condisciples et par la direction qui n'hésitait pas à les rappeler à l'ordre. Le bon étudiant était sérieux, travailleur et surtout conformiste. Mais c'était avant 1968. La dernière promotion de la rue de l'Abbé-de-l'Epée fut diplômée en 1968, et les suivantes partirent à Talence, près du domaine de Raba, emplacement actuel de l'école, devenue Bordeaux école de management (BEM) puis KEDGE, associée à l'école supérieure de commerce de Marseille. Il n'est pas de notre propos de présenter l'histoire de cette période, nouvelle dans bien des domaines. Nous laisserons ce soin à nos successeurs.

Conclusion

L'école supérieure de commerce de Bordeaux quitta son lieu de fondation à la rentrée 1969, sous la houlette de M. Hervé Caillau, Directeur pour une année encore, avant de passer le relais à M. Yves Seillan. Elle s'est fixée, à Talence, Avenue de la Li-

bération, sur un terrain qui appartenait à la chambre de commerce depuis presque un demi-siècle, et fit l'objet de nombreux investissements et constructions additionnelles, jusqu'à sa structure actuelle, résultant de la fusion entre EUROMED Marseille et BEM Bordeaux, pour constituer KEDGE Business School. Son histoire a toujours été représentative des écoles supérieures de commerce de bon niveau, et s'il fallait la distinguer de quelques-unes de ses sœurs d'une hypothétique *French Ivy League*, dans la période étudiée ci-dessus, ce serait sans doute par la volonté de ses directeurs à tenir leur rang, par la qualité hors du commun de ses enseignants en droit (Georges Hubrecht, agrégé en 1931; Jacques Treillard, agrégé en 1959 ; Paul Sabourin, agrégé en 1964), en économie politique (Jean-Guy Méricot, agrégé en 1953, René Passet, agrégé en 1958 ; Bernard Lassudrie-Duchêne, agrégé en 1960), en anglais (Jean Dulck, agrégé en 1949), venant des facultés voisines, mais qui ont souvent fini leur carrière à Paris ; et de ses enseignants en comptabilité, anciens élèves de l'ENSET section D Commerce (Hervé Caillau, Major de l'Ecole Normale Supérieure, promotion 1924, René Rampnoux, ENS promotion 1940, Gérard Darnaudet, ENS promotion 1949, major de l'agrégation des techniques de gestion en 1966) assez souvent des experts-comptables, qui alliaient la connaissance concrète des entreprises et des groupes aquitains, spécialement girondins et agenais, à une connaissance approfondie et déjà internationale de la science des comptes.

L'école supérieure de commerce de Bordeaux a changé de nom en l'an 2000, pour s'appeler Bordeaux école de management, et en 2007 son nom a été anglicisé en *Bordeaux Business School*. Elle a changé de nom une troisième fois en devenant *Kedge Business School*, après sa fusion en juillet 2013 avec l'école supérieure de commerce de Marseille, qui avait, elle-aussi, changé son nom en *Euromed Marseille*. Après cette fusion, *Kedge Business School* est devenue l'école de commerce française accueillant le plus d'étudiants : 9 500, suivant de multiples programmes internationaux, guidés par plus de 160 enseignants-chercheurs. Elle est accréditée EQUIS, AACSB et AMBA. Elle joue un rôle pionnier dans l'enseignement du développement durable ou dans la gestion d'un campus virtuel et les étudiants de ses deux filières "grandes écoles" à Bordeaux et à Marseille, doivent obtenir non seulement le diplôme français de master, mais encore un master of art, un *master of sciences* ou un *master in business administration* dans une université ou une école étrangère telle que : HEC Montréal, Copenhagen Business School, Stockholm School of economics, Université Laval, Université de Saint-Gall, Hong Kong University, Indian Institute of Management, EBS Franckfort.

Bibliographie

- Anonyme (1953), "Bordeaux sur les routes du monde", numéro spécial, *Revue Richesse du monde*, 2^e trimestre 1953, éditions Delmas.
- Bachelier L. (1862), *Histoire du commerce de Bordeaux depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Bordeaux, Imprimerie J. Delmas.
- Bergeron L. (1975), *Banquiers, négociants et manufacturiers*, Thèse d'Etat en droit, Paris I.

- Bosquet M. (1909), "Centenaire de la Société philomathique 1808-1909", *Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*.
- Brèthe de la Gressaye J. (1976), "La faculté de droit de Bordeaux depuis 1871", *Annales de la faculté de droit des sciences sociales et politique et de la faculté des sciences économiques*, Numéro spécial Editions Bière, Bordeaux.
- Butel P. (1973), *La croissance commerciale bordelaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Thèse de doctorat d'Etat, université de Lille.
- Butel P. (1974), *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIII^e siècle*, Aubier Montaigne, Paris.
- Cavignac J. (1968), *Le négoce bordelais au XVIII^e siècle*, CRDP, Bordeaux, 73 p.
- CCI Bordeaux « L'histoire de la CCI de Bordeaux » [archive], <http://bordeaux.cci.fr/> [archive], Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (consulté le 1 octobre 2014).
- Degos J.-G. (2015), "A modern critical accountant in the French revolution: Pierre B. Boucher of Bordeaux", *International Journal of Critical Accounting*, Vol. 7, n° 5-6, pp. 512-524.
- Degos J.-G. (2005), "Une brève histoire des diplômes d'expert-comptable français", *Mélanges en l'honneur du professeur Jean-Claude Scheid*, Expert-comptable Média, Paris, pp. 31-41.
- Degos J.-G. (2004), "Un aspect trop peu connu de l'histoire financière : les diplômes d'expertise comptable français", *La Revue du Financier*, n° 146, pp. 33-48.
- Degos J.-G. (1989), "Un comptable moderne sous la Révolution : le bordelais Pierre Boucher", *Revue Française de comptabilité*, n° 202, juin, pp. 50-55.
- Degos J.-G., Prat C. (2009), "French accounting authors in Bordeaux (1701-1848): The beginning of traditional knowledge balanced by a critical perspective in accountancy", *International Journal of Critical Accounting*, Vol. 1, n° 3, pp. 182-203.
- Degos J.-G., Prat C. (2007), "The golden age of French accounting books in Bordeaux (1701 - 1848): Precursors, Classics and Epigones", 5th International conference on Accounting history, University of Saskatchewan, The Banff Centre, Alberta, Canada, "Accounting in others places, Accounting by other peoples", 9-11 August.
- Desgraves L., Dupeux G. (1969), *Bordeaux au XIX^e siècle*, Bordeaux, Imprimerie Delmas
- Degrange E. (1801), *La tenue des livres rendue facile*, Paris Aimé-André, 1^{re} édition.
- Durand M.H. (1884), *Notice sur la bibliothèque de la Chambre de commerce de Bordeaux*, Bordeaux, Imprimerie G. Gounouilhou.
- Garnung M. (1994), "L'école supérieure de commerce et d'industrie de Bordeaux, Historique", Ronéoté à l'occasion des 120 ans de l'école [Marc Garnung, aujourd'hui décédé, était diplômé de la promotion 1965].
- Jaubert P. (1976), "La première faculté des droits 1441-1793", *Annales de la faculté de droit*, numéro spécial du centenaire, pp. 5-14, Bière, Bordeaux.
- Jullian C. (1895), *Histoire de Bordeaux, depuis les origines jusqu'en 1895*, Féret et fils, Bordeaux.
- Léautey E. (1881), *Questions actuelles de comptabilité et d'enseignement commercial*, Guillaumin, Paris.
- Léautey E. (1886), *L'enseignement commercial et les écoles de commerce en France et dans le monde entier*, Librairie comptable et administrative et Guillaumin, Paris.
- Maffre P. (1990), *Les origines de l'enseignement commercial supérieur en France au XIX^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris I.

- Malvezin T. (1892), *Histoire du commerce de Bordeaux, depuis les origines jusqu'à nos jours*. 4 volumes, A. Bellier, Bordeaux.
- Massé P. (2011), *Histoire économique et sociale du monde : évolution des activités économiques et financières*, Paris, L'Harmattan.
- Maupassant J. de (1909), *Les armateurs bordelais au XVIII^e siècle : Abraham Gradis et l'approvisionnement des colonies (1756-1763)*, G. Gounouilhou, Bordeaux.
- Maupassant J. de (1931), *Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis (1699-1780)*, Féret et fils, Bordeaux.
- Pariset F.G. (1968), *Bordeaux au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Imprimerie Delmas.
- Rochefoucauld F. de la (1938), *Voyages en France de François de la Rochefoucauld (1781-1783)*, J. Marchand éditeur, Imprimerie Daupeley-Gouverneur, Paris.
- Roussigné R. et Alii (1937), *École supérieure de commerce et d'industrie de Bordeaux 1874-1934*, Éditions Delmas, Chapon Gounouilhou. [Notre exemplaire personnel, qui porte le n° 5, est l'exemplaire dédié par R. Roussigné au Préfet de la Gironde].
- Saugera E. (1995), *Bordeaux port négrier, XVII^e-XIX^e siècles*, Khartala.
- Thésée F. (1972), *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue, "liaisons d'habitations". La maison Henri Romberg, Bapst et C^{ie}, 1783-1793*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-mer.
- Young A. (1931), *Voyages en France en 1787, 1788, 1789*, H. Sée éditeur, Armand Colin, Collection « Les classiques de la Révolution Française », sous la direction d'Albert Mathiez, Paris.

Archives

Archives de la Chambre de Commerce : 12, Place de la Bourse, Bordeaux

Dossier VIII 181 00 : Historique du Groupe ESC Bordeaux. Note sur l'origine de l'école, Centenaire de l'ESC (1974) : - Changement de dénomination du groupe ESC Bordeaux G. Viala et M. Mordant (coût 2 millions de F) ; - Photocopies des minutes des séances des assemblées générales de 1874 ; - Procès-verbaux des assemblées générales de la CCIB 1873, 1874, 1928 ;

- Copie du procès-verbal de pose de la première pierre du 66, rue Saint-Sernin (plus tard 66 rue Abbé-de l'Épée) par M. A. de Bethmann, maire de Bordeaux, certifiée conforme par M. Lancelin, ingénieur en chef directeur des travaux de la ville de Bordeaux

- Journal *Sud-Ouest* du 22 octobre 1969 : "Inaugurée samedi prochain à Talence ... la nouvelle école supérieure de commerce sera unique en France" ;

- Reconnaissance de l'ESC par l'Etat, *Journal Officiel* du 23 juillet 1890, pp. 3796-3802 ;

- 2 exemplaires de l'ouvrage de R. Roussigné (1937) ;

- Notice historique rédigée à l'occasion de l'exposition universelle de 1889, Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1889 ;

- Notice historique ESC 1874-1893, Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1893 ;

- Portfolio Photographique E. Vallois, 1911, ateliers de l'ESC, avec 3 photos de groupe d'élèves et M. Manès, 1^{er} directeur au centre, et un portrait de Groupe avec M. Meckling, 2^e directeur au centre.

Dossier VIII 181 01 A : Historique du Groupe ESC Bordeaux. Cinquantenaire de l'ESC (1924) :

- Création de l'Ecole (note blanche) ;

- Téléx du Sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique du 17 décembre 1924 ;

- Discours prononcé par M. Huyan, le 20 décembre 1924 ;

- Journal *La petite Gironde*, 13 décembre 1924 : "Le cinquantenaire de l'Ecole supérieure de commerce et d'industrie" (anonyme) [La Petite Gironde, coupable de collaboration, a disparu à la libération de Bordeaux en 1944, remplacée par *Sud-Ouest*].

Dossier VIII 181 01 B : Historique du Groupe ESC Bordeaux. Centenaire de l'ESC (1974) :

- Invitations au centenaire de l'ESC et réponses des invités ;
- Programme des manifestations organisées par les élèves ;
- Colloque sur "Le syndicalisme et l'expansion", présidé par Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux (21 novembre 1974).

Articles de presse :

+ *Journal Sud-Ouest* 18 novembre 1974 : Sup de Co a 100 ans. I – L'école supérieure de commerce a été créée en 1874 "pour être utile à la jeunesse bordelaise, peu studieuse de son naturel" par Jacques Sylvain ;

+ *Journal Sud-Ouest* 19 novembre 1974 : Sup de Co a 100 ans. II – Aujourd'hui l'étudiant est responsable de sa propre formation, par Jacques Sylvain ;

+ *Journal Sud-Ouest* 22 novembre 1974 : Sup de Co a fêté son centenaire en ... travaillant (anonyme);

+ *Journal La semaine économique* 21 octobre 1969 : La Nouvelle Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux, p. 5.

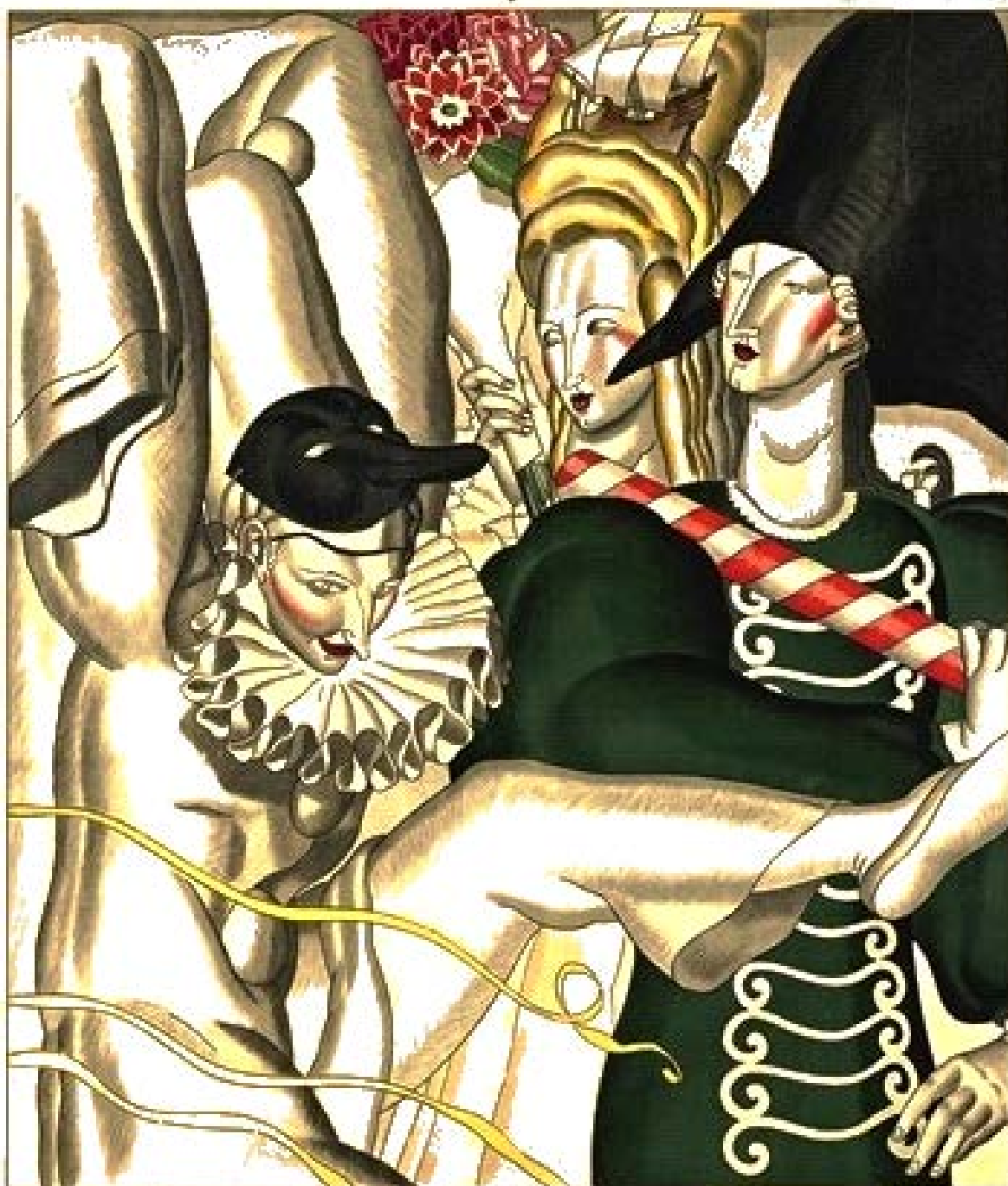
- Dossier des travaux de la commission promotion.

Extraits des procès-verbaux, lettres et mémoires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux : (Reliure annuelle, de 1850 à nos jours, avec un manque de 1940 à 1947, mais pour les années manquantes, les sténotypies existent). Années consultées : 1872-1875, 1889-1890, 1927-1929, 1948-1952, et 1968-1972.

Mairie de Lavardac, 47200 (Lot-et-Garonne).

Acte de naissance de Pierre Raphaël Paul Hervé Caillau, 4^e directeur de l'ESC (1944-1970).

Né le 16 avril 1903 à Lavardac, mentions marginales : marié le 13 août 1927, décédé le 2 octobre 1987.



LOUIS FEUILLADE. IMP. BONDEAUX.

BAL^{DES} ÉTUDIANTS

ALHAMBRA - 8 JANVIER 1927

L'affiche "Bal des étudiants – Alhambra, 8 janvier 1927" est de Jean Dupas. Ce peintre (Bordeaux, 1882 – Paris, 1964) est typique de la période Art déco, il fut Prix de Rome 1910. Il est célèbre pour sa décoration du grand salon du Paquebot *Normandie* en verre églomisé, et nombre de ses œuvres figurent aux musées de Bordeaux, au musée des Arts Décoratifs et au musée national de la Marine à Paris, au *Metropolitan Museum of art* de New York et au musée Carnegie de Pittsburg. Jean Dupas est un peintre essentiel de la culture graphique Bordelaise des années 1930-1950. Il a eu aussi une activité spéciale de reconstitution des portraits des mutilés de guerre, pour aider les chirurgiens à reconstituer leurs "gueules cassées" (France Lechleiter, thèse d'histoire de l'art, Université de Paris IV, 2008, p. 220).

*

Livres de comptes et activités de Fortaney Dupuy, marchand de Bordeaux à l'aube de la Renaissance (1505-1523)

Jacques MICHEAU
Professeur Honoraire
d'Histoire et Géographie

Grâce à ses livres de comptes, Fortaney Dupuy prend place aux côtés d'Ugo Teralh, des frères Bonis, de Jacme Olivier, de Jean Lapeyre, parmi le groupe très restreint des marchands français de la fin du Moyen Age et du début de l'Epoque moderne qui nous ont laissé leur comptabilité. Il ne constitue pas un cas particulier et il est exemplaire des marchands bordelais des années 1450-1550. Ses pratiques commerciales et financières, la gamme variée des produits dont il fait commerce, le vin, les grains, les tissus, les manteaux, les chausses, et des services qu'il rend, prêts, et crédits et les circuits d'échange locaux, régionaux et internationaux auxquels il participe sont conformes à ce que l'on observe globalement pour ses confrères de Bordeaux à partir des sources notariales. Ses livres de comptes ont le mérite de donner un éclairage précis de la manière dont un marchand tenait sa comptabilité, en partie simple et de manière assez négligée en ce qui concerne Fortaney, et permettent une étude détaillée de la clientèle citadine et rurale qui fréquentait sa boutique. Mots-clés : Moyen Age – Tenue de livres – Pratiques commerciales – Livre de raison – Drapier – Mesures et monnaies bordelaises – Gestion des créances.

Thanks to its account books, Fortaney Dupuy takes a seat beside Ugo Teralh, brothers Bonuses, of Jacme Olivier, Jean Lapeyre, among the group very restricted by the French traders of the end of the Middle Ages and by the beginning of the modern time who left us their accounting. He does not establish a particular case and he is exemplary traders of Bordeaux of the years 1450-1550. His commercial and financial practices, the range varied by the products of which he trades, the wine, the grains, the fabrics, the coats, the hose, and services which he returns, loans and credits and the local, regional and international circuits of exchange in which he participates are in accordance with the fact that we observe globally for his colleagues of Bordeaux from the notarial sources. His account books have the merit to give a precise lighting of the way a trader held his accounting, partially simple and of a way neglected enough as regards Fortaney, and allow a detailed study of the city and rural clientele which saw frequently his shop. Keywords: Middle Ages - bookkeeping - commercial practices - Book of reason - cloth merchant - measures and currencies of Bordeaux - management of the claims.

Introduction

Aux Archives départementales de la Gironde, sous les cotes G 2175 à G 2181, est conservé, dans le fonds de l'église Saint-Michel de Bordeaux, un volumineux dossier relatif à un marchand et bourgeois de Bordeaux, Fortaney Dupuy, décédé au cours de l'automne 1525 (Bochaca, Micheau, 2014). Ce dossier comprend au total 63 pièces dont 20 appartiennent aux papiers personnels du marchand parvenus jusqu'à nous. Les autres se rapportent pour la plupart à des procès auxquels donna lieu le règlement de sa succession. Dans l'état actuel de la recherche, il s'agit du lot de papier privés originaux à caractère commercial le plus important et le plus ancien dont nous disposons pour un marchand de Bordeaux. Ces papiers doivent leur

conservation à leur entrée dans le fond de la fabrique de Saint-Michel. On peut penser qu'ils échurent d'abord à Mondine Dupuy, fille de Fortaney Dupuy née d'un premier lit et principale héritière des biens paternels en 1525, à la mort du marchand. Puis, conformément aux dispositions arrêtées par celui-ci, ils passèrent ensuite à la fabrique de Saint-Michel qui devait recueillir son héritage si sa fille venait à décéder sans descendance. C'est par l'intermédiaire des archives de la fabrique que les papiers personnels et comptables de Fortaney Dupuy nous sont parvenus quand ceux de ses confrères ont irrémédiablement disparu.

Les pièces maîtresses de ce lot de papiers sont les trois livres de comptes tenus en gascon, la langue usuelle alors en usage à Bordeaux et dans le Bordelais, qui nous ont été conservés, le Livre de raison [LR] et le Livre-mémoire [LM] du marchand et le Livre de créances [LC] tenu par son employé Odet de Minbielle. Ces appellations sont directement empruntées aux documents : "*lo present papey de resons*" (AD, G 2181* f°2), "*lo papey de las memories*" (AD, G 2175* f°1), "*se present libre et fut feyt per las mas de Audet de Minbiele, com aserbitur deu senhe Fortaney Dupuy*", "*Segue se los noms deus deutes qui son en lo present libre*" (AD, G 2177* f°1 et 1 v°). Manque pour le moins un registre, le "*papey neu*" ou "nouveau registre", aujourd'hui perdu, faisant suite au Livre de raison tenu de septembre 1505 à février 1522. Des pertes, en effet, ont pu se produire lorsque l'héritage paternel échut à Mondine en 1525, lorsque l'église Saint-Michel prit la succession de cette dernière, enfin en raison des possibles aléas de la conservation par les fabriciens jusqu'au versement des fonds de Saint-Michel aux Archives départementales de la Gironde. Les trois livres de comptes qui nous sont parvenus nous plongent au cœur de l'activité économique et financière du marchand sur une période de près de 20 ans, de 1505 à 1523, nous éclairent sur son entourage professionnel et mettent en scène les petites gens, ruraux et citadins, qui formaient alors le gros de sa clientèle.

1 – Les étapes d'une belle carrière

Le plus ancien document trouvé à Bordeaux sur Fortaney Dupuy est une procuration passée dans cette ville le 17 octobre 1499 par-devant le notaire Siméon d'Artigemale aux termes de laquelle il instituait Jean du Boucau dit Bocallot, marchand et paroissien de Saint-Michel de Bordeaux, son procureur pour vendre à Bernard de Poy, son oncle, tous les biens qu'il possédait à Amou (AD, 3 E 88, f° 29 v° et 30). La mention "*natif d'Amou*" (*natiu deu loc d'Amo*) le désigne sans équivoque possible comme étant originaire de cette localité de la Chalosse, dans le diocèse de Dax. Agissant seul en qualité de contractant de plein droit, il était donc majeur à cette date, âgé d'au moins 25 ans, ce qui situe sa naissance dans la première moitié de la décennie 1470. Sa famille et le milieu socio-économique dont il était issu tout comme sa formation durant sa prime jeunesse nous sont inconnus.

La carrière de Fortaney Dupuy offre un bel exemple de réussite économique et sociale d'un migrant "monté" de sa Chalosse natale à Bordeaux. Est-ce Jean du Boucau qui l'appela auprès de lui ? Ce qui est sûr c'est que Fortaney Dupuy, à ses débuts, a habité chez Bocallot (LR, f° 163). On peut penser qu'il effectua ou pour le moins termina son apprentissage du "*mestey*" de marchand auprès de lui et qu'il resta ensuite un temps à son service en gérant pour lui un *cabau*, c'est-à-dire un capital qu'il lui avait confié (LR, f° 106 v°). Si Fortaney Dupuy habitait et travaillait chez Jean du Boucau on comprend qu'il ait pu faire appel à lui pour le représenter à la vente de ses biens à Amou en 1499. Nous savons par ailleurs que la première épouse de Fortaney Dupuy était une nièce de Bocallot. On peut facilement imaginer qu'il ait fait sa connaissance chez son oncle à l'époque où il vivait ou pour le moins travaillait sous le toit de celui-ci. Ce mariage avec la nièce d'un marchand bordelais solidement établi a dû ouvrir à Fortaney Dupuy les portes du milieu du négoce et lui donner un début d'assise sociale selon un processus classique à l'époque, d'endogamie professionnelle.

En l'état des recherches, nous sommes dépourvus de toute information sur la période allant d'octobre 1499 à septembre 1505, date à laquelle Fortaney Dupuy ouvrit le Livre de raison parvenu jusqu'à nous. Au moins à partir de cette date il était à la tête de son affaire. Sur la page de garde il s'intitulait "*parropiant de Sent Miqueu de Bordeaux*", paroissien de Saint-Michel de Bordeaux. D'emblée, il était établi dans la paroisse qui abritait à l'époque le plus grand nombre de marchands et était au cœur de l'activité économique à Bordeaux. Moins de deux ans plus tard, dans un bail à loyer que lui consentait Louis de Makanam, membre d'une famille influente de la ville, Fortaney Dupuy était officiellement reconnu comme marchand et paroissien de Saint-Michel (AD, G 2176[10]). Il prenait en location, pour un montant annuel élevé de 66 francs bordelais, une maison sise sur le fossé de la porte Bouquière, cours Victor-Hugo actuel, qui devait apparaître comme la marque évidente de la réussite de ses affaires et de l'aisance matérielle à laquelle il était parvenu.

Son ascension sociale se poursuivait donc mais des jalons nous manquent pour retracer dans ses moindres détails une carrière qui semble être allée en s'accélégrant. Huit ans plus tard, signe de consolidation de sa notabilité, il était qualifié d' "honorable homme" par le rôlier du vicaire et des bénéficiers de l'église Sainte-Eulalie dans la quittance que celui-ci lui délivra pour le paiement d'un cens à Noël 1515 (LM, f° 50 v°). Pour parfaire son ascension, il lui restait à accéder à la bourgeoisie. C'était chose faite au plus tard le 20 juillet 1521 sans que nous soyons en mesure de préciser à quel moment la qualité de bourgeois lui fut reconnue. Il était alors au nombre des garants, avec six autres marchands et bourgeois de Bordeaux comme lui, dans un contrat passé ce jour-là entre la municipalité et un maître fontainier de la ville de Rouen pour la réalisation de trois fontaines publiques à Bordeaux (Archives historiques de la Gironde, tome XV, n° LXXII, p. 216).

Fortaney Dupuy parvint donc à s'élever entre les années 1490 à 1520, de la condition relativement précaire d'un simple migrant au statut consolidé et avantageux de bourgeois de Bordeaux. Il jouissait à ce titre des privilèges juridiques, fiscaux et commerciaux qui leur étaient concédés et pouvait prétendre en théorie à la direction des affaires de la ville.

2 – Famille et patrimoine de Fortaney Dupuy

Fortaney Dupuy fut marié deux fois. De sa première épouse, Marie de Miresou, nièce de Jean du Boucau, il eut deux enfants, une fille, Mondine, née en 1502 au plus tard (elle avait testé le 28 décembre 1527 et était donc âgée d'au moins 25 ans à cette date [AD, G 2179 (10), f° 2 v°) et morte jeune, sans descendance vivante, avant 1537, et un fils, Jacques, né le 7 mars 1510 [LR, f° 156 v° et 157], qui dut mourir en bas âge. Après le décès de Marie de Miresou, postérieur au mois d'avril 1515, Fortaney Dupuy se remaria avec Marie de Mazières, veuve de Mathieu de la Voulte, marchand et bourgeois de Bordeaux. Déjà mère de 7 enfants du fait de son premier mariage, elle lui donna un fils, Jean, né sans doute peu de temps avant le décès de son père et mort lui aussi avant 1537 (AD, G 2179 (10), f° 3).

La disparition de Fortaney Dupuy survint au cours de l'automne 1525, après le 1^{er} octobre et avant le 29 décembre. Du 1^{er} octobre date un contrat passé entre lui et un de ses serviteurs, écrit de sa main, et c'est la dernière écriture que nous avons de lui (AD, G 2177*, f° 37). Le 29 décembre maître Jacques Cochet, notaire à Bordeaux, commença à dresser l'inventaire des biens laissés par feu Fortaney Dupuy (AD Gironde, G 2178 [1]). Nous n'avons pas son testament dont la perte nous prive de nombreuses informations : domestiques attachés à son service personnel et à celui de son épouse et de ses enfants, que nous aurions pu connaître par le biais de legs en leur faveur ; liste de ses filleuls et filleules qui nous aurait éclairés sur son réseau de relations sociales ; présence de confréries religieuses dans le déroulement de ses obsèques qui auraient permis de mieux mesurer son enracinement dans la paroisse Saint-Michel où il résida tout au long de son existence à Bordeaux ; enfin la somme totale affectée au paiement de ses obsèques et de ses legs eût été un indice du niveau de sa fortune à la fin de sa vie.

Le développement régulier de ses affaires permit à Fortaney Dupuy de se constituer au fil des ans un important patrimoine mobilier et foncier à Bordeaux et dans les proches campagnes environnantes. Élément central du patrimoine urbain, la maison de la paroisse Saint-Michel dans laquelle il habitait était à la fois sa demeure familiale, avec des espaces privés situés aux étages, et le centre de ses affaires avec la boutique qui occupait tout le rez-de-chaussée. Comme nous l'apprend l'inventaire après décès cette maison qu'il fit construire et aménager à partir de 1511 ou 1512 jusqu'en 1518 avait deux façades et deux entrées, l'entrée principale sur le fossé de Saint-Eloi, actuel cours Victor-Hugo, et une autre entrée rue des Faures qui existe toujours sous le même nom dans la voirie bordelaise, et donc était située tout près du carrefour de ces deux voies. Les dix pièces de cette vaste demeure, que détaillent

l'inventaire, l'important mobilier, la vaisselle et le linge en nombre et de qualité qu'elles renfermaient traduisaient l'aisance matérielle de l'occupant et de sa famille.

Outre cette maison dans laquelle il réside jusqu'à sa mort en 1525, d'autres immeubles assuraient à Fortaney Dupuy des espaces de stockage annexes dont il avait besoin pour ses affaires : un chai, deux maisons, dont une rue des Faures qui servaient d'entrepôts et un immeuble de rapport loué à un particulier. Le regroupement de ces immeubles dans la paroisse Saint-Michel, dans un rayon proche de la résidence du marchand, n'est assurément pas le fruit du hasard mais bien le résultat d'une politique de concentration foncière, certains investisseurs privilégiant l'acquisition de biens attenants jusqu'à constituer de véritables "ilots de propriété utile".

Comme de nombreux bourgeois de Bordeaux parvenus à une certaine aisance, Fortaney Dupuy possédait des biens fonciers dans les paroisses rurales proches de la ville. A côté de simples parcelles, essentiellement des prés et des vignes, figuraient en bonne place deux exploitations agricoles d'une certaine importance, vouées l'une et l'autre à la polyculture, avec bâtiments, terres labourables, vignes, prés et aubarèdes, une aubarède étant une plantation de saules dont les rameaux flexibles servaient à attacher la vigne. Ces biens s'inscrivaient dans un cadre géographique proche, avec un noyau principal au sud dans la paroisse de Bègles, et des biens isolés dans les Graves et à l'orée du Médoc à l'ouest, dans les Palus vaste zone humide le long de la Garonne au nord et à Bouliac à l'est, sur la rive droite du fleuve. Ces biens à la campagne et les immeubles urbains formaient un ensemble foncier assez important. Gérés par le marchand "en bon père de famille" sans que celui-ci ne prît guère de risques, ils constituaient pour lui-même à la fois un capital et une source de revenus, mais aussi un témoignage de sa réussite économique et un élément de prestige social pour lui et sa famille. Le fait que ces informations proviennent des livres de comptes montre à quel point la conduite des affaires commerciales de Fortaney Dupuy et la gestion de son patrimoine personnel s'entremêlaient étroitement.

3 – Des collaborateurs indispensables à la bonne marche des affaires

Comme de nombreux marchands à son époque, Fortaney Dupuy a développé ses affaires avec le concours de facteurs et d'employés qui furent à son service pendant un temps plus ou moins long. Deux personnes faisant partie de l'entourage proche du marchand sont mentionnées comme facteurs, Gassiot Ducamin et Johanicot de Billeboys. L'un et l'autre ont géré un capital, *cabau* en gascon, que leur maître leur avait confié pour le faire fructifier. La mise de fonds initiale consistait habituellement en un stock de marchandises, en argent liquide et en créances à recouvrer. Les deux contractants étaient liés par un bail à *cabau*. Le marchand apportait habituellement la totalité du capital mais il semble bien que Gassiot Ducamin ait participé lui aussi à sa formation par un apport personnel. Les deux associés auraient fondé une société en commandite dans laquelle les gains étaient partagés dans le rapport deux tiers – un tiers (Livre de raison, folio 153 : *Lo dit Gassiot a lo ters deu gassanh et jo los dus ters*). Pour Johanicot de Billeboys les fonds provenaient de la mise de Fortaney et le 10

août 1521, lors de la liquidation du *cabau* qui se montait à la coquette somme de 4 413 francs 20 ardis, le facteur reçut 1 000 francs pour prix de son travail (AD, G 2176 [2]). Johanicot de Billeboys fréquentait pour le compte de Fortaney les foires de Bayonne, de Peyrehorade, de Dax et de Saint-Sever d'où il lui faisait parvenir des sommes provenant probablement des ventes qu'il y avait effectuées. Gassiot Ducamin que l'on aperçoit aux côtés de Fortaney Dupuy de mai 1506 à janvier 1516 semble avoir été un associé d'une tout autre envergure. A partir du 5 mai 1506 il tint le Livre de raison conjointement avec Fortaney et le Livre-mémoire dès sa première page où c'est lui qui écrivit le titre : "Ceci est le livre des mémoires. Il appartient à Fortaney Dupuy et a été établi au mois d'août 1512". A de multiples reprises, pendant des périodes allant de quelques jours à plusieurs semaines, Gassiot Ducamin, pour des raisons qui nous échappent, s'est substitué à Fortaney Dupuy dans les relations avec la clientèle, recevant les clients, passant des compensations avec eux et leur accordant des prêts. C'est lui qui en 1512, 1513 et 1514 a dressé les listes des clients à qui Fortaney vendait des barriques et qui lui livraient du vin en retour, avec l'indication des quantités. Il disposait, à ce qu'il paraît, de la confiance de Fortaney et d'une assez large autonomie de gestion. Celui des deux associés qui se chargeait d'une opération l'inscrivait sans le livre de comptes correspondant durant la période où les livres ont été tenus simultanément par le marchand et son facteur.

Les deux associés ont fini par devenir beaux-frères, Gassiot Ducamin ayant épousé, entre le 2 février 1511 et le 18 juin 1512, Navarine de Miresou, sœur de la femme de Fortaney, Marie de Miresou. Une fille, Jeanne, naquit de cette union. La collaboration entre Fortaney Dupuy et Gassiot Ducamin devenus beaux-frères par leurs femmes ne cessa qu'avec la maladie et le décès du second survenu au cours du mois de juin 1516 (LM, f° 34). Après la mort de Gassiot, Fortaney hébergea chez lui Navarine et sa fille Jeanne, pendant environ un an et neuf mois et subvint à leur entretien (LM, f° 34-35). Puis Navarine se remaria, Fortaney lui versa 600 francs pour sa dot et apura ses comptes avec elle (LM, f° 35 v°).

Fortaney Dupuy eut aussi à son service Odet de Minbielle qui, de janvier à décembre 1523, tint le Livre de créances dans lequel sont consignées les ventes à crédit qu'il effectua avec le consentement de son maître. Pour quelle(s) raison(s) ce livre a-t-il été tenu par cet employé à l'orthographe incertaine et non par le marchand lui-même, nous sommes dans l'impossibilité de le dire. Fortaney a tout de même porté de sa main six mentions à la suite d'articles écrits par Odet de Minbielle, preuve qu'il supervisait le travail de celui-ci.

4 – Les livres de comptes et leur tenue

Un des intérêts majeurs des trois livres de comptes de Fortaney Dupuy que nous avons conservés, Livre de raison, Livre-mémoire et Livre de créances, est de nous renseigner sur les techniques comptables utilisées par le marchand et ses employés pour garder la trace écrite de leurs affaires. Ils donnent aussi un bon aperçu des pratiques commerciales et financières qui sous-tendaient les relations avec les clients et

permettent de resituer la nature, le volume et la chronologie des opérations effectuées avec eux.

Pour la tenue des comptes, Fortaney Dupuy, Gassiot Ducamin et Odet de Minbielle, comme beaucoup de marchands encore à cette époque-là, n'usent que des chiffres romains. Les sommes portées dans les trois livres sont libellées en monnaie de compte, principalement en francs bordelais et ardis, secondairement en livres et sous tournois. Le franc bordelais se subdivisait en 60 ardis et ne valait que les trois-quarts de la livre tournois, soit 15 sous tournois. Fortaney Dupuy, ses employés et les autres marchands utilisaient concurremment ces deux systèmes monétaires.

Le Livre de raison qui couvre une longue période, de septembre 1505 à février 1522, est un volumineux registre de 312 feuillets papier sans commune mesure avec les 53 et les 41 feuillets papier que comptent respectivement le Livre-mémoire (août 1512 – novembre 1521) et le Livre de créances tenu par Odet de Minbielle (1523). C'est dans son essence même un Grand-livre de marchand tenu par doit et par avoir. Il est organisé par comptes de clients, 180 au total, avec articles du débit et du crédit écrits les uns à la suite des autres selon l'ordre de succession des opérations dans le temps, à quelques exceptions près. Chaque article du débit comporte en principe la date de l'opération, parfois exprimée par la fête religieuse du jour, sa nature (emprunt et/ou achat de marchandises), l'objet de l'achat, avec souvent le prix unitaire de l'aune de tissu, du vêtement ou du boisseau de grains, parfois les noms des témoins et des garants, enfin, en bout de ligne, dans la marge de droite, la somme empruntée ou le prix à payer. Quand il s'agit d'un article du crédit sont indiqués la date, la nature (espèces, vin livré ou prestation en travail) et le montant du paiement en bout de phrase à la fin de l'article mais sans décalage dans la marge de droite pour qu'il n'y ait pas de confusion avec les sommes dues. La présentation des comptes faisait avant tout ressortir les créances que Fortaney Dupuy possédait sur ses clients dans la mesure où, en dehors de rares et très ponctuelles occasions, ils étaient, dans leur immense majorité, constamment débiteurs envers lui. L'absence de séparation du doit et de l'avoir en deux colonnes ou sur deux pages en vis-à-vis ne permet pas de parler de comptabilité en partie double comme la pratiquaient à la même époque les grands marchands castillans ou italiens.

Les opérations portées sur le Livre-mémoire et sur le Livre de créances s'organisaient selon les mêmes principes généraux. Elles ont été enregistrées dans le Livre-mémoire selon l'ordre où elles se sont succédé avec leur date, leur nature, les sommes dues par les clients ou le montant de leur remboursements, les sommes que devait aussi le marchand à des collègues. Mais mis à part quelques comptes qui peuvent occuper toute une page, il s'agit surtout d'articles brefs concernant pour beaucoup des clients occasionnels, autres que ceux portés sur le Livre de raison, et destinés à garder la mémoire des sommes que devaient acquitter les débiteurs. Comme dans le Livre de raison les articles ont été annulés à mesure que les clients payaient ce qu'ils devaient. Quant au Livre de créances il tient à la fois du Livre de raison, établi comme lui par comptes de clients, et du Livre-mémoire.

La tenue des livres, Livre de raison et Livre mémoire, apparaît souvent peu soignée, voire franchement négligée, avec de nombreuses ratures, surcharges, ajouts interlinéaires et ajouts en marge qui rendent parfois difficile la lecture des comptes. Certains ajouts peuvent être postérieurs de plusieurs années au dernier état du compte. Après le paiement du solde par le client, Fortaney Dupuy ou Gassiot Ducamin annulait par de grands traits obliques ou par de grandes croix en X les articles du compte antérieurs à la date de paiement. Ces pratiques, ajouts, reprises et corrections étalés dans le temps sont le reflet d'un processus cumulatif d'élaboration de la comptabilité et témoignent de la dynamique évolutive des affaires du marchand.

Le mode de tenue des comptes était relativement simple mais, en dehors de comptes intermédiaires, de récapitulatifs de sommes encore dues ou déjà payées et de compensations passées sans périodicité fixe, il était difficile pour le marchand de savoir instantanément ce qu'un client lui devait et, à plus forte raison, de connaître le volume total des créances qu'il détenait sur l'ensemble de sa clientèle à un moment donné. Sans doute Fortaney Dupuy touchait-il là les limites imposées par une comptabilité en partie simple, mais il faut rappeler que ses méthodes de gestion, aussi peu élaborées et rudimentaires qu'elles fussent, étaient à la mesure d'un marchand d'envergure modeste dont les activités restaient somme toute limitées quant à leur volume, à leur rayonnement géographique et au nombre de clients impliqués.

5 - Un marchand drapier-blattier et un prêteur

Les informations fournies par les livres de comptes sur les activités commerciales et financières de Fortaney Dupuy donnent l'image d'un marchand qui s'adonnait avant tout au commerce de détail, celui des draps, des vêtements et des grains principalement et qui prêtait de l'argent à une clientèle locale. Ses affaires étaient donc diversifiées comme celles de la plupart de ses confrères à l'époque. Elles répondaient non pas à une logique de produits dont il aurait cherché à contrôler la commercialisation, mais à une logique de clientèle dont il s'agissait satisfaire une large gamme de besoins en lui fournissant les produits et les services auxquels elle aspirait.

Les ventes de tissus constituaient, par les sommes mises en jeu, la première activité commerciale de Fortaney Dupuy qui était d'abord un marchand drapier : elles viennent nettement en tête des transactions opérées par lui et ses employés et représentent en valeur la moitié du total des affaires. Outre les ventes qui se faisaient à la boutique, Fortaney Dupuy vendait aussi des étoffes dans les foires du Bordelais et, par les soins de son facteur Johanicot de Billeboys, aux foires de Bayonne, de Dax et de Saint-Sever, en 1515 et 1516 notamment (LR, f° 48 ; LM, f° 15 v°). Comme pour la plupart des produits dont il faisait le commerce, les sources d'approvisionnement de Fortaney Dupuy en étoffes nous échappent largement. Cette lacune interdit toute estimation de ses marges bénéficiaires lorsqu'il revendait les tissus à la coupe à ses clients. Aux ventes de tissus il ajoutait des ventes de vêtements, essentiellement des manteaux (*mandilhs*) et de chausses, qui constituaient un complément assez modeste aux premières. Les prix les plus courants étaient les mêmes pour ces deux types

de vêtements, 1 franc à 1 franc 20 ardis. Il semble qu'ils lui revenaient à 55 ardis pièce.

Après les étoffes, les ventes de "blés", terme générique désignant les céréales destinées à la consommation humaine, viennent au deuxième rang des transactions commerciales de Fortaney Dupuy. Elles représentent en valeur 1/5 de celles-ci et en nombre entre 1/5 et ¼ du total des opérations effectuées par le marchand. Il s'agit surtout de froment, le seigle vient ensuite loin derrière et enfin le mèteil, mélange de froment et de seigle, à quoi on peut ajouter une toute petite quantité de légumineuses, pois et surtout fèves. De 1506 à 1520 Fortaney Dupuy a vendu près de 800 boisseaux de grains à 92 clients, essentiellement des paysans, un boisseau équivalent en Bordelais à environ 80 litres. La répartition moyenne des ventes au cours de l'année se caractérise par un net accroissement d'avril à juin avec un pic en mai, un peu plus du tiers des ventes annuelles pour ce seul mois. C'est la période de la "soudure" : les paysans avaient à peu près épuisé leurs réserves et devaient en conséquence puiser dans les stocks du marchand pour tenir jusqu'à la prochaine récolte.

En plus de la vente des produits textiles et des grains qui le caractérisait comme un marchand drapier et blatier, Fortaney Dupuy se livrait au commerce du vin et des barriques. A côté des étoffes le vin devait tenir une place importante dans ses activités commerciales, place qu'il est malheureusement difficile d'évaluer. En effet, si, au contraire des autres articles dont il faisait le commerce, nous sommes assez bien renseignés sur ses approvisionnements la plupart des ventes de vin effectuées par celui-ci, du fait des lacunes des informations portées sur les livres, nous échappent totalement. Dans le compte de chaque client, Fortaney Dupuy ou Gassion Ducamin a indiqué le nombre de barriques ou de pipes ou de tonneaux livrés chaque année après la récolte par celui-ci en compensation des sommes dues pour des achats de marchandises ou des prêts. Le prix moyen d'une barrique payé par le marchand était de 3 à 4 francs, ce qui mettait le tonneau de 12 à 16 francs, assez souvent 14 francs. Aux folios 46 v° à 48 du Livre-mémoire sont mentionnées les expéditions faites par Fortaney Dupuy à des marchands anglais en octobre et novembre 1519. Ce sont là les seules indications en notre possession sur ce trafic. Le total des quantités livrées s'élève à 340 barriques, un peu plus de 760 hectolitres sur la base de 20 à 22 francs le tonneau payé en moyenne 14 francs à ses fournisseurs, ce qui représente un joli bénéfice de l'ordre de 50 %. Dans le peu que nous connaissons, les quantités et les sommes conduisent à penser que le commerce du vin a dû constituer une des activités majeures du marchand. Fortaney Dupuy achetait du vin à ses clients et leur vendait des barriques : il tenait pour chacun d'eux les deux bouts de la chaîne. C'est en août et surtout en septembre – la date est rarement indiquée – que les paysans achetaient leurs barriques en prévision des prochaines vendanges. De 1505 à 1519 Fortaney Dupuy a vendu plus de 1 200 barriques et une vingtaine de pipes, la contenance d'une pipe étant de deux barriques. Il ne précisait pas toujours si les fûts qu'il vendait étaient neufs ou avaient déjà servi. Le prix de la barrique neuve était d'ordinaire de 40 ardis, celui de la barrique usagée de 30 ardis. Les livres de Fortaney Dupuy nous apprennent les

noms de deux de ses fournisseurs de barriques, tous les deux paroissiens de Saint-Michel. Ces barriques que Fortaney achetait 25 ardis pièce, il les revendait à ses clients 40 ardis, donc avec un bénéfice de 60 %.

Même s'il n'a tenu qu'une place assez marginale dans ses activités, Fortaney Dupuy s'est livré aussi au commerce du pastel. C'est surtout avec d'autres marchandes, ses collègues qu'il a pratiqué des achats, des ventes ou des prêts de ce produit tinctorial, d'après les disponibilités et les besoins de chacun, selon le moment. Après avril 1514 on ne rencontre plus trace de ce commerce dans les livres de Fortaney Dupuy ce qui laisse penser que celui-ci pourrait l'avoir abandonné.

Aux activités de marchand Fortaney Dupuy, comme nombre de ses confrères, ajoutait celle de prêteur. D'octobre 1505 à octobre 1519 il avança au total près de 2 600 francs à ses clients et collègues, ce qui représente près du tiers des sommes mises en jeu par ses différentes activités, en 622 opérations recensées. Le prêt était donc, avec les ventes de tissus, loin devant celles des grains, une des activités primordiales auxquelles se livrait Fortaney Dupuy. Il s'agissait le plus souvent de sommes modiques, allant de quelques ardis, 5 ou 10, à quelques francs, rarement plus de 10, prêtés à des paysans qui constituaient le gros de sa clientèle à mesure de leurs besoins. On pourrait parler dans tous ces cas de "micro-crédit". Lorsque des témoins ou des garants, parents, voisins ou amis, étaient produits, on entrevoit les réseaux de solidarité. Un deuxième groupe d'emprunteurs, beaucoup plus restreint, est mis en évidence dans le Livre-mémoire, les marchands, ses collègues. A ceux-ci Fortaney avançait d'un seul coup des sommes élevées car il savait que ces gros emprunteurs avaient du répondant. Tantôt sont portés sur les livres les sommes dues par les débiteurs, tantôt les sommes prises par les emprunteurs et qu'ils devaient rembourser, mais dans un cas comme dans l'autre on peut penser que la somme allouée à l'emprunteur était inférieure à celle portée sur le livre car, l'Eglise interdisant le prêt à intérêt, Fortaney ne pouvait faire apparaître dans ses écritures le montant de l'intérêt dont nous ignorons par conséquent le taux.

6 – Techniques commerciales et financières

Les affaires que Fortaney Dupuy réalisait avec ses clients habituels relevaient de gré à gré pour la fixation du prix des produits échangés entre eux mais aussi pour déterminer les modalités de paiement, nature et échéances. Une pratique commerciale des plus courantes mais non systématique concernait certains achats effectués par les clients. Il arrivait que le prix à payer fût établi au terme d'un marché passé entre les deux parties. Fortaney Dupuy ou Gassiot Ducamin en gardaient la trace écrite en portant sur le compte du client une mention du style "*marcat feyt am lo susdeyt*" (marché fait avec le susdit), "*marcat feyt per*" [telle somme] (marché fait pour) ou simplement "*marcat feyt*". On peut penser que ce marchandage consistait en une négociation aboutissant à un rabais consenti par le marchand par rapport au prix initial. Des articles des deux livres en fournissent la preuve. Des achats d'étoffes et de vêtements donnaient pratiquement lieu à des tractations de cette sorte. En revanche le

prix du boisseau de froment, de seigle ou de méteil semble n'avoir jamais fait l'objet d'une telle discussion. La marge de négociation était moins grande sur ces produits sensibles fortement assujettis aux cours des grains sur le marché bordelais et surveillés de très près par les autorités municipales.

Avec les paysans qui lui livraient du vin à une époque, le début du XVI^e siècle, où le numéraire restait rare, le système commercial adopté par Fortaney Dupuy reposait sur le troc et le crédit. Le client ne payait pas comptant les marchandises qu'il prenait, pas plus que le marchand ne payait le vin quand il lui était livré. Ce système était une des raisons de la tenue des livres organisés par comptes de clients. Périodiquement les parties apuraient leurs comptes en passant une compensation. Les marchandises prises par le client et les sommes qu'il avait empruntées étaient mises à son débit, le vin à son crédit et, "tout compté et défalqué" (*tot condat et rebatut*), la balance du compte était calculée. De cette façon, l'argent ne circulait que très peu. Les compensations étaient établies à des dates variables en fonction de la venue des clients à la boutique.

Le client dont le solde était créditeur, cas peu fréquent, disposait d'un avoir. Il prenait en marchandises une partie de ce qui lui était dû et dans ce cas encore la circulation monétaire se trouvait réduite d'autant. Le règlement n'intervenait pas nécessairement au moment où le marchand et le client passaient une compensation, ce que confirme l'examen des comptes des principaux fournisseurs de vin. La somme due par le client courait alors jusqu'à l'établissement d'une nouvelle compensation et ainsi de suite, parfois jusqu'à la clôture de son compte. Tout se ramenait donc à un jeu d'écritures, les espèces ne circulaient pas et les articles du compte étaient annulés de compensation en compensation jusqu'au règlement final. Certains fournisseurs ne payaient même rien, s'acquittant par une ultime livraison.

Ce n'est donc pas sur cette catégorie de clients, ceux à qui il prenait du vin en grande quantité, que Fortaney Dupuy pouvait compter pour des rentrées de numéraire. Or il avait besoin de liquidités, quelquefois importantes, pour se procurer les étoffes, les vêtements, les grains, les barriques et autres objets et produits qu'il revendait au détail, pour accorder des prêts aux solliciteurs et payer les artisans qu'il faisait travailler à l'aménagement de sa maison. Nous sommes plutôt mal renseignés sur les rentrées de fonds opérées par le marchand. Elles provenaient des paiements et des remboursements effectués par ses collègues marchands et par les clients qui ne lui livraient pas de vin ou qui n'en livraient pas en quantité suffisante et qui devaient donc solder leur compte en espèces. Il se procurait aussi des liquidités par les ventes qu'il faisait dans les foires de Bayonne, de Dax et de Saint-Sever notamment, et par le recouvrement des créances qu'il détenait dans cette région (LR, f° 48 ; LM, f° 43 et 44). Même si nous ne disposons à leur sujet que d'informations ponctuelles peu nombreuses, il est loisible de penser que les ventes du vin livré à Fortaney par ses clients vignerons ou provenant de ses vignobles pouvaient être pour lui une autre source de liquidités. A ces différents moyens à sa disposition pour alimenter sa caisse il faut enfin ajouter les *cabaus* dont le produit représentait sans doute pour lui un des apports les plus

importants en capitaux liquides. Du *cabau* confié à Gassiot Ducamin il put ainsi prendre entre le 20 février 1511 et le 18 juin 1512 752 francs 20 ardis pour l'achat d'un chai et la construction du bâtiment de sa nouvelle demeure (LR, f° 153).

Les achats effectués par les clients se faisaient à crédit. Au bas des compensations ou à la fin de certains articles, Fortaney Dupuy et Gassiot Ducamin indiquaient la date à laquelle faire le paiement, le plus souvent à la Saint-Michel, le 29 septembre. Mais les clients étaient loin de toujours respecter les échéances. Ces retards dans les paiements se traduisaient par une immobilisation de capitaux dont le marchand ne pouvait disposer. Il finançait le maintien du système sur ses propres deniers. Tant qu'il ne s'était pas libéré de ses dettes, le client se trouvait dans une situation de dépendance et il en était de même pour ceux qui fournissaient du vin. La plupart du temps les livraisons de vin n'arrivaient pas à équilibrer le montant des achats et des emprunts, le solde du client était débiteur mais Fortaney consentait à reporter la dette sur la compensation suivante et ainsi de suite de compensation en compensation. Le client ne déboursait rien, mais le marchand le tenait sous sa coupe aussi longtemps que durait cette situation, à moins qu'il n'arrivât à se libérer par la vente d'une pièce de terre ou de têtes de bétail. Situé au centre d'un dispositif qu'il contrôlait par la maîtrise du crédit, il ne semble pourtant pas que Fortaney Dupuy ait eu un comportement d'usurier âpre au gain et écrasant sans pitié ceux de ses débiteurs qui se trouvaient en difficulté et à sa merci.

Conclusion

Il est impossible d'avoir une appréciation chiffrée globale des activités des Fortaney à cause des lacunes que présentent ses livres. La manière dont il s'approvisionnait et surtout les volumes de marchandises acquises, grains, tissus, chausses, manteaux ... et le prix auquel il se les procurait restent enveloppés pour nous d'une obscurité profonde. Il en est de même pour les vins qu'il écoulait en gros auprès de marchands étrangers. Seul le commerce de détail effectué à partir de la boutique avec une clientèle locale se révèle en partie à nous : ventes de tissus, de vêtements, de grains et de barriques, prêts d'argent, encore que nous ignorions tout des paiements au comptant qui n'ont pu laisser de traces dans les livres où étaient consignés seulement les débits et les livraisons de vin ; or quelques indices donnent à penser qu'il dut y en avoir. La vente du vin livré par les clients et celui provenant des propres vignobles de Fortaney était essentielle pour assurer l'équilibre financier et dégager des marges suffisantes non seulement afin de poursuivre les activités d'une année sur l'autre, mais encore pour faire vivre le marchand et sa famille, rémunérer ses employés et financer les travaux de sa maison. On ne peut que regretter que les livres de comptes de Fortaney Dupuy qui nous sont parvenus ne permettent pas d'accéder à ce volet de ses activités, ce qui interdit tout bilan d'ensemble.

Cependant, grâce à ses livres, Fortaney Dupuy prend place aux côtés d'Ugo Teralh, des frères Bonis, de Jacme Olivier, de Jean Lapeyre, parmi le groupe très restreint des marchands français de la fin du Moyen Age et du début de l'Epoque moderne que

nous révèle leur comptabilité. Il ne constitue pas pour autant un cas particulier et il est exemplaire des marchands bordelais des années 1450-1550. Ses pratiques commerciales et financières, la gamme variée des produits dont il fait commerce et les circuits d'échange locaux, régionaux et internationaux auxquels il participe sont conformes à ce que l'on observe globalement pour ses confrères de Bordeaux à partir des sources notariales. Ses livres de comptes jettent en revanche un éclairage précis sur la manière dont un marchand tenait sa comptabilité, en partie simple et de manière assez négligée en ce qui concerne Fortaney Dupuy, et permettent une étude plus poussée de la clientèle citadine et rurale qui fréquentait sa boutique. Sans qu'il soit possible d'établir un bilan comptable de ses activités à une date précise, on mesure mieux les variations des flux de marchandises et d'argent au fil des mois et au gré des années. Il est ainsi possible de s'avancer sur le terrain de l'histoire économique sérielle et d'approcher les pulsations de la conjoncture.

Au-delà de l'austérité des chiffres, on entrevoit parfois derrière le marchand quelques facettes de l'homme, même si celui-ci se livre peu au détour des écritures comptables. La tenue des deux registres principaux conjointement avec ses employés ne favorisait pas les épanchements de l'âme tels qu'on en trouve dans les livres de raison. Cela peut aussi expliquer que Fortaney Dupuy ne consigne jamais les échos, même atténués, dont une grande ville portuaire comme Bordeaux devait pourtant bruisser. On devine cependant des bonheurs et des malheurs qui s'entremêlent ou se répondent à quelques années d'intervalle. La mort frappe régulièrement son entourage, emportant son premier fils Jacques, sa première épouse ainsi que son beau-frère et associé Gassiot Ducamin. Sa fille Mondine lui survit quelques années avant de disparaître sans descendance vivante. Ces deuils rappellent la fragilité des destins individuels mais aussi pèsent sur les dynamiques familiales. Alors que l'historien saisit surtout les mutations lentes de la société de la première Modernité à partir des familles qui ont inscrit leur nom dans l'histoire de Bordeaux grâce à leur longévité, génération après génération, à l'exemple des Eyquem, seigneurs de Montaigne, des Pontac ou des Lestonac, Fortaney Dupuy incarne une réussite économique et sociale belle mais fugace, qui donne la mesure d'un temps court et de renouvellements démographiques rapides et constants à l'échelle des familles, qui sont en général plus difficiles à saisir. La formule selon laquelle "le temps passe mais les écrits restent" trouve ici toute sa justification. Ces derniers ont valu à Fortaney Dupuy de sortir de l'anonymat et de l'oubli et d'entrer lui aussi dans l'histoire.

Bibliographie

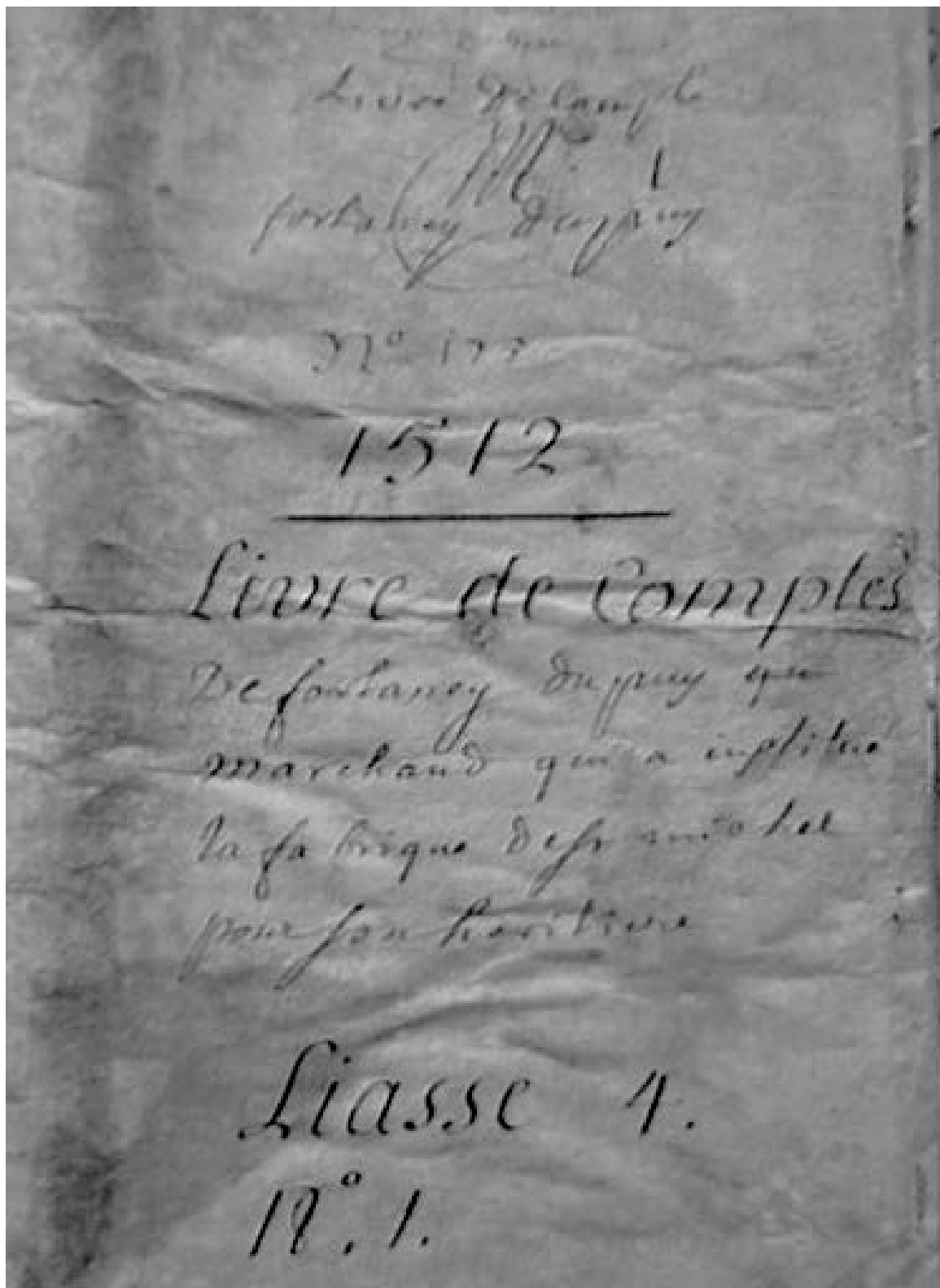
- Bernard J. (1968), *Navires et gens de mer à Bordeaux, (Vers 1400 – vers 1550)*, 2 volumes, Paris, SEVPEN + 1 volume d'Appendices, 933 p + 507 pages, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Centre de recherches historiques, Collection « Port, Routes, Trafics », XXIII.
- Bochaca M., Micheau J. (2014), *Fortaney Dupuy, un marchand de Bordeaux à l'aube de la Renaissance et ses livres de comptes*, Les éditions de l'Entre-deux-mers, Saint-Quentin-de-Baron, 342 p.
- Bochaca M., Micheau J. (2014), *Livres de comptes de Fortaney Dupuy, marchand et bourgeois de Bordeaux (1505-1523)*, Les éditions de l'Entre-deux-mers, Saint-Quentin-de-Baron, 548 p.
- Bochaca M., Centini F., Micheau, J. (2004) *Registre de Jacques Brangier, vicaire et fermier de la sacristie de Saint-Emilion (1536-1553)*, Saint-Emilion, Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Emilion & Centre Montaigne, 302 pages, ISBN 8493379247.
- Bochaca M., Micheau J. (2003), *Procès entre la jurade de Saint-Emilion et ses administrés, fin XVe - début XVIe siècle*, Pessac, Centre Montaigne, 2003. 286 pages.
- Bochaca M., Micheau J. (2002), *Compte de Ramon Fortz, trésorier de Saint-Émilion, 1470-1471*, Pessac, Centre Montaigne, 2002. 24 + 92 pages.
- Mouthon F. (1994), "Fortaney Dupuy, un marchand bordelais au début du XVIe siècle", *Annales du Midi, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Volume 106, Numéro 207, pp. 353-373.

Archives départementales de la Gironde

72-78, Cours Balguerie Stuttenberg – 33000 Bordeaux ; Dossier de Fortaney Dupuy. Fonds de l'Eglise Saint-Michel. Cotes G 2175 à G 2181 : 58 pièces (papier et parchemin) ; 3 registres (312, 53 et 41 feuillets) ; 2 cahiers (14 et 7 feuillets papier).

ANNEXES

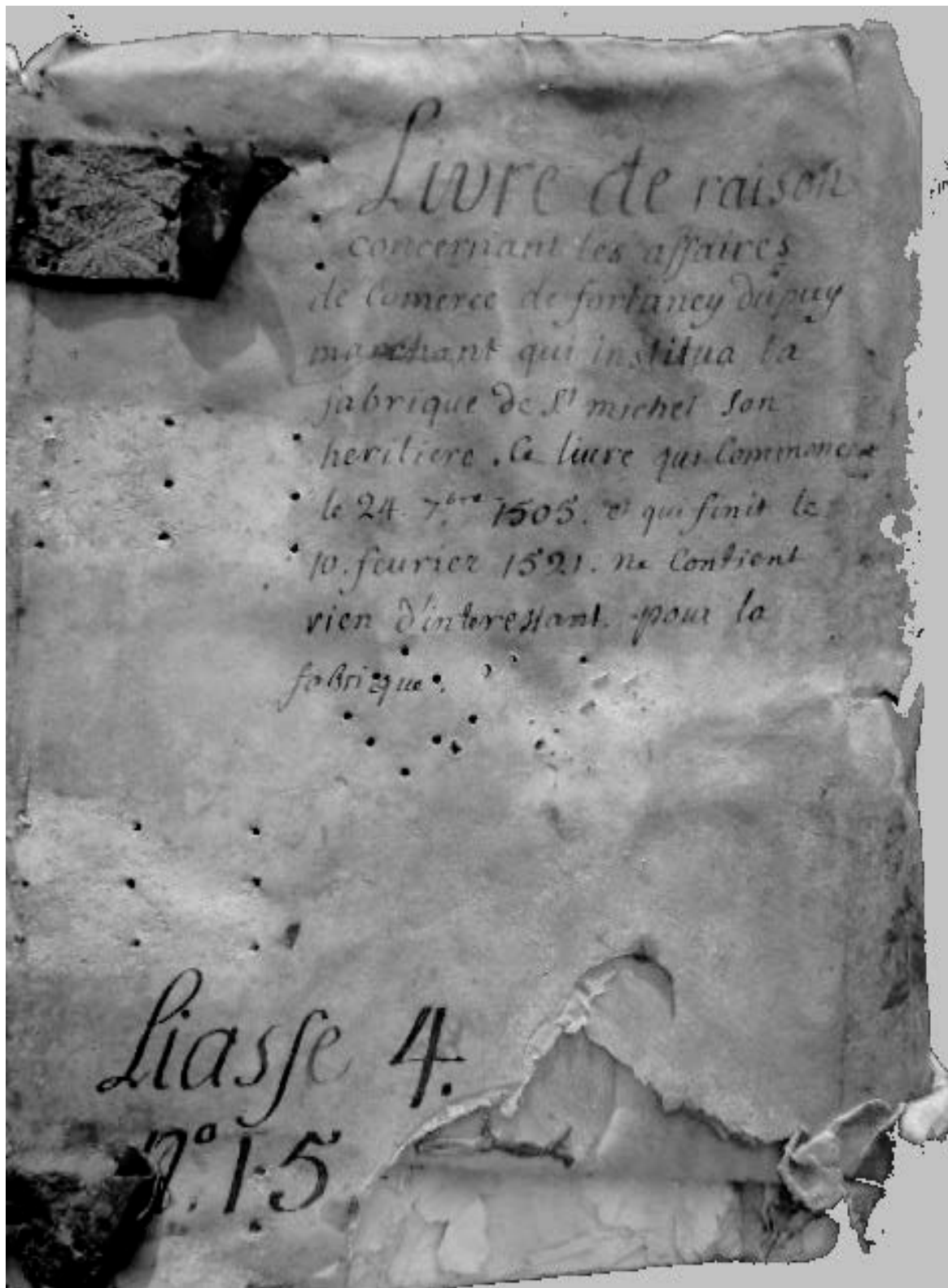
1. Couverture du Livre de comptes.



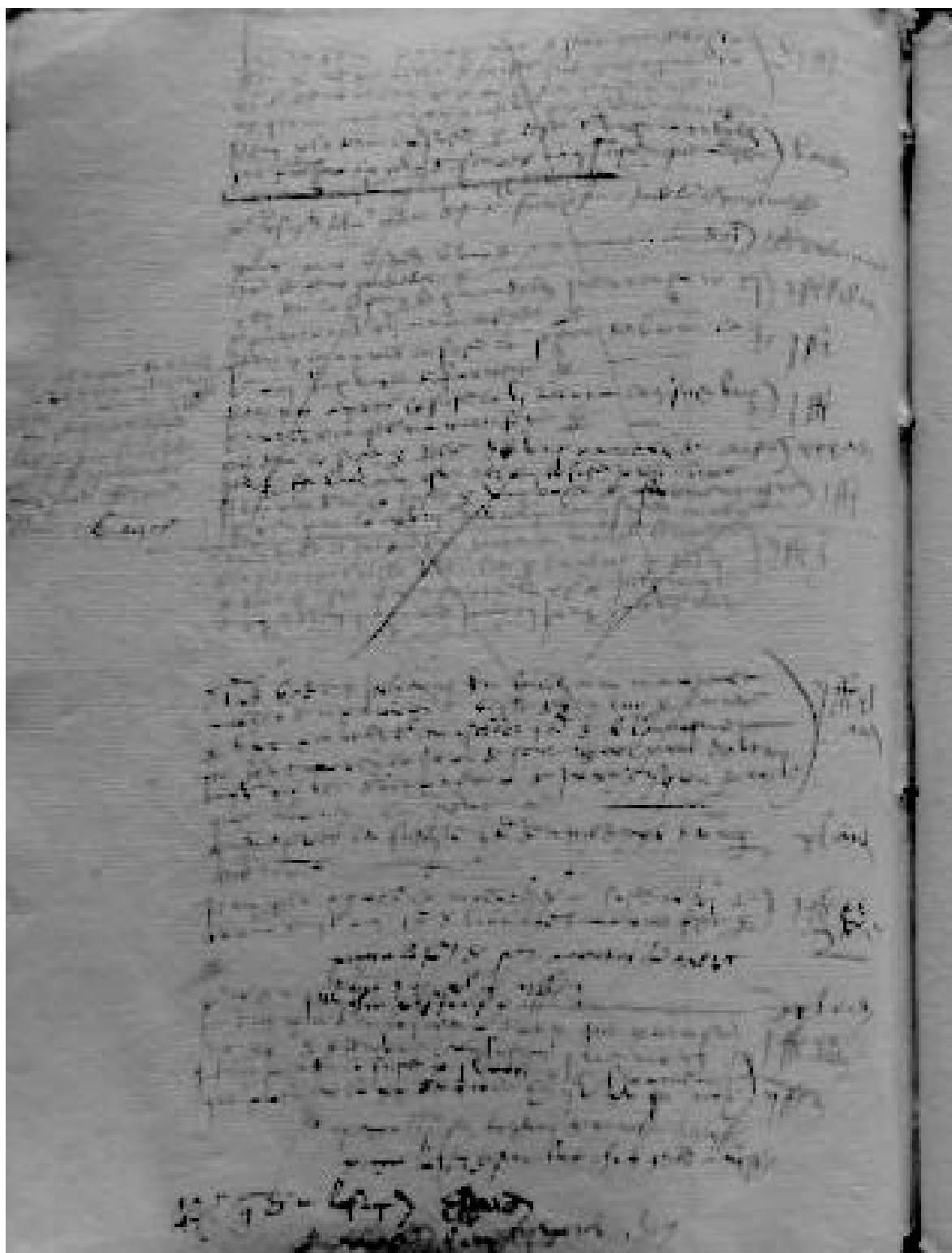
2.Folio 30 du Livre de comptes.

[illegible]

3. Couverture du Livre de raison (liasse 4)..



4. Folio 162 Verso du Livre de Raison.



Clichés : Jean-Guy Degos, aux Archives départementales de la Gironde, le 21 décembre 2015.

Pyramide des besoins et risque du consommateur : une origine commune dans l’histoire des plans d’affaires

Despina MERGIANI et Luc MARCO
Chercheurs au CEPN-CNRS

Les sciences de gestion utilisent, comme toutes les sciences, des symboles forts et des images permanentes. La pyramide en est l’exemple idéal : structure hyper stable en architecture, elle reflète parfaitement les multiples classements auxquels se livrent en permanence les gestionnaires. Mais cette pyramide mise à toutes les sauces garde-t-elle encore une quelconque valeur explicative ? Le cas des besoins et du risque du consommateur peut être une illustration parfaite du décantage qu’il a fallu dans l’histoire de la discipline pour aboutir à une claire relation biunivoque : les besoins ne sont pas sans risque, et symétriquement les risques ne sont pas déconnectés des besoins de base. Le cas des plans d’affaires illustre bien cette dualité et leur histoire est riche d’enseignement aussi bien pour la pratique que pour la théorie. Mots clés : Sémantique, Besoins, Plans d’affaires, Risque, Histoire de la pensée économique, France.

The sciences of management use, as all the sciences, strong symbols and permanent images. The pyramid is the ideal example: structure hyper stable in architecture, it reflects perfectly the multiple classifications in which are permanently engaged the administrators. But does this pyramid put in all the sauces still keep any explanatory value? The case of needs and risk of the consumer can be a perfect illustration of the settling which it was necessary in the history of the discipline to end in a clear one-to-one relation: needs are not without risk, and symmetrically the risks are not disconnected from basic needs. The case of the business plans illustrates well this duality and their history is rich in education as well for the practice as for the theory. Keywords: semantics, Needs, Business plans, Risk, History of the economic thought, France.

Les origines connues de la pyramide des besoins, que l’on attribue aujourd’hui au psychologue américain Maslow en 1943, ont une généalogie beaucoup plus ancienne et remontent au moins à la publication du premier livre français consacré à un plan d’affaires en 1569. De même le risque du consommateur remonte à la naissance de l’économie politique vers 1615 et même à celle de la gestion rationnelle dans les siècles suivants. A l’intersection des deux domaines, on peut aisément démontrer que ces notions duales ont des origines communes qui sont de nos jours complètement oubliées. On peut même dire que la compréhension de ces deux concepts est consubstantielle à la création de l’économie politique et de la gestion. Essayons donc de retrouver les racines de cette double filiation : les besoins d’un côté, les risques associés de l’autre.

Le fil conducteur sera ici l’histoire des plans d’affaires ou *business plans* en anglais. Cette expression s’appelait en français autrefois un prospectus. Ce mot est dérivé du latin qui signifie vue, aspect et était le participe passé substantivé du verbe *prospicere* : regarder devant soi. C’est en effet dans les plans d’affaires anciens que la première réflexion sur les besoins à satisfaire par l’entreprise à créer a été faite. Le métier de libraire exigeait dès 1723 l’utilisation de prospectus pour présenter les futurs ouvrages à un public qui avait besoin de livres. Le mot « plan » se trouve déjà chez Joachim Du Bellay en 1569 dans le sens de dessin d’une contrée, chez Malherbe dans

celui d'un projet élaboré vers 1600 et ensuite comme terme de marine pour désigner un devis d'un navire à construire. Le mot « affaires » se trouve déjà dans le *Dictionnaire du commerce* des frères Savary en 1722 (tome 1^{er}, p. 27). On peut penser que l'expression « plan d'affaires » est ensuite apparue. Essayons de voir comment.

Le premier point présentera les origines bien connues de la symbolisation pyramidale des besoins humains, de Boisguilbert à l'américain Freedley en passant par l'étonnant pasteur Channing. Le deuxième point étudiera rapidement les origines classiques du risque du consommateur, à partir du plan d'affaires du magistrat Prudent Le Choy-selat jusqu'à Joseph Droz et Ambroise Clément, en passant par Vauban, Cantillon, Condillac et le docteur Olivier. Enfin le troisième point ira un peu plus loin en étudiant les origines communes aujourd'hui redécouvertes : du négociant Labbé au grand Maslow en passant par Bastiat et Charles Gide. C'est donc à un rapide voyage au pays de l'histoire de la pensée économique et commerciale que nous vous convions maintenant.

I. Les origines connues de la pyramide de Maslow

La notion de besoin a été clairement définie dès la fin du dix-septième siècle. Elle a été ensuite utilisée par la science des affaires au cours du dix-neuvième siècle, avant que la psychologie commerciale née au début du vingtième ne vienne se saisir de ce sujet pour en faire un modèle pédagogique prégnant qui a ensuite envahi toutes les sciences sociales, de par sa vertu explicative certaine. La primauté revient ici à l'économie politique classique qui a bien su, dès le départ, fonder sa théorisation sur des concepts clairement définis et une analyse très fine de la réalité du moment.

I.1. En économie politique

C'est le grand économiste Pierre de Boisguilbert qui, dans son livre *Le détail de la France*, a le mieux défini, dès 1695, la notion de *besoin économique*, c'est-à-dire du besoin ressenti par l'agent de base : le consommateur. En voulant expliquer pourquoi le revenu du Roi de France avait baissé depuis une trentaine d'années, il est conduit à définir précisément ce qu'il entend par « besoin des hommes » au royaume de la fleur de lys, symbole de la famille royale.

Il divise d'abord les richesses en trois classes : le superflu, le délicieux et les besoins de base. Ces derniers se répartissent en nécessités (les choses nécessaires à la vie), les commodités (les choses indispensables pour le confort) et les magnificences (les choses exceptionnelles dans la vie de tous les jours). Ces distinctions sont faites dans sa *Dissertation de la nature des richesses* (1704) et dans le chapitre 4 de son livre *Factum de la France* (1707).

Voici les citations correspondantes à ces références : « La richesse n'est autre chose que le pouvoir de se procurer l'entretien commode de la vie, tant pour le nécessaire que pour le superflu. » (*Détail de la France*, p. 198). « La richesse n'est autre chose

qu'une jouissance entière, non seulement de tous les besoins de la vie, mais même de tout ce qui forme les délices et la magnificence. » (*Détail*, p. 263).

Près de 150 ans avant Abraham Maslow, il voit une certaine gradation dans les besoins humains : « ... les uns fournissent le nécessaire, comme la première et la plus grossière subsistance, c'est-à-dire, le pain et les liqueurs ; les autres quelque chose de plus, comme les moindres Mets, les autres, les Viandes, entre lesquelles, il se rencontre quantité de divers degrés, comme le délicat, le sensuel, le superflu et enfin le fantasque et absolument inutile, et tous ces divers degrés qui se rencontrent non seulement dans le manger, mais aussi dans les habits, dans les meubles, dans les équipages [transport en calèche], dans les spectacles, et enfin dans tout le reste de ce qui s'appelle Magnificence, et qui donne l'être à plus de deux cents Professions, Arts et métiers qui trouvent en France... » (*Détail*, première partie, p. 101-102). Donc au moment de la naissance de l'économie politique, le concept de besoin est clairement défini par l'un de ses plus grands maîtres. Voyons si les gestionnaires du XIX^e siècle furent aussi attentifs à ce problème.

I.2. En science des affaires

Le livre d'Edwin Troxell Freedley (1853) semble bien être précurseur en termes d'analyse de la relation entre les besoins de bases et la rentabilité de l'entreprise. En effet, en faisant le lien entre la maîtrise de la monnaie et les lois de rentabilité des entreprises, il montre que les besoins sont moteurs dans la dynamique de création des firmes. Prenant l'exemple d'une fabrique de marbre, créée par son père en 1832-1833, il trouve les données suivantes :

- Besoins à satisfaire : monuments de sépultures, statuaire ; Endettement au bout de dix ans : 50 000 dollars ;
- Capital investi : 5 867,9 \$;
- Coût des matières premières : 7 482,0 \$;
- Produit annuel : 19 662, 5 \$;
- Profit réalisé : 12 180,5 \$ (source : Freedley, 1853, p. 259-260 et Cist, 1859).

Donc dans une activité boostée par la violence des meurtres commis à l'époque, cette entreprise dégagne des profits mais nécessite un fort endettement de départ et un recours fréquent à l'emprunt pour assurer la trésorerie. Les besoins sont croissants en matière de pierres tombales parce que la population de Cincinnati double tous les 6 ans (Freedley, 1853, p. 278). Plus d'habitants se tirant dessus au pistolet augmente le besoin de sépultures ! Ce livre servira de point de départ à Jean Gustave Courcelle Seneuil pour publier fin 1854 son grand livre le *Manuel des affaires* qui deviendra un classique de la gestion en France et en Allemagne.

I.3. En psychologie commerciale

Un ancêtre oublié de Maslow est William Ellery Channing (1780-1842). Ce religieux qui s'intéressait aux questions sociales a publié à Boston en 1838 un petit livre intitulé

lé *De l'éducation personnelle ou la culture de soi-même* en introduction aux Cours Franklin. Il propose d'éduquer les ouvriers en leur apprenant à contrôler ce qu'il appelle les appétits brutaux, c'est-à-dire la satisfaction immédiate des besoins primaires : « Pour élever la nature morale et intellectuelle, il faut abaisser la nature animale. La sensualité est l'abîme dans lequel un très grand nombre d'âmes sont plongées et perdues (...). Quiconque veut cultiver son âme doit réprimer ses appétits. » (Laboulaye, 1874, p. 40). Et de dénoncer l'abus des liqueurs fortes, pour recommander la lecture des bons livres ! Confronté à la violence de la société d'alors, Channing veut procéder à un autocontrôle des individus déviants par la religion et l'auto-formation. On retrouve presque le même titre chez Maslow : « L'accomplissement de soi » (Maslow, 2004) ou encore « Devenir le meilleur de soi-même ». Chez les deux auteurs domine l'idée selon laquelle l'indépendance de la pensée déclenche la liberté de jugement à condition d'avoir les bonnes béquilles pour cela.

En résumé pour ce premier point, vers 1840-1850 l'idée que les besoins du consommateur étaient moteurs dans la dynamique du capitalisme avait déjà pignon sur rue. Ne manquait plus que le lien avec les risques mêmes desdits consommateurs pour que la boucle soit bouclée d'une théorie complète de la demande.

II. Les origines classiques du risque du consommateur

Ici les gestionnaires furent plus décisifs que les économistes car il fallait créer des entreprises viables avant de s'occuper de l'Etat. Vinrent ensuite les moralistes, puisque l'économie politique faisait partie, avec la gestion, des sciences morales et politiques. La morale fut la colonne vertébrale de toute réflexion sur les besoins humains au dix-neuvième siècle. Mais les racines du problème sont bien plus anciennes puisqu'elles remontent à la Renaissance. En effet c'est en essayant de formaliser les premiers plans d'affaires que les créateurs d'entreprises ont été obligés de réfléchir sur l'importance des besoins dans la définition de la demande potentielle qu'ils devaient circonscrire pour atteindre un seuil de rentabilité comme fondement de la survie de la firme.

II.1. En gestion des entreprises

C'est en 1569 que Prudent Le Choysselat (né vers 1530- mort en 1577), a publié le premier *plan d'affaires* français. Il contient en titre la notion de profit et donc de risque dual, entre le producteur qui engage son capital aléatoirement, et le consommateur qui donne sa confiance envers le produit dont il a besoin journallement (ici des œufs et des poulets). Il était procureur du Roi à Sézanne,

Les œufs étaient consommés pratiquement tous les jours, tandis que la « poule au pot » était le plat du Dimanche, comme le disait alors Henri de Navarre, futur Henri IV de France. Le besoin était donc grand pour ces produits, et c'est pourquoi les anglais ont traduit ce livre dans leur langue dès 1577 et les allemands au début du dix-septième siècle. Ce doit être le premier livre de gestion de langue française à avoir

été traduit dans la langue de Shakespeare ! Les nombreuses rééditions anglaises (1580, 1584) prouvent le succès de cet opuscule bien dans l'esprit anglo-saxon d'une rentabilité certaine d'un investissement important pour l'époque. Voici les données de ce plan d'affaires (d'après l'original et l'analyse de Huzard, 1830) :

- Investissement de départ : 500 livres (pour les coûts fixes) ;
- Chiffre d'affaires prévu : 7 300 livres (800 œufs vendus par jour à 6 deniers l'œuf) ;
- Coûts fixes : location de la ferme près de Paris (61 livres), achat de 1 200 poules ($25 \times 12 = 300$ livres), achat de 120 coqs (48 livres) ; location d'un ânier (91 livres) ;
- Coûts variables : salaire de 4 servantes, frais médicaux, coûts de distribution, frais divers (total : 2 203 livres par an) ;
- Somme des coûts annuels : 2 703 livres 15 sous ;
- Profit anticipé : 4 596 livres 5 sous (hypothèse haute), 3 447 livres 3 sous 9 deniers (hypothèse basse) ;
- Taux de profit : $4\,596/500 = 919,2\%$ (hypothèse haute) ; $3\,447/500 = 689,4\%$ (hypothèse basse) ;
- Risques pris par le producteur : vol par les servantes, perte de chiffre d'affaires, distribution défaillante, maladies non prévues (épizootie) ;
- Risques du consommateur : atteintes à la santé, faible qualité du produit, prix trop haut.
- Besoins satisfaits : consommation d'œufs, repas du dimanche (poule au pot).

Donc la notion de risque du consommateur est dès le départ associée à la notion de besoin. Mais cette perception reste très empirique, les économistes d'alors (Jean Bodin, Froumenteau) étant alors plus intéressés par les risques de l'Etat que par ceux des particuliers ou des entreprises. Ce n'est que deux cents ans plus tard que le problème resurgit en théorie.

II.2. En économie politique

Alors que Vauban a imité Le Choysselat en 1707 pour l'élevage de cochons, ce n'est que vers 1730 qu'un économiste a théorisé ce qu'avait décrit Le Choysselat : il s'agit de Richard Cantillon qui a défini l'entrepreneur comme celui qui prend un risque aléatoire en échange d'un profit consistant. Le livre de Cantillon ne fut publié qu'en 1757 et son supplément mathématique a disparu. Peut-être contenait-il une formalisation de l'opuscule de Le Choysselat ? Ce n'est pas impossible, vu le succès de ce der-

nier ouvrage à l'époque : il sera utilisé par tous les manuels d'économie rurale jusqu'à la Révolution française. Or Cantillon se tenait au courant de toutes les publications économiques et même des rééditions alors fort à la mode...

L'abbé de Condillac distingue, en 1776, deux sortes de besoins : les besoins naturels découlant de notre conformation d'êtres vivants, et les besoins factices qui résultent de nos habitudes de consommation. Il annonce aussi une évolution inexorable des besoins : « On voit que ces premiers besoins factices s'écartent des naturels, le moins qu'il est possible. Mais on prévoit aussi qu'il s'en formera d'autres qui s'en écarteront toujours de plus en plus. C'est ce qui arrivera, lorsque notre peuplade, ayant fait des progrès dans les arts, voudra satisfaire à ses besoins naturels par des moyens plus multipliés et plus recherchés. Il viendra même un temps où les besoins factices, à force de s'écarter de la nature, finiront par la changer totalement, et par la corrompre. » (Condillac, 1776, p. 5).

Condillac considère ensuite que les besoins naturels sont la conséquence de la constitution de la société civile, tandis que les besoins factices ne sont pas essentiels à l'ordre social (*idem*, p. 6). L'utilité des choses est donc fondée sur leur capacité à satisfaire nos besoins. La valeur est basée sur l'utilité ou sur le besoin lui-même, elle est donc fonction de l'usage que l'on fait des moyens de satisfaire les besoins (p. 7). On voit donc se dégager la triade besoin-utilité-valeur qui est fondatrice de l'économie politique classique.

En 1852 apparaît la notion moderne d'*élasticité* des besoins, chez un économiste libéral, Ambroise Clément : « Les besoins des populations ne sont jamais des *quantités fixes* ; ils sont incessamment variables et généralement progressifs, mais ils sont doués d'une élasticité telle, même en ce qui concerne seulement la nourriture, que l'expérience a souvent prouvé que de fortes variations peuvent survenir dans la masse de la production alimentaire annuelle sans influencer proportionnellement sur le chiffre de la population, que celle-ci peut s'accroître sans augmentation équivalente dans la quantité des produits, et qu'une extension de la production générale peut coïncider avec l'état stationnaire de la population ; seulement, dans ce dernier cas, les besoins de chacun sont plus largement satisfaits ; dans les premiers, ils sont nécessairement restreints, et il y a, par conséquent, plus de misères. C'est pour n'avoir pas assez remarqué cette élasticité des besoins, que certains économistes ont affirmé qu'une augmentation dans le prix des subsistances devait toujours et nécessairement être suivie d'une hausse correspondante dans les salaires. Le témoignage des faits a souvent été contraire à cette assertion. » (Clément, 1852, p. 161).

Dix ans plus tard, en 1861, le docteur en médecine Théodore Olivier dans son *Traité élémentaire d'économie politique* distingue trois éléments : les besoins du corps, ceux de l'esprit, et ceux en harmonie avec l'idée de personnalité. Les besoins du corps comprennent les besoins physiques comme la recherche d'abris : maison et vêtements, les besoins organiques (eau, air, aliments solides, médicaments). Les besoins animaux sont relatifs à la locomotion, à la perception et à la sensation. Les besoins de

l'esprit sont plus abstraits : ils peuvent être intellectuels (idées, attention, imagination), moraux (sentiment, force morale, conscience) ou religieux (foi, croyance, espérance). Comme aboutissement de la vie humaine il voit l'harmonie des besoins dans l'idée de personnalité : l'initiative personnelle (liberté, responsabilité, caractère), l'action morale (activité, richesse, magnificence) et les déviations possibles comme la prodigalité, l'avarice, le luxe, ou encore la misère (p. 36-136).

On sent là l'influence naissante de Charles Darwin, dont le grand livre sur la sélection des espèces est paru deux ans auparavant, en 1859. Mais la notion de besoin est encore du domaine prioritaire de la morale.

II.3. En morale des affaires

Sous l'influence des opuscules de Benjamin Franklin, de nombreux économistes ont publié des livres de morale. Prenons par exemple celui de Joseph Droz, paru en 1806 et réédité en 1815 et 1825 : il pense que la morale est l'art d'être heureux. Pour cela il faut être en phase avec la Société de son époque. En France les classes sociales veulent vivre sur les normes édictées par la classe sociale immédiatement supérieure : les ouvriers imitent la consommation des bourgeois, les bourgeois singent les aristocrates, et ceux-ci se calent sur les modes de la Cour royale (ou Impériale). Si le meilleur moyen d'être heureux est encore de réfléchir, le premier risque du consommateur est de ne pas réfléchir et de faire des achats impulsifs, défaut de jeunesse dont on se départi, après quelques déboires, à l'âge mûr (p. 5).

Le deuxième risque est de ne pas tenir compte de l'expérience de consommation de ses proches, de sa famille dont on a hérité les habitudes d'achats, de son conjoint qui aide dans la prise de décision du père de famille, et de ses amis qui l'éclairent de leurs conseils ou avis (p. 9-10). Le père de famille bourgeoise est responsable et fonde sa gestion sur la prudence, la modération dans les désirs, ou la libéralité dans la pensée (p. 250-251).

En morale bourgeoise, les besoins comprennent la tranquillité d'âme, la santé, l'aisance et l'affection des hommes (p. 33). Une peine est un désir qui dépasse notre budget ! Il existe deux sortes de désirs : ceux qui sont légers, distrayants, et ceux qui sont profonds et guident la famille vers un but (accroître la fortune, éduquer les enfants, etc.). Il faut avoir une fortune égale à ses besoins, et des besoins conforme à la morale bourgeoise.

Les vertus sont conformes à la morale religieuse dominante, celle du catholicisme. Ainsi dans le petit ouvrage contemporain de Jean Couturier (1848), lit-on : « Vertus qui, sans avoir Dieu pour objet immédiat, règlent nos mœurs, et nous donnent de la facilité pour faire de bonnes actions. » (p. 60) Les quatre vertus cardinales sont donc : la prudence, la justice, la force et la tempérance. La prudence nous fait prendre les moyens les plus propres à assurer notre salut (p. 62). La justice consiste à rendre à Dieu et à nos prochains ce que nous leur devons (la vie pour l'Un, la tolérance pour les autres). « La force est une vertu qui fait tout souffrir plutôt que de rien faire

contre la fidélité que nous devons à Dieu. » (p. 64). La tempérance est notre capacité à contrôler les plaisirs des sens. Donc la bourgeoisie doit mettre de la distance avec les mœurs frustes des ouvriers et des basses classes.

Ambroise Clément confirme cette analyse en 1852 : « C'est à la science de la morale à nous montrer les écueils où des tendances aveugles pourraient nous conduire ; c'est à elle qu'il appartient d'éclairer le plus possible les directions bonnes ou mauvaises que peuvent prendre les besoins, en recherchant et en signalant toutes les conséquences prochaines ou éloignées de nos penchants habituels. Parmi toutes les routes que peuvent prendre ces penchants, il en est qui nous conduiraient sûrement à notre perte et d'autres qui mènent au perfectionnement progressif de l'humanité sous tous les rapports. La mission de la morale est de faire voir où les unes et les autres aboutissent, afin qu'en obéissant à l'impulsion irrésistible de la recherche du bien-être, nous soyons moins exposés à nous tromper de voie. » (Clément, 1852, p. 160-161).

Conclusion provisoire sur le deuxième point : le risque de l'entreprise est proportionnel à la complexité des besoins associés aux produits et services proposés. Si la qualité n'est pas présente et que les besoins changent constamment, l'entreprise sera risquée et les profits ou les pertes importants. Mais il y a d'autres origines que l'on redécouvre maintenant.

II.4. Les origines communes aujourd'hui redécouvertes

La synthèse entre l'économie de l'offre et l'économie de la demande a mis longtemps à s'établir. C'est grâce aux expériences novatrices de négociants, d'économistes et de coopérateurs que cette première synthèse fut possible au 19^e siècle. La pyramide y était un symbole fort depuis que la mode de l'antiquité égyptienne avait envahi les esprits au début du siècle.

II.4.1. André-Martin Labbé (1835)

Si le plan d'affaires de Le Choysselat était encore rudimentaire avec une vingtaine de pages, celui du négociant en fers Labbé sera beaucoup long avec plus de quarante-quatre pages dans sa version la plus étendue (voir Marco, 2009, p. 130-174). Se basant sur les besoins ménagers des bourgeois de son époque, Labbé présente une pyramide des besoins disposée sur 6 niveaux :

- Au sous-sol : comestibles, fleurs, épicerie et poissonnerie ;
- Au rez-de-chaussée : bazar des marchandises et chocolaterie ;
- A l'entresol : resserres de stockage des produits en attente de vente ;
- Au premier étage : toilette, vêtements, meubles ;
- Au deuxième étage : centre d'affaires, comptabilité à façon ;
- Au troisième étage : centre de loisirs, d'exposition, spectacles (Marco, 2009, p. 62).

Comme prévu c'est le niveau du *Bazar des marchandises* qui fut le plus vendeur avec 57,3% du chiffre d'affaires de ce centre de location de boutiques (Marco, 2009, p. 64), suivi des boutiques du premier étage (43,9 %), le reste ne faisant que l'appoint. Le sous-sol fut fermé au bout de quelques années et remplacé par un théâtre. Si la rentabilité de la location des boutiques était assez faible (de l'ordre de 2,25 %), celle des boutiques devait être beaucoup plus importante car le quartier choisi (boulevard Bonne-Nouvelle) était alors fort à la mode, au point que Balzac a comparé ce magasin à un « palais vénitien ». Le produit des loyers représentait en 1850 environ 19,3% du total des recettes du bâtiment. Le café-estaminet et la galerie des arts faisaient 10,8% du même total, tandis que la provision des remboursements des assurances suite à un incendie se montait à 58,4%, preuve que le risque principal de cette entreprise était bien le feu (Marco, 2009, p. 67). Le plan d'affaires élaboré pendant six ans a permis à l'entreprise de survivre sous sa forme initiale pendant vingt-cinq ans. Ensuite d'autres conceptions commerciales l'emporteront : un seul grand magasin au lieu de location de petits magasins au sein d'un même immeuble.

II.4.2. Frédéric Bastiat (1850)

À l'époque de la domination des économistes libéraux (1840-1850) l'économie est encore une discipline littéraire (Péraud, 2013). Les rares mathématiciens sont ignorés (Canard) ou marginalisés (Cournot). C'est donc un journaliste qui a le mieux résumé le problème dans sa langue très fleurie. Pour Bastiat, il est probablement impossible et inutile de présenter une nomenclature complète et méthodique des besoins de l'homme. Presque tous ceux qui ont une importance réelle sont compris dans l'énumération suivante: respiration, alimentation, vêtement, logement, conservation et rétablissement de la santé, locomotion, sécurité, instruction, diversion, et sensation du beau. Bastiat souligne qu'il y a des besoins impérieux pour l'homme comme par exemple ceux de boire et de manger, qu'on pourrait presque les considérer comme des quantités données. Sans prétendre donc classer les besoins dans un ordre rigoureusement méthodique, il considère que l'homme ne saurait diriger ses efforts vers la satisfaction des besoins moraux de l'ordre le plus noble et le plus élevé qu'après avoir pourvu à ceux qui concernent la conservation et l'entretien de la vie. Cependant, il n'est pas rare de voir un homme se priver de manger à sa faim pour avoir des habits propres, et un autre ne songer à la propreté des vêtements qu'après avoir satisfait ses appétits nourriciers. Mais une fois ces besoins impérieux satisfaits, tout ce qui est au-delà dépend beaucoup plus de la volonté.

Selon Bastiat, l'homme ne peut satisfaire la plupart de ses besoins qu'à la condition de lui donner une peine, qu'il l'appelle souffrance. Ainsi, l'homme souffre et même il meurt lorsqu'il ne peut satisfaire aux besoins vitaux ; et en même temps il souffre et peut mourir lorsqu'il satisfait avec excès à certains d'entre eux. Selon lui les besoins ne sont pas une quantité fixe, immuable. Ils ne sont pas stationnaires, mais progressifs par nature. Même le besoin le plus fondamental pour l'homme, l'alimentation, varie suivant l'âge, le sexe, le tempérament, le climat et l'habitude.

Il voit plusieurs risques pour le consommateur : l'antagonisme, l'affectation des ressources gouvernementales, et le collectivisme. Dans ses *Harmonies Economiques* (1850), Bastiat a écrit qu'entre le vendeur et l'acheteur, il existe un antagonisme radical car une opposition permanente d'intérêts est impliquée et qu'apparaît par conséquent une indestructible dissonance sociale. Il présente un tableau simplifié de la relation entre besoin et satisfaction :

Tableau 1. La conception des besoins de Bastiat

Motif initial	Réalisation	Objectif final
Besoin	- Utilité gratuite - Utilité onéreuse	Satisfaction

Source : F. Bastiat, *Harmonies in œuvres complètes*, t. VI, p. 53.

Pour lui le besoin est une peine qui nécessite un effort pénible pour atteindre une satisfaction par le passage de l'utilité onéreuse à l'utilité gratuite. La première à un coût, tandis que la seconde est donnée par la nature. Il faut donc travailler pour satisfaire ses besoins puis prendre des loisirs pour jouir des bienfaits de la campagne.

Tout en décrivant l'harmonie inhérente aux échanges volontaires, Bastiat explique aussi comment l'affectation des ressources gouvernementales entre nécessairement en conflit avec le marché libre et détruit son harmonie naturelle. Puisque le gouvernement ne produit pas la richesse de lui-même, il doit nécessairement prendre aux uns pour donner aux autres. Déshabiller Pierre pour habiller Paul est l'essence même du gouvernement, comme l'a écrit Bastiat. En outre, comme des groupes d'intérêts particuliers cherchent de plus en plus à capter l'argent des autres sous l'égide de l'Etat, ils sapent la capacité de production du marché libre en s'engageant dans la politique plutôt que dans les comportements productifs. « L'Etat, écrit Bastiat, est la grande fiction par laquelle tout le monde cherche à vivre aux dépens de tout le monde. »

Pour Bastiat, le collectivisme sous toutes ses formes est à la fois moralement répréhensible (car fondé sur un vol légalisé) et un obstacle à l'harmonisation naturelle des intérêts de l'homme, telle que produite par les marchés libres et la propriété privée. Bastiat croit non seulement que le collectivisme entraîne la spoliation légale, mais il estime également que la propriété privée est indispensable pour que l'homme accomplisse sa nature d'être libre qui, par nature, cherche son propre intérêt en satisfaisant ses désirs subjectifs. Ainsi, la protection de la propriété privée est la principale (sinon la seule légitime) fonction gouvernementale. Le politicien n'a « aucune autorité sur nos personnes et sur nos biens, car ils lui préexistent, et sa tâche est de les entourer de garanties ». La réponse d'un socialiste va venir plus tard.

II.4.3. Charles Gide (1883)

L'économiste socialisant Charles Gide différencie le besoin du désir. Selon lui, tout besoin, tant qu'il n'est pas satisfait, engendre chez l'être vivant une excitation qui cherche son objet et qui, dès que celui-ci est trouvé, devient un désir. Le besoin est plutôt d'origine physiologique : il consiste dans le sentiment qu'il manque quelque chose à l'organisme et dans une appétence de ce qui manque. Le désir est plutôt d'ordre psychologique et vise un objet déterminé (ex : j'ai besoin de manger mais, une fois à table, je désire tel ou tel plat). Ce désir suscite à son tour l'effort nécessaire pour se procurer l'objet propre à nous satisfaire.

Les besoins de l'homme ont divers caractères dont l'importance est grande, car de chacun de ces caractères dépend quelque grande de loi économique :

- Ils sont illimités en nombre car la civilisation et l'évolution fait naître pour l'homme des besoins nouveaux.
- Les besoins sont limités en capacité en ce sens que pour satisfaire chacun d'eux une quantité déterminée d'un objet quelconque suffit.
- Les besoins sont concurrents, ce qui veut dire que le plus souvent un besoin ne peut se développer qu'au détriment d'autres besoins qu'il abolit ou absorbe ; et ils sont très souvent interchangeables ce qui leur permet de se substituer aisément l'un à l'autre.
- Les besoins sont complémentaires, c'est-à-dire qu'ils marchent généralement de compagnie et ne peuvent que malaisément se satisfaire isolément.
- Les besoins sont fixés en habitude. Tout besoin s'apaise, ou s'éteint momentanément par la satisfaction, mais il ne tarde pas à renaître, et sera d'autant plus impérieux qu'il a trouvé plus fréquemment et plus régulièrement l'occasion de se satisfaire.

Charles Gide croit que dans une économie dominée par le pouvoir du capital, le risque pour les consommateurs peut être le fait d'être victime de la recherche du profit par les entreprises. Construire une économie et une société qui ne soient pas dominées par l'impératif du profit est l'un des principaux objectifs que vise Charles Gide.

Mais comment Gide définit-il le profit ? Selon lui, dans le profit on ne doit inclure ni le coût du capital (qui est rémunéré par un intérêt) ni la rémunération du « travail de direction ou d'invention » : ces éléments font partie du coût de production et doivent donc être couverts par le prix de vente. Le profit est constitué de la partie du prix de vente qui excède ces coûts de production. Il s'agit là de ce que les économistes appellent le « profit pur », et Charles Gide relève que la théorie économique affirme également qu'il doit être nul lorsque l'économie est en équilibre et à l'optimum.

La question de la concurrence se pose, pour Charles Gide, différemment de celle du profit. Sur le plan économique, il voit en elle un mécanisme qui peut être, sous certaines conditions et jusqu'à un certain point, utile car :

- Elle stimule le progrès par l'émulation entre les industries concurrentes, et par l'élimination des industries routinières ;
- Elle réalise le bon marché pour le grand profit de tous et surtout pour celui des classes pauvres ;
- Elle amène une égalisation progressive des conditions en ramenant le taux des profits, salaires, loyers, intérêts, etc., à un même niveau.

Mais Gide récuse absolument la thèse selon laquelle la concurrence est le principe nécessaire et suffisant d'organisation de la sphère économique et encore moins de la société. Bien souvent la concurrence a pour résultat la détérioration de la qualité des produits car chaque concurrent, pour pouvoir soutenir la lutte, trouve des matières premières de qualité inférieure et bon marché. Il peut très bien arriver que la concurrence élimine le plus honnête : tel le commerçant scrupuleux qui ne voudra pas falsifier ses produits ou qui fermera son magasin le dimanche, le fabricant qui ne voudra pas diminuer le salaire de ses ouvriers ou augmenter la durée de leur journée de travail.

Cependant selon Gide, la concurrence n'abaisse pas les prix mais les profits ce qui n'est pas la même chose. Si la concurrence arrivait à baisser le coût de production, on pourrait avoir une baisse des prix intéressante pour les consommateurs. Mais au contraire la concurrence a pour effet d'augmenter le coût de production en multipliant le nombre des producteurs ou d'intermédiaires. Ainsi, le profit baisse, sans doute, mais non le prix, et le consommateur n'en bénéficie pas.

Pour Gide, l'internationalisation du capitalisme provoqué par le libre-échange qui caractérise comme une forme du « chacun pour soi », a comme résultat de renchérir les prix des biens pour les consommateurs à cause des droits de douane. Selon lui, l'industrie fabrique une quantité énorme de marchandises, mais la production agricole n'arrive pas à suivre. Ses produits ne se sont accrus que dans une faible mesure : leur valeur, relativement à la valeur des produits manufacturés, s'est élevée et les consommateurs sont obligés de dépenser plus pour se procurer les objets d'alimentation et ainsi ils n'ont plus assez de ressources pour acheter beaucoup de produits manufacturés.

Toujours selon Gide, le rôle de consommation n'a rien de glorieux car il n'implique en lui-même ni efforts ni vertus. Il présente le consommateur comme un mouton inconscient de ses actes. La solution pour minimiser ces risques est la coopérative et plus particulièrement la coopérative de consommation. Mais pas celle de production car il croit qu'elle défend l'intérêt des seuls producteurs qui la composent, alors que la coopérative de consommation défend l'intérêt de tous, chacun étant consomma-

teur. En même temps, il estime que c'est un secteur où la recherche du profit n'est plus le mobile d'action et où le principe d'organisation n'est plus la concurrence, mais la solidarité. De plus, la coopérative de consommation permet de rétablir la subordination nécessaire entre la production et la consommation et aide à piloter la production laquelle selon lui, ne doit travailler que pour la consommation. Ainsi, elles peuvent équilibrer la production et la consommation et par conséquent éviter les crises puisque évidemment les consommateurs associés ne produiraient plus que dans la mesure de leurs besoins. En même temps, la coopérative de consommation construit des entreprises productives car elles ont la possibilité de prendre le contrôle des activités de production en transformant une partie des trop-perçus en un capital socialisé.

Pour Gide, la coopérative de consommation est un type d'association très prometteur qui permet de vendre au prix courant, de baisser le coût de la vie et de se constituer sans peine une épargne (fonction qualifiée de « ménagère » par Charles Gide). L'association coopérative de consommation a le même but que celle de production, à savoir abolir l'entrepreneur et le profit. Mais tandis que dans celle-ci les ouvriers deviennent leurs propres patrons, dans celle-là les consommateurs deviennent leur propre fournisseur, appliquant ainsi l'adage qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Finalement, la coopérative de consommation aide à passer à la création d'une économie sociale car elle protège le faible contre le fort, en luttant contre la vie chère, le crédit usuraire dont sont victimes les clients les plus pauvres et les tromperies sur les marchandises qui sont fréquentes à la fin du XIX^e siècle.

Les coopératives ont également pour rôle de protéger les consommateurs. Elles doivent leur enseigner quels sont leurs droits, leurs devoirs et leurs vrais intérêts et de faire leur éducation en leur apprenant de résister à la publicité. Elles cherchent à s'intéresser à la qualité des produits, de leur apprendre quelles sont les denrées qu'ils doivent préférer et quelles sont celles qui sont les moins coûteuses, en tenant compte de leurs propriétés nutritives. Finalement leur rôle est de les transformer en des consommateurs actifs. Il faudra attendre que la psychologie fasse des progrès notables pour que les idées de Maslow dépassent enfin les idées des économistes français.

II.4.4. Abraham Maslow (1943-1970)

Un besoin est une sensation d'insatisfaction qui ne peut être effacée qu'au prix d'un effort. Les besoins peuvent être : physiologiques (exemple : manger, boire, s'habiller pour se protéger du froid) et sociaux (exemple: manger dans un restaurant réputé). Un besoin est donc une exigence de la nature ou de la vie sociale, C'est une notion relative qui varie dans le temps car les besoins évoluent en fonction du degré de développement économique et social.

Il nous semble important de faire une distinction entre besoins et désirs car les auteurs néoclassiques modérés font souvent une confusion entre les deux, ce qui

n'était pas le cas de leurs prédécesseurs comme Alfred Marshall ou Karl Menger, qui en 1871, ont suggéré une théorie de la hiérarchie des besoins qui consiste à considérer que les biens peuvent être classés selon un ordre précis. Ainsi Marshall décrit une hiérarchie des besoins qui ressemble énormément à celle de Maslow en psychologie moderne (Lutz et Lux, 1979). Les besoins peuvent faire l'objet de classification et de hiérarchies, tandis que les désirs découlent des besoins et constituent « les différentes préférences dans le cadre d'une catégorie commune ou d'un niveau de besoin » (Lutz et Lux, 1979).

Selon Freud (1920), les besoins de l'être humain sont largement inconscients ; l'individu réprime de nombreux désirs lors de son développement et de son acceptation progressive de la vie en société. Selon cette théorie, certains achats des consommateurs auraient donc pour but de combattre ces sentiments d'infériorité, de solitude, d'anxiété, perçus comme tels par eux-mêmes face aux nouvelles circonstances de leur vie.

Selon René Roy, les besoins sont de nature hiérarchique : différents biens répondent à différents besoins ; et donc les biens peuvent être divisés en groupes hiérarchisés, selon le type de besoin à satisfaire. Pour Roy, la hiérarchie des besoins se traduit par la définition de groupes de biens de consommation : « Avant de passer à des consommations d'un ordre élevé dans la hiérarchie des besoins, toute personne consacre d'abord son revenu à l'acquisition des biens ou services qui lui sont indispensables pour subsister dans les conditions que lui imposent sa nature physique, le climat, les particularités de sa résidence et les contraintes sociales. Il est ainsi possible d'établir parmi l'ensemble des biens et services, une classification en groupes, telle que tout consommateur n'accède à un groupe d'un certain ordre qu'après s'être assuré la satiété des besoins répondants aux groupes des catégories inférieures » (Roy, 1943). Le degré d'urgence des différents besoins détermine l'échelle des groupes pour tous les individus, le choix des biens en fonction des goûts ne se manifestant qu'à l'intérieur de chaque groupe. Roy estime que les variations de prix ne modifient pas le classement des groupes, mais seulement le choix entre les biens à l'intérieur des groupes. Ainsi pour lui (1943, p. 16), les phénomènes de substitution affectent uniquement les choix à l'intérieur des groupes, sans modifier la position relative de chaque groupe de biens. Cette échelle des besoins repose, en particulier, sur l'organisation de la société, indépendamment des prix.

Finalement, la hiérarchie des besoins de Roy joue un rôle essentiel : les produits alimentaires sont les plus essentiels, puis viennent les autres biens fondamentaux, habits, couvertures, etc., sacrifiés par les plus pauvres et, enfin, les « besoins secondaires » dont les classes intermédiaires se privent au bénéfice des riches.

Les effets de substitution, présents dans la théorie de la hiérarchie des besoins de Roy, peuvent être restreints encore davantage par l'instruction du principe de la subordination des besoins. Ce principe est souvent associé à la pyramide des besoins d'Abraham Maslow (dans l'ordre, les besoins psychologiques, matériels, de luxe, so-

ciaux et moraux). Dans ce cas, l'allocation des budgets se fait entièrement dans une séquence hiérarchique : les besoins essentiels sont tout d'abord financés, jusqu'à ce qu'ils soient saturés. Après, les postes de dépenses discrétionnaires sont pris en compte, dans l'ordre de leur priorité. On dit alors que les choix sont lexicographiques.

La théorie de Maslow repose sur une hiérarchie des besoins : physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime et de réalisation de soi. Une fois satisfaits les besoins psychologiques fondamentaux (chaleur, nourriture, sexualité), une fois garanti le besoin d'évoluer dans un environnement sûr et structuré (offrant un abri, de la protection, de la stabilité), les besoins supérieurs d'amour (l'acceptation par les autres, l'affection), d'estime (le pouvoir, le prestige, la responsabilité) et de réalisation du potentiel peuvent être à leur tour satisfaits. La réalisation de soi correspond au fait que l'homme doit devenir sincère avec sa propre nature ("*what a man can be, he must be*"). Mais pour y parvenir, il y a des conditions préalables de liberté d'expression ou de justice. Chez Maslow donc, la réponse à un besoin en fait émerger d'autres situés à des niveaux plus élevés. L'homme n'est pas qu'instinctuel. Il a des besoins supérieurs qui sont moins animaux, moins tangibles, plus vastes. Mais afin de pouvoir y répondre, il doit sortir de la crainte, car celle-ci est pathogène. A partir de ce constat, l'apport de Maslow est un patchwork de préconisations, intégrant des réflexions sur la sagesse, la maturation psychologique ou les psychothérapies.

On a critiqué la hiérarchie de Maslow, dans la mesure où un résultat dans un certain niveau ne supprime pas le besoin correspondant. Un besoin peut changer de forme ou d'exigences quand il a été satisfait. Par exemple, y répondre peut devenir un dû ("j'y ai droit") là où il fallait des efforts ("j'ai à le gagner"). Tout dépend des interprétations et des jeux sociaux. De leur côté, les besoins physiologiques restent toujours latents, sortant de leur sommeil en cas de manque (Korman *et alii*, 1977).

Cependant, cette théorie présente deux grandes faiblesses : elle est trop généraliste et simplifiée et elle ne précise pas sur quelle échelle de temps se déploie la hiérarchie, ni si on peut « descendre » dans cette hiérarchie. Des pistes ont alors été suggérées par Alderfer, pour améliorer et approfondir l'approche de Maslow. Ce même Alderfer a développé la théorie SRP (subsistance, relation, progression) ou ERG (*existence, relatedness, growth*). Selon cette théorie, il approuve la hiérarchisation des besoins, mais se contente de présenter trois séries de besoins de base, qui vont du plus concret au plus abstrait : les besoins de subsistance, les besoins de relations et les besoins de progression. Dans sa théorie Alderfer valide le processus de satisfaction-progression de Maslow mais il postule que pour satisfaire les besoins, l'homme fonctionne aussi par frustration-régression. L'homme qui ne peut satisfaire un besoin va s'y maintenir, en régressant au niveau inférieur qu'il peut aisément remplir (Alderfer, 1972).

Dans les années 60, McClelland (1961) développe sa théorie qui cherche à démontrer que le « monde des affaires » conduit les individus à adopter certains comportements, déjà partiellement identifiés par Maslow. Il s'agit de trois besoins fondamen-

taux : le besoin d'accomplissement, le besoin de pouvoir, et le besoin de relations personnelles.

McClelland a postulé qu'on pouvait « enseigner » le besoin d'accomplissement pour augmenter le niveau de motivation, en particulier celui des cadres. Il s'agissait d'imposer une culture d'entreprise très forte et homogène. Des modules de « formation » ont donc été mis en place, avec des noms évocateurs (« penser X », du nom d'une grande entreprise américaine). Ces pratiques ont obtenu un réel « succès », en termes d'efficacité managériale mais elles ont aussi été très critiquées au niveau déontologique. De véritables comportements d'exclusion vis-à-vis des salariés ne respectant pas la « pensée unique » ont pu être observés, faussant alors le caractère analytique de ces méthodes (cas des gérants d'Intermarché ou de Mc Donald qui souhaitaient « sortir » de l'entreprise).

Selon Georgescu-Roegen (1970) l'utilité ne peut être représentée par une mesure unique, si l'utilité existe, elle doit être représentée par un vecteur dont chaque composante est liée à un besoin. C'est ce qu'il appelle le principe d'irréductibilité, qu'on pourrait aussi qualifier de principe d'incommensurabilité. Un besoin irréductible à la Georgescu-Roegen est donc représenté par un ensemble de caractéristiques provenant d'un groupe, chaque ensemble de caractéristiques étant incommensurable par rapport à un autre. Le principe d'irréductibilité, implique que tous les biens ne peuvent être traités de façon identique. Il existe une asymétrie dans les effets sur les quantités demandées qui font suite à des changements de prix. Toute variation de prix concernant les biens associés à un besoin de rang discrétionnaire n'aura aucun impact sur les quantités demandées de biens associés à un bien essentiel. Par contre, toute variation de prix des biens essentiels aura un effet sur les quantités demandées de biens de luxe ou de biens moins essentiels. Georgescu-Roegen (1970) parle également du principe de la satiété des besoins. Il estime qu'il y a un seuil dans la satisfaction des besoins. Au-delà de ce seuil, le bien n'apporte plus aucune satisfaction. Ce principe ressemble à celui du principe néoclassique de l'utilité marginale décroissante, qui dit que des unités de biens supplémentaires apportent de moins en moins de satisfaction. Mais au contraire du principe de non-saturation néoclassique, le principe de satiété postkeynésien dit qu'un seuil de saturation sera atteint pour un prix positif et un revenu fini.

Mais dans une hiérarchie des besoins comme celle de Maslow, on peut se poser la question du passage d'un besoin à un autre. Les ménages montent vers le sommet de la pyramide des besoins au fur et à mesure que croissent leurs revenus (principe de la croissance). Ainsi, l'effet revenu est ce qui explique l'évolution au sein de cette pyramide. Mais comment se fait l'apprentissage des besoins et qui les influence ? Selon Galbraith (1968), les besoins sont influencés par la publicité, les modes, les héros, la culture, la famille et les amis. Et finalement le consommateur n'est pas rationnel et libre de ses choix car ce qu'il croit être un besoin n'est en fait que le reflet des objectifs des grandes entreprises planificatrices. C'est le principe de la dépendance des besoins car les consommateurs observent les autres membres de la société et ten-

tent d'imiter les plus célèbres d'entre eux ou ceux qu'ils considèrent comme constituant le groupe de référence.

Lancaster (1972), évoque le principe de la séparation des besoins qui affirme que les besoins ou les catégories de dépenses de consommation peuvent être clairement distingués les uns des autres. Le consommateur subdivise ses choix ou ses besoins en plusieurs catégories, faiblement reliées les unes aux autres. Il alloue également différents budgets aux divers postes de dépenses (nourriture, vêtements, services, divertissement, logement, transports), puis à l'intérieur de chaque poste, ou de chaque besoin, il évalue les différentes sous-catégories ou ses désirs, indépendamment des autres postes de dépenses.

En 1990, Falkinger, influencé par Menger (1871), Georgescu-Roegen (1954) et Ironmonger (1972), propose son propre modèle de croissance et montre à son tour l'intérêt d'une telle approche. Il commence par modéliser une fonction de consommation agrégée tenant compte de la hiérarchie des besoins. Cette hiérarchie des besoins, supposée identique pour tous les consommateurs, conduit au processus suivant de consommation :

- chaque consommateur commence par consommer le bien jugé le plus essentiel ;
- lorsque le niveau de saturation concernant ce bien est atteint, il peut alors, si son revenu le lui permet, commencer à consommer le bien suivant dans la hiérarchie des besoins ;
- lorsque ce dernier bien arrive à saturation, le consommateur peut passer au bien suivant, et ainsi de suite. Mais il faut conclure maintenant pour résumer cet article et donner des pistes de recherche pour des travaux futurs.

Conclusion

Alors que la notion de besoin est bien constitutive de l'économie politique, la notion de risque est à la base de l'économie privée ou gestion rationnelle des entreprises. L'intersection entre les deux notions donne la pyramide des besoins gérée par les grandes entreprises de distribution du 19^e et du 20^e siècle. La structuration interne des bazars puis des grands magasins prouve cette dualité souvent ignorée. D'abord fondée sur la femme consommatrice, le modèle s'est ensuite étendu à toutes les segmentations possibles. Aujourd'hui où de nombreux auteurs appellent à un retour au bazar d'antan (McMillan, 2005), il n'est pas inutile de rappeler d'où viennent ces notions et comment elles ont été transformées en concepts opérationnels grâce à la métaphore de la pyramide. La stabilité pyramidale attestée en architecture a ainsi trouvé son pendant naturel dans les sciences économiques et commerciales (Marco, 1993).

Deux sous-périodes nous paraissent fondamentales dans cette filiation : la Renaissance européenne et la première moitié du vingtième siècle. Dans la première des créateurs d'entreprises mettent au jour le problème des besoins à satisfaire par une entreprise réalisant un profit honnête fondé sur une idée viable (Marco-Noumen, 2008, 2015). Dans la deuxième la psychologie commerciale, autrefois empirique, devient vraiment scientifique. Deux pistes de recherche nous semblent donc possibles. Soit creuser la notion de besoin au seizième siècle en recherchant d'autres *business plans* pour les comparer à celui de Le Choysselat, soit en étudiant les liens entre la psychologie commerciale de la fin du dix-neuvième siècle ou du début du vingtième, et les théories de la demande. Mais ce grand écart n'est pas facile à réaliser et il nous faudra du temps pour y parvenir finalement (voir Thibault Le Texier, 2011).

Quand tous les plans d'affaires anciens subsistants auront été scannés et étudiés, puis que l'histoire de la psychologie commerciale sera correctement faite, on pourra alors tenter la liaison entre les deux concepts : le besoin et le risque. La bibliographie suivante pourra servir de premier point de départ dans cette quête importante pour la compréhension de l'histoire du management de l'histoire du marketing. Une veille sur internet à propos des textes anciens qui sont progressivement scannés par Google ou Gallica sera aussi intéressante pour détecter les *business plans* anciens et les besoins qu'ils étaient censés satisfaire selon les us de l'époque. Il faudrait faire un ouvrage regroupant tous les plans d'affaires ayant donné lieu à une entreprise réelle et donc à des actes de sociétés puis à des comptes publiés dans les rapports annuels offerts aux actionnaires et aux boursiers. Ce travail sera long mais très profitable comme l'ont montré de premiers travaux universitaires (Giraudeau, 2010a, b).

Bibliographie

- ADLER, A. (1918) *Théorie et pratique de la psychologie individuelle*, L'Harmattan, Paris, réédition 2006.
- ALDERFER C. (1972), *Existence, Relatedness and Growth, Human Needs in Organizational Settings*, Free Press, New York.
- BEAUD-GAMBIER, M.-J. (2008) « Traduction de Prudent Le Choysselat », in J.-C. Saladin dir., *Bibliothèque humaniste idéale : de Pétrarque à Montaigne*, Les Belles Lettres, Paris, p. 406-412.
- BASTIAT, F. (1848), *Selected Essays on Political Economy*, Foundation for Economic Education in Irvington-on-Hudson, New York.
- BASTIAT, F. (1850), *Harmonies économiques*, <http://bastiat.org/fr/harmonies.html>
- BASTIAT, F. (1862), *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, Guillaumin et C^{ie}, Paris.
- BOISGUILBERT, P. de (1695) *Détail de la France*, reproduit in A. Sauvy, *Pierre de Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique*, INED, Paris, vol. 2, p. 581-662.
- BOISGUILBERT, P. de (1704) *Dissertation de la nature des richesses, de l'argent et des tributs, où l'on découvre la fausse idée qui règne dans le monde à l'égard de ces trois articles*, in A. Sauvy, *op. cit.*, p. 973-1012.
- BOISGUILBERT, P. de (1707) *Factum de la France*, in A. Sauvy, *op. cit.*, p. 879-956.
- CIST, Ch. (1859) *Cincinnati as is it*, Philadelphia, p. 798.

- CLEMENT, A. (1852) « Besoins des hommes » in Ch. Coquelin et G.-U. Guillaumin dir., *Dictionnaire de l'économie politique*, T. 1, Guillaumin, Paris, p. 159-161.
- CLERCET, D., GOUIL-ANAKENA, H. (2006), « Coopérative de consommation », *Alternatives Economiques Poche*, n° 22.
- CONDILLAC, Abbé de (1776) *Le commerce et le gouvernement*, Slatkine, Paris-Genève, réédition 1980.
- COURCELLE-SENEUIL, J.G. (1855) *Manuel des affaires*, L'Harmattan, Paris, rééd. 2013.
- COUTURIER, J. (1825) *Catéchisme dogmatique et moral*, t. 3, 4^e édition, Lagier, Dijon et Paris.
- DROZ, J. (1825) *Essai sur l'art d'être heureux*, 4^e édition, Renouard, Paris.
- FALKINGER, J. (1990), « On Growth among a Hierarchy of Wants », *Metroeconomica*, vol. 41, n° 3, p. 209-223.
- FLACHER, D. (2003) *Révolutions industrielles, croissance et nouvelles formes de consommation*, Université Paris Dauphine, thèse de doctorat.
- FREEDLEY, E. T. (1853) *A Practical Treatise on Business*, Lippincott, Grambo and C^o Philadelphia.
- FREUD, S. (1920), *Au-delà du principe de plaisir*, traduction S. Jankélévitch, réimpression in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, réédition 1968.
- Fussell, George Edwin (1947) *The Old English Farming Books, from Fitzherbert to Tull, 1523-1793*, Aberdeen Rare Books, London.
- GALBRAITH, J.K. (1958), *L'Ere de l'opulence*, Calmann-Lévy, Paris, réédition 1961.
- GALBRAITH, J.K. (1967), *Le Nouvel Etat industriel*, Calmann-Lévy, Paris, tirage 1968.
- GEORGESCU-ROEGEN, N. (1970), *La science économique : ses problèmes et ses difficultés*, Dunod, Paris.
- GIDE, Ch. (1919), *Cours d'Économie politique*, Sirey, Paris, tome I, livre I.
- GIDE, Ch. (1931), *Principes d'économie politique*, L'Harmattan, Paris, réédition 2000.
- GIRAudeau, M. (2010a) « The Making of the Future: an Historical Sociology of Business Plans », *Economic Sociology, the European Electronic Newsletter*, 11-3, july, p. 78-79.
- GIRAudeau, M. (2010b) *La fabrique de l'avenir, sociologie historique des business plans*, Université de Toulouse 2, thèse en sociologie.
- HUZARD, J.-B. (1830) *Notice analytique et bibliographique de l'ouvrage de Prudent Le Choysselat sur les avantages que l'on peut retirer des poules*, M^{me} Huzard, Paris.
- IRONMONGER, D.S. (1972), *New Commodities and Consumer Behavior*, Cambridge University Press, Cambridge.
- KORMAN, A.K., GREENHAUS, J.H., BADIN, I.J. (1977). « Personnel Attitudes and Motivation » *Annual Review of Psychology*, 28, p. 175–196.
- LANCASTER, K. (1971), *Consumer Demand : a New Approach*, Columbia University Press, New York.
- LAVOIE, M. (1992), « Eléments d'analyse d'une synthèse postclassique », *L'Actualité économique*, 68, 4, p. 607-631.
- LAVOIE, M. (2004), *L'économie postkeynésienne*, La Découverte, Paris.
- LE CHOYSELAT, P. (1569) *Discours œconomique, non moins utile que recreatif, monstrant comme de cinq cens livres, pour une fois employées, l'on peut tirer par an quatre mil cinq cens livres de profit honneste*, Chez Nicolas Chesneau, Paris, 1^{ère} édition, Saint-Denis, réédition 2015.

- LE CHOYSELAT, P. (1577) *A discourse of housebandrie, no lesse profitable then delectable: declaring how by the Housebandrie, or rather Housewiferie of hennies, for five hundredth frankes or frenche poundes once employed, one maie gaine in the yere, fower thousande and five hundredth frankes of honest profite*, translated by R.E., Myles Jenynghes, Saint-Denis, reprint 2015.
- LE CHOYSELAT, P. (1951) *The Discourse Œconomic of Prudent Choysselat (1580): the First Book in English on Poultry Husbandry*, translated R.J. Eden, University of Reading.
- LE TEXIER, T. (2011) *La rationalité managériale, de l'administration domestique à la gouvernance*, thèse en sciences économiques, Université de Nice Sophia Antipolis.
- LOISELEUR-DESLONGCHAMPS (1845) « Mémoire sur un moyen économique d'engraisser les poulets et la volaille en général », *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, 5 novembre, p. 456-491.
- LOUART, P. (2002), « Maslow, Herzberg et les théories du contenu motivationnel », *Les Cahiers de la recherche*, CLAREE, IAE-Lille.
- LUTZ, M. A., LUX, K. (1979), *The Challenge of Humanistic Economics*, Benjamin Cummings, Menlo Park.
- MARCO, L. (1993) *La pensée managériale française, 1675-1975*, Editions de l'ANDESE, Paris.
- MARCO, L. et R. NOUMEN (2008) « Cotrugli : notre fondateur ? » in B. Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, Paris, L'Harmattan, p. iii-xxvii.
- MARCO, L. et R. NOUMEN (2015) « Aspects sanitaires dans le premier plan d'affaires imprimé en France 1569-1612 », Colloque AHMO, Lille, mars.
- MARIOT-DIDIEUX, S. (1848) *Guide pratique de l'éducation lucrative des poules, ou Traité raisonné de gallinoculture*, Eugène Lacroix, Paris.
- MASLOW, A. H. (1943), "Theory of human motivation", *Psychological Review*, n° 80.
- MASLOW, A. H. (1951), *Principles of abnormal psychology. The dynamics of psychic illness*, Harper and Row, New York.
- MASLOW, A. H. (1954), *Motivation and personality*, Harper and Row, New York.
- MASLOW, A. H. (2004) *L'accomplissement de soi*, Eyrolles, Paris.
- MASLOW, A. H. (2008) *Devenir le meilleur de soi-même*, Eyrolles, Paris.
- MCCLELLAND, D. (1961), *The Achieving Society*, Van Nostrand-Reinhold, Princeton, New Jersey.
- MCMILLAN, J. (2002) *Reinventing the Bazaar: a Natural History of Markets*, Norton, New York and London.
- MENGER, C. (1871), *Principles of Economics*, New York University editions, reprint 1976.
- OLIVIER, Th.-E. (1861) *Traité élémentaire d'économie politique*, H. Casterman, Paris et Tournai.
- PASINETTI, L.L. (1984), « Progrès technique et dynamique de la demande » in G. Abraham-Frois, *L'économie classique : nouvelles perspectives*, Economica, Paris.
- PASINETTI, L.L. (1975), *Leçons sur la théorie de la production*, Dunod, Paris, 1985.
- PASINETTI, L.L. (1993), *Structural Economic Dynamics*, Cambridge University Press.
- PENIN, M., « Charles Gide est-il toujours d'actualité ? », *RECMA, Revue Internationale de l'économie sociale*, 301, p. 65-81.
- PERAUD, A. (2013) « D'une possible rivalité. Considérations sur les relations entre l'économie politique et le récit réaliste dans la France du premier XIX^e siècle », *Œconomia*, vol. 3, n° 4, p. 593-616.

- ROY, R. (1943), « La hiérarchie des besoins et la notion des groupes dans l'économie des choix », *Econometrica*, 11 (1), p. 13-24.
- RUSSELL, D. (1969), *Frederic Bastiat: Ideas and Influence*, New York, Foundation for Economic Education, Irvington-on-Hudson.
- SIMON, H.A., (1976), « From Substantive to Procedural Rationality » in S.J. Latsis, *Method and Appraisal in Economics*, Cambridge University Press, Cambridge
- SIMONIN, J.-P., « L'analyse des "chertés alimentaires" par Jules Dupuit (1859) et la théorie de la hiérarchie des besoins de René Roy (1943) », *Revue Economique*, 60, 6, p. 1455-1467.
- THIRSK, J. et M. SANCOMIE (1999) « L'agriculture en Angleterre et en France de 1600 à 1800 : contacts, coïncidences et comparaisons », *Histoire, Economie et Société*, vol. 18, n° 1, p. 5-24.

*



Pyramides égyptiennes de Gizeh (photo Edgar Gayce, 1978).



Source : paixetdeveloppement.net

Pour une nouvelle épistémologie de l'histoire du Management

Mohamed Ali Abdelwahed et Luc Marco

Chercheur associé PhD et Professeur des universités
CEPN – Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

Apparue en 1927 aux Etats-Unis d'Amérique avec la création d'une chaire à Harvard, l'histoire du Management commence seulement à émerger en France. Pourtant les auteurs français ont toujours beaucoup contribué à l'épistémologie de cette discipline fondamentale pour les entreprises, privées comme publiques. Cet article fait le point sur l'état de l'art en ce domaine et fait le constat amer que la part des auteurs français ou francophone dans les grandes histoires du Management reste marginale. Il faut donc faire un effort pédagogique et scientifique pour faire remonter cette proportion à un chiffre plus acceptable pour la francophonie. Et pour cela il faut impérativement faire des éditions critiques des textes classiques de cette discipline, aussi loin que nous pouvons remonter dans le temps. Mots clés : Epistémologie, Management, Histoire, France.

Appeared in 1927 in United States of America with the creation of a pulpit in Harvard, the history of the Management begins only to emerge in France. Nevertheless the French authors always contributed a lot to the epistemology of this fundamental discipline for companies, private as public. This article reviews the state of the art in this domain and makes the bitter report that the French-speaking or French part of the authors in the big stories of the Management remains marginal. Thus it is necessary to make an educational and scientific effort to make go back this proportion to a more acceptable figure for the Francophony. And for it, it is necessarily necessary to make critical publishing of the classic texts of this discipline, as far as we can go back in time. Keywords: epistemology, Management, History, France.

Introduction

La gestion fait partie de ces savoirs constitués dont on ne sait faire l'histoire sans se sentir obligé de les définir et de cerner leur objet. La conception que tout un chacun a de la gestion induit en effet une lecture différente de son histoire. Un historien ne peut reconstituer et expliquer le volet managérial d'un fait historique sans avoir au préalable maîtrisé les tenants et aboutissants dudit volet managérial. Ainsi, il ne peut étudier le *Tractacus* de Luca Pacioli (1494) sans avoir au préalable cerné ce qu'est un compte, un grand livre, une balance, la notion du débit et du crédit, etc. Par ailleurs, toute histoire de la gestion semble devoir sacrifier à un rituel, celui d'une recherche de ses origines. Bien souvent cette démarche n'est malheureusement pas assez argumentée. Ceci est dû probablement à un problème didactique : beaucoup de gestionnaires travaillant sur l'histoire de la gestion n'ont pas été formés à la méthodologie de recherche en histoire qui diffère singulièrement de celle adoptée en sciences de gestion. L'objet de ce papier est d'essayer d'instaurer une trame fondamentale sur laquelle pourrait se développer ce corpus scientifique. Dit autrement, ce papier représenterait une quête d'une nouvelle épistémologie de ce corpus qu'est l'histoire de la gestion.

1. Objet de l'histoire en tant que discipline : les faits historiques

1.1. Le fait historique est un fait social

Remarquons d'abord que les faits historiques semblent, à première vue, ne pas constituer une classe à part comme, par exemple, les faits physiques, physiologiques ou psychiques. Un fait physique (comme l'éruption du Vésuve en 79, ou la tempête qui dispersa « l'invincible Armada »), physiologique (comme la fièvre qui emporta Alexandre le Grand, ou le choléra de 1832), psychique (comme l'amour d'Antoine pour Cléopâtre, ou la folie de Charles VI) peut être un fait historique.

Inversement tout fait humain n'est pas nécessairement historique. Les faits individuels n'intéressent l'historien que si « l'individu a été en situation d'agir fortement » :

« C'est ce qu'on peut présumer dans deux cas : 1° quand son acte a agi comme exemple sur une masse d'hommes et a créé une tradition, cas fréquent en art, en science, en religion, en technique ; 2° quand il a été en possession du pouvoir de donner des ordres ou d'imprimer une direction à une masse d'hommes, comme il arrive aux chefs d'Etat, d'armée... » : Ainsi « l'Angleterre au XVI^e siècle a changé trois fois de religion par la mort d'un prince ».

Qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'un fait est historique quand il a intéressé un groupe humain, quand il a une répercussion sociale ? Les faits historiques sont aussi des faits sociaux.

1.2. Le fait historique est un fait singulier

Jusqu'ici l'objet de l'histoire semble se confondre avec celui de la sociologie. Mais voici une différence capitale. Ces faits sociaux, l'histoire les étudie *avec leurs particularités de temps et de lieu*.

« Les faits historiques sont localisés, ils ont existé en une époque et un pays donnés ; si on leur retire la mention du temps et du lieu où ils se sont produits, ils perdent le caractère historique ».

Ainsi l'histoire n'étudie pas l'assassinat politique, en général : elle étudie l'assassinat de Jules César par Brutus, au Sénat, le 15 mars 44 ; l'assassinat de Prétextat par un émissaire de Frédégonde, à Rouen, au pied de l'autel en 586 ; l'assassinat de Marat dans sa baignoire, par Charlotte Corday, le 25 messidor an 1 de la République française, etc.

En un mot, le fait historique est un fait singulier : c'est un *évènement*, un fait unique, localisé dans l'espace et daté. Ce n'est pas comme le fait scientifique, un *phénomène*, un fait qu'on peut répéter ou tout au moins observer à nouveau parce qu'il est considéré indépendamment de sa position dans l'espace et dans la durée. L'historien pourrait prendre comme devise le vers de Vigny :

« Aimez ce que jamais on ne verra deux fois ».

1.3. Le fait historique est connu indirectement

Par suite, le fait historique n'est pas toujours, comme le fait scientifique, susceptible d'expérimentation, ni même d'observation directe :

« Le propre des faits historiques est de n'être connus qu'indirectement d'après des traces : la connaissance historique est, par essence, une connaissance indirecte »-.

Ainsi nous ne pouvons pas observer directement le meurtre de César : nous ne pouvons que l'étudier par le moyen des documents anciens qui nous l'ont rapporté. Il y a là une différence capitale entre l'histoire et les autres « sciences de faits » : « Les sciences d'observation directes opèrent sur des objets réels et complets... En histoire, rien de pareil. On dit volontiers que l'histoire est la « vision » des faits passés et qu'elle procède par « analyse » : ce sont deux métaphores dangereuses si on en est dupe.

En histoire, on ne voit rien de réel que du papier écrit, et quelquefois des monuments ou des produits de fabrication. L'historien n'a pas d'objet à n'analyser réellement, aucun objet qu'il puisse détruire et reconstruire.

« L'analyse historique n'est pas plus réelle que la vue des faits historiques ; elle n'est qu'un procédé abstrait, une opération purement intellectuelle ».

2. Méthode de l'histoire

Des caractères du fait historique, résulte une différence essentielle entre la méthode de l'histoire et celles des autres sciences. Les sciences expérimentales, même les sciences humaines et sociales basées sur l'observation, se font directement avec des faits. Au contraire, « l'histoire se fait avec des documents », c'est-à-dire avec tout ce qui subsiste des pensées et des actes des hommes d'autrefois. La première tâche de l'historien est donc l'heuristique ou recherche de documents.

Ces documents sont de deux sortes. Les uns sont simplement des traces, des vestiges ; ce sont, en quelque sorte, des fragments du passé qui survivent : tels sont les tombeaux, monuments, monnaies et médailles, archives, pièces diplomatiques ou de comptabilité, œuvres d'art et de littérature, la correspondance, et tous les écrits qui n'ont pas été faits en vue de renseigner la postérité. Les autres, destinés au contraire à renseigner, sont des témoignages ; ils constituent la tradition : telles sont les traditions orales, les œuvres des historiens antérieurs, chroniqueurs, auteurs de mémoires, les monuments et inscriptions destinés à commémorer un événement.

2.1. La critique historique

C'est à l'aide de ces documents que l'historien devra établir les faits. Ce travail d'établissement des faits par analyse des documents, s'appelle la critique historique. Il est beaucoup plus simple pour les vestiges que pour les témoignages.

2.1.1. Critique des vestiges

La critique des vestiges comprend la critique externe qui porte sur la forme des documents et qui se divise elle-même en critique de restitution, qui a pour but de reconstituer le document primitif dans son intégrité, et en critique de provenance, qui a pour but de contrôler l'authenticité du document.

Elle comprend aussi la critique interne qui porte sur le contenu même du document ; elle se réduit à l'herméneutique : la critique d'interprétation. Cette partie de la critique historique, critique externe et critique d'interprétation, constitue ce qu'on pourrait appeler la critique d'érudition. Elle n'est possible en effet qu'à l'aide de certaines connaissances d'un caractère extrêmement technique qui constituent ce qu'on appelle les « sciences auxiliaires » de l'histoire.

2.1.2. Critique des témoignages

Pour les témoignages, toutes les opérations précédentes sont nécessaires, mais elles ne suffisent plus :

« Ce qu'un auteur exprime, n'est pas forcément ce qu'il croyait ; ce qu'il a cru, n'est pas forcément ce qui existait ».

Un témoignage, même parfaitement sincère, ne nous rapporte souvent qu'une observation faite sans esprit critique :

« L'histoire est obligé de tirer parti de rapports très grossiers dont aucun savant ne se contenterait : il est dans la condition d'un chimiste qui connaîtrait une série d'expériences par le rapport de garçon de laboratoire ».

La critique interne positive d'interprétation devra donc, pour les témoignages, se doubler d'une critique interne négative destinée à éliminer : 1° les mensonges ; 2° les erreurs.

L'historien ne se laissera donc impressionner ni par l'énergie des affirmations, ni par la précision des détails. Il devra s'assurer : 1° de l'accord des témoignages entre eux ; 2° de l'accord des faits entre eux, de la possibilité matérielle des faits rapportés ; et 3° de la vraisemblance des faits et en particulier, de leur conformité aux lois naturelles. Toutefois, sur ce dernier point, l'historien devra faire preuve de la plus grande prudence : des faits réputés invraisemblables ont été plus tard reconnus exacts par suite du progrès des connaissances scientifiques, qui les a fait apparaître sans un jour nouveau.

2.2. La synthèse historique

Une fois la critique terminée, l'historien n'est encore en présence que de faits épars. Il lui reste donc à effectuer une série d'opérations synthétiques ayant pour but de reconstituer le passé et/ou de l'expliquer.

2.2.1. Synthèse de reconstitution

Avec les matériaux fournis par la critique, on construira un tableau d'ensemble. Pour cela 1° on commence par imaginer les faits sur le modèle des faits actuels qu'on suppose analogues. 2° Les faits ainsi imaginés, on les groupe sur le modèle d'un ensemble observé dans la réalité (tel que le travail de Marco et Noumen sur le premier plan d'affaires en France de Le Choysselat, 1569), qu'on suppose analogue à ce qu'a dû être l'ensemble passé. 3° On découpe ainsi dans la masse des faits des morceaux de même nature : histoire politique, religieuse, économique, etc. ; on y range les faits suivant l'ordre chronologique, géographique ou logique ; et l'on y délimite des périodes. 4° Les faits ainsi mis en ordre, il y reste toujours des lacunes : on les comble par le raisonnement. 5° Enfin il s'agit d'exposer les faits : comme il est impossible de les rapporter tous, on retient les faits les plus importants, ceux qui ont eu une action décisive, les détails les plus caractéristiques, et on condense le tout en formules.

2.2.2. Synthèse explicative

L'histoire ne se contente pas d'exposer : elle prétend expliquer. Comment d'ailleurs exposer les faits de façon à les rendre intelligibles sans supposer entre eux certaines relations, sans indiquer leurs causes ?

« En fait, les historiens usent souvent de la notion de cause, indispensable pour formuler les événements et construire les périodes ».

Or la notion de cause, sous sa forme positive, est inséparable de la notion de loi. Sans doute, en histoire, il s'agit de rechercher les causes de faits singuliers : aussi bien beaucoup d'historiens admettent-ils que l'histoire doit être une étude explicative de la réalité sans être pour autant une connaissance abstraite des rapports généraux entre les faits. Mais celle-ci n'est-elle pas indispensable à celle-là ?

Quand nous disons qu'un fait A est la cause d'un fait B, quel sens intelligible peut avoir cette proposition, si ce n'est celui-ci : toutes choses étant égales d'ailleurs, si les mêmes conditions (celles de temps et de lieu exceptées) se trouvaient réalisées, le fait A serait suivi du fait B ?

Mais d'où les historiens tirent-ils ces propositions générales qu'ils appliquent à l'explication des faits particuliers ? Le plus souvent, d'un raisonnement par analogie : c'est, nous dit-on, par analogie avec les causes actuelles que chacun a observées qu'on peut inférer les causes des faits passés. L'analogie du passé avec le présent, qui joue déjà un rôle considérable dans la synthèse de reconstitution, apparaît ainsi comme le principe fondamental de l'explication en histoire. Nous risquons donc, à

chaque instant, d'être dupes d'analogies toutes superficielles : le raisonnement par analogie, toujours si peu sûr, apparaît comme un instrument d'analyse insuffisant quand on l'applique à des faits aussi complexes que les faits organisationnels et sociaux. Il faut reconnaître, croyons-nous, que l'histoire, par suite du point de vue qui lui est propre, est rebelle à cette application de la notion de loi. C'est seulement en étudiant les faits sociaux et organisationnels sous un autre biais qu'on pourra substituer aux explications provisoires de l'histoire des explications sûres : ce sera la tâche des sciences de gestion qui empruntent, entre autres, de la sociologie, de la psychologie, de l'économie, de l'anthropologie, de la philosophie, de l'histoire même...pour manifester une scientificité

3. Quid de l'histoire de la gestion... une visée herméneutique

Si on considère l'herméneutique comme l'interprétation des livres « sacrés » ou des lois anciennes, alors il faut se poser la question de la place des ouvrages français dans les diverses histoires du management qui ont fleuri depuis une cinquantaine d'années. Nous allons donc bâtir un tableau récapitulatif, puis voir la proportion spécifique à chaque histoire ici retenue. Nous remonterons au livre classique d'Alfred Marshall, édité en anglais en 1919 et traduit en langue française en 1934 seulement.

Tableau 1. Fréquence et présence des auteurs importants de langue française.

Synthèse	Nombre d'auteurs cités		Auteurs les plus présents
Auteurs	Français	Total	Apparaissant au moins 2 fois :
Marshall (1934)	11	261	Colson, d'Avenel, Savary.
Wren (1979)	15	608	Le Chatelier, Fayol, Durkheim.
Gingras (1980)	16	99	Colbert, Fayol, J.-B. Say.
Wren & Bedeian (2009)	28	1 070	Fayol, Le Chatelier, J.-B. Say.
Witzel (2012)	22	1 002	Fayol, Le Chatelier, Zola.

La proportion des auteurs français est faible dans les histoires anglo-saxonnes à 4,2 % (Marshall), 2,5-2,6 % (Wren et Bedeian) et 2,2% (Witzel). Elle est plus importante dans les histoires francophones : 16,2 % chez le québécois Gingras. Cela est dû au fait qu'il y a eu un grand décalage temporel entre les histoires américaines et les histoires françaises. Alors qu'à Harvard il y avait une chaire en ce domaine dès 1927, il a fallu attendre le début des années 1970 pour voir un premier cours d'histoire du management à HEC par Pierre Guillet de Monthoux, universitaire suédois d'origine française.

Ainsi, dans ce tableau, seul Marshall cite le livre de Jacques Savary : *Le parfait négociant* (1673). Or c'est bien de cet auteur qu'il faut commencer car s'y trouve toutes les méthodes de gestion de l'ancien régime, dont celles de Colbert, de Le Choysselat ou d'Olivier de Serres. Ce n'est pas encore du « management », mais c'est déjà du « mesnagement » au sens initial du terme : conduite raisonnée de l'entreprise familiale. Un autre auteur a proposé le terme francisé « manègement » (Lambert, 1968). Il était professeur à l'Institut d'Etudes Supérieures des Techniques d'Organisation, et chargé de travaux à l'IAE de Paris. Il publiait déjà des articles dans le journal *Le Monde* en 1967, soit au moment où le mot « management » a commencé son essor.

Au dix-neuvième siècle, le livre de base est celui de Courcelle-Seneuil (1855) car il tient déjà compte de l'avancée de la discipline aux Etats-Unis, avec les travaux de Freedley (1852). Ce livre a influencé aussi bien les américains que les allemands comme nous l'avons montré sur le site *Mondes Sociaux* en 2015.

Enfin au vingtième siècle, en dehors de Fayol, il faut voir les travaux d'Henri Chardon, de Victor Chambon, et la synthèse de Jules Billard (1924). La confrontation des idées tayloriennes et des principes fayoliens a produit les premières doctrines managériales. Un ouvrage écrit par un américain a eu un grand succès à la fin de la grande guerre : celui traduit par J.-L. Duplan (1917). Il y dénonce tous les blocages de l'économie française, qui pourraient être dépassés par l'importation du management.

Conclusion

Donc, avant de faire de l'herméneutique il faut se mettre d'accord sur le corpus de départ, ce qui n'est pas encore le cas, les historiens hésitant entre plusieurs angles d'attaque. Les ouvrages d'épistémologie qui prennent l'angle purement anglo-saxon font le lit de l'histoire réelle de la discipline en France. Ainsi le « Que le sais-je ? » de Raymond-Alain Thiétart de 1980, cite Babbage pour le dix-neuvième siècle, mais ignore Bergery, Christian ou André-Martin Labbé. Dans sa bibliographie, il cite 36 ouvrages mais seulement 15 écrits par des auteurs français :

- V. Beretta (1975) *Politique et stratégie de l'entreprise* ;
- D. Chalvin (1978) *L'entreprise négociatrice* ;
- M. Chevalier et B. Jacquillat (1972) *Principe et techniques du gouvernement des entreprises* ;
- H.C. de Bettignies (1975) *Maîtriser le changement dans l'entreprise* ;
- Y. Enrègle et R.A. Thiétart (1978) *Précis de direction et de gestion* ;
- O. Gélénier (1979) *Nouvelle direction de l'entreprise* ;
- J. Horovitz et D. Xardel (1976) *Diriger une entreprise moderne* ;
- J. Meyer (1969) *Le contrôle de gestion* ;
- P. Morin (1977) *Le développement des organisations* ;
- J. Parent (1978) *Les firmes industrielles* ;

- D. Paul et B. Viollier (1976) *Adapter la planification d'entreprise* ;
- T. Sainsaulieu (1973) *Les relations de travail à l'usine* ;
- J.-P. Sallenave (1976) *La stratégie de l'entreprise face à la concurrence* ;
- P. Tabatoni et P. Jarniou (1975) *Les systèmes de gestion* ;
- R. Teller (1976) *Le contrôle de gestion en avenir incertain*.

Il faudrait compiler la bibliographie de tous ces livres pour obtenir un corpus quasiment exhaustif au moment où le management est vraiment apparu dans l'enseignement universitaire français, soit entre 1960 et 1980. Dans cette liste doit se trouver la trace des auteurs antérieurs dont nous avons parlé. Seule une première approche quantitative, par exemple en utilisant le logiciel Atlas Ti, pourra nous fournir le corpus dont nous souhaitons la constitution. Avant cela une épistémologie du management à la française ne sera qu'un propos parcellaire. Mais pour cela il faudra numériser l'ensemble du corpus pour pouvoir faire les études approfondies nécessaires.

Bibliographie

Anonyme (1917) *Lettres d'un vieil américain à un français*, Paris, Payot.

Aubert-Krier, J. (1965) *Gestion de l'entreprise*, Paris, PUF, coll. « Thémis », t. 1^{er}.

Berr, H. (1911) *La synthèse en histoire*, Paris, Alcan.

Billard, J. (1924) *Organisation et direction dans les affaires privées et les services publics, un essai de doctrine*, le fayolisme, Paris.

Bloch, M. (1952) *Apologie pour l'histoire du métier d'historien*, Paris, Armand Colin.

Bourdé, G. et H. Martin (1983) *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, coll. « Points ».

Boyer, L. et N. Equilbey (1990) *Histoire du management*, Paris, Editions d'Organisation.

Comité français des sciences historiques (1980) *La recherche historique en France depuis 1965*, Paris, Editions du CNRS.

Deslandes, G. (2013) *Essai sur les données philosophiques du Management*, Paris, PUF.

Génicot, L. (1980) *Simple observations sur la façon d'écrire l'histoire*, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.

Gingras, A. (1980) *Les fondements du management dans l'histoire*, Chicoutimi, G. Morin.

Guillet de Monthoux, P. (1998) *Esthétique du management : gestion du beau et du sublime de Kant à Gadamer*, Paris, Harmattan.

Lambert, P. (1968) *Manègement, ou les 5 secrets du développement*, Paris, Cercle du Livre Economique, coll. « Les clés de l'économie ».

Langlois, Ch.-V. et Ch. Seignobos (1897) *Introduction aux études historiques*, 5^e édition, Paris, Librairie Hachette.

Marrou, H.-I. (1954) *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1975.

- Marshall, A. (1919) *Industry and Commerce*, Paris, Giard et Brière, traduction française, 1934.
- Nuridin, G. dir. (2012) *Evolution et perspectives du management : de l'antiquité à la Renaissance, à la recherche des leçons perdues*, Paris, Harmattan.
- Offenstadt, N. (2011) *L'historiographie*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- Priouret, R. (1968) *La France et le management*, Paris, Hommes et Techniques/Denoël.
- Savary, J. (1673) *Le parfait négociant*, Genève, Droz, éditions critique et commentaires par Edouard Richard, 2 tomes, 2011.
- Witzel, M. (2012) *A History of Management Thought*, London, Routledge.
- Wren, D. (1979) *The Evolution of Management Thought*, 2^{sd} edition, New York, John Wiley.
- Wren, D. & A.G. Bedeian (2009) *The Evolution of Management Thought*, 6th edition, New York, Wiley & Sons.

Réguler l'économie : l'apport des organisations patronales, Europe (XIX^e – XX^e siècles)

*

Sous la direction de D. Fraboulet, M. Margairaz et P. Vernus

*

Rennes, Presses Universitaires de Rennes, in-8°, 360 p., 20 euros.

Ce quatrième ouvrage clôt une série qui comprend : *Genèse des organisations patronales* (2012), *Les Organisations patronales et la sphère publique* (2013) et *Coopérer, négocier, s'affronter* (2014). Il est issu d'un programme de recherche pluridisciplinaire et international sur les organisations patronales en Europe. Il examine la place de celles-ci dans la régulation des activités économiques et financières. On entend ici par régulation une combinaison institutionnelle liée aux structures financières, économiques, sociales et politiques, en vigueur. Les objets étudiés, à différentes échelles – du local à l'europpéen -, dans différents secteurs, s'intéressent au rôle des organisations dans la définition des divers types de règles hiérarchisées qui contribuent à la construction des marchés et encadrent la production et surtout l'échange des biens et des services produits. L'ouvrage aborde également la mesure de leur efficacité relative, que ce soit à l'égard de leurs adhérents ou des autres acteurs de la régulation.

Ce livre intéressera les historiens, les économistes, les gestionnaires et toutes les personnes intéressées par ce sujet passionnant.

Les auteurs sont des universitaires reconnus pour leurs publications et leur action en faveur de l'histoire des organisations patronales.

*

Les grands professeurs d'économie politique en Bulgarie de la fin du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle

Margarita Borisova

Assistante-docteure

à l'Université d'Economie Nationale et Mondiale à Sofia (Bulgarie)

LE développement de la pensée économique et politique de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e en Bulgarie se caractérise avec l'affirmation d'une société bourgeoise et capitaliste. Pendant les années 1890 ressortent les noms de Georgi Danailov, Ivan Geshov, Andrei Liapcev, et, après la Première guerre mondiale, les noms de Dimitar Michailov, ou d'Alexander Tzankov. Depuis les années 1920 et 1930, et surtout pendant la Deuxième guerre mondiale, on était témoin d'une propagande ouverte de la dictature fasciste. La pensée marxiste et léniniste a laissé un héritage solide dans l'idéologie et la culture bulgare avec les noms de Jacque Natan, Evgeni Kamenov, Todor Vladigerov, etc.

Une plus grande importance aura l'impact de leurs idées sur la recherche scientifique et l'enseignement dans les écoles et les universités bulgares. L'enseignement en économie politique apparaît initialement dans la première Ecole Supérieure Bulgare „Kliment Ohridski“. C'est Georgi Danailov qui est le fondateur de la première chaire d'économie politique en 1902. C'est une discipline aussi importante à l'Université Libre des sciences politiques et économiques à Sofia depuis son ouverture à partir de l'année 1920 en tant qu'institution privée, jusqu'à son implication dans les événements de l'année 1944.

On créait une nouvelle chaire d'économie politique dans une institution d'Etat telle que la Faculté des sciences économiques et sociales à l'Université de Sofia „Kl. Ohridski" sous la direction de Todor Vladigerov et plus tard de Jacque Natan. Dans la Faculté travaillent aussi en tant qu'enseignants: Georgi Danailov, Dimitar Michailov, Simeon Demostenov, Ivan Kinkel, Evgeni Kamenov, etc. La poursuite du développement de la discipline est liée à l'Académie de Svishtov „D. Tzenov“ où le premier enseignant en économie politique est l'académicien Georgi Danailov. Une chaire homonyme est créée par Todor Vladigerov en 1938.

Par la suite nous nous concentrons sur les grands professeurs de l'économie politique à la fin du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e, parfois marqués par des idées opposées mais avec une apparition publique plus large dans les universités bulgares et mondiales.



Georgi Danailov (1872-1939)

L'académicien Prof. Georgi Danailov est le premier enseignant d'économie politique et le fondateur de la première chaire d'économie politique en Bulgarie. Il est né en 1872 à Svishtov dans la famille d'un riche commerçant. Danailov fait des études en droit à l'étranger, à l'Université de Moscou (Russie). En tant qu'étudiant il approfondit aussi ses connaissances en économie politique, en philosophie, en sociologie et en statistique. A partir de l'année 1895 il rentre dans son pays et travaillera d'abord en tant que „fonctionnaire“ dans le Ministère des finances. Après sa nomination au poste de „docent“ en économie politique (à l'Université de Sofia actuel), Danailov part pour une spécialisation scientifique en Allemagne (Berlin et Munich) et après en Autriche (Vienne). A l'étranger il aura la possibilité de travailler avec des économistes bourgeois de l'époque comme G. Schmoller, V. Sombart, L. Brentano's, etc. A son retour en Bulgarie il aura une forte activité publicitaire et aura sa nomination au poste de „professeur“ (1902) à l' Université de Sofia „Kl. Ohridski“ dans la première chaire créée d' économie politique. Danailov va continuer à donner des cours en économie politique dans toute la Bulgarie- l'Académie de Svishtov, l' Université libre, etc. Cette activité scientifique et d'enseignement est liée à une forte carrière politique- membre de parti démocratique, député à l'Assemblée Nationale Bulgare (1909-1934), ministre des travaux publics (1917, 1930), etc.

Le Prof. Danailov est parmi les premiers grands économistes bulgares de son époque avec un héritage scientifique significatif. Selon Méchev cela pourra être classifié ainsi: des œuvres économiques dans le domaine d'économie politique théorique; des publications consacrées aux statistiques; des recherches sur la démographie bulgare; des œuvres dans le domaine de l'histoire économique, des œuvres socio- économiques (Méchev 1973, 74-77). Pour ses mérites en économie politique théorique on pourra classer: sa plus grande œuvre et le premier manuel d'économie politique en Bulgarie „Les principes fondamentaux de l'économie politique“ (1906), „Le Capital et le progrès spirituel de l'humanité (1936), ou plus ancien : L'économie politique en tant que science et son importance dans la vie des peuples“ (1898).

Son œuvre „Les principes fondamentaux de l'économie politique“ est vue comme „*un trésor d'un immense matériel théorique, empirique et bibliographique*“ et „*un apport incontestable dans la littérature économique bulgare*“ (Grigorov 1960: 64). Sa définition de la science économie politique réside sur les conceptions théoriques de l'école

vulgaire et historique allemande: „L'économie politique est une science, qui observe, décrit, classifie et explique des relations parmi les gens qui gèrent, soit leurs propres besoins matériels, soit pour les acquérir. Plus précisément on pourra définir l'économie politique comme une science, qui précise des relations économiques de l'homme et des relations sociales.“ (Danailov 1934: 17).



Dimitar Iv. Michaikov (1883-1945)

Dimitar Iv. Michaikov est la personne la plus impressionnante dans le groupe des élèves du Prof. G. T. Danailov. Né à Pazardjik en 1883, d'une famille célèbre qui participe activement dans la vie politique et sociale de la ville dès la période de la Renaissance. Il était élève au Lycée classique à Sofia, a suivi les études en droit à l'Université de Sofia, il a montré un intérêt vif vers les problèmes économiques. A la fin de ses études (1903-1904) il a participé avec A. Tzankov au séminaire organisé par Prof. Georgi Danailov, défenseur de l'idée d'un protectionnisme douanier et industriel en Bulgarie. Pendant les années 1904- 1907 il a fait une spécialisation (dans les sciences statistiques) à Munich et Berlin. Ce temps à l'étranger était favorable pour le développement de sa carrière dans l'enseignement mais aussi dans la politique.

Après son retour en Bulgarie il a occupé différents postes: chef à la Direction Générale Statistique, Professeur en statistiques à l'Université de Sofia, Doyen de la Faculté Juridique, enseignant en économie politique et en statistique. Il était aussi un membre régulier de l'Académie Bulgare des Sciences, l'un des fondateurs de l'Université Libre d'études politiques et économiques où il a enseigné, etc. Michaikov est aussi un politique actif. Il a occupé le poste de ministre de la commerce, de l'industrie et du travail (1930, 1931) et aussi celui de ministre de l'éducation (1936), ainsi qu'un député à l'Assemblée Nationale Bulgare. Son opinion critique lui permet d'être inclus dans la liste et d'être dirigeant plus tard du „Parti Démocratique“ (à partir de l'année 1923). Le 9 septembre 1944 occasionne des changements dans sa vie personnelle et sa carrière. Il est arrêté, chassé de l'université (en 1944). En 1945 après avoir pris sa retraite il meurt à l'âge de 62 ans. Son nom va rester longtemps dans l'oubli en Bulgarie, à cause de ses inspirations démocratiques.

Malgré ses occupations politiques Michaikov n'a jamais mis en avant ses intérêts scientifiques. „J'ai trois faiblesses: la science, la musique et les bonnes conversations.“ (Parvanova Roumiana 2005: 182) - il annonce sincèrement. Il écrit dans le domaine de la statistique, l'économie politique, la démographie, etc. Ses travaux scientifiques principaux sont: „Les principes fondamentaux de l'économie politique“ (1933), „Les

principes fondamentaux des statistiques théoriques” (1939). Dans ses cours en économie politique, D. Michailov propose une interprétation subjective et métaphysique de l'objet et la méthode de l'économie politique. Selon ses compréhensions l'économie politique est une science tout à fait différente de l'histoire économique et de l'histoire de la pensée économique. Il considère que „*la science économique, appelée encore économie politique étudie l'activité économique de l'homme. Sous une activité économique on comprend tous des activités et des idées qui réagissent dans l'homme pour répondre aux ses besoins.*”(Michailov Dimitar 1942: 1).

Dans ses Principes fondamentaux Michailov observe les relations de l'Etat et de l'individu. Il propose des caractéristiques des deux types de systèmes économiques opposés: le système individualiste et le système socialiste. Le premier concerne la liberté économique et les droits de la propriété individualiste et le deuxième la propriété commune. La position de Michailov n'est pas extrême: chaque système aura ses côtés positifs et négatifs et ne devra pas être appliqué dans sa forme absolue. „*Le système individualiste dans sa forme absolue, basée sur une liberté illimitée de l'individu n'est pas appliqué car il n'existe pas une société qui pourra supporter les conséquences d'une liberté illimitée. Le système socialiste n'est pas appliqué dans sa forme absolue et abstraite en raison de l'impossibilité des individus humaines d'être tout à fait privé d'une initiative et d'une liberté dans l'activité économique.*”(Bobcev K.N. 1994: 124). Michailov conclut que les deux systèmes sont possibles comme les idées principales dans un système commun économique, appelé „intégraliste”.



Alexandar Tzankov (1879-1959)

Alexander Tzankov est né à Oriahovo. Il était un brillant étudiant à l'Université de Sofia „Kl. Ohridski”. Il fait un deuxième diplôme, en économie à Berlin. Après son retour en Bulgarie il occupe le poste d'enseignant en économie politique (1911), professeur en économie politique (1918), Recteur (1920) à l'Université de Sofia.

Même s'il est éduqué dans les principes classiques et libéraux de l'école allemande, au début de sa carrière Tzankov reste orienté plutôt vers l'étatisme. Pendant la première guerre mondiale il travaille pour la Direction des soins économiques et la prudence publique. Il se met d'accord avec les idées „d'un Comité Economique Suprême” et „la nationalisation” dans certains domaines économiques. Il affirme que „*le socialisme devrait devenir forcément en peu plus bourgeois, et la bourgeoisie en peu plus socialiste.*”(Avramov Roumen 2007: 311-313).

En faisant la science Tzankov ne reste pas éloigné de la politique. En 1921 il est l'un des fondateurs du „Parti populaire“ et plus tard prend le côté du „Parti Démocratique“. Il est élu deux fois Premier Ministre de la Bulgarie (1923, 1924). En 1923 il était aussi témoin de la „rébellion de juin“ et la „rébellion de septembre“, organisée par la ligue militaire et les communistes. L'année suivante dans leur tentative de lutter contre „la menace bolchévique et communiste“ pour protéger l'Etat, le gouvernement fait une loi qui indique comme illégale toute organisation qui a comme but de prendre le pouvoir par la force. La réponse de cette chasse des jeunes communistes était l'attentat dans l'église de Sofia appelée „Svéta Nédelia“- 134 personnes mortes, environ 500 blessés (parmi eux A. Tzankov). Ces actes terroristes sont suivis à nouveau par des mesures répressives- des meurtres massifs sans procès de tous les adversaires politiques du gouvernement (dans un grand nombre des intellectuels). Pour cette raison comme l'un des responsables de ces événements Tzankov est appelé „professeur sanglant“.

La situation aux frontières bulgares est aussi tendue. En automne de l'année 1925 l'armée grecque attaque et occupe la région de Pétric (au sud-ouest de la Bulgarie). Le gouvernement de Tzankov fait un appel vers la Société des peuples qui accuse la position grecque. La Grèce est obligée de payer à la Bulgarie une compensation de 30 millions de lévas. Après les élections de 1926 et la mise au pouvoir du Parti Démocratique, Tzankov devient le ministre de l'éducation et le président de l'Assemblée Nationale. Les années 30 sont suivies par des nouveaux bouleversements politiques- la perte du parti démocratique. En 1932 il crée „un mouvement social national“, orienté vers les idées de Mussolini qui sera interdit par la loi deux ans plus tard. Trois ans plus tard Tzankov garde seulement sa carrière scientifique et devient membre de l'Académie Bulgare des Sciences.

A partir de l'année 1944 et la mise au pouvoir d'un gouvernement communiste- Tzankov et sa famille devront immigrer à Vienne. Là-bas il forme „un gouvernement bulgare national en exil“, soutenu par l'Allemagne de nazis. En même temps, en Bulgarie il est condamné à mort par contumace. Tzankov quitte l'Europe et part à Buenos Aires (Argentine) où il reste jusqu'à la fin de sa vie (le 27 juillet 1959). Il est l'auteur d'importants travaux scientifiques: „La question macédonienne et l'union des Balkans“ (1906), „La guerre des peuples. Une étude économique“, „Economie politique“ (1931), „Le capitalisme et le communisme“ (1933), „Les trois systèmes économiques. Le capitalisme, le communisme, le national-socialisme“ (1942). En tant qu'immigrant il écrit ses deux livres de mémoires: „Mon temps“ (1949), „La Bulgarie en cas de tempête“ (1954).

Dans ses cours il explique l'objet de l'économie politique ainsi: *„Et son nom même affiche que c'est une science qui étudie la vie économique des gens, une manifestation partielle de la vie humaine du tout.“* (Tzankov Alexander 1930: 5).



Todor A. Vladigerov (1898-1967)

Todor Vladigerov est né le 28 août 1898 dans une famille cléricale de nombreux enfants. Après avoir fait ses études juridiques à l'Université de Sofia „Kl. Ohridski“, il a obtenu son doctorat en „sciences économiques et sociales“ en Allemagne, il a fait des recherches scientifiques en France. A partir de l'année 1929, pendant dix ans il a travaillé aussi à l'étranger, à l' Université de Humbolt et à partir de 1935-1937 en tant qu' associé scientifique à l' Institut International Agraire à Moscou. Sa femme appelée Claire, une française d'origine est la grande-petite-fille du fondateur de l' utopiste socialiste- Saint Simon.

Pendant les persécutions des nazis en Europe, à partir de l'année 1938 il retourne en Bulgarie. Il travaillera en tant que Professeur d'économie politique, il sera aussi fondateur de la première chaire de l'Economie politique à L'Ecole Supérieure de Commerce à Svishtov. Vladigerov est initiateur et éditeur de premier revue économique en Bulgarie appelé „Narodnostopanski archive“. Il commence sa carrière politique- directeur du Cabinet Présidentiel en Bulgarie (1946-1948), ministre plénipotentiaire en France (1948-1951).

Après son retour de la France, Vladigerov se donne complètement à un travail dans l' enseignement - à la Faculté Economique à l' Université de Sofia „Kl. Ohridski“ et plus tard dans le nouveau créé, l' Institut Economique Supérieur à Sofia. Il sera directeur-adjoint à l'Académie Bulgare des Sciences, où en 1958 il est élu à un des degrés les plus hauts („tchlen – correspondant“). Il est mort en 1967. Selon Vladigerov la conception „économie politique“ dépasse le sens microéconomique et contient une problématique macroéconomique. Dans un discours académique, à propos de l'économie politique Prof. Vladimirov affirme: *„L'économie politique de l'économie dirigée, auquel appartient l' avenir proche... inclut en soit les conditions préalables de la liberté, mais dans certaines conditions. Par opposition au libéralisme, la liberté ainsi est assurée par des conditions sociales.“* (Vladigerov T. 1943). La connaissance de cinq langues, son expérience scientifique et politique font une place spéciale au niveau national et mondial des contributions du Professeur Vladigerov.

Parmi ses nombreuses œuvres on pourra noter: „L'économie politique hier et aujourd'hui“(1944) (où il analyse l'économie politique d'une économie libérale et l'économie politique d'une économie dirigée), „Les courants principaux dans l'économie poli-

tique" (1940) (c'est l'œuvre qui contient ses cours- un résumé des phases et différents courants dans l'histoire de l'économie politique, „Des études agraires et économiques (1942) (il examine et systématise ses connaissances à propos de l'économie agraire pendant ses périodes différentes de son développement)". Dans le développement de l'économie politique tout œuvre de Todor Vladimirov est un „*modèle d'une approche analytique et un outil des recherches économiques qui combine rationnellement l'objectivité et la criticité, le réalisme et la rigueur scientifique profonde d'un grand savant et chercheur, imperméable à la conjoncture et la fugacité.*" (Toshkova Svetla 1998: 101).



Kiril Grigorov (1909-1981)

Dès ses années comme élève au Lycée de Garçons à Sofia (des années 20 du XX^e s.) Kiril Grigorov participe activement dans les ateliers politiques illégaux. Plus tard, en tant qu'étudiant au Faculté Juridique à l'Université de Sofia, en 1931 il commence son activité journalistique dans les revues „Nakovalnia“, „Zvezda“, „Misul“, etc. Après avoir fait son stage au Cour de District à Sofia, Grigorov débute dans la carrière d'avocat. Mais pour lui ça reste qu'un travail pour gagner des moyens d'existence, ses intérêts scientifiques sont plus que ça- en sociologie, en économie, etc. Pendant les années 1937-1939 le jeune Grigorov arrête son activité d'avocat et part pour la France d'apprendre des „nouvelles“ sciences. A l'Université de Dijon il va se spécialiser en philosophie et en sciences sociales.

Après son retour en Bulgarie il participe dans „l'activité populaire“, donc il sera arrêté et envoyé dans un camp de concentration „Enikioi“. En 1964 il sera récompensé avec une médaille „Liberté populaire 1941-1944“ (2 degré) pour sa participation dans la lutte contre les nazis. Il est inclut dans la Partie Communiste Bulgare et „participe activement dans la construction de socialisme“. Il est Procureur-adjoint à la Cour d'appel où il juge les ex-députés nazis. Grigorov reste fidèle aux ses intérêts scientifiques et continue avec le travail académique- en 1946 est élu en tant que „docent“ à l'Université de Sofia, en 1946 est élu en tant que „professeur“ à l'Institut économique „Karl Marx“. Au cours d'un quart de siècle il enseigne les disciplines : histoire de la pensée économique (HPE) et des théories bourgeoises modernes. Grigorov est l'auteur du premier manuel systématique de HPE en Bulgarie, qui sera réédité cinq fois en bulgare et une fois en allemand en RDA. Dans sa compréhension l'économie politique fait partie de HPE qui englobe un plus large éventail de questions : „...le cours en histoire de la pensée économique inclut les problèmes de l'histoire de l'économie politique et s'occupe des différents écoles et directions en économie politique en tant

qu' une réflexion théorique des intérêts des différentes classes sociales et différentes étapes dans la société capitaliste."(Grigorov K. 1975: 10).

Professeur Grigorov a des mérites pour la formation et le développement de l'Institut économique „Karl Marx“. Il sera en tête de la chaire Histoire économique depuis sa naissance, pendant 24 ans. Dans les années 1974- 1977 il occupera aussi le poste du directeur de la nouvelle chaire créé, Economie politique (elle inclut aussi l'HPE). Grigorov sera aussi élu au Chef de Faculté Economique Générale et aussi un Recteur de l'Institut pour trois mandats (1966- 1971). Avec son tempérament, sa compétence et aristocratie Kiril Grigorov paraît comme l'un des enseignants préféré à l'Université. L'un de ses collègues N. Vélikov le décrit ainsi : „*Prof. Kiril Grigorov était un enseignant d'originalité, un grand enseignant... Comme c'est dans les cours il y entrait en enseignant- artiste... Parfois il avait l'air d'un professeur fatigué et distrait, mais c'était apparemment. Il a observé avec vigilance l'ambiance dans la salle et n'a pas supporté pendant ses cours „des apparences“ flagrantes.*“(Velikov Nikola 2011: 30-31).

Grigorov est aussi l'auteur de plusieurs articles, des monographies, des études publiés en Russie, en Allemagne, en France, en Italie, etc. Il a enseigné plusieurs fois à l'étranger et il a participé aux congrès et aux symposiums mondiaux. Parmi ses œuvres originales dans le domaine de l'économie politique on pourra noter : „Les lois fondamentales du développement économique“(1930), „La sociologie et la politique sociale“ (1931), „Le développement de la pensée bourgeoise et économique en Bulgarie pendant les deux guerres mondiales“(1960), „La sociologie moderne et l'économie politique marxiste“(1969).



Jacque Natan (1902- 1974)

Jacque Natan est né le 28 octobre 1902 dans une famille d'origine juive dans la banlieue de Sofia. Il participe activement dans un âge précoce à l'Union de la jeunesse communiste bulgare (pendant les années 20 il obtient même le poste de secrétaire politique). Pour cette activité il était persécuté par le régime de Tzankov et en 1926 il émigre en URSS (la Russie). En 1928 il finit ses études en économie à Moscou. Après son retour en Bulgarie (en 1930) il sera chargé au poste de directeur au Comité de l'imprimerie de la Partie Communiste (TK de BKP).

Pour cette activité Jacques Natan est jugé par des nazis et passera trois ans en prison. Grâce à une volonté forte il a continué là-bas son travail scientifique dans le domaine de l'histoire économique bulgare et l'histoire de la Renaissance Bulgare du 18-19^e siècle. En 1938 il est déjà en liberté. Natan n'a pas arrêté son travail dans „la reconstruction" de pensée économique marxiste. Parmi ses œuvres de cette période on a: „L' histoire économique en Bulgarie“ (1938), „L' histoire économique en Bulgarie après la Libération “ (1938), „L' histoire des doctrines économiques“ (1940). Pour éviter la censure fasciste dans certains de ses livres il change les noms des auteurs russes cités et il utilise les pensées de Marx, Engels, Lénine sans les mentionner explicitement. Persécuté par le pouvoir fasciste J. Natan tombe dans le camp de concentration „Enikioi“ (en 1941) où il reste jusqu'à la Libération du 9 septembre 1944.

La victoire de la Révolution Socialiste lui a fait une place spéciale en tant qu'homme public et un économiste scientifique éminent. Il sera directeur de l' Institut économique à l'Académie Bulgare des Sciences (1949-1951), où à partir de l' année 1961 il est élu au poste d'académicien. En 1944-1952 il sera aussi un vice-directeur du Comité de la science, l'art et la culture. En 1949 il devient Professeur en économie politique et Recteur de l'Institut Supérieur Economique „Karl Marx“ (1957-1962). Un de ses collègues à l'université donne son opinion sur lui : *„Il était largement informé sur les développements de la littérature scientifique, sur les débats organisés des questions générales de l'économie politique et de l'histoire économique, pour l'état de la science dans les autres domaines sociales... L'académicien Jacques Natan appréciait particulièrement la spécialité Economie Politique et affirmait justement que c'est elle la meilleure. ”*(Velikov Nikola 2011: 8-13).

Conclusion

Dans cette étude on n'a présenté qu'un rapide résumé biographique des plus éminents représentants de la science économie politique en Bulgarie à la fin du XIX^e siècle et au milieu du XX^e. Cependant il faudra noter qu'à part des six théoriciens que nous avons choisi il y a d'autres grands théoriciens de l'économie politique tels que: Ivan Kinkel (1883-1945), Simeon Demostenov (1886-1966), Slavco Zagorov (1898-1970), Evgeni Kamenov (1908-1985), etc. Une grande partie des enseignants ont fait des études à l'étranger ou des spécialisations en Russie, en France, en Allemagne qui affecte leurs vues avec une pensée libérale, classique ou historique. Alors c'est une économie politique de développement du capitalisme, d'une recherche du projet européen d'entrepreneuriat bulgare.

Le contenu éducatif de la discipline économique politique enseigné vers le milieu du XX^e siècle reflète aussi les nouvelles tendances idéologiques liées avec la création et l'affirmation d'un système socialiste. Dans la période 1944-1989 l'économie politique composée de ses deux parties spécifiques: l'économie politique du capitalisme et l'économie politique du socialisme devient une discipline obligatoire dans toutes les universités bulgares. A la suite de l'année 1989 on accepte une fausse impression associée sans ambiguïté avec le socialisme d'Etat. L'économie politique est supprimée

en tant que spécialité autonome et remplacée par une nouvelle économie de style anglo-américain. La micro et la macro économie était appréciée comme une discipline objective et sans aucune idéologie qui accentue sur les mécanismes de marché en évitant les facteurs politiques.

Au début du XXI^e siècle face à la crise et les changements économiques, politiques et sociales au niveau mondial on était témoin d'une renaissance de la discipline économie politique. La création de la chaire d'économie politique à UNSS en Bulgarie est influencée par ces nouvelles tendances et l'expérience des plus grandes universités mondiales. L'économie politique contemporaine bulgare est une discipline interdisciplinaire entre les théories économiques, la philosophie, la sociologie, et la politique pour résoudre les problèmes dans la pratique.

Bibliographie sommaire

1. Avramov Roumen, „Komunalniat kapitalizum“, t.3, Fondatia bulgarska nauka i kultura/ Center za liberalni strategii, Sofia, 2007: 311- 313.
2. Bobcev K. N., „Ikonomiceska misul“, Sofia, N: 8-9/ 1994: 124.
3. Grigorov Kiril, „Histoire des théories économiques“, Izdatelstvo nauka i izkustvo, Sofia, 5^e édition, 1975: 10.
4. Michaikov Dimitar, *Les principes fondamentaux de l'économie politique*, Sofia, 1942: 1.
5. Tzankov Alexander, „Economie politique“, Knipegraf A.D., Sofia, 1930: 5.
6. Parvanova Roumiana, Naucni izvestia-Ugozapaden Universitet N. Rilski. Pravno-istoriceski fakultet, Blagoevgrad, Urispres 2005, N: 1 2005: 182.
7. Toshkova Svetla, „Ikonomiceska misul“, Sofia, N: 5/ 1998: 101.
8. Velikov Nikola, „Takiva gi vidiah“, Centar za evroobrazovanie i nauka, 2011: 8- 31.
9. Vladigerov T., „La politique économique hier et aujourd'hui“, un discours académique prononcé le 15. 05. 1943 à Svishtov.

Les anti-utopistes de fait, ou trois auteurs gestionnaires oubliés : Guilbault, Lincol, Prouteaux.

Cédric Poivret (UMLV, IRG) et Luc Marco (UP13, SPC)

Face aux idées irréalistes des utopistes, les gestionnaires de terrain ont opposé leur connaissance des affaires industrielles et commerciales. Dans le courant libéral de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, trois auteurs ont fait œuvre concrète : Guilbault, Lincol, et Prouteaux. Nous comparons deux à deux ces trois auteurs en prenant Lincol comme pivot de la comparaison car il est le moins connu des trois. Les deux premiers sont des comptables et mettent l'accent sur la gestion des opérations courantes ; le troisième est un ingénieur civil qui élargit l'analyse à la stratégie et au contrôle des résultats. Les trois méritent d'être réédités aujourd'hui car ils reflètent le moment où les très grandes entreprises sont apparues en France. Mots-clés : Anti-utopistes, France, Gestion, Méthodes, Libéralisme, Comptabilité, Stratégie.

In front of unrealistic ideas of the utopians, the administrators of ground brought into conflict their knowledge of the industrial and commercial business. In the current liberal of the second half of the nineteenth century, three authors made concrete work: Guilbault, Lincol, and Prouteaux. We compare two-two these three authors by taking Lincol as pivot of the comparison because are the least known three. Both first ones are chartered accountants and emphasize the management of current transactions; the third is a civil engineer who widens the analysis in the strategy and in the control of the results. Three deserve to be republished today because they reflect the moment when very large companies appeared in France. Keywords: Ante-utopists, France, Management, Methods, Liberalism, Accounting, Strategy.

Introduction

Nous appelons « anti-utopistes » des auteurs ancrés dans le réel des entreprises de leur temps et rétifs aux idées des grands penseurs socialistes de l'époque. En étudiant les rapports entre les trois livres de ces réalistes, on peut comprendre pourquoi les professions de comptables et d'administrateurs ou de directeurs de grandes firmes étaient les moins favorables aux divers systèmes utopiques qui envahissaient les librairies de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle. Sur ces trois auteurs, deux sont assez bien connus : Guilbault et Prouteaux. En revanche le troisième, caché sous un pseudonyme, a totalement échappé à l'historiographie de notre discipline : Lincol. A l'occasion d'une réédition scientifique de ce livre oublié, nous allons essayer de comparer le contenu de cet opus à ceux qui lui ont immédiatement succédé dans l'histoire managériale. En faisant le va-et-vient entre l'histoire externe de ces ouvrages et l'analyse interne de leur contenu, on peut appréhender en contrepoint les enjeux des utopies managériales qui sont nées sous

le Second empire et ont fleuris sous la Troisième république balbutiante (Mélo *et alii*, 2015).

Que voulaient les utopistes, qu'ils soient d'obédience fouriériste, saint-simonienne ou anarchiste? Supprimer la hiérarchie : nos auteurs sont contre. Emanciper le travail : nos auteurs sont réticents. Discipliner le marché : nos auteurs sont fort dubitatifs. S'ils avaient un certain respect pour le travail d'analyse boursière d'un Proudhon associé au gestionnaire Georges Duchêne (1857), ils n'avaient que mépris pour les folies intellectuelles d'un Gallus (Arthur de Bonnard, 1865). En ne citant que les grands économistes et quelques financiers sortant du lot, ils ont confirmé les intuitions d'un Jean-Baptiste Say ou d'un Claude-Lucien Bergery. En rendant hommage au grand Courcelle-Seneuil, ils se sont situés dans le camp libéral, mais mâtiné des contraintes industrielles d'une nation devant faire face à la concurrence internationale et fascinée par l'Amérique émergente ou l'Allemagne menaçante. L'avenir leur donnera raison quand le conflit mondial surviendra, mais ils seront alors disparus et leur œuvre aura rejoint la poussière des bibliothèques oubliées, emportés aussi par la vague du taylorisme et du fayolisme.

Nous allons d'abord comparer Guilbault et Lincol, puis mettre en parallèle le même Lincol et Prouteaux. En conclusion nous essaierons de savoir ce qui relie ces trois auteurs en théorie et en pratique, et dans quelle mesure leur travail peut être lu comme une critique des auteurs utopistes de leur époque.

1. Guilbault et Lincol : deux précurseurs oubliés de l'organisation

Nous nous poserons dans ce premier point trois questions. D'abord sur quel ouvrage de Guilbault faut-il travailler : celui de 1865 habituellement choisi par les commentateurs, ou celui, plus récent, de 1877 ? Ensuite que peut-on tirer des tables des matières de nos deux auteurs ? Enfin quels sont les points communs et les différences entre ces deux ouvrages ?

1.1. Quel ouvrage de Guilbault comparer à celui de Lincol ?

C'est durant les années 1860 que paraissent ces deux ouvrages importants pour l'histoire des sciences de gestion en France que sont :

- *Essai sur l'administration des entreprises industrielles et commerciales* de cet inconnu que reste pour l'instant Lincol ;
- *Traité de comptabilité et d'administration industrielle* du plus connu Charles-Adolphe Guilbault (1889-1895), auteur comptable issu d'une famille très modeste (son père était sabotier), avec à la base une formation plutôt de type ingénieur (il est admis à l'Ecole Centrale mais ne peut suivre le cursus car il n'obtient pas la bourse promise par la municipalité castelroussine), successivement chef d'administration de la société métallurgique de Vierzon, puis ins-

pecteur aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, et membre en 1873 d'une commission mixte sur le fonctionnement des arsenaux de marines, grâce au soutien de l'homme politique et administrateur de l'industrie privée Armand Behic (source : Lemarchand, 2014, lui-même s'appuyant sur divers travaux parus à la suite de la mort de Guilbault).

Gabriel Faure, le seul auteur à avoir étudié le livre de Lincol jusqu'à présent, mettait en évidence la parenté de ces deux ouvrages, ainsi que leur disparition concomitante aussi bien des esprits que des rayons des bibliothèques : « *Le grand traité de Guilbault (texte et atlas) publié quelques années plus tôt (1865) est conçu dans le même esprit que l'Essai de Lincol. Ces deux ouvrages, aujourd'hui introuvables, avaient inauguré une manière toute nouvelle d'envisager les questions comptables ; malheureusement, la guerre de 1870 survint presque aussitôt. Absorbant les forces physiques et intellectuelles de notre pays, elle détourna l'opinion de tout ce qui ne lui semblait pas offrir un intérêt immédiat et vital. Ainsi peut s'expliquer le temps d'arrêt observé dans l'amélioration de la comptabilité en France.* »

Les deux ouvrages de Lincol et Guilbault inauguraient une nouvelle manière de faire de la comptabilité. Marc Nikitin dans sa thèse écrit ainsi (1992, p.441) : « *A partir des années 1860 en revanche, on parle d'économie industrielle, dont la comptabilité du même nom n'est qu'une branche chargée d'obtenir les informations de base nécessaires à la réflexion des décideurs. Cette discipline faisait l'objet d'un enseignement spécifique, au moins à l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris. L'intégration de la comptabilité dans cet ensemble plus vaste marque la volonté de réfléchir aux "produits" du système comptable beaucoup plus qu'à la technique elle-même, déjà maîtrisée depuis plusieurs décennies. Cette économie industrielle, par les thèmes dont elle traite et les techniques qu'elle emploie, peut être considérée comme l'ancêtre de ce que nous appelons aujourd'hui la gestion.* ».

Cependant, le *Traité de comptabilité et d'administration industrielle* est encore très marqué par l'aspect technique de la comptabilité : il est organisé en trois parties, dont l'énumération nous montrera bien qu'ils ont une forte empreinte comptable. La première partie rappelle les bases de la tenue des livres, puis la deuxième partie se consacre à la comptabilité, quant à la troisième, elle présente des monographies appliquant les principes développés précédemment dans l'ouvrage à des industries variées, par exemple la banque, les houillères ou les hauts fourneaux.

Il convient donc selon nous de comparer l'ouvrage de Lincol non au premier livre écrit par C.-A. Guilbault, mais à son second, le *Traité d'économie industrielle*, paru en 1877. Ce dernier se rapproche bien plus des considérations générales du Lincol que le *Traité de comptabilité et d'administration industrielle*. Guilbault distingue d'ailleurs bien ses deux œuvres, puisqu'il écrit en 1877: « *Dans notre Traité de comptabilité et d'administration industrielle, nous avons abordé quelques-unes des questions que ce sujet comporte, mais le but que nous poursuivions était différent de celui qui nous occupe aujourd'hui. Nous n'étudions alors que le prix de revient que pour résoudre les pro-*

blèmes qu'il soulève dans l'organisation accessoire de l'administration et de la comptabilité. Dans le présent ouvrage, nous avons l'intention d'exposer les règles générales qui doivent servir de guide dans la recherche du prix de revient, but principal des études dans une entreprise industrielle » (p. 68)

Ce point de départ étant posé, nous comparerons donc *l'Essai sur l'administration des entreprises industrielles et commerciales* de Lincol au *Traité d'économie industrielle* de Guilbault, deux ouvrages qui placent bien il est vrai la comptabilité au cœur de leur analyse de la gestion, mais qui sont à notre connaissance les premiers à prendre un certain recul sur la comptabilité et à ne pas considérer cette dernière que sous son aspect purement technique.

1.2 L'économie générale des deux ouvrages présentée par leurs tables des matières

Les deux ouvrages sont organisés très différemment : chacun traite d'ailleurs des points bien spécifiques, comme cela va apparaître à la lecture de la table des matières de ces deux ouvrages.

La table du Lincol est faite simplement, aurait-on envie de dire, puisqu'organisée autour de six grands chapitres : Chapitre 1 : La conception de l'affaire ; Chapitre 2 : Du capital et de son emploi ; Chapitre 3 : Des rapports entre entrepreneurs et salariés ; Chapitre 4 : Des services administratifs : direction, secrétariat-correspondance, caisse, portefeuille, comptes courants, factures, magasins, main d'œuvre, services divers, comptabilité centrale ; Chapitre 5 : De l'inventaire annuel ; Chapitre 6 : De la liquidation.

Guilbault quant à lui a beaucoup plus subdivisé son propos, puisqu'il a structuré son *Traité d'économie industrielle* autour de vingt-sept chapitres :

Tableau 1. La table des matières du livre de Guilbault (1877).

Chapitre premier : Enquête préliminaire.
Chapitre 2 : Généralités sur l'économie politique.
Chapitre 3 : Définition de l'économie industrielle.
Chapitre 4 : Conditions industrielles de la France (régime intérieur).
Chapitre 5 : Conditions industrielles de la France (régime extérieur).
Chapitre 6 : Classification des industries.
Chapitre 7 : Ce qu'on entend par prix de revient.
Chapitre 8 : Eléments de la production industrielle et formule du prix de revient.
Chapitre 9 : Combinaison de divers éléments du prix de revient et influence du cours commercial.
Chapitre 10 : De la matière première de l'industrie.
Chapitre 11 : De la main d'œuvre en industrie.
Chapitre 12 : Etude sur les frais généraux.

Chapitre 13 : Du capital en industrie.
Chapitre 14 : Etudes sur les moyens de déterminer le capital d'une industrie.
Chapitre 15 : Du bénéfice ou de la perte.
Chapitre 16 : Du rôle de la comptabilité en industrie.
Chapitre 17 : Administration et personnel dans les grandes industries.
Chapitre 18 : Comptabilité générale, contrôle et comptabilité auxiliaire.
Chapitre 19 : Comptabilité administrative.
Chapitre 20 : Comptabilité. Règles du bilan.
Chapitre 21 : Etude première des conditions où se trouve une industrie.
Chapitre 22 : Conditions matérielles et morales nécessaires en industrie.
Chapitre 23 : De la conduite des affaires.
Chapitre 24 : Création des affaires- Etude des statuts.
Chapitre 25 : Des liquidations.
Chapitre 26 : Modèle de statuts des sociétés industrielles.
Chapitre 27 : Loi sur les sociétés.

Guilbault choisit donc une structure anglo-saxonne de plan, sans parties ni effort de synthèse finale. Voyons si Lincol raisonne aussi en résolution de problèmes ou s'il reste fidèle à la manière française de présenter les questions, de manière plus dialectique, en un nombre de parties ou de chapitres pairs.

1.3. La comparaison des deux ouvrages

D'un point de vue épistémologique, au sens large du terme, Lincol et Guilbault se situent tous les deux dans la filiation des économistes, et plus particulièrement de Courcelle-Seneuil, qu'ils citent clairement, même si cela est parfois pour s'en démarquer, en particulier pour Guilbault : *« un savant spécialiste, M. Courcelle-Seneuil, a fait un traité de banque et de finance. Il a aussi fait un livre qui indique les généralités de l'organisation industrielle et commerciale ; mais nous ne connaissons aucun traité théorique et pratique qui nous dispense de publier le résultat des observations faites par nous pendant de longues années passées dans l'industrie »* (p. 1).

Nous avons dans ce cas comme une conscience commune d'une « communauté de centres d'intérêt », ce qui est intéressant, car cela montre bien qu'une communauté scientifique (Cf. ci-dessus nos considérations concernant l'aspect collectif de la science) aurait pu se constituer et engendrer une dynamique globale positive de développement de nouveaux savoirs – Léautey aura également conscience de la parenté entre un certain nombre de travaux dans son ouvrage paru en 1886, sa grande étude sur *« L'enseignement commercial et les écoles de commerce en France et dans le monde entier »*. En effet, au sein de cette dernière, dans sa réflexion sur les disciplines constituant l'enseignement commercial, il propose d'introduire un cours

d'économie commerciale et industrielle (Léautey, 1886, p. 330) qui se baserait sur les ouvrages de son ami Guilbault et celui de Courcelle-Seneuil -il ne connaît pas le livre de Lincol, ce qui montre que celui-ci a du passer inaperçu-.

Toutefois, malgré ces prémices d'une conscience d'une communauté d'intérêt, aucun mouvement global de défense et de développement d'une « science de gestion » ne se mettra en place jusqu'à Fayol et de Taylor.

Conséquence de cette filiation économique, Guilbault et Lincol consacrent d'importants passages sur le capital nécessaire à la mise au point d'une nouvelle entreprise, en reprenant des outils d'analyses développés par les économistes depuis le XVIII^e siècle (Lemarchand, 1993), à savoir principalement celui de fonds de roulement.

Aussi, ces deux ouvrages sont des produits de la loi de juillet 1867, qui libéralise la création de sociétés anonymes : leurs deux auteurs reprennent et commentent dans leurs propos cette loi qui constitue une étape extrêmement importante dans l'histoire de la grande entreprise en France.

Passé cette présentation générale, nous avons également identifié quatre autres thèmes de convergence entre ces deux auteurs.

Premièrement, conséquence vraisemblable des premières crises boursières des années 1840, dues à l'emballement sur les profits possibles des chemins de fer (Belze et Spieser, 2005, p. 345-346 ; Caron, 1997, p. 231-235), apparaissent à plusieurs endroits de leurs ouvrages, une grande méfiance vis-à-vis de la spéculation boursière, qu'ils opposent à la production réelle industrielle.

Lincol adopte sur ce point une perspective historique, qu'il semble apprécier, puisqu'il cite à de nombreuses reprises des grands « entrepreneurs » de l'histoire économique française. Il rappelle donc tout d'abord la banqueroute de Law, qui a frappé et continue à frapper les esprits : « *La fusion des deux compagnies comprenait, en outre, l'exploitation des grandes fermes en France, du monopole du tabac et de la fabrication des monnaies ; mais les plus grands bénéfices espérés devaient surtout provenir de l'exploitation du sol, encore vierge, de l'immense bassin du Mississipi, et, chose remarquable, avant même que le défrichement de ce sol eût commencé, on vit les actions rapidement s'élever, par l'agiotage, jusqu'à trente-six fois leur valeur d'émission. – La richesse factice qui venait ainsi de surgir devait nécessairement entraîner de nombreux désastres, car il n'y a de richesse réelle que celle qui s'obtient par le développement de la force productive d'un pays. Un moment vint bientôt, en effet, où les possesseurs d'actions voulurent réaliser en masse ; dès lors se manifesta l'impossibilité du remboursement, et, par suite, la dépréciation des actions, dont la baisse précipita avec une rapidité égale au mouvement ascensionnel qu'elles avaient subi. – Ainsi donc, des deux entreprises du célèbre financier, une seule prospéra ; l'autre, mal conçue, eut pour résultat l'anéantissement, pendant plusieurs années, du commerce et de l'industrie, le désordre* » (p. 26-27)

S'en suit une condamnation très claire des opérations spéculatives, qui débouche très logiquement sur une opposition entre l'entrepreneur créateur et le spéculateur qui a construit sa fortune sur des opérations finalement « irréelles » ou fictives : *« Autrefois, le terme d'agio ne s'appliquait qu'au prélèvement légitime fait sur une valeur échangée contre une autre valeur payable dans un autre lieu, sur une autre place. L'agio constituait une rémunération des frais de transport, de compensation de risque que cet échange comportait. De nos jours, ce terme sert en outre à désigner la spéculation sur les actions, effets publics, titres de rente, ainsi que sur les objets de production réelle, alcools, blés, suifs, huiles, cotons, etc. Acheter des rentes sur l'État lorsqu'elles sont à bas prix pour les revendre lorsqu'elles auront haussé, c'est faire de l'agiotage. – S'engager, d'une part, à livrer ; d'autre part, à recevoir telle quantité de telle marchandise à certaine époque moyennant un prix déterminé, c'est encore agioter. Le plus souvent, dans ces marchés à terme, la vente et l'achat sont fictifs. Au terme indiqué, le marché se résout par le paiement de la différence entre le cours au jour de l'échéance et le prix convenu. – Quand l'agiotage revêt ce dernier caractère, il est immoral et blâmable comme une opération de jeu. – Celui qui y participe cherche un profit sans travail, en dehors d'une valeur créée ; en s'enrichissant, il ruine autrui, et l'on comprend sans peine la réprobation qui s'attache aux opérations interlopes de l'agioteur. – Au contraire, l'entrepreneur qui base ses profits sur la production et dont la fortune se forme par la rémunération des services qu'il rend mérite l'estime. »* (p. 27)

Guilbault, quant à lui, lorsqu'il évoque les qualités générales d'un chef d'entreprise, écrit ceci, qui ressemble au propos de Lincol : *« Ceux qui vendent sont ou des spéculateurs qui n'ont en vue que les mouvements de hausse ou de baisse et les chances aléatoires du marché, ou des vendeurs par liquidation et par nécessité, qui subissent la loi de l'acheteur. Les propriétaires sérieux font des placements et s'inquiètent peu des cours, pourvu que l'affaire, représentée par les valeurs, paye un dividende raisonnable et soit sérieusement administrée. »* (p. 222)

Il évoque également une nouvelle méthode de constitution du capital (fixer un montant trop élevé, et n'appeler que progressivement ce capital, ce qui rend les actions incessibles, car on ne peut vendre les actions que lorsque le capital a été entièrement libéré) qui pour lui permettra d'attacher les actionnaires à l'entreprise et d'éviter ainsi des mouvements spéculatifs : *« Cette méthode, qui rend les appels faciles, a peut-être quelques dangers ; nous ne nous arrêterons pas, parce que chacun peut s'en rendre compte ; mais une considération domine toutes les autres : c'est que les souscripteurs, dans ce système, se trouvent liés à l'affaire, puisque leur engagement reste individuel jusqu'à la libération des actions »*

Deuxièmement, en accord sur ce point avec par exemple Bergery (1833) et Courcelle-Seneuil (1855), Guilbault et Lincol insistent sur la possibilité et la nécessité d'enseigner, ou l'économie industrielle chez Guilbault : *« Notre méthode, fondée sur l'étude directe de quelques industries connues, peut permettre aux entrepreneurs d'éviter de faire des essais dangereux, en démontrant que l'industriel a des moyens pour se diri-*

ger même dans le cas de créations sans précédents. Malheureusement il n'a pas été possible de connaître et de noter le travail particulier d'organisation que chaque industriel a du faire pour mener à bien ses opérations. Ce travail, sans bases scientifiques, a dû être commencé chaque fois à nouveau. Aujourd'hui encore, une entreprise nouvelle est obligée de passer par des tâtonnements d'organisation qu'on eut évités si les précédents avaient été notés » (p. 227).

Ou la gestion chez Lincol : *« On croit généralement qu'en affaires l'enseignement théorique est superflu, et qu'en matière de gestion la pratique est le seul initiateur efficace. » (p. 13)*

Toutefois, ces deux auteurs reconnaissent que la capacité à avoir une idée de création d'entreprise comporte une part de créativité extrêmement difficile à formaliser et par la même, à transmettre via des livres et à enseigner (*« On peut suivre avec fruit, on peut étudier l'exécution d'une entreprise qui a marqué son empreinte, dont les opérations ont laissé leur trace, mais l'idée mère de l'entreprise, sa conception reste un secret. »* par exemple chez Lincol, p. 17). Nous retrouvons là l'idée que le commerçant a besoin d'un part d'imagination pour son activité, idée présente chez Savary et son *Parfait Négociant*. Or l'imagination est par définition quelque chose de difficilement explicable.

En fait, et c'est leur troisième point de convergence, Guilbault et Lincol s'adressent plutôt à un entrepreneur, qui réfléchit à son projet avant de le réaliser, plutôt qu'à un administrateur qui serait déjà à la tête d'une organisation déjà en place (*« Certes, nous n'apprendrons rien à ceux qui ont on créé et qui font prospérer des entreprises, ; mais nous espérons être utile à ceux qui veulent s'instruire avant de se lancer dans les affaires, et les guider dans les opérations où leur fortune est en jeu »* chez Guilbault, p.2). Il leur semble surement plus facile d'organiser une jeune entreprise que de réorganiser une entreprise déjà existante, structurée et organisée avec certaines habitudes.

Enfin, ils insistent sur le besoin de réflexion préalable avant de lancer une nouvelle affaire. Nous trouvons ainsi chez Guilbault le passage suivant : *« L'étude première joue un rôle de la plus grande importance dans l'organisation des entreprises industrielles. Il est nécessaire d'examiner en détail toutes les conditions dans lesquelles doit se trouver placée l'affaire qu'il s'agit de créer. Ces conditions sont d'abord celles auxquelles l'industrie se trouve assujettie par rapport à la matière première, à la main d'œuvre et à la concurrence. Ce sont ensuite celles du travail technique de l'industrie. » (p. 196)*

Et de même chez Lincol : *« Disons d'abord que quiconque s'engage dans les affaires encourt des risques contre lesquels il doit, autant que possible, se prémunir. – Il doit y entrer sans précipitation, avec des idées préconçues, arrêtées,- et s'y sentir porté par une aptitude spéciale. » (p. 18)*

« Ceci soit dit pour montrer la nécessité d'une étude préalable, approfondie, même en ce qui concerne les plus modestes entreprises. – Nous convenons d'ailleurs que les risques sont moins grands quand on prend une succession commerciale ou industrielle que lorsqu'on fonde une entreprise nouvelle. » (p. 20)

Ces deux auteurs craignent en fait la faillite des entreprises, ce qui est cohérent avec la pensée comptable française du XIX^e siècle (Labardin, 2008). Une bonne préparation du « candidat à l'entrepreneuriat » entre autre grâce à leurs ouvrages, peut permettre de diminuer ces risques de disparition d'entreprises, que Guilbault présente comme un véritable fléau.

Concernant les différences entre le traité d'administration, et le traité d'économie industrielle, plus que des oppositions, nous trouvons des thèmes présents dans un des ouvrages et absents chez l'autre.

L'une des grandes originalités de Guilbault par rapport à Lincol vient qu'il introduit, grâce à une classification des différentes industries, une vision contingente des règles de gestion. En effet, Guilbault montre que la proportion des frais de matière première au sein du coût de production aura des conséquences sur le mode d'administration à adopter. Nous pouvons retracer le raisonnement ainsi : si les matières premières sont importantes au sein du coût de production, alors le bénéfice dépendra des variations de leur prix, ainsi que des variations du prix de vente ; il en résultera une industrie très « spéculative », où le bénéfice dépendra de l'imagination, de la capacité d'anticipation d'une personne. Ce type d'industrie sera donc mieux organisé sous la forme d'une industrie personnelle. Cette vision contingente est absente de *l'Essai sur l'administration des entreprises industrielles et commerciales*.

Lincol quant à lui, même s'il conserve la mentalité libérale du XIX^e siècle, mentalité rendant complètement différents les rapports salariaux par rapport à ce qu'ils sont maintenant (Le Goff, 2003), et empêchant finalement un management de la main d'œuvre (Vatin, 2004, à propos de Bergery), consacre un relativement long chapitre sur « les rapports entre entrepreneurs et employés » : il y indique l'intérêt pour le patron de ne pas trop « exploiter » ses salariés, reprend l'argumentation classique en faveur du salaire aux pièces, même s'il reconnaît qu'il n'est pas toujours applicable du fait des caractéristiques de l'industrie : dans ce cas, il faudra trouver des solutions permettant aux entreprises de motiver les salariés, en particulier pour les attacher de manière durable à l'entreprise : il évoque ainsi des houillères qui grâce à une politique de logement à prix réduit ont réussi à sédentariser et à s'attacher une partie de leur personnel.

Guilbault, sur le point de la main-d'œuvre, est beaucoup plus disert : il y consacre un chapitre de quatre pages, qu'il conclue sur le fait qu'il ne peut donner de règles générales de gestion concernant les rapports employeur/employés : *« Il est impossible de fixer des lois sur ce sujet : le talent particulier, le tact de l'industriel, est la meilleure*

des lois pour le diriger dans la voie délicate de l'impulsion à donner aux individus qu'il salarie » (p. 99)

Enfin, Lincol, s'il ne classifie pas les industries comme Guilbault, procède bien à l'identification des grands services des entreprises de son époque (Cf. page 4 du présent travail, la table des matières du Lincol, chapitre 4), quasiment 50 ans avant l'organigramme fayolien.

Voyons maintenant ce qu'il s'est passé vingt ans après l'édition de son Essai, en étudiant un ouvrage important en histoire de la pensée gestionnaire paru à cette période.

2. De Lincol à Prouteaux : évolution de l'analyse en fonction de la taille des firmes

En deux décennies, l'augmentation de la dimension des usines et des grandes firmes motrices dans l'économie française a influencé l'analyse d'un successeur de Lincol : l'ingénieur civil Prouteaux. Nous commençons par la biographie de ce dernier auteur, puis nous récapitulerons son œuvre imprimée. Enfin nous étudions les différences et similitudes entre leurs deux livres. En conclusion de ce deuxième point nous verrons s'il pourrait s'agir en fait d'un seul et même auteur ?

2.1. Biographie de Prouteaux

Selon le site Geneanet, René-Albert Prouteaux est né le 15 janvier 1837 à Pleumartin dans le département de la Vienne. Il était le fils de Justin Edouard Prouteaux (1802-1878) et de Marie Aimée Bottreau (1814-1892). Il avait trois frères : Alfred (1845-1935), Edouard et Georges-Pierre, né en 1835. Après des études brillantes à Châtellerauld et à Poitiers il a fait l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris, et en est sorti en 1858. Il a commencé sa carrière d'ingénieur civil comme Directeur de la *Papeterie de Thiers*, située dans le Puy-de-Dôme. A partir de cette première expérience professionnelle, il publie en 1864 un ouvrage spécialisé chez le même éditeur que Lincol : à la librairie Eugène Lacroix. Il s'agit du *Guide pratique de la fabrication du papier et du carton* (Prouteaux, 1864).

En 1867 il adhère à la Société des Ingénieurs civils de France, dont la revue, les *Annales du Génie Civil*, était publiée par le même éditeur Eugène Lacroix (Lincol, 1869, p. 247). Deux ans plus tard, il épouse à Châtellerauld Marie-Blanche Pingault, née en 1848 et qui lui survivra jusqu'en 1935. Ils auront trois enfants : David, Marguerite et Marie.

En 1872 il devient Ingénieur en chef aux *Fonderies de Romilly sur Andelle*, par Pont Saint-Pierre dans l'Eure. Cette société anonyme avait été créée en 1781 et comportait une direction bicéphale : « Il y a deux gérants, l'un à Paris, l'autre à Romilly, chargés de la surveillance des travaux mais aussi de la partie administrative et commerciale qui doit être traitée sur place. » (Lefebvre-Teillard, 1985, note 145, p. 329).

En 1880 il part en tant qu'Ingénieur des *Forges de Semouse* et Directeur de la *Manufacture de Plombières* dans les Vosges. Cette entreprise a été créée à Remiremont (Lorraine) en 1697 pour fournir du fer à la tréfilerie proche. En 1833 elle a été vendue à André Hildebrand, puis elle passa à Victor de Pruines.

Deux ans plus tard il devient sous-gérant de la *Manufacture de guerre de Châtellerault* où il restera sept ans. Cette usine fut créée en 1819 et prit de l'importance après la guerre de 1870 contre les prussiens. Les nouveaux procédés de fabrication furent introduits à partir de 1855. A son arrivée Prouteaux fit des essais d'éclairage à l'électricité dans les ateliers de l'usine principale. En 1887 il est aussi adjoint au maire d'Epagne. On ne sait pas ce qu'il a fait pendant les dix dernières années de sa vie. Il est mort le 7 février 1897 dans son logis au 62, boulevard Blossac à Châtellerault.

2.2. Son œuvre imprimée

Son livre de 1864 a été traduit deux ans plus tard en anglais sous le titre suivant : *Practical Guide for the Manufacture of Paper and Boards*, Philadelphie, H.C. Baird, 327 pages. L'éditeur a ajouté des textes de Louis Sébastien Lenormand et d'Henry T. Brown. Ce livre comporte une faute de frappe sur le nom de l'auteur puisqu'il est indiqué : « Proteaux » ! Il est aussi coédité à Londres chez Sampson Low, Son and Marston. En français une version résumée est parue en 1873 sous le titre *La Fabrication du papier et du carton*, Paris, Eugène Lacroix, 116 p. Il est ici aussi cosigné avec Anthelme Payen et Léon Vigreux.

Paru en mars 1888, son livre intitulé *Principes d'économie industrielle* est édité par la Librairie Polytechnique Baudry et compagnie qui se situait à Paris au 15, rue des Saints-Pères et avait une succursale à Liège au 19, rue Lambert-Lebègue. Un peu comme celui de Lincol, le livre est bien annoncé dans diverses revues (*Le Journal des économistes*, avril-juin 1888, p. 160 ; *l'Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, p. 1132 ; les *Annales des Ponts et Chaussées*, t. 16, p. 125), mais nous n'avons pas, pour l'instant, retrouvé de compte-rendu approfondi comme celui de Gabriel Faure sur Lincol.

Donc, si la mémoire de cet auteur est restée dans l'histoire du papier et dans l'étude du calcul de l'amortissement, son apport en organisation semble avoir été oublié, malgré des citations occasionnelles (Reymondin, 1909 ; Marco, 1990). Pourtant la concision de son contenu en fait un livre facile à lire. Voyons si son plan est différent de celui du livre de Lincol.

2.3. Comparaison des plans des deux ouvrages

Nous proposons un tableau pour avoir une vision globale plus aisée de ces deux ouvrages. La structuration des deux livres est basée sur le classique de Courcelle-Seneuil (1855).

Tableau 2. Les sommaires des livres de Lincol et Prouteaux

LINCOL (1869)	PROUTEAUX (1888)
Introduction Chap. I. De la constitution des entreprises I. Conception. II. Des entreprises considérées sous le point de vue légal. III. Actions. Chap. II. Du capital et de son emploi I. Notions économiques. II. Emploi du capital dans l'industrie. III. Emploi du capital dans le commerce. IV. Résumé. Chap. III. Des rapports entre entrepreneurs et employés Chap. IV. Des services administratifs I. Direction. II. Secrétariat. Correspondance. III. Caisse. IV. Portefeuille. Effets à recevoir. Effets à payer. V. Comptes courants. Comptes courants d'intérêts. VI. Factures. VII. Magasins. VIII. Main-d'œuvre. IX. Services divers. X. Comptabilité centrale. Chap. V. De l'inventaire annuel Chap. VI. De la liquidation	Préface Livre premier : Facteurs de production Chapitre I. Généralités. • II. Agents naturels. • III. Capital. • IV. Travail. • V. Relations du capital et du travail. Livre II : Consommations de l'industrie Chapitre I. Immobilisations. • II. Matières premières. • III. Main-d'œuvre. • IV. Frais généraux. Livre III : Conduite d'une industrie Chapitre I. Administration. • II. Matériel et outillage. • III. Salaires. • IV. Comptabilité. Livre IV : Établissement d'une industrie Chapitre I. Généralités. • II. Création d'une industrie. • III. Développement d'une industrie. • IV. Achat d'une industrie. • V. Importation d'une industrie. Livre V : Synthèse industrielle Chapitre I. Evolution d'une industrie. • II. Les forces de l'industrie. • III. Association des capitaux. • IV. Association des travailleurs. • V. Instruction professionnelle. • VI. Institutions philanthropiques et de prévoyance.

Avec un nombre de pages plus modeste, le livre de Prouteaux est beaucoup plus détaillé dans son plan que celui de Lincol. Il est donc plus concis, marque de l'ingénieur civil formé à l'Ecole centrale de Paris. En nombre de signes, nous obtenons les chiffres suivants (espaces blancs non compris) : le Prouteaux fait 264 600 signes, tan-

dis que le Lincol fait exactement 347 700 signes, soit un rapport de 76,1% du premier livre par rapport au second. L'ingénieur civil aime la synthèse et en fait une, le comptable Lincol ne veut pas conclure, il ne fait qu'une phrase terminale : « Cela dit, notre conclusion sera brève : Il faut honorer le travail et ne pas mépriser les richesses qui en sont le fruit. » (p. 239)

2.3. Les auteurs cités par les deux ouvrages

A cette époque la tradition n'était pas de citer ses ennemis, comme disait le socialiste utopique Louis Blanc ! Nos auteurs ont plutôt cité les auteurs dont ils étaient proches : Lincol a cité 16 auteurs et Prouteaux 31. Avec une différence : Prouteaux a fait 39 notes de bas de pages, tandis que Lincol n'a pas pris cette peine. Il est vrai que la plupart des notes du premier ne sont que des références bibliographiques. Les quatre auteurs communs sont : Henri Baudrillart (1857) *Manuel d'économie politique* ; Jean Gustave Courcelle-Seneuil (1855) *Manuel des affaires* ; Adolphe Guibault (1865) *Traité de comptabilité et d'administration industrielles* ; et Jean-Baptiste Say (1826) *Traité d'économie politique*. Tous ces spécialistes sont des libéraux convaincus.

Les auteurs différents sont, chez Lincol, tous libéraux sauf Henri Dameth (1865) *Introduction à l'étude de l'économie politique*. Mais chez Prouteaux on trouve quatre auteurs socialistes : Paul Cauwès (1879) *Précis du Cours d'économie politique* ; Henri Feugueray (1851) *Association ouvrière, industrielle et agricole* ; Charles Gide (1884) *Principes d'économie politique* ; et Edmond Simon (1886) *Le travail coopératif aux Etats-Unis*. Notre auteur est donc sensible à cette nouvelle forme d'entreprise, annonciatrice de changements à venir.

Enfin divers auteurs importants pour l'histoire managériale ne sont pas cités : Babbage, Bergery, Christian, Metcalfe, Owen, Towne (Merrill, 1970). Les origines allemandes de la discipline ne sont pas non plus rappelées : Schröder, Zincke, Von Justi et Von Thünen (Frambach, 2012, p. 305). Pas de trace de Karl Marx ou de Friedrich Engels : nos auteurs sont donc des libéraux qui ignorent grandement les critiques socialistes et encore plus les projets utopiques.

2.4. Les exemples sectoriels choisis, reflet de leur expérience de terrain

Si Lincol aime le secteur de la quincaillerie avec ses limes et ses scies, Prouteaux préfère les secteurs qu'il a bien connus : les filatures, la métallurgie et la papeterie. Mais là où Lincol laisse les firmes anonymes, Prouteaux donne des noms d'entreprises réelles : Maisons Hachette, Chaix, Pleyel, Compagnie des eaux, Compagnies des chemins de fer (Est, Ouest, Paris-Lyon), Manufactures de l'Etat, Maisons Delalain, Fougereousse, Pinaud, Mame, Masson, Poussielgue, Parfonry, Maison Fourdinois (p. 195-196). Il cite même une filature américaine : la Pacific-Mills (p. 218). Il associe aussi le sidérurgiste Schneider à la société du Creusot (p. 48). Il donne enfin un tableau des consommations pour 16 secteurs, tiré de l'enquête de 1861-1865 :

Tableau 3. La proportion des consommations industrielles (en % de produits fabriqués)

N°	Groupes d'industries	Intérêt du capital immobilisé (5% valeur vénale)	Main-d'œuvre	Matières premières	Combustibles	Administration, assurances, bénéfices
1	Industrie textile.	1,46	12,01	68,46	1,34	16,73
2	Industrie extractive. .	18,01	41,41	15,84	5,17	19,57
3	Métallurgie.	2,47	12,65	45,26	23,29	16,33
4	Objets en métal. . . .	1,91	19,61	45,16	3,39	29,93
5	Industrie du cuir. . . .	1,16	6,17	75,86	0,78	16,03
6	Industrie du bois. . . .	1,08	7,20	59,63	1,50	30,59
7	Céramique.	2,73	31,01	23,09	16,98	26,19
8	Produits chimiques. .	1,90	5,41	62,46	4,39	25,84
9	Bâtiment.	2,87	12,33	48,70	14,46	21,64
10	Eclairage.	7,10	3,04	68,21	2,65	19,00
11	Ameublement.	6,05	21,97	36,96	12,16	22,85
12	Habillement de toilette.	1,04	22,32	53,44	0,50	22,70
13	Alimentation.	1,20	2,82	75,87	2,64	17,47
14	Moyens de transport.	2,23	28,73	48,17	3,28	17,59
15	Sciences, lettres, arts	2,01	31,52	46,72	3,18	16,57
16	Luxe et plaisir.	0,73	15,62	62,05	1,15	20,45

Source : Prouteaux (1888), p. 55.

La moyenne de ce tableau donne : 3,37% pour l'intérêt du capital, 17,11% pour la main-d'œuvre, 52,24 % pour les matières premières, 6,06 % pour les combustibles, et 21,22 % pour l'administration (selon nos calculs). Le total fait bien 100 %. Prouteaux est plus attaché aux statistiques globales que Lincol.

Bilan de cette comparaison : pourrait-il s'agir du même auteur dans les deux cas ? Quelques arguments plaident en faveur de cette thèse : la concordance de l'éditeur pour des dates proches (1864 pour Prouteaux, 1869 pour Lincol) ; la similitude des carrières (administrateurs tous les deux). Mais deux arguments font douter de cette

hypothèse : le style est différent ; l'esprit n'est pas le même entre un comptable pur et un ingénieur s'intéressant aux aspects organisationnels. Enfin la différence de taille des exemples cités font pencher Lincol du côté de Courcelle-Seneuil et de Guilbault avec de petites firmes et quelques entreprises moyennes ou grandes, tandis que Prouteaux est déjà du côté d'Alfred Marshall pour les très grandes firmes pouvant dominer tout un secteur (ou groupe d'industries selon sa terminologie).

Conclusion provisoire

- **Les trois auteurs**

En quoi ces trois auteurs sont-ils indissociablement liés ? D'un point de vue théorique, par l'ampleur de la réflexion ; d'un point de vue pratique, par l'acuité de l'analyse. Le côté analytique de l'organisation sera développé par Alfred Marshall en 1919 quand il comparera la nature de l'industrie française basée sur le luxe et l'industrie anglaise plus orientée vers la consommation de masse (Marshall, 1919, vol. 2). Le versant pragmatique des prix de revient sera approfondi par le belge Joseph Trossen dans sa thèse en 1934 : il citera encore Guilbault (Trossen, 1934, p. 12), mais plus de trace de Lincol ni de Prouteaux.

Nous pouvons donc dresser une petite typologie des anti-utopistes de fait. Premier prérequis : être fort en comptabilité et donner des chiffres fiables, ce que les utopistes n'aimaient pas tellement. Deuxième prérequis : avoir pris des risques dans des entreprises réelles avec de gros budgets ou d'importants investissements. Donc nous avons deux types : le comptable et le directeur. Le comptable voit que les données associées aux plans d'affaires des socialistes sont extraordinaires et impossibles à réunir. Le directeur comprend que les hommes de son temps ne sont pas encore prêts à un communisme ou un socialisme industriel. Il prend donc les idées utopiques pour des illusions et s'en détourne. Seule l'utopie coopérative d'un Charles Gide peut trouver grâce à ses yeux, mais il manque encore un cadre juridique solide pour que cette expérience dépasse le stade des balbutiements (Mélo, 2015).

Il faudra attendre l'année 1897 pour qu'un grand auteur comptable définisse ce qu'il entend par « utopie » dans sa discipline : quelque chose qui ne peut pas avoir de réalisation pratique (Deschamps, 1897).

- **Quelle légitimité à la comparaison entre ces trois auteurs et les utopistes du XIX^e siècle ?**

La comparaison entre ces trois auteurs oubliés et les utopistes est quelque peu artificielle, en ce sens que le débat n'a pas réellement eu lieu. En effet, les trois auteurs que nous avons nommé « anti-utopistes » ne parlent pas des auteurs socialistes ou socialisants de leur époque, à l'exception de Prouteaux qui y fait quelques allusions dans son ouvrage (p. 77-79 principalement), toutefois en ne les nommant pas et finalement en les caricaturant : selon lui ces auteurs estiment que l'on peut créer une entreprise sans capital, et sont pour l'égalité des salaires ... ce qui n'est pas le cas si

l'on lit bien les textes : des auteurs tels Blanc ou Godin sont bien conscient que la création des « utopies » nécessitera du capital, seulement ils lui accordent un rôle différent de celui que lui assignent les libéraux et hommes d'affaires.

Il est toutefois possible d'opposer, comme nous l'avons fait ci-dessus de manière générale, l'aspect utopique d'un Louis Blanc, prévoyant la disparition de l'industrie privée face à la concurrence des ateliers nationaux (pour une vision large de cet ouvrage important dans l'histoire des idées du XIX^e siècle, voir Marco et Mihaylova, 2016) au solide bon sens de nos trois auteurs, tous très marqué par la comptabilité.

Enfin, nous terminerons cette communication par une considération sur l'aspect mémoriel, et mettre ainsi en évidence un paradoxe : si les anti-utopistes gagnèrent dans les faits, l'entreprise privée capitaliste finissant par l'emporter face aux formes plus ou moins utopistes d'organisation de l'activité productive, dans les esprits, dans les mémoires des historiens des idées et des faits, cela est l'inverse : des utopistes tels Fourier, Blanc, Buchez, ou même Godin, ne furent jamais oubliés dans les divers ouvrages d'histoire, d'histoire de la pensée économique ou d'histoire de la pensée sociologique, qui leur consacre en général de plus ou moins long passages, alors qu'à l'inverse, Lincol, Guilbault et Prouteaux n'ont quasiment jamais été étudiés depuis maintenant plus d'un siècle. La gestion semble ainsi se caractériser par une discipline sans véritable histoire de sa pensée, à l'exception très nette il est vrai des aspects comptables pragmatiques.

Bibliographie sélective

Anonyme (1889) *Les anciens élèves de l'Ecole centrale 1832-1888*, Paris.

Belze, L. et Ph. Spieser (2005) *Histoire de la finance : le temps, le calcul et les promesses*, Paris, Vuibert.

Bergery, C.-L. (1833) *Economie industrielle ou science de l'industrie*, T. 3, deuxième partie, Economie du fabricant, Metz, Thiel.

Bonnard, A. de, dit Gallus (1865) *La marmite libératrice*, réédition H. Desroche, Paris, Balland, 1978.

Caron, F. (1997) *Les deux révolutions industrielles du XX^e siècle*, Paris, Albin Michel.

Cherbuliez, J. (1864) *Revue des livres nouveaux publiés pendant l'année 1864*, Paris, Ab. Cherbuliez.

Courcelle-Seneuil, J.G. (1855) *Manuel des affaires*, rééditions L. Marco, Paris, Harmattan, 2013.

Courcelle-Seneuil, J.G. (1858) *Traité théorique et pratique d'économie politique*, Paris, Amyot, 2 vol.

Cuyper, A. Ch. de (1870) *Revue de l'Exposition de 1867*, Paris, Noblet.

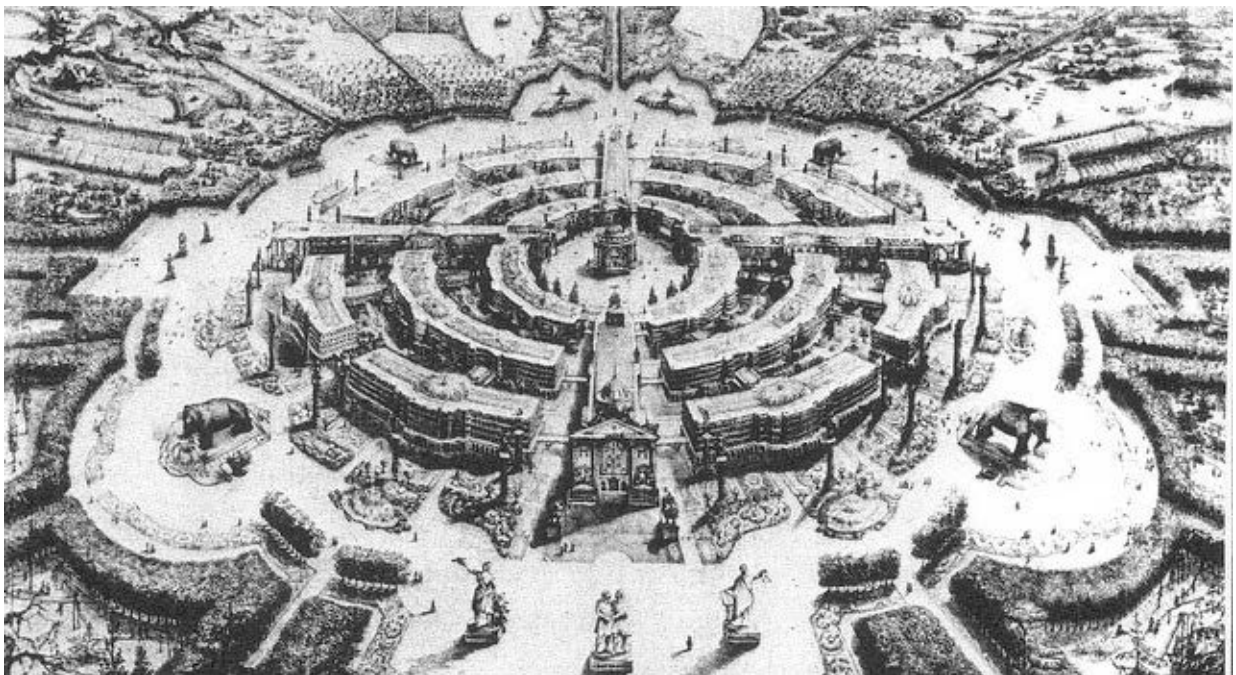
Deschamps, H. (1897) *Causerie sur les erreurs, les hérésies et les utopies en comptabilité*, brochure, Lyon, Imprimerie J. Gallet, 26 p.

Faure, G. (1908) « Essai sur l'administration des entreprises commerciales (sic) et industrielles : un auteur comptable ignoré », *Les Cahiers commerciaux*, t. 6, n° 2, 1^{er} février, reproduit in Lincol.

Frambach, H. (2012) « Johan Heinrich von Thünen: a Founder of Modern Economics », in J.G. Backhaus, editor, *Handbook of the History of Economic Thought*, Dordrecht, Springer, p. 299-322.

- Guilbault, C.A. (1877) *Traité d'économie industrielle : études préliminaires, organisation et conduite des entreprises*, Paris, Guillaumin.
- Labardin, P. (2008) *L'émergence de la fonction comptable en France*, thèse, Orléans, parue en 2010 au PUR.
- Léautey, E. (1886) *L'enseignement commercial et les écoles de commerce en France et dans le monde entier*, Paris, Librairie comptable et administrative.
- Lefebvre, Ph. (2003) *L'invention de la grande entreprise : travail, hiérarchie, marché, France, fin XVIII^e – début XX^e siècle*, Paris, PUF.
- Lefebvre-Teillard, A. (1985) *La société anonyme au XIX^e siècle*, Paris, PUF.
- Le Goff, (2004), *Du silence à la parole, Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes
- Lemarchand, Y. (1993) *Du dépérissement à l'amortissement, enquête sur l'histoire d'un concept et de sa traduction comptable*, Nantes, Ouest Editions.
- Lemarchand Y. (2014), « La « comptabilité patrimoniale de l'Etat » : un débat oublié à la fin du XIX^{ème} siècle », 19^{ème} Journées d'histoire du management et des organisations, Université de Marne-La-Vallée
- Lincol (1869) *Essai sur l'administration des entreprises industrielles et commerciales*, réédition L. Marco, Saint-Denis, Edi-Gestion, 2015.
- Maffre, Ph. (1983) *Les origines de l'enseignement supérieur commercial en France au XIX^e siècle*, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, thèse de 3^e cycle.
- Marco, L. (1990) « Les premières revues consacrées à l'économie industrielle en France (1898-1940) : essai prématuré ou reflet d'une tradition ? », *Revue d'Economie Industrielle*, n° 54, 4^e trimestre, p. 113-129.
- Marco, L. (2011) « Les origines disciplinaires des sciences de gestion en France : retour sur une controverse », *Management et Sciences Sociales*, t. 6, n° 10-11, janvier-décembre, p. 47-69.
- Marco, L. (2015) « Proudhon on the Stock Exchange: Sources and Borrowing », in *Congress of Verona*, p. 291-307
- Marco, L. ; Mihaylova, S. (2016) *Le débat sur l'organisation du travail en France, 1791-1850*, Harmattan, Paris (à paraître).
- Marochetti, J.-B. (1833) *Indépendance de l'Italie : moyen de l'établir dans l'intérêt général de l'Europe*, Paris, Delaunay.
- Marshall, A. (1919) *Industry and Trade (l'Industrie et le Commerce, Etude sur la technique industrielle et l'organisation des affaires, leur influence sur les conditions d'existence des différentes classes sociales et des nations)*, traduction G. Leduc, 1934, Paris, Marcel Giard, 2 vol.
- Mélo, A. dir. (2015) *Utopies et entreprises : imaginaires et réalités de la coopération ouvrière en Europe du XIX^e au XXI^e siècle*, Belfort, Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Merrill, H.F. éd. (1970) *Les classiques du management*, Paris, Bibliothèque du Management.
- Nikitin, M. (1992) *La naissance de la comptabilité industrielle en France*, Université Paris IX-Dauphine, thèse.

- Poivret, C. (2013) « L'importance de la comptabilité au XIX^e siècle et au début du XXI^e siècle en France ou « la prédominance du chiffre » dans la gestion », *XVIII^{ème} Journées d'Histoire de la comptabilité et du management*, La Rochelle.
- Poivret C (2015), *Histoire de la pensée managériale*, cours de Licence 3 à l'Université de Marne-La-Vallée, disponible sur HAL.
- Proudhon, P.-J. et Duchêne, G. (1857) *Manuel du spéculateur à la Bourse*, Paris, Garnier frères, 4^e édition.
- Prouteaux, R.-A. (1864) *Guide pratique de la fabrication du papier et du carton*, Paris, Lacroix.
- Prouteaux, R.-A. (1866) *Practical Guide for the Manufacture of Paper and Boards*, Philadelphie, H.C. Baird.
- Prouteaux, R.-A. (1873) *La Fabrication du papier et du carton*, Paris, Eugène Lacroix.
- Prouteaux, R.-A. (1888) *Principes d'économie industrielle*, Paris, Baudry et compagnie.
- Reymondin, G. (1909) *Bibliographie méthodique des ouvrages en langue française parus de 1543 à 1908 sur la science des comptes*, Genève, Slatkine Reprints, 1999.
- Roëttiers de Montaleau, A.L. (1850) *Notice historique sur l'établissement des Fonderies de Romilly sur Andelle*, Paris, Imprimerie de Cosson.
- Trossen, J. (1934) *Etude d'économie industrielle : le calcul des prix de revient industriels, spécialement au point de vue du degré d'exploitation*, Université de Louvain, Imprimerie Luja-Beffort.
- Zimnovitch, M. (1997) *Les calculs du prix de revient dans la seconde industrialisation en France*, Université de Poitiers, thèse.



Ville phalanstérienne selon les idées de Charles Fourier (source : histoiredelafolie.fr).

Documents

Farce nouvelle de Mahuet Badin, natif de Baignolet,

Qui va à Paris au marché pour vendre ses œufs
et sa cresse, et ne les veult donner
sinon au pris du marché

*

*Est à quatre personnages, c'est assavoir :
MAHUET, SA MÈRE, GAULTIER, ET LA FEMME
La Mère commence.*

Voicy le temps et la saison
Qu'il me fault aller à Paris
Vendre ma cresse, car c'est raison
Voirement, où es-tu, mon filz ?
Hau, Mahuet !

Mahuet.

Plaist-il, ma mère ?
Attendez, je m'en voys.

La Mère.

Despesche-toy.

Mahuet.

Et attendez !

La Mère.

Si je vois à toy !

Mahuet.

Jehan, non ferez.

La Mère.

Pourquoy ?

Mahuet.

Et pource, car je m'en vois.
Bon jour, ma mère.

La Mère.

Et à toy aussi.
Que tu es un beau filz !

Mahuet.

Jen, je suis mon.

La Mère.

Se tu pavois devenir sage,
Ce seroit un grand avantage
Pour moy.

Mahuet.

Vrayment, je prins encore hersoir
Trois moyneaulx et une femelle,
Trois chessessouris et un coulon.
Et qu'ilz estoient beaulx,
Jehan, il estoient beaulx.

La Mère.

Tu m'acoustres bien.
Il fault que tu voyses à Paris.

Mahuet.

Et quant ?

La Mère.

Tout batant porter la cresse
Et noz œufz.

Mahuet.

Et comment ? car oncques je n'y fus,
Et si ne sçay pas le chemin.

La Mère.

Vrayement, si t'y fault-il aller.

Mahuet.

Et je n'ay pas desjeuné hes.

La Mère.

Tien, voilà du pain,
Desjeune.

Mahuet.

Voire, mais combien les venderay-je ?

La Mère.

Autant que les autres.
Scés-tu pas bien ?
Donne-les au pris du marché.

Mahuet.

Jehan, aussi feray-je.
Mais n'oubliez pas, pour dieu,
De donner à nos chatz à boire.
Adieu ma mère.
Hau, hau, j'apperçoy les murs.
Sont-ilz faitz de fourrages durs ?
Qu'ilz ont cousté d'argent à faire,
Et que de maisons !
Benedicte, que de pavez !
Hau, il n'y a point d'herbe.
Où paissent les pourceaulx ?
Je seray tantost à la ville,
Et si m'aserray-je icy
Pour le pris du marché attendre.
Mort bieu, que voicy de bonne cresse.

La Bourgeoise.

Il me fault aller au marché
Pour achepter quelque fromage.
Dieu te gard, mon amy.

Mahuet.

Hau, hau, et qui vous admaine ?

La Bourgeoise.

Or me dy donc, mon amy,
Combien me coustera ce fromage ?

Mahuet.

Jehan, non feray.

La Bourgeoise.

Et pourquoy ?

Mahuet.

Pource que ma mère ne l'a pas dit.

Elle m'a dit

Que au pris du marché je les donne.

La Bourgeoise.

Or bien donques je m'en vois.

Hau, Gaultier, estes-vous venu ?

Gaultier.

Ouy, des, qui a-il ?

La Bourgeoise.

Il y a un garson en ceste halle

Qui de ses oeufz marché ne veult faire,

Et dit qu'au pris du marché les donra.

Si vous estes rusé de dire

Que le pris du marché estes,

Je croy qui vous les baillera.

Gaultier.

Or bien doncques je m'y en voys.

Dieu te gard, mon amy.

Mahuet.

Jehan, et vous aussi.

Sang bieu, qui vous admeine ?

Gaultier.

Combien ces fromages, mon amy ?

On m'a dit qu'au pris du marché

Les donnerez.

Çà, il fault que je les aye,

Car je suis le pris du marché.

Mahuet.

Et vertu Dieu qui vous admeine.

Tenez les œufz et la cresse,

Le panier et les fromaiges.
Pensez que ma mère bien vous ayme
Et puis qu'elle les envoie.

Gaultier.

Et d'où es tu ?

Mahuet.

De nostre ville.

Gaultier.

Et comment as-tu nom ?

Mahuet.

Mahuet.

Gaultier.

Adieu, Mahuet.

Mahuet.

Adieu doncques.
Et que grand dyable esse-cy ?
Je ne sçauroys ravoir mon pain,
Aussi ne ferois ma main.
Ha, ma mère, pour Dieu mercy,
Qui comptera plus nos poussins
Et qui tastera au cul de noz poulles
Quant elles ont œufz ?

La Mère.

Il est jà tard.
Mon filz demeure beaucoup.
S'il me pavoit apporter de l'argent,
Cela me viendrait bien à point.

Mahuet.

Ha, par saint Jehan, me voilà bien ;
Si j'estois despesché de mon pot
Je serois bien.

Gaultier.

Dieu te gard, Mahuet.
Es-tu encore icy.

Mahuet.

Jehan, ouy.
Et si ne sçay où m'en aller.

Gaultier.

Par où ?
Et par la voye.

Mahuet.

Voire, mais si ne le sçay.

Gaultier.

Ha mon Dieu,
Que tu es gasté.

Mahuet.

Hau, je suis brouillé.

Gaultier.

Jehan, ouy.
Il te fault aller laver.

Mahuet.

Voire, mais si je ne sçay,
Où eaue trouver.

Gaultier.

Et en la ville.

Mahuet.

Ha, par saint Gris,
Or y allez,
Il m'en fault aller,
Car il est tard.

Gaultier.

Vrayement, si me feroit-il grant mal
Que tu ne fusses nettoyé.
Tenez, il semble d'un ymage ;
Il n'est fait que pour regarder.

Mahuet.

Vrayement, si m'en fault aller.

Si j'avoye trois pains tous entiers,
Je n'en ferois que deux morceaulx.
Il n'y a pas trop de quoy rire.

Gaultier.

Si te fault aller à la ville.

Mahuet.

Et pourquoy ?

Gaultier.

Pour te laver.

Mahuet.

Vrayement, si poviez oster
Ma main de dedans ce pot,
Vous me ferez un grand plaisir.

Gaultier.

Or je te diray :
Quant tu partiras d'icy,
Au premier que tu trouveras,
Casse luy dessus la teste.

Mahuet.

Jehan, aussy feray-je.
Mais monstrez moy doncques
Comment c'est que je feray.

Gaultier.

Aga, fais ainsi ?

Mahuet.

Esse-ainsi ?

Gaultier.

Ha, vertu bieu, qu'esse cy ?

La Bourgeoise.

Ha, je disoye bien :
C'est bien fait ;
Trompeurs sont volontiers trompez.

Mahuet.

Hau, me voilà bien, Dieu, mercy.
Je suis despesché de mon pot.
Mais, à tout comprendre,
Je ne sçay par où m'en aller.
Si me fault-il mettre en la voye
Pour nostre ville trouver.
Ha, Dieu mercy, j'aperçoy la maison
Et ma mère qui est auprès.
Bonjour, ma mère ;
Je viens de Paris.

La MÈre.

Va, villain, tu n'es pas mon filz.

Mahuet.

Et ne suis-je pas vostre filz ?

La MÈre.

Jehan, nenny.

Mahuet.

Ha, Jésus,
Je voy bien donc
Qu'on m'a changé à Paris.
Et ma mère,
Ne suis-je pas vostre filz ?

La MÈre.

Jehan, nenny.
Je ne te vis oncques.

Mahuet.

Ha, Jésus,
Je voy bien doncques
Que on m'a changé à Paris.
Voire mais,
Voilà encore les-piedz,
Les chausses,
Et la jaquette,
Les deux plumes
Et ce bonnet.

On ne m'appelle point Drouet.
Je suis vostre filz Mahuet.

La Mère.

Va, meschant,
Paillard et infâme,
Je ne suis point ta mère.

Mahuet.

Ha, Jésus, quel angoisse !
Je voy bien qu'on m'a changé à Paris.
Jehan, je vois veoir se je y suis.
Et si vous ditz que pour le cas
Que prenez en gré nos esbatz.
Adieu vous ditz,
Car je m'en vois.

*

Pièce écrite à la fin du Moyen-Âge et retrouvée dans un calepin perdu en France au dix-huitième siècle. Conservée au *British Museum*, elle a été reproduite en français par Viollet-le-Duc en 1854 dans son « Ancien théâtre français » (Paris, P. Jannet, vol. 2, p. 80-89).

Bibliographie sommaire

Classen, A. (2012) *Rural Space in the Middle Ages and Early Modern Age*, Berlin, De Gruyter, p. 718-725.

Pickford, C.E. (2011) "Farce", in *Encyclopédia Universalis*, vol. 9, p. 614.

Roussel, D. (2015) *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, Paris, Champ Vallon, note 707.

Tissier, A. (1999) *Farces françaises du Moyen Âge*, Genève, Droz, vol. 4, p. 43-56.



Anonyme Flandre, Le paiement de la dîme, 1617, Louvre.



Documents

Le traducteur d'E.T. Jones, chantre de la Méthode simplifiée de la tenue des livres (1803)

J. G**ou J[oseph] G[abriel], teneur de livres,**

Traducteur de Méthode simplifiée de la tenue de livres

Avertissement du traducteur

LES découvertes qui méritent vraiment ce nom, ont toujours un caractère de simplicité qui les distingue des conceptions laborieuses et compliquées des hommes à routines. Il faut si peu de mots pour les énoncer, elles paraissent si faciles au premier coup d'œil, qu'on est tout étonné de ne pas les avoir faites soi-même. La méthode exposée dans l'ouvrage que nous présentons au Public, porte éminemment cette empreinte particulière du génie ; et après l'avoir examinée, on ne peut se défendre d'un sentiment de surprise, qu'une découverte d'une utilité aussi immédiate, et dont le besoin est si péniblement senti par le Commerce, soit restée plusieurs années sans être connue parmi nous.

On ne reprochera pas à la Méthode de Jones d'être du nombre de ces théories vaines dont la nullité se démontre à l'application des hommes d'un rang éminent, parmi les Commerçants, le Gouverneur et les Directeurs de la Banque d'Angleterre l'ont sanctionnée, l'ont adoptée. Leur jugement a été confirmé par la Nation entière, car depuis 1796, deux éditions en Angleterre et deux autres en Amérique se sont écoulées, malgré le haut prix d'une guinée et demie pour un si petit ouvrage. Le Brevet d'Invention qu'a obtenu l'Auteur, et en vertu duquel il vend avec son livre le droit de faire usage de sa Méthode, est cause de ce prix exorbitant. L'exemplaire de la seconde édition anglaise sur lequel nous avons fait notre traduction est coté 5,151, et contient une liste de plus de 4 500 souscripteurs, non compris ceux de l'France.

Ce n'est point sur une simple inspection d'ouvrage que nous sommes déterminés à le traduire. Dans un ouvrage fait aux Etats-Unis, en 1798, nous y avons trouvé cette Méthode généralement adoptée ; et convaincus, après un examen réfléchi, de sa supériorité sur toutes les routines incertaines, insuffisantes et compliquées qui l'ont précédée, nous l'avons depuis constamment employée nous-mêmes. Nous comptons peu à notre retour, avoir à faire connaître jusqu'à l'existence d'une découverte aussi précieuse pour le Commerce, et nous le répétons, c'est encore pour nous un objet d'étonnement, que parmi tant de Livres qu'on a fait passer dans notre langue depuis quelques années, on ait oublié d'y comprendre celui dont nous avons précisément le plus de besoin, le plus propre à faciliter les opérations commerciales, et à rendre le

goût plus général parmi les jeunes gens ; surtout, si le Gouvernement adopte le plan que propose l'Auteur, pour enseigner sa Méthode dans les Ecoles, en la mettant au rang des Livres classiques et élémentaires.

Dans son Introduction, l'Auteur a trop clairement démontré les avantages de sa Méthode sur les routines adoptées, pour qu'il soit nécessaire d'en rien dire ici ; mais pour qu'on ne croît pas que les inconvénients de ces routines, dont il se plaint si énergiquement, ne demandent pas aussi prompt redressement dans notre pays que dans le sien, nous nous contenterons de citer le passage suivant, du plus court, et par conséquent du meilleur des ouvrages modernes sur la tenue des Livres :

- 1° - Un négociant qui veut faire sa balance doit, avant tout, faire l'inventaire estimatif de tout ce qu'il possède, tant en marchandise, argent, billets à recevoir, qu'en immeubles, etc., etc. et de ce qu'il doit par billets.
- 2° - Il faut qu'il pointe de nouveau ses Livres, c'est-à-dire, qu'il vérifie si les articles du Journal sont bien rapportés au Grand Livre.
- 3° - Qu'il additionne le débit et le crédit de chaque compte du Grand Livre, sans exception.
- 4° - Qu'il réunisse, sur une feuille ou sur un cahier de papier, les débits des différents comptes, les uns au-dessous des autres, pour connaître le total de ces débits réunis, et qu'il en réunisse également tous les crédits (!!!)

Le total de ces débits réunis, doit nécessairement égaler celui des crédits, puisqu'on n'a jamais porté un sou au débit d'un compte du grand Livre, qu'on ne l'ait porté au crédit d'un autre. S'il existait la moindre différence, elle décèlerait des erreurs, qu'il faudrait *chercher en pointant de nouveau les Livres, et en repassant toutes les additions déjà faites, et même en examinant chaque article du Journal, si les premières recherches n'avaient pas réussi, recommençant toujours jusqu'à ce que les erreurs fussent découvertes* (!!!!)

Que l'on compare ces opérations, longues, pénibles, compliquées et incertaines, avec les opérations courtes, faciles, claires et certaines de la nouvelle Méthode ! Si ce texte décourageant avait besoin de commentaire, on le trouverait dans le seul parallèle que fait M. Jones, de sa Méthode avec celles que, faute d'autres, on a employées jusqu'à ce jour. Les défauts des routines adoptées pour la Tenue des Livres sont si généralement sentis par les esprits justes, qu'il est inutile d'accumuler les citations, pour prouver que de l'aveu même des personnes qui ont écrit sur cette partie, ce n'est qu'en tremblant qu'on doit compter sur le résultat d'une balance générale ; puisque rien n'indique que tous les articles au Journal soient reportés au Grand Livre, ni que dans celui-ci on 'a pas, en contre passant, altéré quelques comptes, pour faire balancer.

Grâce à la nouvelle *Méthode Simplifiée*, que nous publions aujourd'hui, cette perplexité va cesser ; on ne *recommencera* plus deux fois à pointer les Livres ; les erreurs, s'il en existe, se découvriront et se corrigeront dès la première fois, sans qu'il soit possible qu'elles échappent. A la désolante incertitude qui accompagne maintenant le travail d'un teneur de livres, succèdera l'assurance que doit inspirer une Méthode sûre, claire, simple et facile, à l'ide de laquelle on peut à chaque instant se convaincre si l'on s'est trompé, et à quel endroit est l'erreur ; une Méthode enfin, par laquelle on se démontre rigoureusement que *s'il ne se manifeste aucune erreur, c'est qu'il n'en existe aucune*.

Le traducteur, J[oseph] G[abriel] selon plusieurs sources, de la Méthode simplifiée de la tenue des livres, d'E.T. Jones est dithyrambique. Doit-on vraiment le suivre dans son apologie ? Est-elle toujours fiable ? Il mentionne un ouvrage fait aux Etats-Unis, en 1798, où il a trouvé cette Méthode généralement adoptée : la consultation de bibliographies sérieuses, comme celle d'Harry Bentley de 1934, *Bibliography of works on accounting by American authors*, ou celle de Walter Hausdorfer de 1986, *Accounting Bibliography. Historical approach*, révèlent qu'il n'y a pas eu d'ouvrage de tenue de livre américain publié en 1798 : peut-être s'agit-il de l'ouvrage de William Mitchell (1796) ou de celui de William Cobb Jr. (1799) ? E.T. Jones a eu des partisans, des détracteurs, parmi lesquels plusieurs auteurs français. Une troisième catégorie de personnes a essayé de profiter de son succès, en faisant semblant de le critiquer pour capter une partie de sa clientèle. Nous examinerons plus bas quelques aspects de ces relations complexes.

JONES'S
ENGLISH SYSTEM
OF
Book-Keeping,

BY SINGLE OR DOUBLE ENTRY,
IN WHICH IT IS IMPOSSIBLE FOR AN ERROR OF THE MOST TRIFLING
AMOUNT TO BE PASSED UNNOTICED;
CALCULATED EFFECTUALLY TO PREVENT THE EVILS ATTENDANT ON THE
METHODS SO LONG ESTABLISHED;
AND
ADAPTED TO EVERY SPECIES OF TRADE.

SECURED TO THE INVENTOR,
BY THE

King's



Royal

LETTERS

PATENT.

THAT MAKES IT ILLEGAL FOR ANY PERSON TO USE THE METHOD
WITHOUT THE
PATENTEE'S LICENSE OR AUTHORITY;
WHICH IS GIVEN WITH THE WORK.

Bristol:

PRINTED BY R. EDWARDS,

AND SOLD BY THE AUTHOR; BY GROSVENOR AND CHATER, STATIONERS, CORNHILL, LONDON;
AND ALL THE PRINCIPAL BOOKSELLERS IN GREAT BRITAIN AND IRELAND,

1796.

[Entered at Stationers' Hall.]

Edwards T. Jones, génie trop encensé ou prétentieux trop arrogant ? Une analyse à charge et à décharge

Jean-Guy DEGOS

Centre de recherches IRGO, Université de Bordeaux

Introduction

EDWARDS Thomas Jones n’a jamais suscité l’indifférence : vivement encensé ou au contraire vivement critiqué, il a dans une certaine mesure, réveillé, avec une certaine mauvaise foi ou une certaine inconscience, une comptabilité européenne qui sommeillait, et il a indirectement permis à la comptabilité américaine d’opter pour la partie double, après avoir longtemps comparé celle-ci à la partie simple. Quelle que soit la façon dont on le juge, il a eu son utilité dans un 19^e siècle qui cherchait des solutions comptables adaptées à l’essor économique mondial, à ses succès et à ses crises. Après avoir précisé, ceci nous semble indispensable, ce qu’il faut entendre par partie simple et par partie double, nous analyserons l’influence d’E.T. Jones dans le passage de la partie simple, dont il fut un des auteurs d’arrière-garde, à la partie double, et nous terminerons par quelques notes sur le choix définitif de la partie double, en particulier dans la littérature comptable américaine.

1 – Bien comprendre les différences entre la comptabilité en partie simple et la comptabilité en partie double

Les purs historiens n’ont pas toujours une vue précise des différences entre la comptabilité en partie simple et la comptabilité en partie double. Beaucoup pensent qu’il suffit de prononcer les mots magiques : « débit » et « crédit » pour avoir tout dit. De multiples auteurs, par ailleurs comptables chevronnés, ont fait de graves erreurs sur la comptabilité en partie simple ou la comptabilité en partie double. Comme nous l’avons souvent écrit (Degos, 1996, 2005, 2010), les Babyloniens, les Grecs, les Romains, les Templiers tenaient des comptabilités en partie simple. La notion de partie double ne signifie pas seulement qu’il y a dualité de classement ou dualité de colonnes. Au fil des siècles on a pu dire que la comptabilité en partie double c’était :

- la division des comptes en deux parties, le débit à gauche et le crédit à droite, ou vice-versa ;
- la passation des opérations en deux parties un débit et un crédit ;
- l’existence de deux registres, un mémorial pour les enregistrements chronologiques et un Grand-livre pour les récapitulations analytiques ;

- l'existence de comptes de tiers (clients et fournisseurs) représentant des personnes et l'existence de comptes de valeurs (caisse, immobilisations) représentant des biens ;
- l'opposition entre les comptes de bilan permettant de décrire la formation du patrimoine et les comptes de pertes et profits permettant de décrire la formation du revenu.

Si tous ces éléments concourent dans une certaine mesure à la comptabilité en partie double l'existence d'un seul n'est pas suffisante. Pour qu'une comptabilité soit « en partie double » chaque enregistrement chronologique doit d'abord être enregistré en débit et en crédit dans deux comptes différents. Le montant du compte débité doit être égal au montant du compte crédité. Les sommes doivent être définies dans une monnaie de référence unique. Les opérations chronologiques doivent ensuite faire l'objet d'un traitement analytique dans un Grand-livre qui contient un ensemble complet, cohérent et exhaustif de comptes : comptes de capitaux, de valeurs, de stocks, de tiers, de résultats. Ces comptes, même s'ils ne sont pas de même nature, fonctionnent selon les mêmes règles, obéissent à une hiérarchie prédéfinie et permettent d'enregistrer à la fois n'importe quel type d'opération et toutes les opérations sans en oublier une seule. La balance permet de compléter les vérifications et les contrôles périodiques des égalités arithmétiques. Pour résumer, la comptabilité en partie double suppose au minimum l'existence d'un double critère d'enregistrement, l'utilisation universelle d'un jeu de comptes et plusieurs possibilités de recoupement des opérations, exhaustivement.

2 – Le passage laborieux de la partie simple à la partie double

Quelques comptabilités de la fin du Moyen-âge sont de véritables comptabilités en partie double, mais les plus vieilles comptabilités connues (avec comme supports des registres et du parchemin ou du papier) sont en partie simple. Nous pouvons évoquer : Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), les frères Bonis, marchands à Montauban (1339-1369), Jacme Olivier, marchand à Narbonne (1381-1392), Guillaume Ruyelle, changeur à Bruges (1369), comme Collard de Marke (1368-1369) et une dizaine d'autres, praticiens d'avant Luca Pacioli (Degos, 1985). Ce n'est que depuis 1755 qu'on utilise l'expression *comptabilité en partie double* (ou à partie double ou en parties doubles), après l'édition du « Trattato dal modo di tenere la scrittura dei mercanti a partite doppie, cioè all'italiana » de Pietro Paolo Scali (1755). La plus ancienne de ces comptabilité en partie double est celle des trésoriers municipaux de la ville de Gênes, les *Massari*. Ils étaient astreints à tenir une comptabilité publique, et les livres non détruits, datant de 1340 sont tenus à la mode des banquiers, ce qui permet de supposer que ceux-ci avaient aussi adapté la partie double quelques années avant, vers 1330. Les registres des trésoriers génois sont tenus « à la vénitienne » c'est-à-dire avec une page pour le débit et une page pour le crédit (Littleton et Yamey, 1956, Chatfield, 1977). Les comptes, qui sont des comptes publics, contiennent des budgets et le détail des sommes effectivement reçues. Les paie-

ments sont portés au crédit du compte des trésoriers et au débit des comptes des bénéficiaires, fonctionnaires, collecteurs d'impôts. Pour la première fois dans des documents connus, on a les caractéristiques des comptes en partie double : chaque compte mouvementé en débit a sa contrepartie en crédit, et on a une utilisation universelle des comptes : comptes de personnes, comptes de valeurs (caisse) comptes de profits et pertes, comptes de frais payés, compte de capital. Inéluctablement, la comptabilité en partie double préconisée par Pacioli (1494, 1523) a pris le pas sur la comptabilité en partie simple. Elle était un peu plus compliquée, mais finalement beaucoup plus sûre, beaucoup plus fiable, et les balances et autres états comptables étaient plus faciles à obtenir. Mais comme dans tout progrès de la connaissance humaine, il y eut des tentatives de régression et des combats d'arrière-garde, financièrement fructueux cependant. L'anglais Edward Thomas Jones (1767-1833) fait partie de ces combattants de la dernière heure. Il était l'un des 25 comptables publics de Bristol (Brown, 1905) et il connut la célébrité grâce à un ouvrage publié en 1796, consacré à la partie simple, pour lutter contre la comptabilité en partie double qu'il considérait comme compliquée, obscure et mystérieuse et faite pour dissimuler les plus noirs desseins de ses pratiquants. Dans l'idéal, son « *English system of bookkeeping by Single or Double Entry* » voudrait être un système hybride combinant la simplicité de la partie simple aux enregistrements limités et la fiabilité de la partie double, génératrice d'équilibre et de contrôles efficaces. Pour ceci, E.T. Jones propose un brouillard (*daybook*), un grand-livre, une liste alphabétique de comptes et un journal facultatif. Le brouillard comporte 3 colonnes, une colonne centrale pour enregistrer les montant des transactions et les colonnes extérieures pour enregistrer les débits et les crédits. Chaque mois, les colonnes des débits et des crédits devaient être totalisées et devaient être rapprochées des montants des colonnes centrales. Les seuls comptes utilisés dans le Grand-livre étaient la caisse, les comptes de clients et de fournisseurs et le compte capital. L'absence des autres comptes met un obstacle à un contrôle réaliste des enregistrements. Pour l'essentiel, la méthode de Jones est ce qu'on appellera plus tard le système du Journal-Grand-livre ou encore le système américain, bien qu'il n'ait rien à voir avec ce continent et que Dégrange défendait déjà à son époque, sans vouloir l'imposer à tous les teneurs de livre. Manipulateur de médias et d'influence avant la lettre, utilisant des affiches aux arguments percutants et la caution du Gouverneur de la Banque d'Angleterre, E.T. Jones gagna beaucoup d'argent avec une idée de génie : faire payer une somme globale (et élevée, d'une guinée et demie) pour l'achat de son petit livre d'une soixantaine de pages et pour l'utilisation de sa méthode brevetée – que nous considérerions aujourd'hui comme une sorte de logiciel -. Le succès fut si important que des écoles naquirent en France, en France, en France, en Suisse et surtout Angleterre et en Ecosse (Hausforfer, 1986, pp. 130-133). Raymond de Roover considère Jones comme un réformateur, tout en regrettant son arrogance, il reconnaît qu'il a « épousseté la comptabilité vieillie » et il invoque pour lui des circonstances atténuantes : « Peut-on reprocher à cet homme son imagination féconde ? N'en fallait-il pas pour modifier un système sclérosé par des siècles de pratique journalière ? »

Moins nombreux que ses partisans, ses détracteurs furent d'abord des anglais tels que Collier (1796) ou Gosnelle (1796), des belges J.H. Vlaemminck (1956) qui considère que cette méthode est « arriérée » ou des suisses comme Jean Isler, auteur d'une « Nouvelle méthode suisse pour tenir les livres en partie double » lui conteste la paternité de l'invention (Reymondin, 1909). Pas moins de trois Bordelais, Dégrange père, Rodriguès et Mendès, le critiqueront durement. Le bordelais Abraham Mendès le taillera maladroitement en pièces dans un pamphlet de 1803 ; un autre français, Vannier, les accompagnera. L'italien Giuseppe Bornaccini dans un livre intitulé « Approche théorique et pratique de la comptabilité et des enregistrements en partie double » (Bornacini, 1818) le critiquera de manière plus scientifique et plus sérieuse. Belges, Français, Suisses, Italiens, toute l'Europe comptable loue ou critique E.T. Jones qui ne laisse personne indifférent, et paradoxalement, le portrait-charge que fait E.T. Jones de la comptabilité en partie double a obligé les principaux auteurs à l'analyser en profondeur et à en déduire comme E. Dégrange que la méthode en partie simple « que l'inconvénient d'un Grand-livre qui ne contenait que des chiffres, la complication des moyens d'en distinguer des articles et celle des explications qu'il fallait débrouiller firent mieux ressortir l'extrême simplicité des parties doubles et prouvèrent que l'étude de cette méthode est la plus facile et la plus courte, parce qu'elle est réduite à des principes certains » (Degranges, 1804, p.11). Léautey, jouant le rôle d'arbitre suprême, donne une opinion qu'on ne peut qu'approuver : « En effet, en dépit des attaques passées, présentes et futures, la comptabilité en parties doubles tient encore et tiendra toujours le haut du pavé, par la raison qu'elle repose sur un principe vrai et que ce qui est vrai l'est éternellement. Les dissidences ne peuvent donc se produire raisonnablement que sur l'application du principe et non sur le principe lui-même » (Léautey, 1881, p. 65).

3 – La partie simple et le succès américain de la partie double

L'année de la publication de l'ouvrage d'E.T Jones, 1796, est aussi celle de la publication du premier livre de comptabilité aux États-Unis, par William Mitchell, « *A New and Complete System of Bookkeeping* » (Mitchell, 1796) bientôt suivi par W.J. All-dridge (1797) avec « *The Universal Merchant in Theory and Practice* » et par W. Cobb Jr. (1799) « *The country trader's assistant, or Young clerk's directory in the art of book-keeping on a new and approved plan, etc.* ». L'impulsion est donnée et les ouvrages de comptabilité en partie double se succèdent et ne seront plus jamais en balance avec les ouvrages de comptabilité en partie simple, même si des auteurs tels que C.C. Marsh, continuent à « vendre de la partie simple » en même temps que de la partie double (Marsh, 1836, 1850). Les livres américains seront longtemps copiés sur les ouvrages anglais et écossais, avant d'acquérir leur spécificité. Thomas Turner, professeur de comptabilité à Portland dans l'état du Maine, publie en 1804 un livre qui veut servir de modèle de comptabilité en partie double, comme son titre anglais l'indique : « *An Epitome of Bookkeeping by Double Entry* » (1804). Dans son ouvrage, il souligne notamment l'inutilité d'employer à la fois, comme chez Pacioli et les premiers auteurs comptables le mémorial, qui sert de brouillon et le journal pour la mise

au net des écritures ; James Arlington Bennet, un autre des premiers auteurs comptables utilise entre 1814 et 1819 le manuscrit de son premier livre publié ensuite en 1820 « *The American System of Practical Bookkeeping* » qui servit de base, à partir de cette date à l'enseignement de la comptabilité en partie double et à l'activité des praticiens. Publié d'abord à New York par Abraham Paul, il fut ensuite repris par Collins et Hannay, Harper & Brothers, Newman, et il y eut 41 éditions jusqu'en 1862 (Bennet, 1862). Bennet est d'accord avec Turner sur l'intérêt d'éliminer le mémorial et de conserver seulement le journal pour augmenter la productivité des comptables. Il sera plus tard suivi dans cette analyse par John Caldwell Colt dans « *The Science of Double Entry Bookkeeping* » (Colt, 1838). Dès 1818, l'heureux auteur de « La méthode américaine de comptabilité pratique » ouvrait à New York des classes où on enseignait la comptabilité en partie double. Lorenzo Fairbanks dans « *The Science and Practice of Bookkeeping by Single and Double Entry* » (Fairbanks, 1866) proposa un ensemble de comptes qui servit à élaborer les premiers états financiers, E.G. Folsom publia son ouvrage « *Logic of Accounts* » (Folsom, 1873) où il développa sa théorie de l'entité, si importante pour comprendre la nécessité de l'exhaustivité des enregistrements comptables. Enfin, en 1880, la première revue de comptabilité américaine « *Bookkeeper* » fut publiée, et en 1882 la première organisation professionnelle de comptables américaine, l'Institut des comptables et teneurs de livres de la ville de New York fut créée. Pavé jeté dans la mare d'une comptabilité qui commençait à sommeiller, l'ouvrage d'E.T. Jones a, dans une certaine mesure, réveillé les consciences et a suscité des réactions qui ont permis de faire faire de nouveaux progrès à la comptabilité en partie double.

Conclusion

Edwards Thomas Jones a essayé de remplacer la comptabilité en partie double par un système mixte combinant la rusticité de la partie simple et une vue extensive de la tenue des comptes. Peut-être que l'idée était bonne, mais son application laissait à désirer (Edwards, 1989, p. 70). Jones était sans doute de bonne foi, mais pas trop : il avait tout de même reconnu dès 1820 que la comptabilité en partie double était supérieure à la comptabilité en partie simple, mais il n'avait pas été, pour des raisons commerciales, jusqu'à modifier le titre original de son ouvrage. Pour les 16 éditions anglaises de son manuel, de 1796 à 1882, le titre primitif – qui faisait à la fois référence à la partie simple et double – fut conservé.

Bibliographie

- Alldridge W. J. (1797), *The Universal Merchant in Theory and Practice*, Philadelphia, F. & R. Baily [i.e. Bailey].
- Bataille M. (1804), *Nouveau Système de tenue des livres, adapté au commerce, applicable à tout genre de comptabilité ; par lequel le journal et le grand-livre tenus à partie simple, offrent toutes les connaissances de la partie double. Précédé d'une Réfutation de la "Méthode Simplifiée de E. T. Jones*, Bruxelles, Emmanuel Flon.

- Bennet J.A. (1820), *The American System of Practical Bookkeeping ... exemplified in one set of books, kept by double entry*, New York, Abraham. Paul, Corner of Water-street and Burlingslip. [L'ouvrage connu 41 éditions. Voir le ndure de certaines ndurey dans : Hausdorfer W., *Accounting Bibliography, Historical Approach*, Palo Alto, Bay Book, 1986].
- Bentley H.A. (1934), *Bibliography of works on accounting by American authors*, 2 volumes, Harry C. Bentley editor, University Press, Cambridge, Massachusetts.
- Bornacini G. (1818), *Idee teoretiche e pratiche di ragionateria e di doppia registrazione con in fine dei rilievi sul metodo semplice di tenere i ndurey di E.T. Jones inglese*, Rimino, Marsoner e Grandi..
- Brown R. (1905), *A history of accounting and accountants*, Edinburgh T.C. & E.C. Jack.
- Chatfiels M. (1977), *A history of accounting thought*, Huttington press, New York.
- Collier J. (1796), *A defence of double-entry with a new arrangement of the journal, and objections to Mr; Jones's plan of book-keeping*, London, Richardson, Darton and Harvey.
- Colt J.C. (1938), *The Science of Double Entry Bookkeeping*, Cincinnati, Burgess, 1938 ; cet ouvrage compta, jusqu'en 1855, 45 éditions, la dernière à New York chez Lamport, Sheldon and Blake-man.
- Degos J.-G. (1985), « Les grands précurseurs de la comptabilité », *Revue Française de comptabilité*, volume 28, n° 161, pp 34-41.
- Degos J.-G (1998), *Histoire de la comptabilité*, Presses universitaires de France, collection « Que sais-je ? », n° 3398, Paris.
- Degos J.-G (2012), *La saga de la comptabilité et de l'expertise comptable*, 2^e édition revue et augmentée, Spirit of Orion, Paris.
- Degrange E. (1795), *Tenue des livres rendue facile*, Hocquart, Paris.
- Degrange, E. (1804), *Supplément à la tenue des livres rendue facile, ou nouvelle méthode pour tenir les livres en double partie, par le moyen d'un seul registre, dont tous les comptes balancent journellement entre-eux...*, Paris, Mme Hocquart ; Bordeaux, Filiatres frères.
- Degrange E. (1806), *Tenue des livres rendue facile*, 6^e édition comprenant le *Supplément à la tenue des livres rendue facile, ou nouvelle méthode pour tenir les livres en double partie, par le moyen d'un seul registre* Hocquart, Paris, Filiatres Bordeaux
- Edwards J.R. (1989), *A history of financial accounting*, Routledge, London.
- Fairbanks L. (1866), *The Science and practice of Bookkeeping by Single and Double Entry*, Philadelphia, Sower, Barnes and Potts.
- Folsom E.G. (1873), *The logic of accounts, a new exposition of the theory and practice of double-entry bookkeeping, based on value*, New York and Chicago, Barnes and Co.
- Givens H.R. (1987), "Edwards Thomas Jones", in *Biographies of Notable Accountants*, New York, Random House, pp. 18-19.
- Gosnell K.T. (1796), *An elucidation of the Italian method of Book-keeping with examples, calculated to simplify, and perfect that long and approved System, and supply the defect of the present practice: prefaced with free observations on Jones's English system of Book-keeping and concluded by concise strictures on Collier's defence on double entry*, London, Richardson.
- Hausdorfer W. (1986), *Accounting Bibliography. Historical approach*, Palo Alto California, Bay Books.
- Jones E.T. (1796), *Jones' english system of bookkeeping by single or double entry*, Edwards, Bristol, Traduction française de J.G.****, 1803, Méthode simplifiée de tenue des livres, Imprimerie Delance et Lesueur, Paris.

- Jones E.T. (1821), *The English system of balancing books*, Jones, Coleman Street, London.
- Jones E.T. (1831), *The Science of Book-keeping, Exemplified in Jones's English Systems of Single and Double Entry and Balancing Books*, London, T. C. Hansard.
- Léautey E. (1881), *Questions actuelles de comptabilité et d'enseignement commercial*, Paris, Librairie Guillaumin.
- Léautey E. (1886), *L'enseignement commercial et les écoles de commerce en France et dans le monde entier*, Paris, Librairie comptable et administrative.
- Littleton A.C., Zimmerman V.K. (1962), *Accounting theory: continuity and change*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, New Jersey.
- Marsh C.C. (1836), *The art of single-entry book-keeping, improved by the introduction of the profit or balance*, New York, John C. Riker.
- Marsh C.C. (1850), *The science of double-entry book-keeping, simplified by the application of an infallible rule for journalizing*, New York, John C. Riker.
- Mendès A. (1805), *Examen fait par Ab. Mendes, teneur de livres, à Bordeaux, d'un ouvrage ayant pour titre : "Méthode simplifiée de la tenue des livres en partie simple ou double, par E. T. Jones, traduit de l'anglais par MM. J.[oseph] G.[abriel]*, Bordeaux : A. Brossier.
- Mill J. (1796), *An examination of Jones' English system of Book-keeping, in which the insufficiency of that mode of Keeping accounts is clearly demonstrated, and the superiority of the Italian method fully established*, London, Vernor and Hood. [2s 5d]
- Mitchell W. (1796), *A New and Complete System of Bookkeeping, by an improved method of Double entry; adapted to retail, domestic and foreign trade: exhibiting a variety of transactions which usually occur in business*, Philadelphia, Bioren and Madan.
- Nikitin M. (2005), « Edmond Degrange père et fils, de la tenue des livres à la comptabilité », in B. Colasse éditeur, *Les grands auteurs en comptabilité*, éditions EMS, pp. 39-52.
- Nikitin M. (1996), « Jean-Baptiste Payen (1759-1920) et l'ombre d'E.T. Jones. Les débuts de la tenue des livres des manufacturiers », *Histoire et Mesure*, Volume 11, n° 1, pp. 119-137.
- Rodrigues J. (1810), *La tenue des livres théorique et pratique*, André Raclet, Bordeaux.
- Scali P. P. (1755), *Trattato dal modo di tenere la scrittura dei mercanti a partite doppie, cioè all'italiana e descrizione del bilancio della prima e della seconda ragione*, Stamper di Gio, Paolo Fantechi e Compagni, Livorno.
- Sigaut J. (1951), *La comptabilisation des quantités en partie double*, Delmas, Bordeaux.
- Stevelinck E. (1970), *La comptabilité à travers les âges*, Bibliothèque royale Albert, Bruxelles.
- Turner T. (1804), *An Epitome of Bookkeeping by Double Entry ; delineated on a scale suited to the faculties and comprehension of senior school boys and youth, designated for the mercantile line*, Portland, Jenks and Shirley.
- Vlaemminck J.H. (1956), *Histoire et doctrines de la comptabilité*, Dunod et Treurenberg, Paris et Bruxelles.
- Wicks J.H. (1797), *Book-keeping Reformed: Or the Method by Double Entry, so Simplified, Elucidated, and Improved, as to Render the Practice Easy, Expeditious, and Accurate*, Egham, C. Boulton.
- Yamey B.S. (1956), "Edward Jones and the reform of bookkeeping, 1795-1810", in *Studies in the History of Accountng*, A.C. Littleton & B.S. Yamey editors, Richard D. Irwin, Homewood, Illinois.

MÉTHODE SIMPLIFIÉE DE LA TENUE DES LIVRES.

EN PARTIE SIMPLE OU DOUBLE,

PAR LAQUELLE LE JOURNAL ET LE GRAND-LIVRE SE BALANÇENT MUTUELLEMENT,

ET LES LIVRES LES PLUS VOLUMINEUX

PEUVENT ÊTRE RAPPORTÉS ET BALANCÉS TOUS LES JOURS,

SANS QU'IL SOIT POSSIBLE DE NE PAS DÉCOUVRIR L'ERREUR LA PLUS LÉGÈRE;

MÉTHODE expéditive, sûre et facile, remédiant à tous les défauts des Méthodes en usage, applicable à toute espèce de Commerce, adoptée par la Banque d'Angleterre, et pour laquelle l'Auteur a obtenu un Brevet d'Invention;

Traduite de l'Anglais de E. T. JONES, avec des Tableaux adaptés au nouveau style, pour modèles du Journal et du Grand-Livre en Partie simple et double, d'un État d'entrée et de sortie des Marchandises, et d'un Compte de Caisse.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE AVEC SOIN ET AUGMENTÉE

PAR J. G****.



A PARIS,

CHEZ { E. JOHANNEAU, Libraire, Palais du Tribunat, 1^{re} Galerie de bois, N^o. 236;
Mad^e. V^e. DUFFAUX, Libraire, rue du Coq-Honoré, N^o. 134.

AN XII. — (M. DCCCIV).

Documents

L'évolution des profits des sociétés industrielles et commerciale en France dans l'immédiate après-guerre (1945-1947)

Ernest GLUCK

Docteur ès sciences économiques

Les profits pendant les guerres ont été étudiés depuis longtemps. Mais ceux qui surviennent juste après la fin des grands conflits ont été peu analysés. Dans une thèse soutenue en 1949, un jeune docteur en économie s'est attelé à cette tâche. Ce travail doctoral n'existe plus qu'à deux exemplaires : celui de la bibliothèque nationale & universitaire de Strasbourg, et celui de notre propre collection. Or ces exemplaires ayant été réalisés par des calques de machine à écrire, l'encre commence à s'effacer. Ceci est particulièrement criant pour les annexes statistiques qui sont presque illisibles. Nous avons fait venir l'exemplaire de Strasbourg pour le comparer au nôtre et ainsi retrouver les données qui avaient été peu imprimées à la dactylographie. Cette opération de sauvetage éditorial fait revivre l'une des meilleures thèses sur ce sujet. Mots-clés : Profits, Après-guerre, Sociétés, Industrie, Commerce, France.

The profits during the wars were studied for a long time. But those who arise just after the end of the big conflicts were little analyzed. In a thesis supported in 1949, a young doctor in economy got down to this task. This doctoral work does not exist more than to two copies: that of the national and university library of Strasbourg, and that of our own collection. Yet these copies having been realized by copies of typewriter, the ink begins to fade. This is particularly striking for the statistical appendices which are almost illegible. We made the copy of Strasbourg come to compare it with ours and so find the data which had been little printed in the typing. This operation of editorial rescue makes relive one of the best theses on this subject. Keywords: profits, Post-war years, Companies, Industry, Business, France.

I. Introduction

L'un des critères dont on se sert le plus volontiers pour caractériser le régime capitaliste libéral est un critère d'ordre psychologique, celui qui considère le moteur de l'activité économique. Suivant l'expression de M. le Professeur Pirou, « la vie économique est conduite sous le signe du profit », ce qui signifie que, d'une part, l'unité économique fondamentale dans ce régime est l'entreprise, et que, d'autre part, le mobile d'action du chef d'entreprise est le profit ou, du moins, l'espoir de profits. La production se fait en vue du profit ? Sans négliger les autres critères, d'ordre juridique ou technique, qui conjointement à ce critère psychologique, peuvent définir le capitalisme, et tout en signalant que d'autres mobiles que le profit peuvent pousser les hommes, sous un tel régime, à agir dans le domaine économique, - rien n'empêche quiconque dans le régime capitaliste d'agir à des fins altruistes -, on est obligé de convenir que ce mobile intéressé est d'une importance fondamentale dans la vie économique et qu'il est à la base de la structure capitaliste d'une société.

Moteur du régime capitaliste, le profit en est aussi une des institutions qui fait l'objet des critiques les plus violentes des adversaires de ce régime. On peut dire que le problème du profit est le « nœud de la question sociale », pour reprendre une expres-

sion de M. le Professeur Perroux. Non seulement le montant des profits est discuté, mais encore leur fondement et leur légitimité. Les doctrines socialistes y voient le résultat de l'exploitation des salariés. Sans aller aussi loin, certains se posent la question de savoir si une meilleure répartition entre les profits et les salaires ne permettrait pas d'améliorer ces derniers, tout en laissant aux profits une part suffisante, pour leur permettre de jouer leur rôle d'animateurs de la vie économique et d'accomplir leur fonction de capitalisation et d'épargne que réclame le progrès économique, et qu'ils ont effectivement remplie dans la période d'essor et d'apogée du capitalisme.

De fait, le profit, défini comme le revenu de l'entreprise considérée en tant qu'institution, est un revenu qui présente des caractères particuliers : il ne résulte pas d'un contrat, il n'est pas fixé d'avance, il est aléatoire – il peut être positif, nul ou négatif, et c'est alors une perte - ; il consiste dans la différence entre le prix de vente des produits de l'entreprise et leur prix de revient ; il est donc un résidu, il est illimité.

En raison donc de l'importance économique des profits en régime capitaliste, une étude sur leur montant présente en elle-même un intérêt certain, tant pour l'examen de la conjoncture que pour des préoccupations sociales de répartition. Plus particulièrement, l'intérêt en est plus grand encore, si l'on envisage la période qui a suivi la Libération de la France en 1944. Cette époque, en effet, se caractérise par son régime d'économie dirigée par l'Etat ; le capitalisme ne se présente plus sous son état pur, comme au dix-neuvième siècle. L'intervention systématique des pouvoirs publics dans la vie économique vise essentiellement deux objectifs principaux : d'une part, un but proprement économique, le redressement de la production nationale diminuée par l'occupation ennemie et les destructions de guerre ; il s'agit, par un effort de renouvellement, de modernisation et d'équipement, d'atteindre puis de dépasser la production de 1929 et d'équilibrer la balance des comptes avec l'extérieur. D'autre part, le deuxième objectif est que cet effort soit dominé par des considérations de justice sociale, que chaque individu soit assuré du minimum indispensable, et que le progrès social soit mené de pair. L'accord s'est fait à la libération sur l'idée que cette double tâche ne pouvait se faire par le jeu des mécanismes autorégulateurs de l'économie libérale – notamment par le truchement des prix de marché -, mais que s'avérait indispensable une action cohérente, raisonnée des pouvoirs publics dans le domaine économique, pouvant aller jusqu'à des réformes de structure, telles que les nationalisations, se limitant souvent à une fixation ou un contrôle des prix, des salaires, des matières premières et des produits sous l'égide d'une politique d'ensemble se conformant à un plan.

Dans ce cadre d'économie dirigée, le comportement des profits ne peut manquer d'attirer l'attention. Ont-ils été durant cette période, d'un montant substantiel, l'accent étant mis sur le développement de la production dont ils sont, suivant l'idée classique, l'élément moteur ? Ou bien, dépassant cette optique capitaliste, n'a-t-on pas donné la première place aux préoccupations d'une meilleure répartition des revenus et, tout en les maintenant, n'a-t-on pas réduit les profits au strict minimum ?

Le premier point à souligner, en effet, est que les revenus consistant en des profits subsistent toujours, autrement dit que la base de l'économie capitaliste, l'entreprise privée, n'a pas disparu. Ce n'est que dans ce qu'on appelle le secteur nationalisé, limité aux houillères, aux entreprises de production électrique ou gazière, à une partie des banques et des sociétés d'assurance (auxquelles il faut ajouter les Chemins de fer, les industries d'armement et d'aviation pour partie nationalisés dès avant 1939) que pareille réforme de structure a été accomplie.

Le deuxième point à noter est que, depuis la Libération, aucune réglementation ni limitation légale ne vient frapper les profits. Sous le régime de Vichy, il en était différemment. Les lois du 30 janvier et du 30 juin 1941, assouplies par les lois du 24 octobre 1942 et du 31 janvier 1944 avaient institué un prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices. Déjà des décrets lois de juillet, septembre et novembre 1939 avaient posé le principe de la limitation des bénéfices ; cette limitation s'effectuait au moyen d'un prélèvement dont le montant s'élevait progressivement à mesure qu'augmentait le pourcentage du bénéfice net par rapport au chiffre d'affaires. Mais l'application de ces dispositions n'était stricte que pour les entreprises passant des marchés avec l'Etat ou une collectivité publique, particulièrement des marchés pour la Défense nationale. Les lois de 1941 considèrent comme exceptionnel l'excédent des bénéfices par rapport à la moyenne des bénéfices des exercices 1937 et 1938, ou, si le contribuable préfère une évaluation forfaitaire, par rapport à une somme représentant 6 % des capitaux engagés, augmentés de la rémunération normale du chef d'entreprise. Cet excédent est frappé d'autant plus fortement qu'il est plus élevé par rapport au bénéfice normal. Le prélèvement peut aller jusqu'à 80 % de la fraction de l'excédent dépassant 100 % du bénéfice de comparaison. Depuis 1942, un quart du prélèvement pouvait être inscrit à un compte bloqué ouvert au nom de l'entreprise et devait être remis à sa disposition à la fin de la guerre. D'autre part, en vertu d'une loi du 28 février 1941, les sociétés ne pouvaient plus disposer comme elles le voulaient des bénéfices leur restant ; une limitation des dividendes, jetons de présence et tantièmes obligeait les sociétés à mettre le surplus en réserves. Ainsi les dividendes ne pouvaient dépasser 6 % du capital versé (8 % pour les sociétés créées depuis le 1^{er} janvier 1940).

L'ensemble de ces mesures concernant les profits rentrent bien dans le cadre d'une économie dirigée. Il en existait d'analogues dès avant la guerre en France et en France. Outre le motif d'ordre social de limiter des profits capitalistes jugés excessifs, ces dispositions répondent à la préoccupation d'ordre économique de défense de la monnaie par la politique du circuit, allant de pair avec le rationnement, le blocage des prix et des salaires. En vue d'atténuer et même de résorber le déséquilibre et d'amener la monnaie à prendre une orientation conforme à l'intérêt public, l'Etat prélève une part plus importante sur les bénéfices que par le moyen de la fiscalité en vigueur et limite la répartition des profits restants. Il est intéressant de remarquer qu'un dividende se montant à 6 % du capital engagé était considéré comme normal et acceptable, alors que le rendement des valeurs à revenu fixe était tout proche de 5

% en 1939 (moyenne annuelle), et qu'il devait diminuer par la suite. Par contre il semble qu'il y ait moins à retenir dans le choix, comme bénéfice de référence pour la détermination de l'excédent frappé du prélèvement temporaire, de la moyenne des bénéfices des années 1937 et 1938, méthode assez arbitraire et pouvant prêter à critiques, bien que corrigée dans une certaine mesure par le recours possible au forfait de 5 % des capitaux engagés.

Quoiqu'il en soit, ces mesures de prélèvement et de limitation concernant les profits, qui initialement devaient rester en vigueur jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle serait fixée la date de cessation légale des hostilités, ont été abrogés par l'ordonnance du 15 août 1945 ; les derniers bénéfices et dividendes soumis à ces mesures furent ceux de l'exercice 1944. On peut donc dire que depuis la Libération aucune disposition légale directe ne vient frapper les profits, d'autres mesures analogues à celles de 1941 n'étant pas venues les remplacer.

Certes, les ordonnances du 18 octobre 1944 et du 6 janvier 1945 prévoient la confiscation des profits considérés comme illicites. Mais seuls sont considérés comme tels, d'une part, les profits retirés d'opérations faites avec l'ennemi durant l'occupation et, d'autre part, ceux qui ont été réalisés en violation de la réglementation économique. Le principe de cette législation, dont l'application s'étend aux frais perpétrés avant la date de cessation légale des hostilités (1^{er} juin 1946), est donc bien différent de celle que nous avons précédemment rappelée et ne concerne que des cas particuliers qui n'intéressent pas notre étude.

Il reste que, les deux points précédents étant précisés, les profits ne pouvaient pas ne pas se trouver influencés par l'existence d'un régime d'économie dirigée, tel que celui dont nous venons de tracer les lignes directrices. – Comme en effet se seraient comportés les profits dans une économie restée d'inspiration et de formes libérales au cours d'une période semblable à celle qui a suivi la Libération ? – Bien que l'on soit ici dans le domaine de la conjecture, et qu'on en soit réduit à des suppositions, il est possible de s'en faire une idée, en s'inspirant des conditions générales d'apparition du profit, abstraction faite de toute explication doctrinale. A la fin de son étude sur le profit dans son ouvrage déjà cité, « Economie libérale et Economie dirigée » (tome 1) M. Gaëtan Pirou conclut que « le profit ne s'explique pas par un élément simple et unique » et « qu'il apparaît toutes les fois que dans les conditions de la vie économique réelle, le prix de vente peut s'élever au-dessus du prix de revient ». Il en est ainsi notamment, lorsque la production est insuffisante, et que son augmentation se heurte à des difficultés, et lorsque l'abondance de disponibilités monétaires chez les consommateurs longtemps soumis à des privations provoque une forte demande. Période de déséquilibre entre l'offre et la demande, période de hausse des prix et d'inflation, telles sont bien les données au moment de la Libération, d'autant plus que les apports du commerce extérieur restent limités. Dans une économie libérale, une telle conjoncture serait très favorable au profit ; à côté des « profits différentiels », ceux que réalisent certaines entreprises seulement alors que d'autres n'en font pas, sont possibles des « profits absolus », ce qui signifie que l'ensemble des en-

treprises laissent, tous frais payés, un excédent. Dans l'hypothèse de la hausse générale des prix, les profits sont de tous les revenus ceux qui montent le plus haut et le plus vite. En effet les prix de vente s'élèvent rapidement, alors que le prix de certains éléments du prix de revient, loyers, salaires, étant plus rigides, ne suivent qu'avec un certain retard, à plus ou moins long terme. M. Pirou cite le cas de l'France de 1923 qui apporte, dit-il, « une vérification éclatante de cette proposition ».

Dans notre économie actuelle, dirigée par l'Etat, et qui n'est plus fondée sur la libre concurrence, il apparaît qu'il ne peut plus en être ainsi. Si les profits ne subissent pas de limitation directe, ils n'en sont pas pour autant libres et susceptibles de grosses fluctuations par le jeu de l'offre et de la demande. En effet, les profits d'une entreprise peuvent être définis par la différence entre le prix de revient du produit et son prix de vente, il s'ensuit qu'ils sont dépendants de ces deux facteurs. C'est en agissant sur eux – si par hypothèse nous faisons abstraction d'une variation possible dans la quantité produite et vendue – que le chef d'entreprise cherche à accroître son profit. Il essaiera de réduire le plus possible le prix de revient, en combinant le plus avantageusement les facteurs de production, en perfectionnant ses méthodes, il tâchera de se procurer à meilleur compte la main-d'œuvre, l'énergie, les matières premières ou produits qu'il traite, il réduira ses frais généraux, ou bien il cherchera à obtenir une meilleure qualité des produits, sans accroissement du prix de revient. C'est en mettant l'accent sur ces opérations qu'ont voulu expliquer et justifier le profit certains économistes, tel l'Américain Francis Walker, par les qualités personnelles de l'entrepreneur, ou tel Leroy-Beaulieu, par la supériorité des combinaisons propres de l'entrepreneur sur celles de ses concurrents. Du côté du prix de vente, l'entrepreneur cherchera à profiter de toutes les variations de prix dues à un déséquilibre entre l'offre et la demande ou à diverses autres raisons possibles ; ce n'est que dans l'état de concurrence parfaite, en économie pure que le prix de vente est égal au prix de revient ; suivant l'expression de M. Pirou, « le profit naît de l'écart qui existe entre l'économie pure et l'économie réelle », étant entendu que les termes « économie réelle » signifient économie libérale telle qu'elle pouvait exister à la fin du 19^e siècle, par exemple, une économie où il n'y a pas de marché idéal, où l'adaptation de l'offre à la demande n'est pas parfaite ; et cela peut nous conduire jusqu'aux ententes entre producteurs et aux situations de monopoles où les prix peuvent être établis unilatéralement.

Toutes ces opérations et mécanismes qui permettent ainsi aux entrepreneurs de retirer un profit supposent que les éléments du prix de revient – essentiellement salaires et prix des matières premières – et les prix de vente des produits ne soient pas fixés d'autorité par les pouvoirs publics. Or précisément le régime d'économie dirigée tel que nous le trouvons à la Libération – et qui existe depuis la guerre de 1939, et même pour certains points depuis 1936 – a supprimé l'ordonnement libéral basé sur la formation spontanée des prix et a introduit entre autres mesures, une réglementation autoritaire des prix et des salaires dans un cadre resté capitaliste, en vue de les rendre plus conformes à l'intérêt général que s'ils étaient déterminés par le jeu

automatique des lois économiques libérales ou par l'intervention de puissants intérêts particuliers.

Avant d'aborder l'étude proprement dite de l'évolution des profits depuis la Libération, il nous est donc apparu nécessaire d'examiner d'abord qu'elle a été la répercussion sur les profits de cette réglementation étatique des prix et des salaires, et dans quelle mesure le montant des profits en a été affecté suivant les modalités de l'intervention des pouvoirs publics ; on essaiera de déceler si cette intervention aboutit véritablement à une limitation des profits.

Parmi les charges qui viennent grever les entreprises, les charges fiscales ont pris de plus en plus d'importance, surtout celles frappant les profits, de telle façon que la politique même des entreprises concernant leurs bénéfices s'en est trouvée influencée. Il nous a donc semblé utile de tracer les grandes lignes du système fiscal des entreprises et d'en rappeler l'évolution d'une manière très large dans le seul but d'en montrer le poids grandissant.

Après ces études préliminaires, nous aborderons l'examen de l'évolution des profits pour la période qui nous intéresse par la recherche des sources possibles de documentation et par l'examen des résultats concernant la généralité des sociétés industrielles et commerciales qu'il aura été possible de recueillir.

Ensuite nous étudierons l'évolution des profits d'un certain nombre de sociétés anonymes choisies parmi les plus représentatives en exposant les résultats obtenus et les problèmes qu'ils soulèvent.

Nous conclurons par les enseignements qui pourront être tirés de notre étude sur le comportement des profits de 1945 à 1947 et sur les perspectives d'avenir tant en ce qui concerne les profits que leur situation dans l'ensemble de l'économie.

Avant d'aborder la première partie de notre travail, terminons par deux remarques, quitte à les préciser par la suite.

D'abord il s'agit de savoir par quoi dans la réalité le profit, concept économique, est-il représenté. Y a-t-il dans la vie économique concrète une expression pratique de la notion théorique de profit ? Le terme de bénéfices vient à l'esprit. Notons bien qu'on ne peut pas parler de profit, revenu de l'entreprise, que s'il s'agit véritablement d'un revenu qui laisse intact la consistance de l'objet dont il dérive, on peut le rapprocher de la notion civiliste de fruit, en mettant l'accent sur l'idée que le fruit est un produit qui n'altère pas la substance de la chose qui le porte. Autrement dit, une entreprise ne peut être considérée comme ayant fait un profit au bout d'un certain nombre d'opérations que si au terme de la période sa capacité productrice, son potentiel de production sont d'une manière ou d'une autre intégralement maintenus. Le bénéfice comptable, tel qu'il se dégage du bilan de l'entreprise répond-il à cette exigence ? C'est le cas généralement car on ne le fait apparaître qu'après la constitution d'amortissement, de provisions et de réserves suffisants, pour compenser l'usure des

installations et du matériel et faire face à certaines éventualités, spécialement sa période de dépréciation de la monnaie. Mais l'application pure et simple des règles comptables traditionnelles ne suffit pas toujours à cela ; une attention et une prévoyance toute spéciale sont nécessaires. L'administration fiscale, elle, qui a essentiellement en vue le rendement des impôts, a une notion des bénéfices industriels et commerciaux qui arrive à s'écarter notablement de la notion économique de profit ; elle y fait figurer, pour les taxer, certains éléments qui correspondent à des charges (par exemple, en n'autorisant qu'un certain taux d'amortissement qui s'avère insuffisant) ou qui sont en réalité des plus-values d'actif. Nous avons d'ailleurs à revenir sur cette distinction entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal.

La deuxième remarque que nous voulions faire est la suivante : on a pu remarquer que jusqu'à présent nous n'avions pas employé l'expression « taux de profit » ; c'est qu'il nous a paru que cette expression devait être précisée. On entend généralement par-là, le rapport entre le montant du profit pendant une période d'un an et le capital engagé par l'entreprise. A première vue cette définition peut paraître arbitraire : le profit étant, comme nous l'avons vu, la différence entre le prix de vente et le prix de revient, il semblerait plus logique de considérer le taux de profit comme le rapport entre le profit rapporté à une unité de production et le prix de vente de cette unité ou encore, de préférence, le rapport du profit annuel avec le total de vente de l'année, c'est-à-dire le chiffre d'affaires. Cette relation se trouve d'ailleurs parfois employée, notamment dans les entreprises commerciales sous le nom de taux de marque, ou pour dégager le profit provenant de certaines opérations formant un tout, comme un marché sur devis dans l'industrie. Cependant les économistes continuent de prendre l'expression « taux de profit » dans le sens de revenu du capital engagé, bien qu'ils la distinguent du taux d'intérêt. Est-ce une survivance des théories classiques qui voyaient dans le profit la productivité du capital ? Il semble plutôt que ce soit la prédominance actuelle des sociétés de capitaux où l'actionnaire a droit au profit par le seul fait d'un apport de capital, ce qui marque l'importance du capital au point de vue juridique, puisque c'est la propriété du capital investi dans la production qui donne droit à la propriété du produit et par conséquent au profit.

La notion de taux de profit par rapport au capital engagé rejoint la conception restrictive du profit, le profit net considéré comme le revenu de l'apport de capital dans une société, au titre d'associé, dépassant le taux normal de l'intérêt. C'est pourquoi nous porterons notre étude sur les profits des sociétés industrielles et commerciales.

II. Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît que, malgré les difficultés de documentation et d'interprétation, certains résultats peuvent être tenus pour acquis.

Tout d'abord, s'est fait sentir tout particulièrement le manque d'une véritable comptabilité nationale et de données précises sur le Revenu National. M. François Perroux, dans plusieurs articles (cf. les cahiers « Economie appliquée », Archives de l'ISEA) a

fortement insisté sur ce point. La France ignore sa véritable structure économique et le montant exact de son capital ; aucun Bilan se rapprochant de la réalité n'a été dressé jusqu'à ce jour ; la technique du Budget National, déjà pratiquée à l'étranger, en Angleterre par exemple, n'en est qu'au stade de l'étude théorique ; les travaux anciens d'avant 1938 sur le revenu et le produit global n'ont été soumis qu'à des corrections de détail et à des extrapolations et non à une révision d'ensemble. La Commission dite du Bilan National, organe du Commissariat au Plan, n'a fait jusqu'à présent qu'évaluer l'écart inflationniste.

Sur le plan de l'entreprise, le même défaut de statistiques, la même absence de précision et de sûreté peuvent être relevés. Ils apparaissent sous la forme du problème de normalisation des méthodes comptables au moyen d'un plan comptable unique et obligatoire, ou pour le moins d'une présentation uniforme des bilans, pour lesquels des définitions précises des différents postes auront été données et les méthodes d'évaluation identiques bien spécifiées. Un plan comptable général, dans cet ordre d'idées, a été approuvé par arrêté ministériel du 18 septembre 1947 ; il est en vigueur dans les entreprises nationalisées, mais son application reste facultative pour les entreprises privées. Dans le volume intitulé « La comptabilité », M. Jean Fourastié en décrit les principes, les objectifs et les conséquences techniques, économiques et même sociales. Le caractère conventionnel et arbitraire du bilan ne disparaîtra pas pour autant, mais sera mis en lumière ; l'énoncé des règles qui régissent son élaboration, uniformisées et clarifiées, en permettra la compréhension. Certains obstacles psychologiques subsistent encore en vue de la généralisation de ces réformes – tels l'attachement au secret des affaires, la force d'inertie, un certain individualisme, mais leur principe et leurs applications progressent de jour en jour.

Un lien direct existe d'ailleurs entre ces deux ordres de problèmes ; une évaluation réelle du revenu national, l'élaboration d'un bilan national utile, d'où découle un plan d'investissement, ne pourront être réalisés que si au niveau de l'entreprise les réformes indiquées sont mises en vigueur. M. Pierre Uri, dans son étude publiée par les cahiers de l'ISEA de 1948, p. 600, a bien marqué les conditions de coordination des revenus d'entreprise et du revenu national et celle de l'utilisation des comptes d'entreprises dans la comptabilité nationale. Les difficultés de méthode et de documentation de notre étude n'ont fait que mettre en relief une carence de notre appareil statistique que l'on cherche, d'ailleurs, à remédier à l'heure actuelle.

Les résultats qu'il a néanmoins été possible de dégager de notre travail n'ont pas tous le même degré de certitude. A ce point de vue, il faut noter l'importance du facteur dépréciation monétaire, non seulement, comme nous l'avons vu, dans l'appréciation de la véracité des chiffres obtenus, mais encore dans leur comparaison avec une année de référence. Ce fait a eu des conséquences graves pendant toute la période que nous avons étudiée et doit toujours entrer en ligne de compte pour que se découvre la situation véritable. C'est aussi l'une des deux considérations qui ont le plus préoccupé les entrepreneurs, l'autre étant les exigences du fisc. Leur comportement et leur politique en matière de bénéfices en ont été influencés.

En premier lieu, la part des bénéfices des sociétés distribués sous forme de dividendes peut être considérée comme un élément qui est connu avec le plus de précisions et de sûreté. Toutes les sources de documentation que nous avons consultées et les enquêtes similaires concordent pour montrer que le montant des dividendes, après avoir atteint leur niveau le plus bas en 1944, se sont relevés progressivement depuis la Libération, sans toutefois compenser la dépréciation monétaire. Ainsi en 1947, l'indice des dividendes par rapport à 1938 est inférieur à 400, alors que l'indice de la moyenne annuelle des prix de gros dépasse 900 et que celui des prix de détail dépasse 1 000. On peut estimer que le pouvoir d'achat du montant global des dividendes est en 1947 d'environ d'un tiers de ce qu'il était en 1938, alors qu'en 1944 il n'en représentait qu'un cinquième. D'après les premiers renseignements qui ont pu être recueillis pour l'année 1948, il semble que la progression s'accroisse et que le pouvoir d'achat peut être approximativement évalué à la moitié de celui de 1938. Comme l'importance des distributions de dividendes clandestines est minime, ne pouvant se faire que si le nombre des actionnaires est très réduit et uni par des liens étroits, on peut donc affirmer que cette catégorie de revenus est très défavorisée ; il n'y a que les revenus fixes qui le soient davantage. Il est vrai qu'on peut dire que cette baisse du revenu est compensée par le maintien en valeur réelle du capital et que le jeu de l'augmentation de la valeur des actions ; encore faut-il préciser que ce n'est pas toujours le cas, l'indice de hausse des actions étant très variable suivant les compartiments auxquels elles appartiennent ; certains sont, en effet, à un indice bien inférieur à celui des prix. C'est un fait que d'autres considérations que le revenu ont joué pour l'établissement des cours des actions, jugées valeurs refuges, mais au moment où est en vue une stabilisation monétaire, l'espérance d'un revenu reprend sa place. Il est à remarquer enfin que l'indice des cours des valeurs à revenu variable ne suit plus le mouvement des prix depuis 1948 et qu'il est en recul sensible depuis le début de 1949, le décalage se trouvant accentué de ce fait (moyenne des indices des quatre premiers mois de 1949 : valeur 1 100, prix 1 900 environ).

En second lieu, en ce qui concerne les bénéfices globaux des sociétés anonymes, on ne peut être aussi affirmatif qu'en matière de dividendes. Les causes d'incertitude sont nombreuses, nous avons essayé de le montrer ; divergences entre les notions de bénéfice au sens économique, comptable ou fiscal du terme ; distinction entre les bénéfices apparents et les bénéfices réels, entre les bénéfices déclarés et les bénéfices cachés. Le bilan d'une entreprise a toujours été d'un caractère conventionnel et arbitraire, plus ou moins limité par un cadre traditionnel et légal ; il dépend beaucoup de la personnalité, du tempérament, des objectifs et des arrière-pensées de celui qui l'élabore ; la situation monétaire et la pression fiscale depuis la Libération ont encore accentué ce caractère du bilan.

Ce n'est donc que sous toutes réserves que doivent être accueillis nos résultats sur l'évolution des bénéfices des sociétés anonymes, dont le montant n'aurait atteint que le coefficient 4 par rapport à 1938 au cours de l'année 1947 ; compte tenu de la dépréciation monétaire, ce montant ne représenterait pas plus de 40 % environ de

celui de notre année de référence. Ce qu'on sait déjà des résultats de 1948 montre qu'ils ont largement progressé, mais comme la dépréciation monétaire s'est encore accentuée, leur valeur réelle ne se serait pas améliorée dans la même mesure. Par rapport à 1929, les résultats apparaîtraient plus défavorables encore, quoique très légèrement, les prix étant sensiblement au même niveau en 1938 qu'en 1929 et le montant global des bénéfices n'étant en 1938 qu'environ 10 % inférieur à celui de 1929.

De tels résultats nous amènent à faire les observations suivantes.

1°) La première est que les bénéfices des sociétés anonymes n'ont pas suivi la hausse des prix et que, à fortiori, ils n'en ont pas été la cause. Pourtant les conditions économiques existant à la Libération auraient permis ce phénomène dans un régime libéral ; mais on ne peut nier que les mesures de contrôle des prix telles que nous les avons décrites ont, en partie du moins, freiné une augmentation exagérée des bénéfices. Le paradoxe de prix élevés et de profits minimes doit s'expliquer par d'autres raisons qu'il ne nous appartient pas de discuter ici. Le relâchement et l'abolition de ces mesures de contrôle dans de nombreux secteurs depuis 1948 laissent présager, de même que l'augmentation continue de la production, une évolution plus favorable des profits, mais d'autres facteurs en sens contraire entrent en jeu tels qu'un accroissement de la concurrence entre vendeurs, un ralentissement de la demande, dont l'influence commence à se faire sentir. Un retour à des conditions plus normales, avec l'espérance d'une stabilité monétaire, semble être en vue.

2°) La deuxième observation est que les résultats de notre travail, valable pour les sociétés anonymes, ne peuvent être étendus à l'ensemble des sociétés industrielles ou commerciales ni aux entreprises individuelles. Les moyens de documentation pour prendre connaissance de leurs profits sont extrêmement réduits ; les statistiques fiscales, par suite du régime forfaitaire très étendu, n'apportent aucune donnée sûre ; la comptabilité est souvent rudimentaire et ne fait l'objet d'aucune publication comme les bilans des sociétés anonymes. Il est d'ailleurs difficile de dégager pour les petites entreprises une notion précise du profit ; la distinction est délicate entre le profit au sens large de revenu de l'entreprise, excédent du prix de vente sur le prix de revient, tel que l'entend le chef d'entreprise, et le profit au sens strict ; entendu comme profit net, c'est-à-dire l'excédent restant après que le chef d'entreprise ait fait la part de la rémunération de son travail et de ses capitaux propres investis dans son entreprise. C'est à ces difficultés de discrimination et de précision que se sont heurtés les théoriciens modernes du profit, comme le montre M. E. Lembrez dans sa thèse intitulée « Essai sur les théories et les modes de répartition du profit en France au XX^e siècle ». Aussi les statistiques du revenu national présentent-elles une rubrique intitulée « revenus mixtes », qui comprennent précisément les revenus des entreprises individuelles et des sociétés de personnes, où il est difficile de distinguer la part du travail et celle du capital. D'après MM. Fromont et Gavanier, ces revenus auraient représenté 37 % du revenu national en 1938 et 47,5 % en 1946 (agriculture comprise). Le tableau publié par la CGT semble les comprendre sous le terme de pro-

fits individuels ; ces profits (agriculture non comprise) auraient passé de 24 % du revenu national en 1938 à 36 % environ en 1946 et 1947. Nous ne pouvons que donner ces chiffres à titre d'indication, ne possédant aucun moyen d'apprécier et de contrôler leurs fondements et leur part de vérité. Il semble certain que les conditions économiques régnant depuis la Libération ont favorisé les petites entreprises et les intermédiaires ; et ce que nous avons dit sur la nécessité d'une réforme comptable, de la fraude fiscale, du secret des affaires et des pratiques illicites s'applique particulièrement à eux. C'est là un grave problème aux nombreuses conséquences économiques et sociales que nous ne pouvons développer ici.

3°) La troisième observation concerne l'évolution des salaires comparée à celle des bénéfices. A ne considérer que les profits des sociétés anonymes, il semble que l'évolution des premiers a été plus favorable que celle des seconds ; tous deux ont subi une baisse en valeur réelle depuis 1938, mais celle des salaires a été moindre que celle des bénéfices. Le caractère vital et alimentaire des salaires l'a davantage fait ressortir en ce qui les concerne. Une amélioration des salaires aux dépens des bénéfices des sociétés paraît donc une illusion.

Au terme de notre étude, les bénéfices des sociétés anonymes, loin d'être trop importants, apparaissent plutôt comme en baisse sensible par rapport à 1938, malgré les réserves qu'il convient de faire sur la valeur des sources de documentation. On est donc amené à se demander si, dans ces conditions, les fonctions du profit ont été remplies pour la période qui a suivi la Libération. D'abord la fonction de revenu, envisagée non plus sous l'angle de l'entreprise mais sous celui des actionnaires qui en sont les ayants-droits, est devenue minime ; la dépréciation monétaire l'a rendue accessoire, une compensation pouvant être trouvée, dans une certaine mesure, dans le maintien en valeur réelle du capital – bien que ce ne soit pas toujours le cas. Il est plus difficile de se prononcer au sujet des tantièmes, qui sont la part des profits distribués aux administrateurs en tant que tels ; d'après notre tableau ci-annexé, la part serait à l'heure actuelle proportionnellement moindre qu'en 1938, d'une manière générale ; une étude spéciale très délicate serait nécessaire pour déterminer l'importance réelle de ces revenus et dans quelle mesure ils correspondent à un service rendu. Quoiqu'il en soit, le montant global des profits distribués par les sociétés anonymes ne représente plus qu'une part très faible du revenu national. Plus encore que sur l'esprit d'entreprise comme moteur de l'activité économique, ce fait a des répercussions sur la deuxième fonction du profit, la fonction d'épargne. Avant la guerre, les revenus du capital n'étaient en grande partie pas consommés, mais étaient réinvestis sous une forme ou sous une autre en se basant sur la rentabilité probable. Depuis la Libération, ce mécanisme qui assurait l'alimentation du marché des capitaux, a perdu une grande part de son efficacité, d'abord en raison de la faible importance des revenus et ensuite par la recherche de valeurs « refuge » ou « réelles » qui a détourné l'épargne de ses emplois économiquement productifs. On peut se demander si l'autofinancement suffit à le suppléer. M. Marquis, dans l'étude déjà citée, en marque bien les caractères et les limitations. Encore faut-il remarquer qu'il

s'agit de l'autofinancement proprement dit, c'est-à-dire de sommes provenant de bénéfices et laissées dans l'entreprise en vue d'investissements nouveaux destinés à accroître le potentiel productif de l'entreprise. Nous avons vu que toutes les réserves constituées par les entreprises n'avaient pas ce caractère à l'heure actuelle, mais qu'en grande partie elles proviennent d'excédents comptables, suivant l'expression de M. Marquis, et non de bénéfices proprement dits, et ne servaient qu'à compléter des amortissements insuffisants ou à renouveler le stock, c'est-à-dire à maintenir intact le capital initial et non à développer l'entreprise. On est même conduit à se poser la question si sur le plan national on n'assiste pas à une consommation du capital productif sous forme de distribution de bénéfices apparents et si le problème essentiel n'est pas celui de la conservation du capital existant, sinon de son accroissement nécessaire. Ce phénomène, sur lequel insiste par exemple M. Dessirier, existerait déjà depuis avant la guerre de 1939 et n'aurait fait que s'accroître ; il n'y aurait pas d'épargne ni d'investissements nets. L'autofinancement déclaré ou clandestin pratiqué par les entreprises ne serait qu'un palliatif dans une période de dépréciation monétaire et de fiscalité excessive, où le marché des capitaux est insuffisamment alimenté.

Après les fonctions de revenu et d'épargne, les autres fonctions du profit retiennent moins l'attention ; fonction de stimulant de la vie économique, fonction d'orientation de l'activité économique, enfin fonction régulatrice, à la fois rôle d'amortissement des fluctuations économiques et d'indicateur du volume optimum de la production. Dans la mesure où l'économie réelle de notre époque s'éloigne des harmonies et des schémas libéraux et où des interventions étatiques règlent la répartition des matières premières essentielles, les prix et les crédits, ces fonctions du profit perdent de leur importance. Dans les cas où elles subsistent, il semble qu'elles n'agissent plus dans un sens favorable à l'intérêt général, mais conduisent souvent à avantager des activités non essentielles, telles que celles des articles de luxe ou des produits alcoolisés.

La période qui a suivi la Libération a donc confirmé et accentué ce qu'on a appelé la dégradation du profit. Dans le cadre de l'économie dirigée, le profit a perdu son caractère dominant qu'il avait au 19^e siècle. Il participe ainsi à l'amoindrissement de tous les revenus qui ne correspondent pas à un travail actuel et à l'hostilité qui leur est témoignée de la part de certains doctrinaires et du Fisc. Le propre de tout régime économique progressif est de dégager un surplus, un profit ; la question est posée de savoir à qui doit aller ce surplus et quelle est sa meilleure utilisation. Au siècle dernier, il semblait dans la nature des choses qu'il allât aux détenteurs des instruments de production. A l'époque actuelle, d'autres combinaisons prennent naissance et réalité, dans lesquelles la prédominance n'est plus accordée au capital. Au moment de la Libération, devant un revenu national diminué, plusieurs objectifs se concurrençaient : recherche d'un niveau de vie analogue à celui d'avant-guerre le plus rapidement possible, énormes besoins de capitaux pour le renouvellement, la modernisation de l'appareil de production et pour des investissements nouveaux. La part faite au profit a été réduite au point où la plupart de ses fonctions en pouvaient être rem-

plies. On peut se demander si d'autres mécanismes ont été mis en vigueur avec succès pour remplacer celui du profit et, même si par un retour à un certain libéralisme, ce dernier n'est pas appelé dans un proche avenir à reprendre un peu d'importance. Peut-être la justice sociale, objectif souhaité mais souvent maladroitement servie par ses défenseurs, ne sera-t-elle pas satisfaite comme elle devrait l'être, mais la tâche est délicate ; toute la difficulté n'est-elle pas de concilier la justice sociale et le progrès économique ? Malgré les efforts accomplis dans les deux sens depuis la Libération, le but a-t-il été atteint ? Notre étude n'a voulu, pour sa modeste part, que rassembler quelques éléments de réponse à ces questions.

Bibliographie

ALVIN, L. (1947) *Salaire et sécurité sociale*, Presses Universitaires [de France].

ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS ANONYMES (1934-39) *Les parts respectives du Fisc, du personnel et des capitaux dans l'activité des Sociétés Françaises*, Paris.

BETTELHEIM, Ch. (1947) *Bilan de l'économie Française, 1919-1946*, Presses Universitaires.

BONNET, J. (1930) *La notion fiscale des bénéfices industriels et commerciaux*, thèse Droit, Paris.

BRILLE, M. (1929) *L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et ses récentes modifications*, thèse Droit, Paris.

CAMPION, G.L. (1945) *Traité des entreprises privées*. Tome 1, Organisation et Financement, Presses Universitaires.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT (1947) *Estimation du Revenu National*, Paris.

----- (1945-1949) *Rapports semestriels sur la réalisation du Plan de modernisation et d'équipement*, Paris.

CULMANN, H. (1948) *Les mécanismes économiques*, Presses Universitaires (coll. Que sais-je ?).

DÉFOSSÉ, G. (1946) *La gestion financière des entreprises, théorie et technique*, Presses Universitaires.

DIETERLEN, P. (1946) *Au-delà du Capitalisme*, Presses Universitaires.

DUBERGÉ, J. (1947) *Le contrôle des prix en France au regard de la Théorie économique*, Librairie Générale de Droit.

DUBOIS, A. (1944) *Structures nouvelles dans l'entreprise*, Editions Economie et Humanisme, 2^e édition revue et augmentée, Paris, 1945.

----- (1948) *Des bilans véridiques malgré l'inflation*, même édition.

FAIN, G. (1942) *La science économique appliquée aux problèmes contemporains*, Payot.

----- (1947) *La lutte contre l'inflation et la stabilité monétaire*, Payot.

FORMERY, G. (1946) *Les impôts en France*, 2 tomes, Presses Universitaires.

FOURASTIÉ, J. (1949) *Le grand espoir du XX^e siècle*, Presses Universitaires.

- GAILLARD, E. (1932) *Théorie institutionnelle et fonctionnement de la Société Anonyme*, Thèse Droit, Lyon.
- GASCUEL, J. (1941) *Dégradation du profit*, Les Documents Français, Clermont-Ferrand.
- HANON DE LOUVET, Ch. (1947) *Analyse et discussions de bilans*, Dunod.
- JAMES, E. (1935) *Les formes d'entreprises*, Sirey.
- LAIR, L. (1947) *Analyses de bilans industriels et financiers*, Presses Universitaires.
- LECERCLE, J. (1946) *Bilans et monnaie*, Thèse Droit, Paris.
- LEMBREZ, E. (1942) *Essai sur les théories et les modes de répartition du Profit en France au XX^e siècle*, Thèse Droit, Lille.
- LHOMME, J. (1942) *Capitalisme et économie dirigée*, Librairie Générale du Droit.
- MARCHAL, J. (1948) *Les mécanisme des prix*, Librairie de Médecis.
- GERMAIN MARTIN et Ph. SIMON (1946) *Le chef d'entreprise*, Flammarion.
- MINISTÈRE DU TRAVAIL (1947) *Bilan financier et incidences économiques de la Sécurité Sociale*, La Documentation Française.
- MOREAU-NÉRET, O. (1941) *Le contrôle des prix en France*, Sirey.
- NOGARO, R. (1944) *Cours d'Economie Politique*, Domat-Montchrétien.
- (1945) *Le financement des dépenses publiques et la liquidation des dépenses de guerre*, Domat-Montchrétien.
- PARENTEAU, A. (1946) *Calcul des prix de revient et comptabilité industrielle*, CÉGOS.
- PERROUX, F. (1926) *Le problème du Profit*, Thèse Droit, Lyon.
- (1945) *Cours d'Economie Politique*, Domat-Montchrétien, Paris.
- (1948) *Le capitalisme*, Presses Universitaires (coll. Que sais-je ?).
- (1949) *Les comptes de la Nation*, Presses Universitaires.
- PIETTRE, A. (1947) *Economie dirigée d'hier et d'aujourd'hui*, Librairie de Médecis.
- PIROU, G. (1936) *La crise du capitalisme*, Librairie du Recueil Sirey.
- (1946) *Economie Libérale et Economie Dirigée*, SEDES.
- (1948) *La valeur et les Prix*, Librairie du Recueil Sirey.
- PRAGMA (Collection) (1946) *Les caractères contemporains du salaire*, Presses Universitaires.
- (1947) *La participation des salariés aux responsabilités de l'entrepreneur*, Presses Universitaires.
- QUESNOT, L. (1927) *Administration Financière. Méthodes comptables et bilans*, Dunod.
- RÉFORME FISCALE (1949) Ouvrage collectif sous la Direction de M. CHRÉTIEN, Edition Juris-Classeurs.

RIPERT, G. (1946) *Aspects juridiques du Capitalisme moderne*, Pichon et Durand Auzias.

SCHUMANN, R. (1946) *Inventaire de la situation financière*, Imprimerie Nationale.

VILLARD, H. (1932) *Bilan Commercial, Bilan Fiscal*, Thèse Droit, Paris.

REVUES ET PÉRIODIQUES

Annuaire DESFOSSÉS, 42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris.

Bulletin de la Statistique Générale de la France.

La Conjoncture Economique et Financière, de J. Dessirier.

Fiches SEF, 31, rue de Rome, Paris.

Journal l'Opinion économique et financière.

Le Monde, page économique et financière.

Le Peuple.

Renseignements statistiques relatifs aux impôts directs. Ministère des Finances. Direction Générale des Impôts Directs et du Cadastre. (Publication annuelle).

Revue d'Economie Politique.

Revue de l'ISEA : Economie Appliquée.

Revue Etudes et Conjonctures. Publication de l'INSEE.

Revue L'Economie Contemporaine.

RÉSUMÉ DU TABLEAU STATISTIQUE,
donnant la répartition des bénéfices de 86 Sociétés Anonymes françaises
(en millions de francs)

Sociétés choisies sur la liste des 295 valeurs-échantillons servant au calcul de l'indice des cours des valeurs françaises à revenu variable établi par la Statistique Générale de la France (liste publiée dans le *Bulletin de la SGF* de septembre-octobre-novembre 1946). Chiffres d'après les Fiches SEF (année 1947 ou exercice 1946-47).

Groupe	Capital social	Résultat	Montant réparti		
			Réserves	Dividendes	Tantièmes
1. Pétroles et carburants	7 140,0	1 160,0	493,6	469,6	10,8
2. Industries extractives	7 336,3	941,6	146,2	755,2	40,2
3. Métallurgie	7 259,3	896,6	145,5	738,9	38,8
4. Constructions mécaniques, électriques et navales	4 356,9	545,9	57,2	475,4	21,8
5. Automobile (hors Renault)	2 212,8	251,8	66,9	105,0	1,4
6. Matériaux de construction, travaux publics	984,8	89,2	18,3	76,0	5,5
7. Industries chimiques	10 731,0	1 223,2	230,7	973,8	49,2
8. Industries et commerces alimentaires	2 058,1	421,2	97,4	289,9	28,1
9. Industries Textiles	1 537,2	499,6	155,3	244,5	62,6
10. Transports	76,8	13,0	7,3	7,7	0,8
11. Grands magasins	535,1	136,3	34,2	94,8	8,6
12. Industries et Commerces divers	683,7	148,2	22,0	130,1	10,7
13. Banques	2 171,0	228,0	9,8	198,9	11,6
14. Sociétés foncières	1 322,5	86,8	4,0	84,1	1,6
15. Assurances	100,0	2,4	0,0	2,4	0
16. Sociétés de portefeuille	290,0	22,9	8,0	14,4	0
TOTAL.	48 795,5	6 666,7	1 496,4	4 660,7	291,7

N.B : le total du montant réparti (réserves + dividendes + tantièmes) peut être différent du résultat à cause du report antérieur et du report à nouveau ; voir le tableau général dans la réédition de la thèse sur le site IHPM.hypothèses.org ; Source : notre synthèse du tableau final de la thèse d'Ernest Gluck (hors texte ; LM).

Notes de lecture

Bureaucrats and Bourgeois Society: Office Politics and Individual Credit in France 1789-1848.
By Ralph KINGSTON, New York: Palgrave Macmillan, 2012. X + 237 p.

Ce livre est la version révisée d'une thèse d'histoire obtenue à l'*University College* de Londres, travail qui fut supervisée par Rebecca Spang. Il est publié dans une série nommée « *War, Culture and Society, 1750-1850* » sous la direction de Rafe Blaufarb (Tallahassee, USA), Alan Forrest (York, *United Kingdom*) et Karen Hagemann (Chapel Hill, USA). Cette série a édité huit livres et trois autres étaient à paraître.

Le format de ce livre est assez court : 156 pages de texte, se décomposant en 48 pages de notes, 23 pages de bibliographie sélective, et 8 pages d'index ; soit au total 237 pages non compris les dix pages du début : sommaire, liste des illustrations, remerciements, et avant-propos de la série. Ce court format donne un rythme dynamique à la lecture, ce qui permet une plus grande diffusion de l'ouvrage.

Le plan est parfaitement symétrique : deux parties et six chapitres. La première partie, intitulée « *Office politics* », comprend trois chapitres : le premier sur une sorte de révolution dans l'administration ou théorie et pratique du gouvernement pendant la révolution française ; le deuxième sur le temps et l'espace révolutionnaire ou l'anxiété de la transparence administrative ; et le troisième sur les récits oraux (collaboration, faire carrière et la lutte pour le crédit). La deuxième partie, « *Bureaucrats in Bourgeois Society* », contient elle aussi trois chapitres : le quatrième dans l'ordre général sur les liens entre fonctionnaire civil et société civile (l'accumulation de l'honneur dans la société civile bourgeoise) ; le cinquième sur les pères de substitution et les fils convenables (la paternité manufacturée et l'héritage honorable) ; et le sixième sur la politique sociale de la bureaucratie ou le bureaucrate comme type bourgeois. L'ensemble est une réponse positive à la thèse controversée de Sarah Maza sur le mythe de la bourgeoisie française, livre paru en 2003. La bureaucratie française existe bel et bien et ses traces sont bien visibles dans les archives, les sources primaires ou les traditions maintenues dans les bureaux et les officines.

L'introduction est habilement intitulée « *20,000 fools* » à partir d'une boutade du révolutionnaire Saint-Just sur la cause de la mort de 100,000 français en raison de l'action néfaste d'environ 20% de fonctionnaires ! La présentation du plan est très claire et l'objet du livre limpide : combler un vide historiographique sur une période trop oubliée par la littérature spécialisée, le passage du siècle des Lumières au siècle triste étant peu étudié en France ou même par les historiens internationaux.

La première partie est un véritable tour de force. Kingston décrit bien la vie des bureaux dans la période de transition entre les pratiques inégalitaires de l'Ancien régime et les nouveaux usages plus démocratiques de l'ère révolutionnaire. Il souligne l'importance de la réforme Delessart qui a consisté en septembre 1791 en une centralisation de la politique industrielle et commerciale. Il analyse aussi avec finesse le processus administratif inexorable qui va conduire à la codification napoléonienne, qui durera de 1804 (Code civil) à 1810 (Code pénal). Il saisit aussi l'importance du Code de commerce de 1807 et l'esprit intime de l'administration française : respect des horaires de travail, sérieux dans la remontée des informations, culte de la hiérarchie ; mais aussi peur du face à face (voir l'illustration de couverture sur la demande d'augmentation de salaire), lenteur dans le traitement des dossiers, *haut le cœur* devant les responsabilités personnelles de l'agent administratif. Côté lumière c'est le sens de l'honneur, côté sombre c'est la crainte de la révocation sans appel.

La seconde partie est plus classique. Elle analyse très bien le rôle sociologique des grandes sociétés savantes qui intégraient en nombre les fonctionnaires de l'époque : la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale* (créée en 1801 par le comte Chaptal), la *Société de géographie* (née en 1821) et la Société philanthropique. De même est correctement étudiée la tendance des fils de bonnes familles à vouloir devenir fonctionnaire car le bureaucrate comme type social avait bonne presse avant que l'image des créateurs d'entreprises ne soit revalorisée à la toute fin des années 1840 sous l'impulsion des ingénieurs saint-simoniens. Enfin le rôle de Balzac dans la construction d'un imaginaire bureaucratique est très correctement analysé.

La conclusion fait le point sur l'éphémère *Ecole d'administration* de 1848-1849, synthèse qui manquait avec un tel recul historiographique. Il est dommage qu'il n'ait pas utilisé le *dictionnaire d'administration* qui en découla. De même l'auteur fait des apports positifs sur diverses associations de bureaucrates qui défendirent en leur temps les intérêts des administrateurs et des employés de ministère. Son travail en archives est particulièrement remarquable et la bibliographie pratiquement exhaustive.

Faisons quelques critiques pour terminer. De nombreuses fautes d'orthographe pour les textes retranscrits en français subsistent dans la bibliographie ou dans les titres des livres présentés dans le texte lui-même. Une simple relecture effacera ces fautes pour une prochaine édition. Dans la bibliographie primaire je trouve que les auteurs socialisants ou utopistes ne sont pas assez étudiés car l'organisation du travail de Louis Blanc concernait aussi les services publics au-delà des célèbres « *Ateliers nationaux* ». La seule veine saint-simonienne n'épuise pas la richesse des racines de l'arbre intellectuel du socialisme français en ce domaine. Dans la bibliographie secondaire j'ai été étonné de ne pas voir apparaître le nom d'Alfred Sauvy pour son célèbre petit ouvrage *La bureaucratie* parue en 1956 aux Presses Universitaires de France dans la collection bien connue « *Que sais-je ?* ». Kingston aurait aussi pu étudier le rôle des frères Bailleul entre 1791 et 1842. L'aîné, Jacques-Charles, a été président du *Conseil des cinq cents* et un géographe-économiste réputé (*Bibliomappe*, 1827). Le cadet, Antoine, fut imprimeur, éditeur et directeur d'un organe consacré aux fonctionnaires : le *Journal des fonctionnaires publics, ou Recueil toujours complet de tous les actes du corps législatif*, quotidien imprimé par Marchant avec Gleizal et Le Vasseur comme rédacteurs, périodique né en 1796. De la maison d'édition fondée par les frères Bailleul naîtra la *Librairie du commerce* de Pierre-Hubert Renard en 1823, fonds qui fusionnera avec l'éditeur d'économie Guillaumin en octobre 1849.

Mais ces critiques n'enlèvent rien à l'importance de ce livre que j'ai trouvé très enrichissant. D'abord parce que la vision d'un anglo-saxon nous donne un regard renouvelé sur nos racines administratives et économiques. Ensuite parce que ce travail est très sérieux, digne d'éloges et qu'il sera une base indispensable pour de futures recherches dans ce domaine primordial pour la compréhension de la mentalité administrative française (*the French Touch*). Enfin la lecture en est très agréable, ce qui montre que l'auteur a été fortement influencé par la qualité d'écriture des textes classiques qu'il a lu. Pour ces trois qualités rares je conseille vivement l'achat de cet ouvrage par les bibliothèques universitaires ou par les historiens francophiles soucieux *d'être à la page*.

CEPN-CNRS, Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

Pr. Luc MARCO

BENSADON, Didier, PRAQUIN, Nicolas et Béatrice TOUCHELAY, dir. (2016) *Dictionnaire historique de comptabilité des entreprises*, Lille, Presses du Septentrion, in-8°, 498 pages, 39 euros.

Ce livre collectif, fruit de cinq années de travail, constitue un très important instrument de travail, aussi bien en nombre qu'en qualité des contributions. Voici quelques chiffres pour situer l'ampleur du projet : 147 entrées sous 22 rubriques différentes, 80 auteurs d'une dizaine de disciplines scientifiques, 12 membres du comité scientifique (6 gestionnaires et 6 historiens), 3 coordinateurs et 3 préfaciers. Sur tous ces auteurs, 28 sont des femmes et 52 des hommes. Le projet a reçu le soutien financier de cinq institutions différentes : l'Université Paris-Dauphine, l'Ordre des experts-comptables, l'IRHIS, l'Institut de recherches historiques du Septentrion (IRHIS) UMR 8529 CNRS.

L'ampleur de la période étudiée est, elle aussi, très notable : de la fondation par Luca Pacioli de la comptabilité en parties doubles (1494) jusqu'à nos jours. L'influence de l'étranger sur le modèle comptable français est également intégrée avec des rappels sur le monde anglo-saxon, sur l'Italie évidemment, l'Espagne, l'Allemagne, la Russie, etc.

L'ampleur des thèmes abordés frappe également et motive fortement le lecteur à lire plus avant. Les rubriques les plus fournies sont ainsi : Comptabilité analytique et contrôle de gestion (16 entrées), Techniques comptables (16 notices), Types de comptabilité (14 entrées), Concepts comptables (13 notices), et Théories et pratiques comptables (10 entrées). Soit au total ces 5 rubriques représentant 46,93 % du total des notices.

Symétriquement, les rubriques les moins abondées sont : Budget, Sociologie, et Sociétés commerciales (2 entrées chacune), Diplômes comptables (3 notices), et Plan comptable plus Réglementation sectorielle (4 entrées chacune). Ce sous-ensemble moins fourni ne représente que 11,57 % de l'ensemble.

Enfin, les rubriques « moyennes » en taille de cet opus comprennent entre 5 et 8 entrées spécifiques. Ce qui fait un total de 61 notices, soit un pourcentage de 41, 50 % du total imprimé. On vérifie bien que les trois pourcentages font 100 %. L'ouvrage est donc bien équilibré en taille relative des entrées.

Autre point très enrichissant : les bibliographies associées aux entrées du dictionnaire. Avec une moyenne de 6 références par notice, cela fait environ 882 livres, articles ou archives citées. La plupart des références sont en français, mais beaucoup sont aussi en anglais et quelques-unes en d'autres langues (allemand, espagnol, italien, russe). Les auteurs des entrées n'ont pas la fausse pudeur de ne pas s'auto-citer, ce qui facilite la tâche du lecteur-chercheur. La répartition entre articles et ouvrages cités nous semble correcte, les sources archivistiques étant plutôt réservées à des notices plus érudites (Champagne, Charbonnage, Immobilier, Textile, etc.).

Le contenu est presque totalement littéraire, mais quelques formules mathématiques et de nombreuses illustrations graphiques ou tableaux donnent un peu de « chair » à une discipline au départ purement formalisée. Une présentation en double colonne du texte rend la lecture plus aisée.

Les index sont très bien conçus : ni trop longs ni pas assez hiérarchisés. Les documents iconographiques se limitent à trois images dans la notice « comptabilité bancaire : les pratiques comptables des banquiers (XIX^e siècle) ». Pas de couleur dans les illustrations, pour des raisons évidentes de coût d'édition. Une exposition complémentaire avec des documents en couleurs serait la bienvenue, comme celle que réalisa en 1970 Ernest Stevelinck à Bruxelles.

Les textes sont bien écrits. Il y a très peu de coquilles ou de fautes analytiques. La longueur des notices oblige les rédacteurs à aller à l'essentiel, sauf pour de rares entrées où l'auteur a fait un peu trop long. Il n'y a pas de notes de bas de page, ni d'encadrés, ce qui facilite finalement la lecture des personnes néophytes en la matière.

Quelques petites critiques pour terminer. Il n'y a pas de notice sur les coopératives ou les sociétés de secours mutuel. Ces mots-clés-là ne sont d'ailleurs pas dans l'index des noms communs. Henri Fayol et Charles Babbage ne sont pas repris dans l'index des noms propres, alors qu'ils ont eu une influence certaine sur les comptables de leur temps. De plus Babbage est à l'origine, avec Pascal, de l'idée même d'ordinateur ! En outre, la présentation des dictionnaires anciens de comptabilité dans la préface nous semble insuffisante : quid du *Dictionnaire oeconomique* de Chomel (1709) ou encore du *Dictionnaire de la comptabilité : domaines, hypothèques, manutention*, de Charles Géraud et Foubert-Rousson (1866, Paris, Delamotte) ?

En l'état actuel de la recherche francophone, il manque cruellement un dictionnaire des éditeurs et des revues de gestion d'entreprise. Heureusement un tel usuel est en phase de finalisation dans notre Institut d'Histoire et de Prospective du Management.

Cependant, ces quelques manques n'enlèvent rien à la très grande richesse de cet ouvrage qui fera autorité pour au moins une cinquantaine d'années et duquel devront partir dorénavant tous les historiens du domaine. Il fait honneur à la corporation duale des historiens de la comptabilité et des spécialistes de sciences sociales intéressés à titre ou un autre à la comptabilité sur le long terme. Achat vivement recommandé pour commencer des recherches ou en poursuivre d'autres...

Vincent AUTIN,
Chercheur à l'IHPM

*

Minh-Nhut To (2016) *La politique française de l'enseignement économique au Lycée, de 1865 à 2010*, thèse soutenue à l'Université d'Oslo (UiO, Norvège).

(Le passage à l'action)... « Un processus jalonné d'arbitrages et de compromis effectué par le sujet entre les normes qui s'imposent à lui, les valeurs et croyances auxquelles il souscrit, et ses intérêts tels qu'il les conçoit »

François BOURRICAUD, in Raymond BOUDON
Dictionnaire critique de la sociologie, PUF, Paris.

En 1964, lors de la réflexion autour de la création du baccalauréat B, Christian FOUCHET, Ministre de l'Education Nationale, et Pierre LAURENT, Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale s'entourèrent de M. CAPELLE puis de M. GAUTHIER comme responsables administratifs, et de M. SIDET Directeur des Personnels Enseignants, de M. OLÉON Secrétaire du Conseil Supérieur de l'Education Nationale, de M. DAVRIL Directeur de l'Enseignement Supérieur, et enfin de M. REYNAUD, directeur des Equipements.

L'année suivante, les mécanismes de rénovation scolaire de l'enseignement économique au sein du secondaire n'existaient pas encore. Tout d'abord, la lente modification structurelle de l'enseignement secondaire cristallisait de profondes angoisses sociétales. Et, en corréla-

tion, l'engagement des différents groupes d'intérêt motivaient une multitude de revendications structurelles/conjoncturelles, sociales/économiques, de court/long terme, intra/extra-éducatives... L'objet d'étude de ces politiques scolaires ne manquait pas. Puis les changements de gouvernements et par conséquent des directions de Cabinet reflétaient une nervosité sociale à la stabilité structurelle, de telle manière que les créations de la discipline des *Sciences Economiques et Sociales* en 1965 et de son baccalauréat B en 1968 inspirèrent une attitude de défiance populaire équivalente à celle envers l'éducation supérieure.

Or au début des années 60, la notoriété du pouvoir du Général de GAULLE dégagait deux stratégies politiques en matière de gouvernance présidentielle. La première, retenue par un grand nombre d'historiens, dont Antoine PROST, postulait pour axiome historique la bonne assise politique du Général pour sa réélection de 1965, ce qui sous-entendait qu'une réforme majeure engendrerait un risque politique. Le candidat prenait un risque qui quelques années après fragiliserait sa réélection. La seconde stratégie indiquait une volonté électoraliste de satisfaire un électorat de la classe moyenne en pleine émergence. Et par là, la satisfaction d'une création d'un baccalauréat B beaucoup plus approprié à leurs enfants exalterait cette même classe moyenne lors de la future élection présidentielle.

Dès lors un problème majeur jaillit autour de la véracité des outils des années 60 à propos d'une bonne analyse historique. Malheureusement, des recherches autour d'une analyse plurinationale de l'enseignement économique puis d'une statistique peinaient sur des insuffisances au niveau des archives pour se contenter des communications politiques. Les premières expériences de la filière B se mesuraient ainsi par une importante remontée de considération, de motivation, et d'attente dans les archives des acteurs. Par manque d'archives, la prépondérance des analyses autour des décisions ministérielles octroyait une vision politique et culturelle très forte des décisions se formulant sous forme d'actions politiques par le gouvernement. Dès lors, le décret de 1967 d'Alain PIERREFITTE puis la validation des Hautes Instances Pédagogiques de 1968 s'exprima dans la population comme le début d'une ère éducative, alors que d'un point de vue politique ce fut à l'inverse l'aboutissement d'une très longue et complexe production éducative et pédagogique.

La complexité politique relationnelle entre l'Etat et le citoyen lors de la mise en place de la filière économique s'identifia lors de l'ouverture de la discipline dans les lycées-pilotes en 1965. Déjà, le difficile raisonnement financier instituant une place supplémentaire à une filière économique et sociale dans les lycées portait une attention particulière sur les modes de financement des édifices, des recrutements des enseignants, puis ensuite de la volonté politique de démocratiser ou non la filière. Or une analyse financière cohérente de la filière B s'appuya sur une continuité scolaire ce qui n'améliora pas cette complexité relationnelle Etat/Citoyen de départ.

Dans l'analyse classique des sciences politiques, les relations finance/Etat égalent Efficacité publique. Or face à la démocratisation scolaire des années 60, les édifications et les agrandissements des lycées étaient pourvus par des octrois de crédits bancaires. Dès lors l'analyse classique en science politique dans un premier temps s'effaça face à celle des sciences économiques. Géographiquement, les ouvertures des filières économiques s'identifièrent parallèlement aux filières économiques techniques T'.

On dégagait deux conséquences majeures en politiques éducatives en 1965. La première fut l'assimilation des professeurs agrégés de l'enseignement économique technique comme qualifiés de fait au sein du corps des enseignants des Sciences Economiques et Sociales du

secondaire classique. La seconde reposait sur la notoriété de ce nouveau baccalauréat pré-disposant d'un statut élitiste. En effet, sa place dans l'enseignement classique lui conférait le même statut que celui des autres : les lettres et les sciences. Dès lors la comparaison s'effectue entre les disciplines classiques : les lettres, l'économie, les sciences et, dans le technique : le secrétariat, la gestion, la mécanique confèrent une position dominante à cette discipline pour les élèves désirant la poursuite des études vers le supérieur.

Par ailleurs, la création du baccalauréat B n'effaça aucunement cette complexité relationnelle Etat/Citoyen. La communication politique sur l'enseignement économique était de la responsabilité du personnel existant dans l'enseignement. Ensuite pour accéder à ce nouveau baccalauréat, les enseignants devaient être en mesure de guider les élèves ; ce qui était loin d'être le cas. En 1968, la réforme du Ministre de l'Education Nationale Alain PIERREFITTE ajouta à la mission d'orientation de lutter contre l'échec scolaire. Cette avancée du dispositif éducatif modifia les flux intra-classique des élèves des filières latines (A) jugées encore élitistes vers les autres filières économiques (B), et scientifiques (C et D).

L'opposition des espaces physiques et institutionnels disqualifiait une réflexion sur la continuité de l'enseignement de l'économie au lycée. Les acteurs de l'enseignement s'appuyaient sur des réseaux de proximité puis évinçaient l'institution éducative avec des considérations virtuelles. Le processus historique de l'éducation des élèves élaborait un destin scolaire adéquat à une situation économique et sociale de la population française encore majoritairement rurale, et où l'idée de toute ambition de promotion sociale par l'école n'existait pas. La continuité scolaire avant et après le baccalauréat économique au lycée présentait plusieurs obstacles sociaux, géographiques, économiques disposant l'incertitude comme étant constitutive à toute adhésion de départ à cet enseignement.

A partir des années 60, le phénomène inédit à propos de l'explosion scolaire de jeunes très consommateurs de culture influe sur l'indépendance du lycée et de son enseignement général. Un renversement de tendance s'opéra au niveau des politiques scolaire et du système de notation. La conception traditionnelle scolastique s'effaça au profit d'une professionnalisation éducative de l'économie. Autrement dit, à la pratique d'exercer l'économie comme activité marchande contrastait l'activité d'enseignement disciplinaire formatée sur celle de la politique. En fait, par opposition à l'enseignement traditionnel, l'enseignement économique au lycée structura l'activité pédagogique sur le savoir politique bien loin des savoirs humanistes traditionnels.

Les différents travaux des cabinets ministériels sur la restructuration pédagogique de l'enseignement du lycée révolutionnèrent l'enseignement secondaire sur un modèle supérieur. L'introduction des Travaux Pratiques (TP), ajoutée à une refonte du système de notation sur un modèle scientifique, identifiaient la pédagogie de la nouvelle discipline des Sciences Economiques et Sociales comme plus adaptées aux besoins éducatifs contemporains. De plus, les politiques de lutte contre les inégalités scolaires nourrissaient le jeune dans son acquisition à la citoyenneté. L'incertitude politique sur l'enseignement des Sciences Economiques et Sociales se déplaça vers une confrontation sociale Education/Jeunesse dans son malaise identitaire.

En fait, le changement structurel de la pédagogie scolaire hiérarchisa le savoir sur un système de représentation plus adapté aux jeunes d'aujourd'hui avec une offre scolaire autour d'exercices pédagogiques et de Travaux Dirigés (TD) axés sur l'interaction. La modélisation de la construction cognitive encadrait l'acquisition du savoir scolaire de l'élève. La difficulté

dans l'interaction provint notamment d'une dichotomie entre le savoir scolaire et le savoir familial. *De facto* le lien entre les inégalités scolaires et les inégalités familiales dégagea la responsabilité disciplinaire dans un processus historique d'élévation du taux de chômage.

En 1967, le gouvernement n'eut pas d'autres choix que de fonder la discipline par décret. L'objectivité technocratique de ce champ d'application politique effaça alors toute une éthique d'analyse pédagogique s'inspirant sur d'autres normes et d'autres jugements. Aussi les visions portées par d'autres organisations syndicales et professionnelles établirent la difficile participation des instances populaires dans l'activité créatrice du nouveau baccalauréat en Sciences Economiques et Sociales. La contradiction entre la légitimité du peuple avec celle du populaire admit des dynamiques de pédagogie et de réflexion influant les mécanismes scolaires contemporains. Le choix de positionnement du gouvernement déclina les autres.

Cet arbitrage autours de la création du nouveau baccalauréat en Sciences Economiques et Sociales essaima très vite vers d'autres de formes de gestion politique sur la construction de la société française. En effet, l'étude sur cet thématique manifesta des multitudes de champs allant des élaborations de politiques structurelles, de la mise en place de nouveaux moyens de transport à des élaborations éducatives alors conjoncturelles sur la mise en place des campagnes d'orientation scolaire. La combinaison de tous ses comportements politiques issa l'organisation éducative vers une performance de qualité où la crispation à l'époque était encore un manque de démocratisation du baccalauréat B.

En 1965, la surestimation générationnelle du déterminisme social relativisait l'enseignement après l'âge de 14 ans et délaissait l'option scolaire de l'orientation vers le lycée et le nouveau baccalauréat en Sciences Economiques et Sociales. De manière empirique, l'orientation scolaire buta sur la sélection à l'entrée au lycée et sur la formation de jeunes issus des classes sociales défavorisées. Cette impossibilité d'engager une politique de démocratisation scolaire justifia fortement des mentions d'élitismes vis-à-vis de ce nouveau baccalauréat. Et pourtant, toute la conception pédagogique du nouveau baccalauréat reposait bien sur le socle de la gestion de masse des adolescents français.

Tous les acteurs du Ministère de l'Education se mobilisaient derrière une représentation prochaine de la massification du système scolaire. L'objectif d'intégrer 40% d'une classe d'âge dans l'enseignement secondaire supérieur conditionnait toutes les identifications collectives de l'enseignement à tel point que chaque acteur se renvoyait son intérêt et s'appropriait la vertu de son travail. Dès lors, des enseignants du secondaire aux agrégés puis aux conseillers d'orientation, toute une logique d'identification à son travail se distribuait comme un élément constitutif de la démocratisation scolaire en devenir.

A partir des années 70, un autre élément constitutif de la création de la filière des Sciences Economiques et Sociales provint de la parcellisation des études secondaires. L'organisation enseignante décupla sa capacité à éveiller l'élève du fait de sa spécialité et la pédagogie bifurqua vers la transposition didactique. Puis à son paroxysme l'élément de discrimination à la poursuite des études dans le lycée général se substitua à la filière de seconde avec l'option Sciences Economiques et Sociales. Cette conception éducative des Sciences Economiques et Sociales au fur et à mesure des promotions a égrainé tout un savoir économique collectif dominant.

Ce corpus de savoirs en Sciences Economiques et Sociales neutralisa le corps des enseignants du secondaire dans un regroupement d'un corps général des enseignants en Econo-

mie ou en Sciences Humaines (l'agrégation des Techniques Economiques date de 1963, avec le professeur Emile James comme président du jury). En effet, cette neutralité apparente évita un fort contrôle de domination sur les échelons professionnels entre les enseignants du secondaire et ceux du supérieur. Cependant des structures administratives appuyaient des relations de causalité entre le supérieur et le secondaire dans le cadre du recrutement. La licence d'Economie avantagait les candidats dans le processus de nomination au poste d'enseignant du secondaire puis participait à la régulation d'une pédagogie moderne.

Néanmoins au moment de la création de la discipline en 1965, l'absence de structures administratives sur la filière constitua une opportunité professionnelle pour les enseignants d'autres disciplines. L'ouverture de classes sur une base pédagogique *ex nihilo*, distribua des qualifications et des processus de mobilité géographique. A cela s'ajouta de très vives revendications syndicales pour l'augmentation budgétaire afin de réunir toutes les conditions pour la bonne mise en place de la discipline.

La condition nécessaire à la notoriété de la discipline des Sciences Economiques et Sociales reposait sur l'efficacité de son influence sur d'autres domaines. La capacité de séduction des élèves suffisait peu par rapport à l'offre des employeurs sur le marché du travail. La montée en puissance de l'industrie tertiaire et des services interagissait avec une offre de formation adéquate dans le secondaire. L'une des volontés des enseignants était bien de contrôler les modes de production des futurs employés sur le marché du travail.

Ce modèle pédagogique beaucoup plus basé sur la fonctionnalité que sur sa structure disciplinaire propre a connu son existence à tout le niveau de l'échelon politique. De la loi d'orientation votée sans l'accord du Ministre de l'Education Nationale à un second mode de recrutement des enseignants en Sciences Economiques et Sociales par le Ministère des Affaires Etrangères en passant par la renomination d'enseignants à la retraite, la gouvernance multiple de la section des Sciences Economiques et Sociales s'affirma comme un enseignement sanctuarisant l'intégration économique et social futur du jeune citoyen.

L'existence historique de la centralisation colbertiste des pouvoirs multiplia plusieurs regroupements d'intérêts à diverses compétences qui à tour de rôle amplifièrent le développement de la filière des Sciences Economiques et Sociales. En fait, face à cette image élitiste de la section et du lycée classique en général, la position dominante de l'exécutif reproduisait un schéma éducatif préservant sa position. C'est donc par regroupement d'intérêts que les actions politiques en matière d'éducation des Sciences Economiques et Sociales naquirent. En effet, de la mouvance libérale de la droite se dégaga un consensus autour de l'efficacité budgétaire du système scolaire. D'autres comme le SNES dénonçaient une politique discriminant les lycées techniques pour favoriser le Classique Général, ce qui se manifesta par un déversement des acteurs les plus méritants en Economie vers la filière classique.

Ce déterminisme démographique sur la conception scolaire du second degré de la filière des Sciences Economiques et Sociales nivelait l'analyse de la massification vers le long terme. De la même façon, les travaux d'évaluation ministérielle encourageaient la suppression de la sélection à l'entrée des lycées classiques afin de combler à une demande de travailleurs exigeante en nouvelles technologies. Dans les faits, le mode de sélection s'était considérablement bouleversé avec une orientation des professeurs-conseillers couvrant seulement la moitié des cas litigieux sur le passage en seconde avec l'option des Sciences Economiques et Sociales.

La sortie d'une situation jugée difficile s'imposait comme un principal levier éducatif d'action de l'Etat français en 1965. De ce fait du manque de scolarité dans les lycées, les parents mobilisaient des ressources considérables afin de scolariser leur enfants dans les lycées classiques ce qui accentuaient les inégalités scolaires. Additionner à une insuffisante infrastructure, les inégalités géographiques défavorisait également les campagnes. Et de surcroît l'accélération des outils informatiques et de télécommunication minimisait l'éducation des familles des classes les plus défavorisées. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs sociaux et politiques convergeait vers la possession de cet espace éducatif propice à l'économie française. De la même manière, l'émergence de la classe moyenne hexagonale intériorisait l'enseignement du secondaire dans l'éducation de leurs enfants, ce qui développa des stratégies d'aspiration à certaines écoles plus que d'autres.

Les conflits autour de la possession de la discipline des Sciences Economiques et Sociales s'accrut dans les années 70 à partir des champs de recherches universitaires. Aussi bien l'objet de rivalité sur le recrutement des enseignants du secondaire que sur le contenu pédagogique à enseigner dans le secondaire concentra les prises de décision sur l'acquisition des méthodes en Sciences Humaines. C'était après la position du SNES qui se dégageait sur la structuration de deux disciplines distinctes aux lycées afin d'éviter toutes idées d'unification des deux disciplines de l'enseignement général : les Sciences Economiques et Sociales, avec l'Histoire-Géographie.

C'est pourquoi du regard disciplinaire à la structuration d'une pédagogie à part entière les Sciences Economiques et Sociales au lycée, la mainmise du pouvoir politique s'ingéra tout long de la période étudiée sur les modalités de définition pédagogique. D'abord la carrière de l'enseignant en économie fut encadrée selon une norme évolutive de l'enseignement technique en début de carrière à l'enseignement général défini administrativement par les compétences. De plus, l'externalisation de la définition du contenu pédagogique des instances universitaires et de recherche fit l'objet du contrôle du Haut Conseil de l'Education en Economie. Et plus récemment l'Assemblée Nationale et le Sénat contrôlèrent toute la partie liée à l'Education Civique du programme.

Parallèlement, l'évolution vers l'indépendance des Sciences Economiques et Sociales vis-à-vis des autres disciplines se renforça à partir de la fin des années 70. Plusieurs variables éducatives se détachèrent des politiques habituellement mises en place. Le recrutement ne suivait plus la voie disciplinaire universitaire telle que les lettres modernes pour enseigner le Français au lycée ou bien comme d'autres exemples le Sport, ou l'Histoire-Géographie. L'Economie universitaire n'était pas une discipline de formation des Maîtres. Cette évolution vers l'indépendance se confirma avec le tronc commun du premier cycle du secondaire le collège, où l'accent mis sur l'économie s'orientait sur un exercice pédagogique préparant vers la discipline des Sciences Economiques et Sociales et non pas sur l'acquisition d'un mode de pensée fusionnelle pluridisciplinaire.

A partir des années 70, l'influence de la Section des Sciences Economiques et Sociales du lycée sur les Sciences Economiques du supérieur se mesura par le nombre d'élèves déversés d'une filière à l'autre. Pour autant l'automatisme du fait de la détention du baccalauréat comme un droit d'accès à l'Université n'existait que grâce aux statistiques, car dans cette filière très mathématisée les élèves issus du baccalauréat scientifique pouvaient également s'y inscrire. De plus, les élèves de la filière économique technologique y avaient également toutes leurs chances. C'est au vu des résultats d'obtention de la licence de Sciences Econo-

miques en fonction du parcours scolaire dans le secondaire que les résultats constatèrent une nette avance des élèves issus de la filière des Sciences Economiques et Sociales.

Cette évolution sociale des lycéens du baccalauréat Economique Général des années 70 accompagna l'évolution économique et sociale française. En effet, l'apparition du chômage de masse à partir de fin 1973, l'inflation des diplômes, la tertiarisation de l'économie française, l'évolution des techniques de communication et surtout l'accélération de la vitesse de circulation du savoir attribuèrent une compétence éducative importante à la filière des Sciences Economiques et Sociales. Les évolutions pédagogiques entre l'enseignement économique secondaire et le supérieur divergèrent sur les objectifs pédagogiques. Le premier renforçait les connaissances générales des élèves pour se confronter à différentes fluctuations quotidiennes, le second devait former sérieusement des cadres techniques du secteur tertiaire.

L'inégale évolution des enseignements économiques et supérieurs confirmait une continuité pédagogique entre le collège et le lycée. Les différents sujets enseignés n'étaient pas traités avec les mêmes outils méthodologiques entre l'Université et le lycée. La discontinuité ressortit par un rapport de 2010 qui pointait également une trop forte variation des statuts du corps pédagogique pour harmoniser le savoir pédagogique sur une modélisation d'une transposition didactique du savoir universitaire vers le savoir lycéen. Faute de cette harmonisation descendante, le socle commun de 2010 repris les demi-groupes pédagogiques de la filière des Sciences Economiques et Sociales dans l'objectif de développer l'interactivité et l'éveil des élèves dans d'autres disciplines au collège.

A cette discontinuité scolaire lycée-supérieur de l'enseignement économique, l'objectif de combattre les inégalités scolaires défini dans le plan de lutte contre l'échec scolaire fut dévolu au lycée et à son baccalauréat Economique et Social. Tout d'abord la lutte contre les inégalités passa par l'édification des établissements publics. Le plan Haby avait commencé à construire de nombreux collèges mais très peu de lycées. Ses successeurs s'y attelèrent. Seulement dans les années 80, une partie des compétences de l'éducation nationale fut décentralisée au niveau des collectivités territoriales. Et les conseils régionaux favorisaient d'autant plus la construction des lycées de la filière générale qu'elle avait la réputation de former à la citoyenneté des jeunes. Les élus locaux voyaient dans ces établissements un instrument pour réguler les conflits sociaux.

Cette continuité scolaire dans les réformes du collège (puis du lycée puis de l'Université) contribua à augmenter le nombre d'heures enseignées des Sciences Economiques et Sociales. Ainsi au cours de la période étudier la réforme de l'enseignement de l'économie c'est inscrire sur un axe de moins trois à plus quatre ans après le baccalauréat. Et suivant les mesures votées par les gouvernements, la gestion pédagogique se préoccupait tantôt de lutter contre la crise scolaire, ou bien de combler un déficit de connaissance.

L'offre de formation en Sciences Economiques et Sociales répondait à l'évolution sociétale de la France des années 70 aux années 2000. L'allongement de la durée des études et la complexification du marché du travail imposait une main-d'œuvre beaucoup plus souple et compétente dans des adaptations à plusieurs stades de sa vie professionnelle. Le modèle économique de l'après-guerre où l'ouvrier travaillait pour une seule entreprise tout au long de sa vie dégagait progressivement avec pour facteur principal le chômage. Cette norme économique et sociale obligea l'employé à changer d'entreprise voire d'activité, ce qui demandait une culture générale très forte. L'école française et la formation économique géné-

rale ont maintenu la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre française et le bon maintien de l'économie française.

De la même manière cette offre répondait également à instruire un citoyen bien sain d'esprit dans une société de consommation de masse où l'accélération de la vitesse de circulation de l'information multiplie les désirs et les frustrations sous sa forme la plus achevée de la violence. L'enseignement des Sciences Economiques et Sociales veillait au bon maintien de la cohésion sociale française dans une économie de plus en plus tertiaire. Et le phénomène s'accru à un tel niveau d'exigence éducatif que la norme du baccalauréat avec une formation supérieure reléguant la discipline des Sciences Economiques et Sociales à la forme d'enseignement propédeutique d'une formule scolaire bac moins trois à bac plus trois.

La compétition sociale du contenu enseigné des Sciences Economiques et Sociales face aux autres sources émettrices de savoir ou d'information obligea une constante adaptation du modèle scolaire secondaire français. Le développement des outils de communication et d'un contenu plus facile à mouvoir communiqua plus rapidement l'information et parasita le canal pédagogique du savoir enseigné en Sciences Economiques et Sociales. Cependant le contenu pédagogique s'est largement introduit sur ses canaux de diffusion des livres, à la télévision, à la radio, sur internet (depuis 1990) à tel point que les inégalités scolaires dans l'enseignement économique du secondaire se sont fortement réduites. De ce fait, le modèle discriminait les élèves sur la fiabilité de l'information et de son accès le plus rapide.

La lutte contre les discriminations sociales s'accentua dans les années 70 jusque vers la fin des années 2000 où l'objectif de 80% d'une classe d'âge au baccalauréat était quasi atteint. Par définition, le baccalauréat est le symbole d'accès aux études supérieures et a perdu de sa notoriété sur le marché du travail. La dé-corrélation entre marché de l'emploi et Sciences Economiques et Sociales a défini l'objectif d'employabilité des élèves à l'enseignement supérieur. Dans ce nouveau modèle scolaire les Sciences Economiques et Sociales deviennent une norme de connaissance que l'acquisition minimale donne à l'élève des bonnes dispositions pour sa vie en société. D'ailleurs en 2008, l'option des Sciences Economiques et Sociales devint une option obligatoire dans les secondes du lycée général.

La formation à la citoyenneté sous-entendait préparer le jeune élève à sa carrière professionnelle. La formation des Sciences Economiques et Sociales correspond aujourd'hui par sa nature au sein des établissements généraux à un lieu de reproduction sociale de la classe moyenne où l'accès au travail est une préoccupation pour les parents de ce milieu. La rupture scolaire s'établit en-dessous du lycée au collège où l'option des Sciences Economiques et Sociales n'existe pas en 2010. Le socle commun de connaissance a bien pour but de généraliser le contenu pédagogique minimum en Economie et Sociologie au sein du collège mais cela reste encore insuffisant.

A partir de 1972, la généralisation de la formation des Sciences Economiques et Sociales sur l'ensemble de la France permit de repenser les offres académiques et la mission d'enseignement de l'éducation nationale. Or la massification scolaire dans le secondaire déversait beaucoup d'élèves au niveau supérieur. Et de là naquit la différence car l'enseignement supérieur économique universitaire, ou celui des écoles de commerce, n'était pas directement de la compétence éducative rectorale. Durant la période étudiée, l'enseignement des Sciences Economiques et Sociales a perdu sa fonction d'enseignement professionnel pour celle d'enseignement à la future vie professionnelle des élèves dans les années 80 pour celle dans les années 2000 à sa future vie de citoyen. Sur une étude comparative européenne, les

Sciences Economiques et Sociales en France ont pour mission d'instruire aux élèves les institutions, à leurs fonctions, et aux mécanismes de régulation. Alors que dans d'autres pays comme en Scandinavie cette filière a plus une vocation professionnelle pour une carrière individuelle, commerciale, et internationale.

*

Livres reçus à la Rédaction

GLENDINNING, Paul (2016) *Mathématique minute : 200 concepts clés expliqués en un instant*, 2^e édition, Paris, Editions Contre-Dires, in-32, 416 pages, 12,90 euros.

LE BRUN, Dominique (2016) *Vauban : l'inventeur de la France moderne*, Paris, Vuibert, in-12, 238 pages, 18,90 euros.

Stefka MIHAYLOVA et Luc MARCO (2016) *Le débat sur l'organisation du travail en France : de la Révolution à Louis Blanc, 1791-1850*, Paris, L'Harmattan, in-8°, collection « Recherches en Gestion », 234 pages, 25 euros.

REVUE D'HISTOIRE ET DE PROSPECTIVE DU MANAGEMENT

N° 3

Articles

ESC Bordeaux : Degos

Fortaney Dupuy : Micheau

Pyramide des besoins : Mergiani & Marco

Nouvelle épistémologie : Marco & Abdelwahed

Documents

Mahuet Badin, farce

E.T. Jones, comptable

Profits d'après-guerre, thèse

*

Lectures

Publié par les Editions de la Gestion

à Saint-Denis (93200)

ISSN : 2429-7631

- 14 € -